

### DÉLIBÉRATION

### Conseil d'administration

Séance du 11 mars 2025

Délibération  
n°19 -2025  
Point 4.3.810

**Point 4.3.10 de l'ordre du jour**  
**Dossier de demande d'accréditation de l'INSPE**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

L'INSPÉ de l'académie de Strasbourg souhaite dispenser une formation de haut niveau, enracinée dans une démarche académique rigoureuse.

Le dossier en annexe est destiné à être envoyé au MESRI afin de renouveler l'accréditation de l'INSPE pour les prochaines années.

Ce texte d'orientation stratégique présente le bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée, les axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir, et la manière dont s'opère le partenariat et la gouvernance mis en place entre l'INSPÉ, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.

Le 25 février 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 37 voix pour.

**Rapporteur : Alexandra KNAEBEL**

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le dossier de demande d'accréditation de l'INSPE.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	6
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 mars 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)**

**INSPÉ de  
L'ACADEMIE DE STRASBOURG**

**Établissement intégrateur  
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG**

**Établissement(s) partenaire(s)  
UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE**

**Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)**

- Conseil d'institut du 3 février 2025
- CFVU de l'Université de Strasbourg du XX
- CFVU de l'Université de Haute-Alsace du XX
- Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg du XX
- Conseil d'Administration de l'Université de Haute Alsace du XX
- Transmission Monsieur le Recteur de la région académique Grand Est et de l'académie de Nancy-Metz, à Monsieur le Recteur de l'Académie de Strasbourg et à Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation le 22 janvier 2025

***Merci de renvoyer ce dossier au plus tard le 15 février 2025 à :  
[accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr](mailto:accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr)***

## Sommaire

<b>1) Renseignements administratifs</b>	<b>4</b>
1.1 Direction de l'INSPÉ	4
1.2 Présidence du Conseil de l'institut - CI	4
1.3 Présidence du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique - COS	4
1.4 Composition de l'équipe de direction	5
<b>2) Bilan du pilotage du projet de l'INSPÉ sur la période écoulée</b>	<b>6</b>
2.1 Orientation de la stratégie pluriannuelle de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg	6
2.2 Bilan 2018-2024	11
2.3 Stratégie de la composante pour l'accréditation à venir et perspectives	13
2.3.1 La première est d'accroître la qualité	14
2.3.2 La deuxième est de développer l'attractivité	15
2.3.3 La troisième est de s'engager dans le domaine de la responsabilité sociétale	15
<b>3) Présentation de l'offre de formation en cours</b>	<b>17</b>
3.1 Périmètre	17
3.1.1 Liste des mentions de master MEEF actuellement opérationnelles (et des parcours qui apparaissent dans ces mentions)	17
3.1.2 Liste des autres formations portées par l'INSPÉ : autres mentions, formations complémentaires incluant la formation continue	18
3.2 Déploiement des formations	20
3.2.1 Pilotage des mentions qui ont fait l'objet de la précédente accréditation (1er degré / 2nd degré / encadrement éducatif)	20
3.2.2 Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle (problématique des 33% de praticiens)	24
3.2.3 État et démarche(s) de déploiement de l'approche par compétences (APC) pour chaque mention	25
3.2.4 Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages	27
3.2.5 Contenus et volumes horaires de la formation sur les enjeux transversaux et sociétaux	31
3.2.6 Mise en place de la certification et de l'expérimentation PIX + Edu, notamment « Les essentiels »	39
3.2.7 Mise en œuvre du CAPEFE (certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger)	40
3.3 Place de la recherche	42
3.3.1 Heures de formation consacrées à la recherche et à la réflexivité	42
3.3.2 Liste des laboratoires auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs intervenant dans les masters MEEF	42
3.3.3 Évolution du potentiel global en enseignants-chercheurs depuis la dernière accréditation	44
3.3.4 Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPÉ est impliqué	45
3.4 Continuum de formation	47
3.4.1 Dispositifs de préprofessionnalisation en licence	47
3.4.2 Formation des fonctionnaires stagiaires (T0)	53
3.4.3 Formation continuée (T1 à T3) dont collaboration éventuelle avec l'École Académique de Formation Continue (EAFC)	56

3.4.4 Formation continue	57
<b>3.5 Fiches formation des mentions de master MEEF</b>	<b>58</b>
3.5.1 Mention MEEF 1 <sup>er</sup> degré	59
3.5.2 Mention MEEF 2 <sup>d</sup> degré	75
3.5.3 Mention MEEF EE	94
<b>ANNEXES</b>	<b>109</b>
<i>Annexe 1 : Indicateurs RH</i>	<b>110</b>
Équipe pédagogique pluri-catégorielle	110
Ressources humaines de l'INSPE en matière de recherche en 2023-2024	112
Synthèse des ressources humaines de l'INSPE en 2023-2024 : 169	112
<i>Annexe 2 : Tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1er degré</i>	<b>113</b>
<i>Annexe 3 : Délibérations du/des conseil(s) d'administrations de(s) établissement(s) partenaire(s) de l'INSPE</i>	<b>115</b>
<i>Annexe 4 : Contrat d'objectif et de moyen (COM) de l'INSPE</i>	<b>115</b>
<i>Annexe 5 : Convention(s) de partenariat</i>	<b>115</b>
<i>Annexe 6 : Cadrage du mémoire</i>	<b>115</b>
<i>Annexe 7 : Un exemple de Vademecum du tutorat mixte</i>	<b>115</b>

## **1) Renseignements administratifs**

### **1.1 Direction de l'INSPÉ**

- Nom du directeur de l'INSPÉ : **François Gauer**

Coordonnées téléphoniques : 03 88 43 82 08

Portable : 06 80 03 43 94

Courriel : directeur@inspe.unistra.fr

### **1.2 Présidence du Conseil de l'institut<sup>1</sup> - CI**

- Nom du président du Conseil de l'institut : **Olivier Delarue**

Coordonnées téléphoniques : 03 88 23 39 34

Portable : 06 26 46 23 72

Courriel : olivier.delarue@ac-strasbourg.fr

Rythmes de réunion : environ 5 conseils par an (septembre, novembre, février, avril, juin)

### **1.3 Présidence du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique<sup>2</sup> - COS**

- Nom de la présidente ou du président du COSP : en cours de désignation

Coordonnées téléphoniques

Portable

Courriel

---

<sup>1</sup> cf. article D721-1 - Modifié par Décret n°2019-1558 du 30 décembre 2019 - art. 9

<sup>2</sup> cf. article [D721-3](#) du code de l'éducation

Rythmes de réunion

## 1.4 Composition de l'équipe de direction

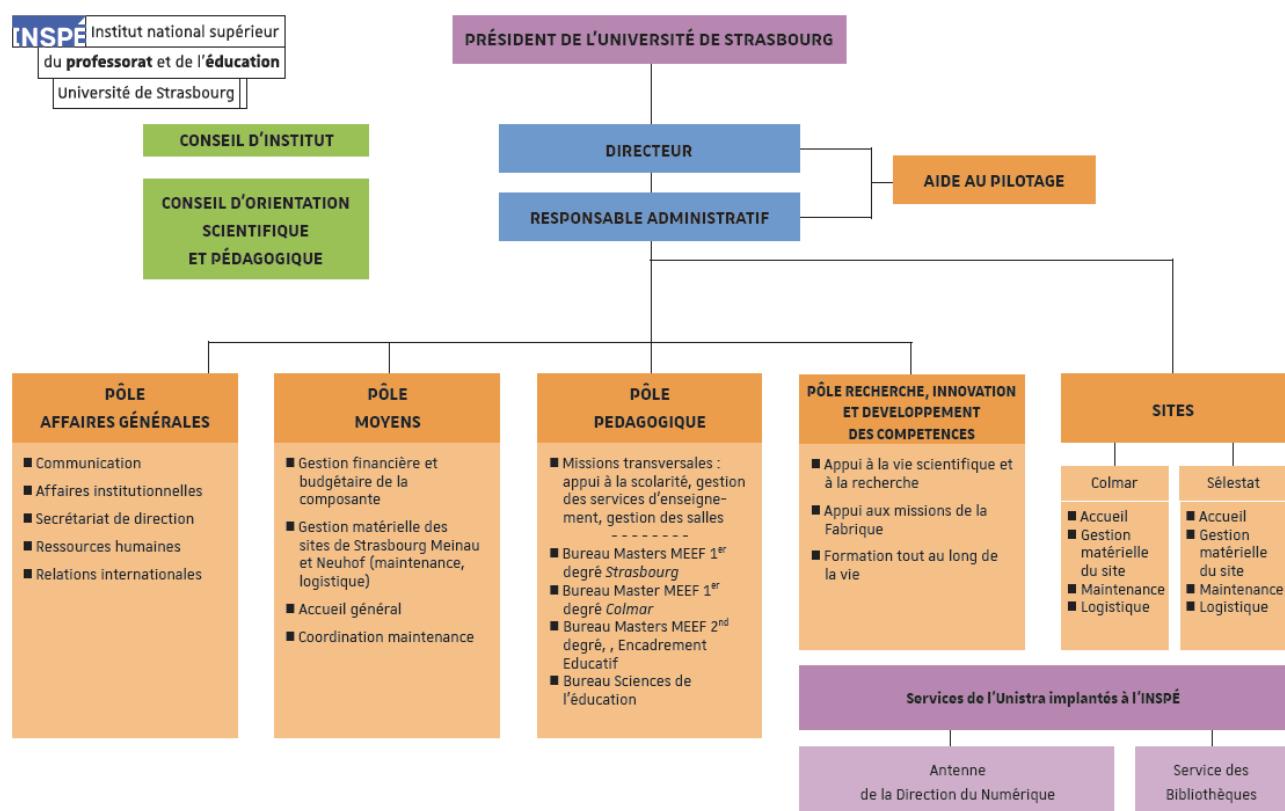
### Composition et responsabilités de l'équipe de direction :

- **François Gauer**, Directeur de l'INSPÉ
- **Bertrand Bultingaire**, Responsable des services administratifs

### Directeurs adjoints

- **Éric Flavier**, chargé de la recherche et de la vie scientifique
- **Corinne Jaeck**, chargée de la vie et de l'identité de la composante
- **Éric Tisserand**, chargé de l'organisation et du pilotage des études
- **Philippe Zimmermann**, chargé des pratiques pédagogiques et de la démarche qualité

### Organigramme :



## 2) Bilan du pilotage du projet de l'INSPÉ sur la période écoulée

L'éducation offre à chacun les moyens de développer ses connaissances et ses compétences pour lui permettre de prendre, à l'âge adulte, sa place dans la société comme individu, citoyen et professionnel. Enracinée dans notre culture littéraire, artistique, philosophique et scientifique, elle est à la fois rigoureuse et rationnelle tout en respectant les convictions personnelles de chacun. Elle permet l'acquisition d'un corpus de savoirs et de savoir-faire fondamentaux qui affermit la prise de responsabilité et le libre arbitre. Elle est en cela profondément respectueuse de l'élève et aide à son développement personnel. La formation des adultes procède de la même intention, mais bien sûr sera à adapter à la fois à un contexte professionnel et à un projet individuel. La formation et l'éducation sont donc des enjeux vitaux pour défendre l'avenir et les valeurs de la nation, c'est tout le sens de la loi du 26 juillet 2019 intitulée « pour une école de la confiance ». Pourtant, les difficultés rencontrées sur le terrain par les équipes pédagogiques n'ont jamais été aussi fortes : défiance de l'autorité, remise en cause des réalités scientifiques, thèses conspirationnistes, oppositions entre sciences et croyances, réflexes communautaires ou sécuritaires qui menacent l'intégrité même de la nation et la paix sociale et enfin une véritable crise des vocations qui se traduit par une difficulté croissante du ministère à pourvoir les postes vacants.

C'est dans cet état d'esprit que l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg souhaite dispenser une formation de haut niveau, enracinée dans une démarche académique rigoureuse.

L'INSPÉ de l'académie de Strasbourg, est porté par l'Université de Strasbourg dont il est une composante à part entière et travaille en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques de l'Université de Haute Alsace, la seule autre Université de l'Académie.

Ce texte d'orientation stratégique présente le bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée, les axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir, et la manière dont s'opère le partenariat et la gouvernance mis en place entre l'INSPÉ, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.

### **2.1 Orientation de la stratégie pluriannuelle de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg**

Lors de la mise en place des INSPÉ, en 2019, l'ESPE de l'académie de Strasbourg a fusionné avec la Faculté des Sciences de l'Éducation. La nouvelle composante ainsi formée présente la singularité de porter l'ensemble des mentions dédiées aux métiers de l'enseignement et de la formation, mais également de proposer une offre de formation complète allant de la licence au doctorat qui prépare les futurs diplômés à des devenirs professionnels qui seront à la fois très différenciés mais hautement complémentaires.

Loin d'être une simple singularité à l'échelle nationale, cette originalité renforce considérablement le lien étroit qui

doit exister dans une formation universitaire entre la formation et la recherche. En effet, la composante INSPÉ est étroitement associé au LISEC (Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication, avec des équipes dans les universités de Strasbourg, de Lorraine, et de Haute-Alsace) et le GIS Éducation et Formation Grand Est qui vise à rendre visible, dynamiser et structurer la recherche en éducation et formation sur le territoire de la région Grand-Est. L'INSPÉ est un trait d'union entre la recherche fondamentale, singularité universitaire, et l'amélioration continue des pratiques professionnelles sur le terrain que ce soit en éducation ou en formation.

Dans une composante dédiée à la formation et à la réflexion sur les pratiques pédagogiques, l'excellence en matière de déploiement de l'approche par compétences et de qualité des formations est une exigence consubstantielle. Tendre vers cette excellence ne peut se faire qu'avec un accompagnement étroit des collègues. Prendre conscience des difficultés et les identifier est en ce sens essentiel, mais pour aller plus loin, les lignes politiques portées par les directeurs adjoints en matière de démarche qualité mais également de qualité de vie au travail permettront à la fois d'identifier les objectifs à atteindre mais également d'accompagner l'ensemble des collègues dans une démarche cohérente et soucieuse du bien-être de chacun.

C'est pour répondre à ces enjeux que 4 directions-adjointes ont été mises en place lors de la constitution de l'équipe de direction actuelle en septembre 2023. L'équipe de direction porte une vision stratégique ambitieuse qui a été validée par le conseil d'Institut au printemps 2024. Chacun des principaux axes est en relation avec l'une des directions adjointes, mais de réunions plénières bimensuelles de l'équipe de direction garantisse que la porosité entre les actions est de mise, et que tous les projets sont portés de façon transverse et conjointe.

- **1er objectif : Travailler à l'attractivité des filières enseignement au sein de l'Académie de Strasbourg et reconfigurer en conséquence l'offre de formation.**

Les candidatures sont en baisse de façon régulière depuis plusieurs années, pour les concours de recrutement du 1<sup>er</sup> comme du 2<sup>ème</sup> degré. La réforme voulue par l'état et qui est encore en cours de préparation souhaite apporter des réponses concrètes à ces constats. À partir de la rentrée 2024, une offre diversifiée de parcours fléchés « Professorat des écoles » est proposée par l'Unistra (voir partie 3.4.1) avec la volonté de l'établissement de création d'une nouvelle mention de licence « Professorat des écoles » dès que possible. L'INSPÉ, de par sa spécificité : composante universitaire d'une part mais en relation permanente avec le terrain scolaire d'autre part, aurait naturellement vocation à porter cette mention et ainsi fédérer les parcours qui préparent au professorat des écoles. Cette mention permettrait de rendre la filière plus visible et parachèverait le travail enclenché à l'Unistra avec la mise en place à la rentrée 2024 de 3 parcours « PE » dans 3 mentions existantes (Sciences du Langages, Sciences et société, Sciences de l'éducation et de la formation).

En revanche, le risque d'un tel intitulé est de créer une mention en silo avec le risque de l'absence de passerelles ce qui serait préjudiciable pour le devenir des étudiants, pour l'attractivité de la filière, pour ceux qui hésitent, et pour ceux qui voudraient la rejoindre en cours de route. Il est bien sûr indispensable qu'une telle mention s'appuie sur un volume d'UE pré professionnelles (valeurs de la république, connaissance du système éducatif, initiation à la didactique et aux sciences de l'éducation, et de la formation (SEF), stages de terrain) dont les ministères (MENJ et MESR) précisent les contours, mais également sur un fort volume des disciplines socles à l'école (mathématiques, français, histoire-géographie, éducation morale et civique, arts, sciences et technologie, EPS). Cependant, nous considérons qu'elle doit également proposer un troisième volume d'une discipline universitaire, dont les UE seraient choisies par les composantes disciplinaires pour faciliter des réorientations mais également pour enseigner une

culture universitaire, celle qui forme à une rigueur de raisonnement, que l'on appelle parfois formation par la recherche, mais qui est avant tout une école à penser, et à "dire non aux apparences" comme le disait Platon. Ce travail devra être mené en étroite collaboration avec les composantes disciplinaires qui assureront légitimement la responsabilité des UE/parcours correspondant à leur identité.

De même, pour les concours de recrutement des enseignants du secondaire, il est urgent de rapprocher davantage les mentions MEEF et les mentions disciplinaires, en développant une plus grande proximité entre l'INSPÉ et les composantes pour travailler conjointement à l'attractivité des filières enseignement et la qualité des candidats. Les apports et les compétences spécifiques des différentes composantes sont mutuellement reconnus et une plus grande cohérence peut se faire dans la confiance et le respect réciproque. Avec le passage envisagé des concours du second degré dès la fin de la L3, et dans un souci d'efficacité et de maîtrise des coûts, les enseignements pré-professionnels et les discussions avec le rectorat pour les mises en stage devront être coordonnés de façon mutualisée. L'INSPÉ a non seulement l'expertise pour le faire mais surtout est la composante qui travaille en lien direct avec le rectorat, les DASEN, les IA-IPR, les IEN et l'EAFC (tous représentés dans le conseil d'institut).

Déjà mentionné dans le premier paragraphe de ce document, cette réforme serait également l'occasion de redéfinir les missions spécifiques des parcours en sciences de l'éducation et de la formation qui présentent d'excellents résultats en matière d'insertion professionnelle mais qui sont mal identifiés par les néo bacheliers qui les voient à tort comme les filières pour intégrer les métiers de l'enseignement secondaire et primaire. Un travail de grande ampleur a été lancé en ce sens ce printemps. Les collègues concernés se réunissent mensuellement sur des demi-journées dédiées pour repenser à la fois la licence et les masters

C'est dans cet objectif qu'une des 4 directions adjointes est entièrement dédiée à la vie et l'architecture de l'offre de formation (organisation et pilotage des études).

### • **2ème objectif : développer les pratiques pédagogiques**

Il est indispensable que toutes les filières portées par l'INSPÉ soient exemplaires en matière de pratiques pédagogiques. La formalisation des compétences et la définition des objectifs, l'explicitation par les enseignants des stratégies pour y parvenir sont les meilleurs moyens pour que les étudiants deviennent acteurs de leurs études et prennent conscience de l'importance de leur formation en d'autres termes que celui de la seule validation des UE. Ces étapes constituent également les bases de l'alignement pédagogique qui devrait être mis en œuvre dans tous les enseignements d'une composante dédiée à la formation des maîtres et des formateurs. L'évaluation continue intégrale est en place à l'INSPÉ depuis de nombreuses années, il conviendra cependant de la redynamiser et de montrer qu'elle est indissociable de l'approche par compétences. C'est pour répondre à ces enjeux qu'une des 4 directions adjointes est intitulée « Pratiques pédagogiques et démarche qualité ». Pour y parvenir, l'INSPÉ dispose d'un service d'accompagnement, d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques appelé « La Fabrique » et dont les missions et l'identité sont en cours d'évolution. Au cours de l'année 2025, un travail de fond sera lancé sur la démarche qualité en formation. Bien sûr ce travail sera mené de façon conjointe avec les points évoqués dans le 1<sup>er</sup> objectif.

### • **3ème objectif : valoriser la recherche à l'INSPÉ, un atout pour la formation des maîtres**

L'INSPÉ de l'académie de Strasbourg est héritière de la fusion de l'ESPE/INSPÉ avec la Faculté des sciences de l'éducation. Elle abrite donc des équipes de recherche en sciences de l'éducation. Cette situation assez unique est une opportunité à exploiter davantage pour opérer des transferts entre les activités de recherche et les réflexions

sur les pratiques pédagogiques. Le GIS Éducation et formation créé en 2016 est une très belle initiative, car il est une interface concrète entre la recherche académique et la formation. Si le risque de considérer que tout enseignant devrait être un spécialiste des sciences de l'éducation est bien sûr parfaitement géré, tout enseignant devrait être en capacité, non pas de créer de nouveaux savoirs en sciences de l'éducation, mais d'interroger ses pratiques à l'aune des travaux connus dans cette discipline. Dans le contexte de la réforme annoncée, la proximité de la formation des enseignant et des CPE avec un environnement de recherche qui est l'essence même de la démarche universitaire est un enjeu majeur. Nous souhaitons que le GIS gagne en visibilité au cœur des formations et soit le garant du développement d'une acculturation des filières MEEF à la démarche scientifique en éducation qui devrait permettre à chaque enseignant d'interroger ses pratiques.

Cet objectif est porté par la direction adjointe « Recherche et animation scientifique » et rejoint les objectifs d'une démarche qualité évoqués dans le 2<sup>ème</sup> objectif.

#### ● **4ème objectif : l'INSPÉ une composante où il fait bon travailler et étudier**

Accompagner les personnels BITAPSS et enseignants dans la progression de leur carrière est une responsabilité forte de toute équipe de direction. En ce qui concerne les enseignants, les équipes pédagogiques de l'INSPÉ regroupent des enseignants dont les statuts et les lieux d'affectation principaux sont très variés. En effet, la loi qui a conduit à la création des INSPÉ exige que 1/3 au moins des intervenants soient des enseignants du terrain scolaire. Interviennent donc dans les formations des collègues en temps partagé (50/50 ; 30 en 2024) ou bénéficiant de décharge et dont l'activité à l'INSPÉ est secondaire, des enseignants chercheurs, des PRAG, PRCE et enseignants du premier degré affectés à l'Unistra et enfin des vacataires. Si cette diversité est bien sûr une source de polyvalence et de compétences, elle n'est pas sans poser de véritables problèmes de cohérence des statuts et de gestion RH. Le suivi des carrières pour des collègues ayant plusieurs affectations n'est pas évident, et le risque est fort de voir des éléments moteurs et motivés se désinvestir car la progression de leur carrière n'est pas à la hauteur de leurs engagements. L'enjeu est ici d'assurer les collègues qui s'investissent dans les formations de l'INSPÉ que leurs diverses autorités de tutelle (université, rectorat, établissements scolaires) ont une action coordonnée pour les accompagner dans leur déroulement de carrière.

Le sentiment d'appartenance à une communauté éducative est également un élément à développer. Les étudiants ont besoin de savoir qu'ils appartiennent à une communauté qui peut les accompagner, les soutenir, dans un continuum entre la formation initiale et la formation continue, entre leur statut actuel de stagiaire puis de futur professionnel de l'éducation et de la formation. C'est dans ce cadre que nous avons organisé en novembre 2024 une cérémonie de remise de diplômes des masters : moment de fierté partagé, moment d'expression et de partage des spécificités des métiers de l'enseignement primaire et secondaire et des métiers des sciences de l'éducation et de la formation. Mais cette appartenance se nourrit aussi de la qualité de vie au quotidien au sein de l'institution. À ce titre, depuis novembre 2024, toutes les équipes et étudiants du site strasbourgeois se retrouvent enfin sur un site unique, le site de la Meinau. Des sujets sont encore à aborder comme celui de la restauration qui demeure un point faible du site. Des enquêtes réalisées en interne montrent à la fois combien ce souci est partagé, mais également que de nombreux acteurs (étudiants et personnels) du site sont prêts à donner de leur temps pour trouver des solutions. Ces points sont suivis en priorité par la directrice adjointe « Vie et identité de la composante ».

## ● 5ème objectif : l'INSPE une composante avec une dimension académique

Si l'INSPE est une composante de l'Université de Strasbourg, il est aussi la structure porteuse d'un projet de site dont les visées – au plan académique – sont relatives à la mise en œuvre de la réforme issue de la loi dite « Pour une école de la confiance » (juillet 2019) pour ce qui concerne la formation des enseignants et des personnels d'éducation. L'INSPE est donc à la fois une composante de formation et de recherche et un projet académique inscrit dans un cadre national. À ce titre, les objectifs d'enseignement et de recherche sont au moins à partager, voire à co-élaborer, avec les autres partenaires du projet : autres composantes de l'Unistra, Rectorat et Université de Haute-Alsace (UHA). Le réseau d'interactions ainsi générées par la nature même du projet voulu par la loi n'est pas sans provoquer un ensemble de contraintes, un minimum de complexité qu'il s'agit de prendre en compte et de réguler au quotidien des actions.

Le partenariat avec l'Université de Haute-Alsace prend, pour l'essentiel, la forme de diplômes co-habitués en licence et master et, pour la recherche, une association au sein du Groupement d'Intérêt Scientifique « Éducation et formation Grand-Est » (GIS), le LISEC étant en soi une unité de recherche inter-universitaire.

Une convention cadre entre l'académie de Strasbourg et l'Université de Strasbourg (voir annexe) décline les objectifs et les modalités de collaboration entre l'Académie et l'Université concernant la formation des enseignants et des personnels d'éducation dans l'académie de Strasbourg.

Cette convention cadre est complétée par :

- Une convention annuelle de financement destinée à valoriser la voie bilingue (enseignement extensif de l'allemand et enseignement disciplinaire en langue allemande à l'école primaire) ;
- Une convention annuelle de financement destinée à la formation et à la préparation du Certificat d'Aptitude à participer à l'Enseignement du Français à l'Étranger (CAPEFE).

La qualité des relations fonctionnelles entre les services du rectorat et les services administratifs et de scolarité de l'INSPE établie depuis de nombreuses années est effective et primordiale. En effet, les lieux de stage et d'apprentissage sont sous l'autorité du rectorat, la connaissance des acteurs de terrain qui sont le plus à même d'assurer un tutorat efficace auprès des étudiants en stage revient aux IEN et IA-IPR. Les liens entre les corps d'inspection, les DASEN, l'EAFC et les différents services rectoraux sont des liens de confiance et de respect réciproque que chacun veille à entretenir dans le respect de ses missions et de ses fonctions. Il est évident que la simplicité de l'organisation de l'académie, le faible nombre de sites (2) et d'établissements partenaires (2) contribuent largement à fluidifier les relations partenariales.

La relation avec les composantes de l'Unistra ou avec l'UHA, mais également avec nos partenaires allemands dans le cadre des cursus bilingue et intégré, est tout aussi incontournable car elles proposent l'essentiel de la formation disciplinaire qu'un futur enseignant recevra au cours de son cursus universitaire. L'INSPE se doit d'assumer un rôle de coordination entre les formations du site de Strasbourg et celles proposées à Mulhouse mais est également prêt à ouvrir des discussions sur la cartographie des formations de la région Grand-Est en particulier pour les concours nationaux ouverts avec un nombre de places ouvertes nationalement très faible ou pour lesquels les effectifs locaux sont très faibles.

**Le pilotage d'ensemble du projet** de l'INSPE a continué à être assuré selon les modalités actuelles qui semblent avoir donné satisfaction :

- Le conseil d'institut est le principal lieu où la stratégie et les modalités de mise en œuvre du projet sont

examinés et évalués annuellement par les partenaires ;

- Les réunions régulières des co-responsables des parcours de master MEEF (co-responsables INSPÉ et composantes disciplinaires) et des conseils de perfectionnement des mentions assurent le pilotage des formations ;
- Diverses rencontres régulières (Recteur, Secrétaire générale de l'académie, DASEN directrice de l'EAFC, autorités académiques, UHA, directeurs de composantes, corps d'inspection, associations) permettent d'assurer toute la régulation nécessaire du projet, du fonctionnement des équipes plurielles.

La concordance des échéanciers des COM de la composante (18/22 ; 24/28) et de la vague C d'accréditation, même si retardée pour l'INSPÉ, permet d'établir le bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période éoulée en reprenant le bilan du COM 18/22 et de définir les axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation en reprenant les objectifs du COM 24/28 (joint en [annexe 4](#)).

## 2.2 Bilan 2018-2024

Le tableau qui suit dresse un rapide bilan concernant les cinq objectifs qui figuraient dans le dossier d'accréditation 2017. Pour des raisons de lisibilité, le présent bilan, sans reprendre *in extenso* toutes les actions du dernier contrat, s'attache à synthétiser les éléments les plus saillants.

Objectifs formalisés dans le dossier d'accréditation 2017	Bilan synthétique
<p><b>Renforcer la qualité des formations</b> par un maintien de la démarche qualité, le développement de l'adossement des formations à la recherche, le développement de l'INSPÉ comme « organisation apprenante » qui inclut notamment l'extension des apprentissages et lieux collaboratifs, la recherche d'innovations pédagogiques, l'interdisciplinarité, la co-construction de contenus et modalités de formation avec les professionnels ; un « accrochage professionnel » renforcé.</p>	<p>Un processus d'amélioration continue a été opéré par l'adaptation des maquettes MEEF dans le cadre de la réforme en cours. Le déploiement des nouvelles maquettes MEEF s'est fait progressivement sur trois ans, de la rentrée 2021 (M1) à la rentrée 2023 (DIU fonctionnaires stagiaires) et s'est opéré de façon relativement sereine. La « boucle de rétroaction » allant des réunions des délégués des différentes promotions d'étudiants, des conseils de perfectionnement vers les ajustements des maquettes ou des contenus montre son efficacité que l'on mesure aux modifications opérées annuellement.</p> <p>L'individualisation des parcours de formation a consisté à accompagner la réussite et l'orientation des étudiants en licence Sciences de l'Éducation et de la Formation (SEF) et à favoriser les passerelles. Le contrôle continu intégral a été mis en place en licence. L'obtention et la mise en œuvre de l'Idex AcCompli ont permis l'expérimentation du passage d'une approche par contenus à une approche par compétences dans 4 UE d'un parcours de la 3ème année de licence et qui est en train de s'étendre à l'ensemble des 3 parcours de la licence SEF. Cette individualisation est aussi permise par la montée en puissance de l'évaluation par compétences : toutes les UE « professionnelles » sont évaluées en termes de compétences dans les masters MEEF. L'obtention et la mise en œuvre d'un l'Idex Formation-Transformation ont permis développer ce mode d'évaluation par rapport à un référentiel de compétences en master MEEF au niveau de 10</p>



	<p>parcours du MEEF 2nd degré dans un premier temps (UE de la formation professionnelle, incluant les UE de stage) et en train de s'étendre à l'ensemble des parcours de master MEEF. L'ensemble des DIU relève d'une évaluation intégrale par compétences.</p> <p>Le renforcement de la professionnalisation des formations s'est appuyé sur la formation de formateurs notamment des actions de formation permettant que la recherche devienne un levier de renouvellement des pratiques professionnelles.</p>		
<b>Développer des recherches en éducation</b> à la fois fondamentales et en articulation avec les besoins des terrains professionnels.	En janvier 2022, ceci a pris une ampleur nouvelle avec la refondation du GIS « Éducation et Formation Grand-Est » qui depuis le site alsacien s'étend désormais à quatre universités et une vingtaine d'unités de recherche du Grand-Est. Le GIS vise exclusivement le soutien et la structuration de recherches interdisciplinaires. Le nombre de projets de recherche soutenus dans le cadre du GIS a été de 3 en 2024.		
<b>Concrétiser et rendre visible le continuum de formation notamment par la mise en place d'un label « devenir enseignant »</b> visant à aider les étudiants à s'orienter en choisissant de façon progressive et éclairée les carrières de l'enseignement, à construire des compétences professionnelles qui dépassent la seule sensibilisation aux métiers de l'enseignement.	Le label « devenir enseignant », dans le cadre du continuum de formation licence-master et en vue d'une meilleure lisibilité des cursus conduisant aux MEEF, a été mis en œuvre à la rentrée 2022 : il n'y a pas encore d'évaluation de cette mise en œuvre au niveau de l'Unistra et les premiers constats empiriques indiquent un démarrage très timide de cette labellisation au sein des composantes disciplinaires.	Les efforts ont aussi porté sur le « pré-master » et l'année de stagiairisation en lien avec la réforme de la formation initiale, et ceci au détriment de la formation T1 T2 T3 qui a marqué une pause quant à l'implication de l'INSPÉ.	
<b>Accroître les possibilités d'insertion professionnelle des étudiants non lauréats des concours de l'Éducation Nationale</b>	Un travail a été opéré sur les passerelles avec comme axe principal la possibilité pour les étudiants de MEEF souhaitant se réorienter de pouvoir faire jouer ces passerelles avec les autres diplômes portés par l'INSPÉ. Le dispositif d'accompagnement professionnel individualisé (API) peut y contribuer notamment lors des entretiens de positionnement avec les formateurs.	Dans un contexte très différent actuellement (de nombreux parcours accusent un manque d'étudiants, les taux de réussites des M2 sont élevés), les dispositifs actuels existant pour l'insertion professionnelle suffisent et nous n'envisageons pas de développer plus cet axe.	
<b>Ouvrir davantage les formations à l'international</b> (renforcement des stages, mobilités, accueil et échanges...) avec un axe privilégié en direction de l'Allemagne.	Le développement de l'internationalisation des formations ainsi que des carrières a été quelque peu entravé par la pandémie, l'internationalisation des formations reste un objectif stratégique.	La pression exercée par les concours en M2 reste un frein aux mobilités en M2 mais aussi en M1 dans les Master MEEF.	Les mobilités des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et Bapptss, également impactées par la pandémie, sont en reprise d'activité

Ajoutons à ces éléments de bilan :

- Un engagement dans la **qualité de l'accueil à l'INSPÉ** : reconnu par le label Marianne (campus de la Meinau). La démarche SP+ prend le pas sur le label Marianne. Cette démarche qui est une extension du label Marianne, intégrant notamment un volet éco-responsabilité, est en train d'être déployée sur l'ensemble des sites de l'INSPÉ : campus Meinau et site de Colmar.
- Un travail important sur la **qualité des environnements et des méthodes de travail**, visée par un plan de prévention des risques psychosociaux (RPS) au travers d'une démarche entreprise depuis 2019. Il s'agit de favoriser l'épanouissement et le bien-être des personnels, qui passe par une adaptation des ressources humaines aux besoins évolutifs de la composante ainsi qu'une offre de formation permettant un meilleur accompagnement. Une adaptation des locaux aux nécessités de la formation a également été entreprise au travers du CPER achevé à Colmar en 2019 (notamment la rénovation du rez-de-chaussée et de la moitié du 1<sup>er</sup> étage de « l'aile Joffre »), puis continuée sur les ressources propres de l'INSPÉ, achevé en 2020. Un autre CPER permet l'ouverture en novembre 2024 d'une extension du campus de la Meinau qui propose le regroupement des enseignements sur un seul site et une meilleure intégration des équipes et étudiants en Sciences de l'éducation. Les réflexions se poursuivent pour l'amélioration des conditions de vie aussi bien des personnels que des étudiants, notamment pour ce qui touche à la restauration et aux espaces de convivialité. Des actions de sensibilisation au développement durable qui participent à la qualité de l'accueil et également à celle des environnements de travail sont entreprises sur les sites : gestes éco-responsables comme le remplacement des luminaires par des leds, la nomination d'un référent, l'écogeste de la semaine, la rénovation des abords et espaces arborés...
- Le **développement de l'apprentissage**. Pour faire communiquer les formations initiales et continues et développer la stratégie en formation continue marchande : après deux parcours du master SEF - parcours IFC (Ingénierie de la Formation et des Compétences) et SYNVA (SYstèmes Numériques Virtuels pour l'Apprentissage) – ouverts à l'apprentissage au cours des dernières années, les parcours EMES (Encadrement des Missions Éducatives et Sociales) et EIPS (Éducation à l'Inclusion et à la Participation Sociale) du MEEF « Encadrement éducatif » maintiennent leur engagement dans l'alternance. Par ailleurs, il y a maintien de l'offre de diplômes en formation continue en secteur marchand.

## 2.3 Stratégie de la composante pour l'accréditation à venir et perspectives

C'est en prenant en compte à la fois les éléments du bilan du précédent COM, l'analyse SWOT actualisée de la composante et les dernières recommandations issues des conseils de perfectionnement des diplômes que les objectifs présentés plus loin ont été formulés.

Par ailleurs, l'ensemble de la démarche (préparation du COM, montage de la nouvelle offre de formation 24-28) a pu se faire avec l'appui des différentes commissions issues du conseil d'Institut et une participation active des personnels. Plusieurs journées banalisées (c'est-à-dire libérées de tout enseignement) organisées d'avril 2022 à janvier 2023, durant lesquelles se tenaient les commissions, ont permis à tous les collègues de pouvoir participer à la réflexion sur l'élaboration du COM. De même, l'équipe de direction, les membres du conseil d'institut comme ceux du COSP ont été sollicités pour apporter leurs contributions. Le dialogue stratégique annuel avec l'université permet

d'ajuster et confirmer les objectifs de la composante.

Dès lors, dans une dynamique alliant continuité des grands chantiers entrepris (par exemple : l'approche par les compétences en formation, ou les aménagements bâimentaires pour adapter le cadre de travail aux besoins contemporains) et nouvelles inflexions envisagées (par exemple en formation continue, en formation initiale des futurs professeurs des écoles), l'INSPÉ propose d'articuler l'ensemble de ses objectifs opérationnels et de ses actions selon trois visées générales.

### 2.3.1 La première est d'accroître la qualité

La qualité ne doit pas se limiter à la sphère des formations mais s'étendre à tous les secteurs d'activités de la composante, en privilégiant de façon mesurée mais constante des démarches d'amélioration continue. La désignation de deux référents « Démarches qualité » contribue aussi à l'atteinte de cet objectif qui se décline en :

- Accroître la qualité des formations (objectif 1 du COM). C'est dans l'esprit d'un processus d'amélioration continue que doit être considéré cet objectif. Celui-ci s'inscrit clairement dans la poursuite des chantiers entrepris, qui sont des opérations au long cours dès lors qu'il s'agit également de viser progressivement des évolutions dans les pratiques de formation. Le principe d'isomorphisme visant à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques en cours de nature comparables à celles visées auprès d'élèves ou d'adultes en formation peut constituer un horizon à atteindre. Trois leviers actionnels sont envisagés : continuer à développer l'approche par compétences, mieux accompagner les étudiants dans une logique de formations d'adultes autonomes et responsables, refonder la formation continue de la composante.
- Faire évoluer l'identité du pôle d'accompagnement et d'innovation pédagogique appelé « La Fabrique de l'INSPÉ ». La Fabrique accompagne, individuellement et collectivement, les formateurs dans le développement de leurs compétences professionnelles. Sur la base d'une analyse des besoins régulièrement actualisée et en cohérence avec les objectifs stratégiques de l'Université, sont organisés différents temps de formation tout au long de l'année : formations de formateurs sous la forme de conférences, d'ateliers, de séminaires de travail, accompagnement individuel notamment sur des questions liées au numérique, assistance aux outils numériques, veille documentaire, aide aux productions audio-visuelles... L'évolution de l'identité de ce pôle doit permettre de répondre plus fidèlement aux demandes des formateurs et des étudiants.
- Développer la qualité de l'appui à la recherche et du lien formation-recherche (objectif 4 du COM). La formation à et par la recherche est un axe structurant du projet de l'INSPÉ. Trois leviers d'action seront déployés : mettre en synergie la commission vie scientifique, le service d'appui à la recherche et les formateurs de l'INSPÉ, mettre en œuvre la stratégie de l'Unistra visant à ancrer les travaux de recherche du point de vue de l'éthique de la recherche et, bien sûr, continuer à soutenir le lien recherche-formation.
- Développer la qualité des expériences internationales (objectif 7 du COM) pour le plus grand nombre d'étudiants et de personnels en leur permettant une expérience à l'international enrichissante et qui fasse sens dans leur projet.
- Continuer, amplifier les actions liées au cadre de vie et aux conditions de travail et ainsi conforter la qualité du cadre de travail (objectif 10 du COM) : favoriser la participation des personnels à la vie institutionnelle de la composante, adapter les postes aux nouveaux projets et besoins de la composante, maintenir la qualité de l'accueil sur nos sites dans la continuité de la démarche SP+, assurer l'aménagement des nouveaux locaux et poursuivre la rénovation des espaces du site de Colmar.

## 2.3.2 La deuxième est de développer l'attractivité

L'attractivité n'est pas à considérer comme une simple réponse conjoncturelle à une baisse des étudiants inscrits, mais davantage comme une préoccupation plus large visant à fédérer les énergies et à mieux faire connaître les réussites et les atouts de la composante.

L'objectif 3 du COM est d'augmenter l'attractivité des formations en repensant l'offre de formation (avec le projet phare de création de parcours dédiés « professorat des écoles » dès la L1), en gagnant en qualité dans les formations, en permettant plus de fluidité dans les parcours (passerelles, aide à la décision) mais aussi en poursuivant et renforçant la communication externe sur les formations (maintenir une communication spécifique pour les formations, diversifier les actions en direction des nouveaux publics...).

Le renforcement de l'attractivité de la recherche (objectif 2 du COM) passera par le soutien de l'activité de recherche des formateurs, la structuration de la recherche en éducation et formation via le GIS rénové et la valorisation de cette recherche.

Les relations internationales et la politique linguistique contribueront à développer l'attractivité de l'INSPÉ via les mobilités et les travaux sur le plurilinguisme (objectif 9 du COM) par la mise en place d'un centre de ressources, de recherche et de formation pour le plurilinguisme, par les deux parcours de cursus de formation binationaux franco-allemand, par le soutien aux mobilités à l'étranger en impulsant une nouvelle dynamique après la période compliquée liée au Covid.

Il s'agit aussi de renforcer l'attractivité de la composante pour les personnels (objectif 11 du COM) à un moment où nous constatons des difficultés à pourvoir certains postes. L'ambition est de mieux accompagner les évolutions de carrière, les nouveaux arrivants, de privilégier les moments d'échanges. Il s'agit aussi de permettre la viabilité du modèle « équipe plurielle » qui marque un essoufflement.

## 2.3.3 La troisième est de s'engager dans le domaine de la responsabilité sociétale

Il s'agit évidemment d'inscrire les questions socialement vives (développement durable, lutte contre la discrimination hommes/femmes, etc...) traitant des enjeux de la société en lien avec l'éducation au sein de toutes les maquettes de formation (cf. la présentation de l'offre de formation), dans une logique de continuum licence-master (objectif 2 du COM).

L'ambition est aussi de fédérer les personnels autour de la responsabilité sociétale (objectif 12 du COM) en poursuivant et adaptant le plan de prévention lié aux RPS et la mise en place des actions liées au développement durable. Les actions relatives à la responsabilité sociétale gagneront en ampleur et en efficacité à partir du moment où elles seront fédératives, où elles manifesteront non plus des engagements individuels mais un engagement partagé au sein du collectif de travail qu'est l'INSPÉ.

Enfin, l'ambition des INSPÉ étant que les résultats de la recherche irriguent la formation, il convient de soutenir l'engagement de la recherche dans le développement durable et les enjeux sociétaux (objectif 5 du COM) : soutenir le développement de recherches permettant de mieux comprendre et soutenir la réussite des élèves, sur les enjeux socio-environnementaux.

Les objectifs ainsi formulés s'attachent à décliner la stratégie de la composante que l'on peut directement relier

aux orientations de l'établissement. Bien évidemment, si ces axes stratégiques assument un certain degré de généralité, c'est qu'il faut les inscrire dans un contexte de renouvellement de l'équipe de direction à l'automne 2023. Il s'agit donc de tracer les contours d'un cadre acceptant des évolutions ou des inflexions : des adaptations doivent rester possibles et nécessaires dans un contexte mouvant, y compris au plan national.

La trajectoire pour les cinq années du présent contrat, et compte tenu des données actuelles disponibles, peut être envisagée de la façon suivante :

- Stabiliser les effectifs à la valeur de 2023 (2 000 inscrits environ) : tenter d'enrayer la baisse des effectifs des Masters MEEF notamment par les actions ou projets réalisés dans le cadre du développement de l'attractivité dans un contexte morose ;
- Gagner en puissance dans la licence SE par une augmentation progressive de la capacité d'accueil. L'une des perspectives significatives pour l'INSPÉ est l'ouverture à la rentrée 2024 d'un parcours dédié au Professorat des écoles – dès la L1 (voir partie 3.4).

## 3) Présentation de l'offre de formation en cours

En préambule, la refonte de l'offre de formation de Master MEEF relève d'un processus d'amélioration dans la continuité. Sans grand bouleversement, nous avons repris les maquettes MEEF existantes validées par l'accréditation précédente (21/24) en les retouchant pour y intégrer les orientations de l'établissement relatives au développement durable et à la responsabilité sociétale, la formation au numérique dans le cadre du CRCN et y apporter quelques corrections suite à leur deuxième année de mise en œuvre et les bilans opérés dans les conseils de perfectionnement. Il n'y a pas de remise en cause du projet global 21/24, les retours des conseils de perfectionnements étant plutôt positifs et le cadre national n'ayant pas changé pour l'heure.

Dans un contexte de difficulté à atteindre les capacités d'accueil dans de nombreux parcours MEEF, ce toilettage des maquettes MEEF doit s'accompagner d'une reconfiguration de l'offre globale de l'INSPÉ, notamment et surtout pré-Master mais aussi post-Master. La spécificité de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg qui porte la mention de Sciences de l'éducation l'amène à diversifier son offre de formation et repenser la licence en vue d'améliorer le continuum de formation, la lisibilité des voies d'accès au métier d'enseignant et par la même en tentant d'infléchir les problèmes d'attractivité.

L'ambition du présent dossier est de proposer une offre de formations universitaires professionnalisantes riche, variée mais lisible et cohérente, inscrite dans les continuums de formation

### 3.1 Périmètre

#### 3.1.1 Liste des mentions de master MEEF actuellement opérationnelles (et des parcours qui apparaissent dans ces mentions)

<b>Domaine : Sciences humaines et sociales</b>	
<b>Mention : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1er degré</b>	
<b>PARCOURS :</b>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Enseignement polyvalent</li><li>- Enseignement bilingue français-allemand</li><li>- Enseignement dans le primaire en Allemagne et en France / Integrierter Masterstudeingang Lehramt Primarstufe</li></ul>

<b>Domaine : Sciences humaines et sociales</b>	
<b>Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2d degré</b>	
<b>PARCOURS :</b>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Enseigner l'allemand (CAPES)</li><li>- Enseigner l'allemand et le français au 2d degré / Integrierter Masterstudeingang Lehramt Sekundarstufe 1</li></ul>

- Enseigner l'anglais (CAPES) <sup>(1)</sup>
- Enseigner l'espagnol (CAPES)
- Enseigner les arts plastiques et le design (CAPES-CAPET-CAPLP)
- Enseigner l'économie-gestion (CAPET-CAPLP)
- Enseigner l'éducation physique et sportive (CAPEPS)
- Enseigner l'histoire - géographie (CAPES)
- Enseigner les lettres (CAPES lettres modernes et CAPES lettres classiques)
- Enseigner les mathématiques (CAPES)
- Pédagogie musicale et enseignement (CAPES)
- Enseigner la physique - chimie (CAPES)
- Enseigner les sciences de la vie et de la Terre (CAPES)
- Enseigner les sciences économiques et sociales (CAPES)
- Documentation <sup>(1)</sup>

(1) Formations dispensées à l'UHA et l'Unistra

#### **Domaine : Sciences humaines et sociales**

#### **Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), Encadrement éducatif**

##### PARCOURS :

- Conseiller principal d'éducation
- Encadrement des missions éducatives et sociales
- Éducation à l'inclusion et à la participation sociale

### **3.1.2 Liste des autres formations portées par l'INSPÉ : autres mentions, formations complémentaires incluant la formation continue**

#### **Domaine : Sciences humaines et sociales**

#### **Licence Sciences de l'éducation et de la formation**

##### PARCOURS :

- Professorat des écoles – sciences de l'éducation
- Métiers de la formation et de l'intervention éducative

#### **Licence professionnelle Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi**

##### PARCOURS :

- Formation – Accompagnement

#### **Licence professionnelle Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels**

##### PARCOURS :

- Développement web, communication et apprentissages

<p style="text-align: center;"><b>Domaine : Sciences humaines et sociales</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Master Sciences de l'éducation et de la formation</b></p> <p><u>PARCOURS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ingénierie de la formation et des compétences</li><li>- Conception et formation avec les technologies numériques</li><li>- Ingénierie des systèmes numériques virtuels pour l'apprentissage</li><li>- Accompagnement et tutorat dans les environnements et situations de travail</li></ul> <p style="text-align: center;"><b>Master Information, communication</b></p> <p><u>PARCOURS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- M2 Médiation et communication scientifique</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Formation des stagiaires</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DIU</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fonctionnaires stagiaires affectés à mi-temps 1<sup>er</sup> degré polyvalent</li><li>- Fonctionnaires stagiaires affectés à mi-temps 1<sup>er</sup> degré bilingue français-allemand</li><li>- Fonctionnaires stagiaires affectés à mi-temps 2d degré</li><li>- Fonctionnaires stagiaires affectés à mi-temps CPE</li></ul> <p style="text-align: center;"><b>FC - Stagiaires plein temps</b></p> <p>1er degré, 2d degré, CPE</p>
<p style="text-align: center;"><b>Certifications</b></p> <p>CAPEFE - Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger</p>
<p style="text-align: center;"><b>UE supplémentaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Enseigner les lettres, l'histoire-géographie en lycée professionnel Ce module est proposé aux étudiants des parcours « Enseigner les lettres » et « Enseigner l'histoire géographie » qui envisagent de tenter les concours de recrutement de professeur en lycée professionnel (CAPLP) en sus des concours du CAPES auxquels ils sont préparés dans le parcours dans lequel ils sont inscrits.</li><li>- Enseigner les mathématiques et la physique-chimie en lycée professionnel Ce module est proposé aux étudiants des « Enseigner les mathématiques » et « Enseigner la physique-chimie » qui envisagent de tenter les concours de recrutement de professeur en lycée professionnel (CAPLP) en sus des concours du CAPES auxquels ils sont préparés dans le parcours dans lequel ils sont inscrits.</li><li>- Enseigner sa discipline en langue allemande Ce module est proposé facultativement à tous les étudiantes et les étudiants inscrits dans la mention MEEF 2d degré qui maîtrisent suffisamment la langue allemande pour envisager d'enseigner leur discipline en langue allemande (DNL).</li><li>- Parcours de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement (PPME) : voir partie 3.4.1</li></ul>

## DU

L'INSPÉ propose un large éventail de diplômes d'université portés par le Service de la Formation Continue de l'université de Strasbourg :

- DU Acteurs de médiation - Conduite de projets d'intervention sociale
- DU Coordinateur en action sociale ou médico-sociale
- DU Développeur web full stack
- DU Étude de la Coopération et du Développement
- DU Optimiser les parcours de retour à l'emploi

## 3.2 Déploiement des formations

### 3.2.1 Pilotage des mentions qui ont fait l'objet de la précédente accréditation (1er degré / 2nd degré / encadrement éducatif)

#### • Un pilotage des formations via les instances existantes

Nous nous appuyons sur les instances qui suivent pour assurer le pilotage des formations.

##### ■ A l'échelle académique : le Comité académique de pilotage

Regroupant le recteur de l'académie, la rectrice déléguée à l'Enseignement supérieur, les présidents d'universités et leurs vice-présidents formations initiale et continue, la secrétaire générale d'académie et le directeur de l'INSPÉ, ce comité intervient en tant que de besoin.

##### ■ A l'échelle de la composante, deux instances consultatives.

**Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)** contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'institut. Il s'est ainsi saisi de la réforme de la formation et a proposé un plan d'accompagnement pour les Mentions 1er et 2nd degrés et le parcours CPE portant sur la mise en place d'une approche par compétences, l'évaluation et la formation par les compétences dans les unités d'enseignement « professionnelles », la modularisation et l'individualisation des enseignements. Une programmation sur 5 années s'est déployée (2021-2022 : mise en œuvre des maquettes liées à la réforme ; 2022-2023 : accompagnement des premiers M2 alternants ; 2023-2024 : accompagnement des nouveaux fonctionnaires stagiaires ; 2025-2026 : consolidation).

**La commission des enseignements et de l'innovation pédagogique** est le lieu d'échanges privilégié en matière de formation (initiale et continue), notamment sur les maquettes, l'offre de formation et les modalités d'évaluation des connaissances et compétences des étudiants, le calendrier universitaire et les projets pédagogiques nécessitant un financement. Elle travaille par ailleurs en lien avec les équipes de mention et de parcours. Les projets nécessitant un financement font l'objet d'une analyse et d'un vote par les membres de droit, selon des enveloppes budgétaires prédefinies. La commission détermine le calendrier du ou des appels à projets. D'avril 2022 à janvier 2023 6 réunions

de cette commission, lors des journées banalisées, ont permis aux membres de la commission de jouer un rôle actif dans l'élaboration du COM de l'INSPÉ et de la nouvelle offre de formation. En 2023 et 2024, 7 commissions se sont tenues.

#### ■ **À l'échelle de la composante, une instance décisionnaire : le Conseil d'institut**

Dans le processus d'ensemble présenté ici, le conseil de la composante est intervenu en particulier à plusieurs moments, comme il se doit : en septembre 2022, il a été consulté sur le point d'étape (grands axes de la nouvelle offre de formation, structure générale (mentions et intitulés de parcours) de la future offre de formation de chaque composante) puis en avril 2023 il a procédé au vote portant sur l'ensemble des propositions de nouvelles maquettes.

#### ■ **À l'échelle des mentions : les conseils de perfectionnement**

Un conseil de perfectionnement est constitué pour chaque mention. Il se réunit une ou deux fois chaque année (généralement en fin de premier semestre et/ou en milieu de second semestre).

Le conseil de perfectionnement joue un rôle de central au niveau de chaque mention dans le cadre de la refonte des maquettes, des bilans de fonctionnement des formations. Il est force de proposition pour les améliorations et évolutions à apporter. En effet, la composition des conseils de perfectionnement permet la représentation de l'employeur, de l'ensemble des équipes plurielles et la participation des étudiants. Les conseils de perfectionnement 2022/2023 ont été particulièrement sollicités pour dresser un bilan de la mise en œuvre de la réforme des MEEF, proposer les améliorations de maquettes et de contenus des enseignements pour la nouvelle accréditation. Les conseils de perfectionnement 2023/2024 sensés travailler sur la réforme de la formation initiale et des concours ont été reportés au fur et à mesure des retards pris quant à la réforme annoncée, pour finalement être annulés. Ils sont à nouveau organisés à partir de la rentrée 2024 / 2025 et se tiendront préférentiellement au printemps.

#### ■ **A l'échelle des parcours : les conseils de études**

Les conseils des études sont à l'échelle d'un parcours l'équivalent d'un conseil de perfectionnement, avec une composition proche. Ils jouent un rôle particulier au sein de la mention MEEF Second degré afin de prendre en compte les spécificités disciplinaires de ces parcours et d'intégrer les représentants des composantes universitaires disciplinaires partenaires des MEEF. Ces conseils dans les trois mentions MEEF prennent en compte les orientations formulées par le conseil de perfectionnement de chaque mention et le COSP afin d'en prévoir la transposition effective au sein de chaque maquette de parcours.

En complément à ces groupes institutionnels, le pilotage des formations prend appui sur des réunions régulières entre la direction de l'institut et les personnels d'encadrement du Rectorat. Concernant la mention MEEF 1<sup>er</sup> degré, des réunions entre la direction de l'INSPÉ, les responsables de diplôme, les IEN adjoints aux DASEN, les IEN en charge de la formation et la directrice de l'EAFC sont organisées une à deux fois par semestre. Ces réunions ont pour but d'articuler le fonctionnement des équipes plurielles et de coordonner les actions liées à l'alternance. Avec la même fréquence, la direction de l'INSPÉ, les doyens de corps d'inspection du second degré et la directrice de l'EAFC se concertent dans le but de coordonner le fonctionnement des équipes pédagogiques et de mettre en œuvre la formation en alternance pour les mentions MEEF 2<sup>nd</sup> degré et le parcours CPE de la mention « Encadrement éducatif ».

Enfin, la directrice de l'EAFC et le directeur adjoint en charge du pilotage et de l'organisation des formations sont en contact régulier et fréquent et se concertent pour toute question ou tout problème nécessitant une résolution rapide.

### ● **Un travail coordonné des équipes pédagogiques**

La coordination de chaque équipe pédagogique est opérée de la manière suivante.

- **Le directeur adjoint en charge de l'organisation et du pilotage des études** a pour mission de piloter les enseignements, la gestion des services d'enseignement, de favoriser la concertation au sein des équipes plurielles et d'assurer la cohérence entre les différents sites. Il travaille en collaboration avec les responsables pédagogiques de chaque mention et de chaque parcours.
- **Chaque mention MEEF** est sous la responsabilité d'un (ou plusieurs) enseignant-chercheur HDR qui assure le portage scientifique du diplôme. Le responsable de mention assure le portage scientifique, la présidence des jurys, l'organisation et le fonctionnement de la commission pédagogique.
- **Chaque parcours** est sous la coresponsabilité d'enseignants-chercheurs et/ou d'enseignants. Il s'agit de personnels de l'INSPÉ pour les mentions MEEF 1<sup>er</sup> degré et Sciences de l'Éducation. Pour la mention MEEF 2<sup>nd</sup> degré, chaque parcours est sous la coresponsabilité de deux à trois enseignants : l'un rattaché à l'INSPÉ et l'(les) autre(s) dans la (les) composante(s) disciplinaire(s) correspondante(s). Sous le pilotage et la coordination de l'équipe de direction de l'INSPÉ, les responsables de parcours :
  - assurent le fonctionnement de la commission pédagogique ;
  - veillent au respect du fonctionnement et de l'organisation pédagogique du parcours. Ils sont pour cela en interaction permanente avec tous les intervenants issus de l'INSPÉ, des autres composantes de l'Université de Strasbourg, des corps d'Inspection et des professionnels du terrain intervenant dans le Master ;
  - animent l'équipe pédagogique. Des rencontres entre les différents enseignants du master sont régulièrement organisées afin de faire le point sur la progression des étudiants, les lacunes à combler, les ajustements à opérer ;
  - élaborent avec chaque responsable d'UE les modalités du contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances, les proposent au directeur adjoint et veillent également à la répartition des contrôles continus dans le semestre afin que cette répartition soit équilibrée dans le temps ;
  - participent à l'organisation, en liaison avec les autres enseignants et les services de scolarité, des emplois du temps ;
  - sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants : ils organisent leur accueil, l'information, les accompagnent, les conseillent dans leur parcours, les accompagnent lors de la mise en place des contrats pédagogiques.
- Les effectifs hors norme d'étudiants inscrits dans les Masters MEEF 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés et l'importance conférée aux stages ont amené à créer une fonction complémentaire : les **coordonnateurs pédagogiques**. Implantés sur les sites de Colmar et Strasbourg, ils ont pour mission principale de coordonner l'organisation de la mise en stage et des interventions des différents acteurs de la formation (équipes plurielles) et de veiller à la cohérence et la continuité des contenus de formation, ainsi qu'à leur articulation avec les stages.

## ● Les outils d'information et de concertation de l'équipe pédagogique

### ■ Les réunions de l'équipe pédagogique

**À l'échelle de la mention**, cinq à six réunions des coresponsables sont programmées dans les emplois du temps afin de permettre aux équipes de pilotage du Master de se réunir, de débattre, de coordonner les actions. Elles sont articulées autour de moments de transmission d'informations à tous, d'échanges, de débats avec le cas échéant prises de décisions collectives.

**À l'échelle des parcours MEEF 1<sup>er</sup> degré** « Enseignement bilingue français-allemand » et « Enseignement polyvalent » les forts effectifs de l'équipe pédagogique amènent à proposer des journées dites « journées banalisées MEEF 1<sup>er</sup> degré » programmées dans les emplois du temps afin de permettre aux équipes pédagogiques des différents parcours de se réunir, de débattre et de coordonner les actions. Aucun cours n'est programmé lors de ces journées banalisées afin que l'ensemble des collègues intervenant dans la mention soit disponible. Certaines de ces rencontres concernent exclusivement les enseignants affectés à l'INSPÉ à plein temps ou à temps partagé. D'autres s'ouvrent à l'ensemble des membres de l'équipe plurielle notamment en fin d'année universitaire lorsqu'il s'agit d'opérer les bilans et de préparer l'année suivante ou lors des journées de rentrée universitaire. Enfin, il est parfois nécessaire de réunir spécifiquement les PEMF ou les MAT (maîtres d'accueil temporaire des étudiants de M1 ou de M2 non lauréats du CRPE). Il a été décidé, dans un souci de clarté et de cohérence, de systématiser les réunions/formations conjointes INSPÉ/services académiques à destination des PEMF, des tuteurs alors que par le passé chaque institution les réunissait séparément.

**Pour les autres parcours**, la structure resserrée de l'équipe permet plus de souplesse. Les équipes pédagogiques peuvent se réunir à leur initiative en tant que de besoin. Le conseil des études institutionnalise ces rencontres même si cette modalité de fonctionnement ne remplace pas les échanges immédiats en cas de problème et les rencontres moins formalisées. Généralement les équipes d'enseignants sont composées des enseignants de la (ou des) composante(s) fortement impliquées dans le parcours et des enseignants affectés à l'INSPÉ à plein temps ou à temps partagé.

A ceci s'ajoute chaque année, trois journées de rencontre et de formation des tuteurs Éducation nationale. Ces moments permettent à l'équipe plurielle d'élargir aux tuteurs de coordonner les actions des différents protagonistes. Elles sont aussi l'occasion de travailler sur l'amélioration des pratiques (la visite, l'entretien, le rapport, les grilles d'évaluation, des éléments de didactique disciplinaires...).

### ■ Des Vade-mecum de la formation et du tutorat mixte à destination des étudiants M2 alternants et DIU fonctionnaires stagiaires

Des Vadémécum de la formation et de l'accompagnement des étudiants M2 alternants et des étudiants fonctionnaires-stagiaires DIU sont conçus chaque année conjointement par l'INSPÉ et les services académiques. Ils détaillent, d'une part, les orientations, les objectifs et contenus des dispositifs de formation à mettre en œuvre et présentent, d'autre part, les modalités du tutorat mixte mises en œuvre ainsi que les modalités de signalement et d'accompagnement des étudiants ou stagiaires en difficulté. Ils précisent les modalités de fonctionnement de l'année (organisation de la formation, gestion des absences, procédures de signalement...). Ces documents conjoints services académiques – INSPÉ, adressés aux corps d'inspection, chefs d'établissement, CPC, PEMF, enseignants de l'INSPÉ, tuteurs Éducation nationale et étudiants, se veulent clairement contribuer à développer une démarche qualité.

### 3.2.2 Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle (problématique des 33% de praticiens)

Les professionnels du terrain scolaire participent à la formation dans les pourcentages indiqués en [annexe](#) (indicateur « équipe pédagogique pluri-catégorielle »).

Ils sont membres à part entière des équipes pédagogiques.

#### ● Pour la mention MEEF 1<sup>er</sup> degré

Pour la mention MEEF 1<sup>er</sup> degré, les enseignants en poste intervenants sont des enseignants du second degré à temps partagé (8,3%) et majoritairement des PEMF ou des enseignants du premier degré à temps partagé (13,5%). Chaque PEMF doit à l'INSPÉ 32 HéqTD. Avec cette quotité de service INSPÉ, le nombre de PEMF de l'académie ne suffit pas pour atteindre l'objectif des 33% d'autant qu'en cinq ans (20/21 à 24/25) 10 postes de PEMF devant service à l'INSPÉ ont été perdus soit l'équivalent de 320 éqHTD.

Depuis la rentrée 2021, l'INSPÉ a pu obtenir le recrutement de 3 temps partagés supplémentaires, sur support Unistra, afin d'augmenter leur proportion et contribuer à l'objectif des 33% dans le MEEF 1<sup>er</sup> degré ou du moins à enrayer la diminution des heures assurées par des PEMF. Dans cette même visée, la rectrice de l'Académie de Strasbourg a engagé 2 ETP pour créer des temps partagés du 1<sup>er</sup> degré, dès la rentrée 2021. Faute de candidats à ces postes, seuls 3 temps partagés ont pu être recrutés sur support rectoral soit 1,5 ETP. En effet, les statuts des enseignants à temps partagé ne sont absolument plus attractifs pour les catégories d'enseignants qui devraient constituer le vivier principal de recrutement à savoir les PEMF qui perdent leur statut en acceptant ces postes.

Pour les rentrées 2024 et 2025 nous avons dû faire des choix qui vont à l'encontre de l'objectif des 33% avec le basculement de deux postes à temps partagé vers des postes à temps plein pour ne pas perdre des collègues efficaces qui nous ont signifié qu'ils abandonneraient leur poste notamment pour accepter des offres de conseiller pédagogique et quitteraient l'INSPÉ faute de pouvoir se stabiliser sur un poste entier.

#### ● Pour la mention MEEF 2<sup>d</sup> degré

L'objectif des 33% est largement atteint dans la mention MEEF 2<sup>d</sup> degré. Ceci est permis par le fait que des supports de postes de l'Unistra sont utilisés pour pourvoir presque chaque parcours de la mention d'un enseignant à temps partagé voire deux. À ces moyens financés par l'université s'ajoutent 125 à 132 heures de « décharge » (IMP/ARA) selon les années financées par le Rectorat permettant d'assurer 3250 à 3432 heures d'enseignement dans la mention. S'ajoutent également des enseignants vacataires du second degré.

Par ailleurs, les enseignants en temps partagé (sur support Unistra) sont, dans le MEEF 2<sup>d</sup> degré, coresponsables du parcours de master dédié à leur discipline (15 temps partagés). L'université reconnaît ainsi et valorise leur expertise en leur permettant d'accéder à des fonctions de pilotage des diplômes.

### ● Pour la mention MEEF EE, parcours CPE

Pour la mention Encadrement éducatif, parcours CPE, nous étions très en dessous de l'objectif en 2020/2021. L'utilisation d'un demi-poste (192h) vacant dans la campagne d'emploi 2021 a permis de recruter un temps partagé CPE malgré les difficultés à proposer des postes à temps partagé résultant du statut, des fonctions et des contraintes organisationnelles des CPE. L'impossibilité de leur attribuer des décharges ou des IMP amène à ne pouvoir compter que sur des vacations en complément de ce temps partagé. Un gros effort a été fait pour proposer des heures en tant que chargés d'enseignement vacataires à des CPE. Ainsi, nous parvenons désormais à dépasser l'objectif des 33% dans le parcours mais ces freins au recrutement rendent les choses fragiles, d'autant plus que le statut de vacataire à l'université n'est pas du tout attractif pour des CPE en poste et que nous peinons à recruter.

#### **Nous souhaitons alerter les tutelles sur la problématique des 33% de praticiens.**

Dès lors que leur intervention à l'INSPÉ (et plus généralement dans l'enseignement supérieur) n'est ni valorisée dans leur carrière, ni intéressante financièrement, et parfois mal perçue par certains chefs d'établissement, nous avons de plus en plus de difficulté à attirer des formateurs de qualité notamment sur des postes à temps partagé ou des vacations. La mise en place du pacte enseignant et le fait que l'engagement dans la formation initiale n'y est pas intégré nous semble fortement préjudiciable et a aggravé la situation.

Les trois dernières années, plusieurs collègues ont mis fin à leur temps partagé en nous expliquant qu'ils étaient passionnés par leurs missions de formateurs INSPÉ mais qu'il leur était trop difficile de gérer les « deux mi-temps » et il a parfois été difficile de les remplacer. D'autres nous signifient qu'ils envisagent de le faire à l'avenir. Comme mentionné précédemment, nous avons fait le choix de stabiliser sur des postes à temps plein des collègues dont nous avions absolument besoin pour le fonctionnement de notre composante ce qui va à l'encontre de l'objectif des 33%. Les collègues à temps partagé insistent tous sur le fait que les postes à temps partagé sont précaires, mal reconnus et que leur gestion (à cheval sur les deux institutions) n'est pas toujours sereine de leur point de vue.

De même, il est de plus en plus difficile de recruter des chargés d'enseignements vacataires (dans leur grande majorité des enseignants du primaire ou du secondaire à l'INSPÉ) dans un contexte de grande sollicitation par leur établissement sur d'autres missions (notamment de remplacement), de rémunération peu intéressante et parfois de difficultés à obtenir les autorisations de cumul dans des temps raisonnables.

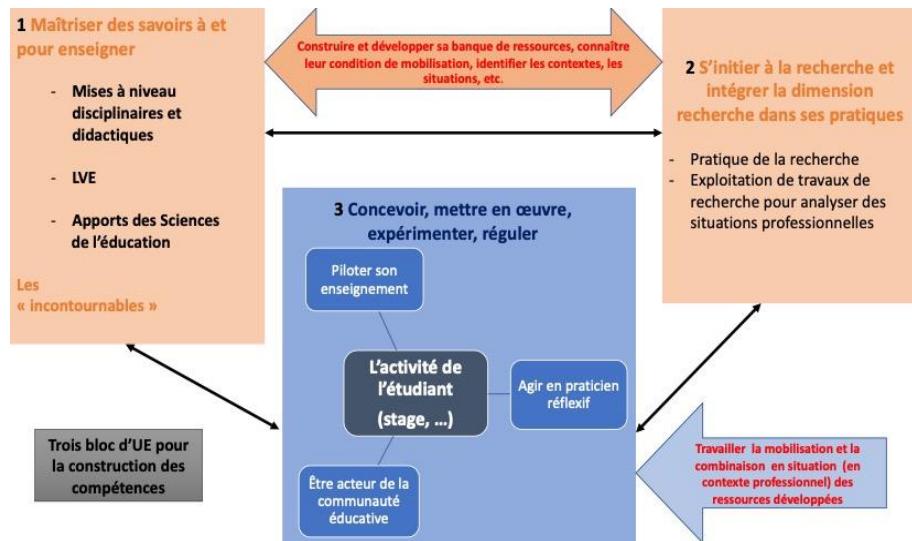
Cette réalité du terrain nous préoccupe fortement et ne trouvera selon nous de solution que lorsqu'un véritable statut des professionnels du terrain intervenant en formation initiale (notamment à temps partagé) verra enfin le jour accompagné d'un modèle économique permettant de déployer suffisamment de ces professionnels du terrain en formation initiale. Plus particulièrement, atteindre les 33% dans le premier degré, nécessitera dans notre académie de revoir le schéma actuel (quotité de service des PEMF à 32 heures, nombre de support pour des postes à temps partagé) et ce dans un contexte budgétaire peu favorable et de pénurie d'enseignants sur le terrain.

### **3.2.3 État et démarche(s) de déploiement de l'approche par compétences (APC) pour chaque mention**

Dans une logique d'approche programme, de formation (et d'évaluation) par les compétences, l'ensemble des

Master sont constitués de trois blocs d'unités d'enseignement, déclinées au long des quatre semestres de formation, permettent à l'étudiant de se constituer des ressources puis de les mobiliser en contexte professionnel.

Dans la mention MEEF 1<sup>er</sup> degré portée intégralement par l'INSPÉ, ils sont organisés selon le principe suivant :

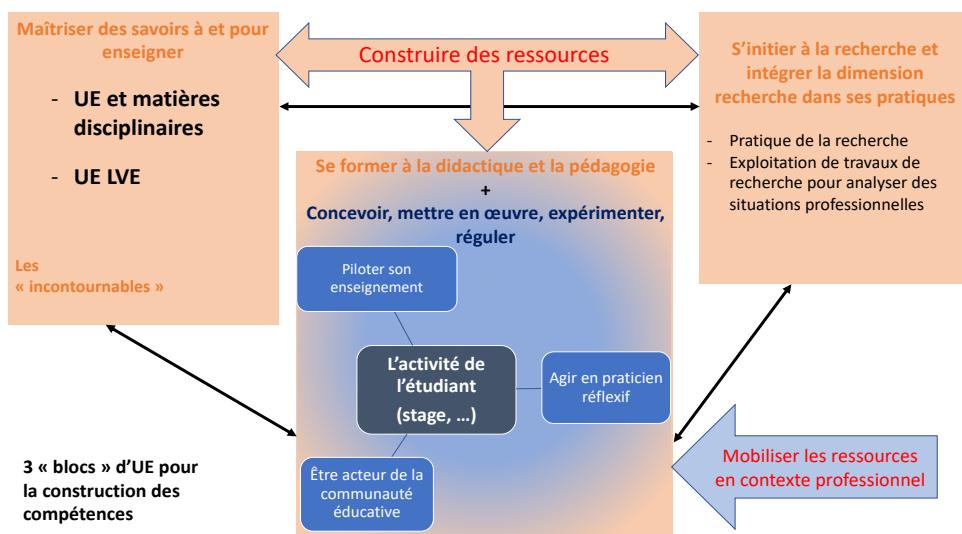


Deux blocs d'UE permettent aux étudiants de se constituer et développer des ressources pour enseigner :

- Bloc 1 : « Maîtriser des savoirs pour et à enseigner en mobilisant les éclairages de la recherche »
- Bloc 2 : « S'initier à la recherche et intégrer la dimension recherche dans ses propres pratiques »

Un troisième bloc, constitué d'une UE « Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements » articulée autour des stages et de leur accompagnement, permet aux étudiants de mobiliser les ressources *in situ*, dans des situations professionnelles de plus en plus complexes et des degrés d'autonomie croissants.

Le partage des tâches entre INSPÉ et composantes pour le MEEF 2d degré amène à décliner légèrement différemment le schéma précédent :



Deux blocs d'UE permettent aux étudiants de se constituer et développer des ressources pour enseigner :

- Bloc 1 : « Maîtriser des savoirs à enseigner en mobilisant les éclairages de la recherche »
- Bloc 2 : « S'initier à la recherche et intégrer la dimension recherche dans ses propres pratiques »

Un troisième bloc, constitué d'une UE « Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements » articulée autour des stages et de leur accompagnement, permet aux étudiants de **se constituer des ressources supplémentaires pour enseigner par des apports (connaissance du système éducatif, psychologie de l'adolescent, apprentissage, pédagogie et didactique...)** et **de mobiliser les ressources *in situ*, dans des situations professionnelles de plus en plus complexes et des degrés d'autonomie croissants.**

**Par la présente structuration des maquettes, l'INSPÉ assume un modèle mixte (hybride) de l'approche (et surtout de l'évaluation) par compétences.**

Cette structuration des maquettes permet de basculer progressivement à une évaluation par compétences de l'ensemble des blocs d'UE « professionnelles » s'appuyant sur des portfolios tout en conservant la possibilité d'avoir une approche plus classique de l'évaluation dans certaines UE des autres blocs. Ceci assure la nécessaire souplesse de fonctionnement liée à des engagements et des adhésions variables à la logique d'approche par compétences, qui, par ailleurs, fait débat y compris au sein de notre COSP.

Cette approche mixte permet d'évaluer la maîtrise des fondamentaux dans les UE « ressources » en assumant d'avoir recours à des modalités plus « classiques » et d'entrer dans une réelle évaluation par compétences s'appuyant sur des situations intégratrices, des simulations, la pratique en stage et lors de l'alternance dans le bloc d'UE « professionnelles », et parfois d'autres UE.

Cette démarche, qui pour certains traduira un manque d'ambition, a le grand mérite de faire consensus et de permettre de progresser au rythme des équipes de parcours, l'enjeu pour l'équipe de direction étant d'impulser une dynamique sans brusquer ni crisper. Ce consensus a permis d'avancer et de basculer dans une évaluation par compétences dans les UE « professionnelles » dans tous les parcours de la mention MEEF 2<sup>d</sup> degré y compris ceux où les collègues étaient très réticents ou souhaitent conserver un modèle plus classique d'évaluation des UE « disciplinaires » (notamment les enseignants des composantes disciplinaires).

On notera par la suite que les DIU fonctionnent dans leur intégralité sur une approche et une évaluation par compétences.

Il est intéressant de préciser que les équipes des blocs professionnels se sont emparées différemment des référentiels nationaux de formation pour concevoir des grilles de validation des attendus conformes au cadrage national mais ajustées à leur manière d'envisager l'outil (voir annexe). Ceci confirme l'impérieuse nécessité de l'appropriation par chaque équipe de façon autonome et responsable de la démarche tout en étant accompagnée.

### 3.2.4 Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages

Les formations dans les différents diplômes sont pensées en articulation étroite avec le secteur professionnel d'insertion des étudiants, ce qui implique d'une part des partenariats pour la mise en stage des étudiants et d'autre part l'intervention de professionnels de ces secteurs dans les enseignements.

## ● Les stages au centre du projet professionnel tutoré en licence

Des stages en établissement scolaire sont proposés aux étudiants dans le cadre de la préprofessionnalisation en licence dans les « parcours de professionnalisation aux métiers de l'enseignement (PPME) » ou durant les trois années des licences fléchées « professorat de écoles » (voir partie 3.4.1)

Année de licence	PPME	Licence « PE »
L1	Possibilité de proposer des demi-journées de sensibilisation	Stage de découverte de l'école élémentaire en S1 (une semaine) et de l'école maternelle en S2 (une semaine)
L2	Stage d'observation et de début de pratique accompagnée de 8 demi-journées réparties entre 4 demi-journées dans le 1 <sup>er</sup> degré et 4 demi-journées dans le 2 <sup>nd</sup> degré	Stage d'observation et de début de pratique accompagnée de 3 semaines.
L3	Stage d'observation et de pratique accompagnée de 10 demi-journées dans le 2 <sup>nd</sup> degré	Stage d'observation et de pratique accompagnée de 4 semaines.

## ● Les stages : pivots de l'alternance intégrative en Master MEEF

Des stages en établissement scolaire ou dans d'autres milieux professionnels (stages d'observation et de pratique accompagnée, périodes d'alternance) sont l'occasion d'observer et de mettre en œuvre des enseignements ou d'exercer les fonctions d'encadrement. Ces stages sont conçus dans une logique d'alternance intégrative progressive. Ils sont placés au centre des UE « professionnelles », moments clé de la mobilisation en contexte des ressources développées dans les autres UE dans une logique d'approche par compétences mentionnée précédemment. Ils ne sauraient se limiter à l'envoi des étudiants dans les classes mais s'articulent autour d'une réflexion didactique, pédagogique, disciplinaire et épistémologique qui suppose des allers-retours réflexifs entre terrain et lieu de formation.

Ces allers-retours doivent pouvoir s'appuyer sur un large éventail d'intervenants : tuteurs accompagnant les étudiants pendant leurs stages, formateurs et formateurs associés (enseignants du primaire, du secondaire ou CPE à temps partagé à l'INSPÉ, enseignants du secondaire déchargés, vacataires), professionnels hors Éducation nationale (pour les parcours concernés) disposant d'une double compétence (professionnel du terrain et formateur), enseignants de l'INSPÉ et enseignants-chercheurs travaillant dans les secteurs de recherche en jeu, en particulier ceux qui ont trait aux disciplines impliquées dans le Master, à leur enseignement et à leur histoire, à leur didactique et à leur épistémologie.

Des séances de « travaux dirigés » sont mises en place pour viser à la fois une préparation des périodes de stages, par le biais d'apports théoriques, documentaires, de définition des cahiers des charges, de conseils méthodologiques, pédagogiques et didactiques, et faire produire ensuite aux étudiants une analyse rétrospective des expériences vécues par chacun dans les classes. Ces séances permettent de préciser les attendus en lien avec la compléction du portfolio dans le cadre de l'évaluation par compétences.

A ce titre, les stages sont considérés, dès la première année, comme le pivot de la formation. Nourris des éléments

théoriques en amont, ils alimentent à leur tour les formations à l'INSPÉ pendant les stages ou en aval. De ce fait, les stages ne constituent pas en eux seuls des entités indépendantes mais sont le pivot des enseignements professionnels. Ils permettent aux étudiants de mobiliser *in situ* les ressources qu'ils se sont constitués notamment grâce aux enseignements dispensés. Les dispositifs d'analyse de pratiques professionnelles, dispositifs de formation accompagnante, ont toute leur place dans les enseignements. Plusieurs techniques, ou plutôt variantes, existent pour analyser des situations ou des pratiques.

L'INSPÉ développe aussi des ressources multimédia (notamment des cours filmés d'enseignants néophytes ou experts) qui permettent d'enrichir les dispositifs de formation aux gestes professionnels et d'analyse de pratiques.

Les fiches « mentions », en annexe, précisent les modalités de stage pour chaque mention.

## • **Organisation pratique des stages**

Dans le cadre de la convention cadre établie entre l'Université de Strasbourg et le Rectorat de Strasbourg, l'organisation des différents stages fait l'objet d'une concertation étroite entre les instances académiques et l'Université.

**Concernant les stages de pratique accompagnées sous tutelle d'un enseignant titulaire, proposés aux étudiants de M1 et de M2 (« non alternants »),** les instances académiques définissent les lieux d'accueil dans les écoles et les enseignants (maîtres d'accueils temporaires, MAT) susceptibles d'accueillir les étudiants. L'affectation en stage est réalisée par l'INSPÉ sur la base des données fournies par les services académiques. Pour les étudiants, une convention de stage individuelle est établie.

**Pour les étudiants de deuxième année de master MEEF en alternance (« M2 alternants »),** un contrat est signé entre les étudiants concernés et l'employeur, contrat établi par les services académiques suite au recrutement par l'employeur. Les modalités de ce recrutement, ainsi que le nombre de contrats, font l'objet d'une concertation préalable avec l'INSPÉ.

## • **Des dispositifs d'aide à la réussite à destination des étudiants M2 alternants et DIU fonctionnaires stagiaires à mi-temps**

L'alternance intégrative nécessite une vigilance accrue dans l'accompagnement de ces deux populations d'étudiants, d'autant que chaque année 10 à 20% d'entre eux éprouvent des difficultés dans l'entrée dans le métier. Une attention particulière leur est donc portée. Les « Vademecum de la formation et de l'accompagnement des étudiants » (voir annexe) identifient plusieurs niveaux de difficultés. Il convient en effet de distinguer les situations de fragilité d'un stagiaire ou les difficultés inhérentes au début de carrière, qui relèvent de l'accompagnement renforcé, des situations graves nécessitant un signalement de situation préoccupante.

### ■ **L'aide professionnelle individualisée**

Tenant compte de ces Vademecum, l'INSPÉ a maintenu le dispositif d'aide professionnelle individualisée (API) proposé aux stagiaires et l'a étendu aux M2 alternants voire aux stagiaires à temps plein lorsque cela est possible et selon les besoins. L'API se veut un dispositif visant à repérer et prendre en charge, de façon précoce et individualisée, les M2 ou stagiaires rencontrant des difficultés sur le terrain. Ceci a pour but de chercher à éviter de

tomber dans la procédure plus lourde d'aménagement.

Une équipe API est constituée sur les deux sites de l'INSPÉ autour de chargés de mission API qui la coordonnent, pour assurer une écoute, dispenser les premiers conseils et prendre en charge les étudiants en estimant le besoin, le tout dans le non-jugement et en toute confidentialité.

Le repérage met à contribution les tuteurs Éducation nationale et INSPÉ notamment lors des visites, les référents des groupes de suivi des stages, la scolarité...

L'équipe des responsables de l'API se partage l'étude des cas repérés. Un entretien individuel peut être effectué avec les stagiaires en difficulté. Cette équipe propose une écoute attentive sans jugement, hors procédure évaluative, destinée à mettre en évidence des besoins et des manques. S'en suivent des propositions de remédiation dans lesquelles l'étudiant et l'équipe d'API s'engagent (individualisation ponctuelle de la formation destinée à remédier aux difficultés pointées et reconnues). Parmi les pistes de formations complémentaires, citons les entretiens individuels en fonctions de besoins spécifiques avec des spécialistes (gestion de classe, posture, autorité, voix etc....), les visite(s) conseil spéciale(s) d'enseignants formateurs INSPÉ, la participation ponctuelle à 1 ou 2 cours hors Master/DIU en fonction des besoins et des possibilités (ex. une séance de l'UE « Voix » proposée en PPME durant les congés scolaires....), la participation à des ateliers proposés par les partenaires de l'INSPÉ.

Un strict principe de confidentialité est garanti (seuls sont informés les responsables de parcours et l'équipe d'API).

## ■ **Le plan d'accompagnement renforcé**

En cas de difficultés plus importantes, une procédure d'alerte est déclenchée. Toute situation jugée suffisamment inquiétante pour ne pas être surmontée par les aides et conseils des tuteurs mixtes amène à la formalisation d'un document spécifiant les modalités d'accompagnement. En tant qu'employeur, le Rectorat, via les inspecteurs de l'éducation nationale pour le 1<sup>er</sup> degré et l'EAFC pour le second degré et CPE, coordonne l'ensemble du dispositif d'alerte et de suivi des étudiants (M2 alternant ou stagiaires DIU) en difficulté. L'alerte et le suivi donnent lieu à la formalisation d'un document spécifiant les modalités d'accompagnement. Un programme personnalisé d'aide et de remédiation est proposé à l'étudiant / stagiaire en difficulté. Il consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés de l'étudiant, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et le bilan. Il est élaboré conjointement par l'équipe de circonscription (1<sup>er</sup> degré), l'EAFC (2<sup>nd</sup> degré) et l'INSPÉ, porté à la connaissance de l'étudiant qui signe le document de suivi et s'engage dans les actions d'accompagnement proposées.

L'accompagnement mis en place peut prendre la forme :

- d'un tutorat renforcé, notamment par l'intervention des conseillers pédagogiques de circonscription et la désignation par l'IEN de circonscription ou l'IPR d'un conseiller supplémentaire qui travaille en collaboration avec le tuteur Éducation nationale et le référent INSP2 ;
- de modules spécifiques de formation mis en place par l'INSPÉ notamment dans le cadre de l'API, l'équipe de circonscription ou l'EAFC ;
- d'un guidage différencié de l'étudiant (pédagogie différenciée) lors de sa formation à l'INSPÉ ;
- de temps d'observation dans la classe d'enseignants expérimentés.

Dans tous les cas, les actions de remédiation sont mises en place et coordonnées par l'EAFC, en concertation avec l'INSPÉ.

### ■ **Signalement d'une situation préoccupante**

Ces signalements concernent uniquement un manquement manifeste aux règles et à la déontologie du métier ou des actes qui menacent la sécurité des élèves (difficultés graves de gestion de classe, éléments graves, mise en danger d'élèves, mise en danger du stagiaire, comportement ou propos incompatibles avec les valeurs de la République, les devoirs du fonctionnaire...). Ils doivent ainsi être réservés aux cas qui nécessitent d'informer le supérieur hiérarchique du stagiaire ou du contractuel dans les plus brefs délais et qui appellent à la mise en œuvre de moyens dépassant le champ d'action des acteurs habituels de la formation.

## **3.2.5 Contenus et volumes horaires de la formation sur les enjeux transversaux et sociaux**

### • **Bloc « laïcité / égalité fille-garçon / valeurs de la République / droits et obligations des fonctionnaires »**

L'INSPÉ de l'académie de Strasbourg a engagé un processus de renouvellement de son offre de formation correspondant à la mise en œuvre du nouvel arrêté fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF conformément à la demande du ministère par courrier en date du 12 novembre 2019 (n°2019-0415). Les maquettes des trois mentions ont alors été construites de manière à ce que ces thématiques soient centrales dès le premier semestre de Master 1. Plusieurs enseignements ont pour objectif essentiel de donner des repères pour mieux comprendre le contexte professionnel, de construire le cadre de référence afin que les étudiants comprennent les missions et le fonctionnement de l'Éducation nationale en tant que service public.

Un axe principal structure ainsi les enseignements de tronc commun du premier semestre : la construction du cadre de référence et les fondements éthiques du métier. Il s'agit de clarifier ce que l'on appelle les valeurs de la République, d'outiller les étudiants pour apprêter les valeurs et exigences du service public et de la République, transmettre celles-ci, les incarner, les faire vivre et les enseigner, pour comprendre les droits et obligations du fonctionnaire, acteur du service public d'éducation, pour connaître le fonctionnement du système éducatif français et comprendre son pilotage au service de la réussite des élèves. Il s'agit de faire comprendre les tenants et aboutissants de l'autorité éducative afin de lutter efficacement contre toutes les formes de discriminations et de violence.

Cet axe qui permet particulièrement d'aborder la laïcité, la lutte contre les discriminations et les stéréotypes de tout ordre, la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons continue à être travaillé et complété par la suite. Ces thématiques sont en effet abordées à nouveau les semestres suivants (S2 à S4).

Les enseignements réunissant les étudiants des différents parcours de la mention, ont pour objectif essentiel de donner des repères conceptuels, de proposer des ressources afin que les étudiants s'en emparent et puissent les utiliser en contexte. Des analyses de situations éducatives leur permettent, lors de TD de tronc commun ou dans d'autres enseignements notamment d'accompagnement du stage, de mettre en œuvre les connaissances acquises tant scientifiques que professionnelles afin de construire progressivement leur positionnement professionnel au sein d'un collectif de travail.

Les paragraphes qui suivent détaillent, comme attendu, les contenus précis et volumes horaires.

■ **Premier degré : déploiement de deux UE de tronc commun avec des prolongements dans les autres enseignements**

Un tronc commun obligatoire est suivi par tous les étudiants de la mention. Il est détaillé dans le tableau qui suit.

<b>Semestre 1 - UE 1.1.C : Maîtriser les savoirs à et pour enseigner : appréhender le milieu institutionnel, ses missions, ses valeurs et son fonctionnement</b>	
Matière : <b>L'école dans le système éducatif français</b> (6h).	Cet enseignement vise à fixer quelques grands repères concernant le fonctionnement de l'institution et le fonctionnement d'une école (Principes fondateurs du service public d'éducation nationale ; fonctionnement de l'institution ; fonctionnement d'une école : l'école une communauté éducative, la place de chacun, les instances consultatives, les outils de l'école : le projet d'école... ; Quelques grands textes réglementaires permettant de cerner les lignes directrices des politiques éducatives)
Matière : <b>Principes et valeurs de la République : approches philosophique et historique.</b> (18h)	<p>Philosophie de l'éducation et philosophie politique et morale (12h) : valeurs de la République, éducation démocratique, laïcité et enseignement. Les valeurs et principes de l'école républicaine et démocratique relèvent de multiples approches, dont celle de la philosophie de l'éducation. Celle-ci se veut complémentaire d'une approche historique et prendra pour objet d'aborder les principaux concepts et les problématiques majeures touchant : a) les philosophies morales et politiques fondant la laïcité de l'école et celle de l'État ; b) les principes de tolérance pouvant irriguer l'éducation morale et civique dispensée à l'école ; et c) les questions vives et les problématisations de la laïcité à l'école, de l'école et dans l'école.</p> <p>Approche historique (6h). Les enseignements s'articulent autour des thématiques suivantes : construction et enracinement des valeurs et principes de la République, la République, l'histoire scolaire et les revendications mémorielles, l'école de la République face aux nouvelles revendications citoyennes : postcolonialisme, communautarismes, séparatismes, féminismes, intersectionnalité...</p>
Matière : <b>Égalité garçon/fille, lutte contre les stéréotypes et les discriminations</b> (12h)	<p>Cet enseignement a pour objet la pédagogie de l'égalité, il cible les futurs enseignants ainsi que leurs stratégies d'enseignement et, à travers ces personnes, leurs élèves. Il permet de développer l'aptitude à se situer dans le système éducatif (enjeux des politiques éducatives, partenaires de l'école, relations avec les parents, diversité, mixité...) par rapport aux valeurs et exigences du service public et de la République (lutte contre les discriminations et les stéréotypes de tout ordre, promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, ...). Les <b>cours magistraux</b> développeront les savoirs scientifiques (biologique, psychologique, sociologique et économique) sur les égalités et les inégalités, ainsi que les rapports de pouvoir qui en découlent. Il s'agit de fournir au futur personnel enseignant un outillage critique sur le genre et les rapports sociaux de sexe, de race ou de handicap afin qu'ils prennent conscience de la persistance des inégalités et des discriminations et de leurs conséquences non seulement dans la société, mais aussi sur leur pratique professionnelle. Les <b>travaux dirigés</b> ont pour objectif d'offrir aux futurs enseignants et enseignantes les outils pour convertir ces savoirs en pratiques pédagogiques égalitaires à destination d'élèves et d'en pointer les avantages et les limites.</p> <p>Dans cette matière, les étudiants bénéficient tous d'une formation à la lutte contre le harcèlement articulée autour de : la définition du harcèlement (définition, critères invariants, le triangle harceleur, victime, témoin), le harcèlement à l'école en quelques chiffres, les textes</p>

	règlementaires, les mesures contre le harcèlement et le dispositif Phare, la présentation de la méthode inspirée de Pikas dite « méthode de la préoccupation partagée.
<b>Semestre 2 – UE 2.1.C : Maîtriser les savoirs à et pour enseigner : Prendre en compte les singularités des élèves et les contextes d'apprentissage</b>	
<b>Matière : Approche philosophique de la relation éducative (4h)</b>	Analyse philosophique des relations éducatives : autorité, discipline, éducation morale, éducation civique, laïcité. Le module de philosophie de l'éducation aborde la question de l'autorité, de sa nature et de son fondement, qui touche à l'éducation, par exemple morale, dispensée aux élèves et celle des rapports entre la transmission des savoirs (l'"instruction") et l'enseignement moral et civique.
<b>Matière : Diversité linguistique et culturelle à l'école (12h)</b>	Cette matière vise à outiller les étudiants pour comprendre l'interculturel et l'interreligieux. <b>Approche interculturelle et plurilingue de la diversité</b> : le plurilinguisme, le multilinguisme, le bilinguisme (émergent) ; les langues et le langage de la famille à l'école. L'accueil et l'accompagnement d'élèves allophones nouvellement arrivés et les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (en co-intervention avec le CASNAV). L'éveil aux langues et l'éducation interculturelle à partir des langues des élèves et leurs familles <b>Religion, faits religieux et statut local</b> : fondamentaux d'histoire des religions et les repères culturels nécessaires aux professeurs des écoles ; distinction entre religion et fait religieux et la place du fait religieux, composante de l'histoire d'un pays et de sa culture, intégrée dans les programmes et le Socle commun de connaissance et de culture, dans une école laïque ; la religion à l'école dans le modèle alsacien, le statut local : contexte historique et réalités actuelles
<b>Matière à choix intitulée : Complément de polyvalence et individualisation du projet professionnel (20h).</b>	À ce tronc commun s'ajoute cette matière qui permet aux étudiants d'individualiser, en fonction de leur projet professionnel, leur formation initiale en choisissant un module parmi une offre qui peut être actualisée chaque année. Les modules proposés permettent soit des approfondissements concernant des thématiques abordées dans les enseignements obligatoires soit des ouvertures.
<b>Semestre 2 – UE 2.1.C : Maîtriser les savoirs à et pour enseigner : Opérer une synthèse réflexive</b>	
<b>Matière « synthèse réflexive et préparation à l'oral 2 du CRPE » (60h).</b>	Les enseignements visent à ce que l'étudiant opère une synthèse réflexive sur l'ensemble de sa formation et parvienne à se situer dans le système éducatif dans ses différentes dimensions (institution scolaire, enjeux des politiques éducatives, établissement et rôle des différents conseils, partenaires de l'école, équipe éducative, classe, sécurité et sûreté des élèves, relations avec les parents, diversité, mixité...) par rapport aux valeurs et exigences du service public et de la République (droits et obligations des fonctionnaires, laïcité, neutralité, lutte contre les discriminations et les stéréotypes de tout ordre, promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes...). Les enseignements proposent un cadre méthodologique et des entraînements à l'épreuve orale 2 sur des sujets majoritairement articulés autour des thématiques précédemment listées.

■ **Second degré : des enseignements de tronc commun avec des prolongements dans les autres enseignements**

Un tronc commun obligatoire est suivi par tous les étudiants de la mention MEEF 2d degré et ceux du parcours CPE de la mention encadrement éducatif. Il est détaillé dans le tableau qui suit.

### **Tronc commun - Semestre 1: L'enseignant dans le système éducatif français. - Comprendre le cadre de référence et les fondements éthiques du métier (40h)**

Quatre cours magistraux permettent de comprendre les grands principes du service public d'éducation en lien avec les politiques éducatives (8h)

Quatre modules d'enseignements en travaux dirigés sont suivis par les étudiants :

- Thème 1 : **Les valeurs de la République, éthique et déontologie – cadre de référence – droits et obligation du fonctionnaire** (8h)
- Thème 2 : **Le système éducatif, l'EPLE et la communauté éducative** (8h). Ce thème a pour objectif de permettre aux étudiants de se situer dans le système éducatif avec une approche systémique. Il leur permet de se projeter dans un environnement complexe composé de partenariats et d'alliances centré sur la réussite et l'intégration sociale des élèves.
- Thème 3 : **L'égalité filles-garçons et la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences pour un climat scolaire apaisé** (8h dont 4 fléchées sur l'égalité filles-garçons). L'objectif général visé ambitionne de permettre aux étudiants de s'approprier les leviers pour développer un climat scolaire serein propice à la réussite des élèves. Il s'agit d'interroger les enjeux et les leviers de changement, de repérer les facteurs explicatifs agissant sur le climat scolaire et d'expliciter le rôle de l'enseignant au sein de l'action collective et de la classe. Les étudiants bénéficient tous d'une formation à la lutte contre le harcèlement articulée autour de la définition du harcèlement (définition, critères invariants, le triangle harceleur, victime, témoin), le harcèlement à l'école en quelques chiffres, les textes réglementaires, les mesures contre le harcèlement et le dispositif Phare, la présentation de la méthode inspirée de Pikas dite « méthode de la préoccupation partagée ».
- Thème 4 : **La laïcité** (8h). Ce thème vise à former les étudiants afin qu'ils soient en capacité de faire vivre la laïcité à l'école en accordant une place centrale à l'égalité des filles et des garçons.

### **Tronc commun - Semestre 4: Synthèse réflexive et entretien professionnel - Se projeter dans le métier de professeur : analyser, argumenter et justifier ses choix, se préparer à l'épreuve d'entretien (24h)**

Les enseignements visent à ce que l'étudiant opère une synthèse réflexive sur l'ensemble de sa formation et parvienne à se situer dans le système éducatif dans ses différentes dimensions (institution scolaire, enjeux des politiques éducatives, établissement et rôle des différents conseils, partenaires de l'établissement scolaire, équipe éducative, classe, sécurité et sûreté des élèves, relations avec les parents, diversité, mixité...) par rapport aux valeurs et exigences du service public et de la République (droits et obligations des fonctionnaires, laïcité, neutralité, lutte contre les discriminations et les stéréotypes de tout ordre, promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes...).

La matière est organisée de la manière suivante :

- Méthodologie de l'entretien professionnel : travail sur des sujets (sujets dédiés à la **laïcité** (2h), sujets dédiés à **l'égalité filles-garçons** (2h)
- Simulation sur des sujets avec : 6 h sur des sujets autour de la **laïcité** et des **valeurs de la République**, 4h sur des sujets autour de **l'égalité filles-garçons** (approche disciplinaire, situation d'enseignement), 2 à 4h sur des sujets autour de l'inclusion, 2 à 4h divers

Certaines séances sont assurées dans le cadre du tronc commun. Les autres sont assurées par les équipes disciplinaires.

## **• Bloc « inclusion et scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers »**

En préambule, nous pouvons pointer le contexte local particulièrement fertile pour proposer des enseignements fortement articulés avec la recherche, plusieurs enseignants-chercheurs de l'INSPÉ réalisant des recherches sur l'inclusion scolaire notamment pour les jeunes avec autisme et sur l'accompagnement des familles de même qu'un axe de recherches articulant le GIS correspond à l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Prenant en compte le « *Cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants et fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers* » (arrêté du 25/11/2020), des modules spécifiques (école inclusive) sont intégrés dans les enseignements et les volumes horaires de cette formation ont été augmentés (32h à 54h selon les parcours) et les contenus ajustés en conséquence et ce dès la rentrée 2021.

Les enseignements du tronc commun des mentions 2<sup>d</sup> degré et encadrement éducatif et des UE « transversales » de la mention 1<sup>er</sup> degré ont pour objectif essentiel de construire des repères pour mieux comprendre le contexte professionnel, de diversifier les domaines de savoirs en s'appuyant sur les sciences humaines et sociales, pour gagner en efficacité dans l'enseignement en prenant en compte la diversité des élèves et les contextes d'apprentissage. Ainsi, alors que le premier semestre du Master 1 a pour ambition de travailler le cadre de référence et les valeurs (voir paragraphe précédent), c'est surtout un second axe principal qui structure l'ensemble des matières : les singularités des élèves et l'école inclusive. Le service public de l'éducation contribue à l'égalité des chances, reconnaît que tous les enfants ont la capacité d'apprendre, veille à la scolarité inclusive de tous les enfants sans aucune distinction. La formation initiale délivrée par les INSPÉ doit permettre aux étudiants inscrits en master MEEF de développer leurs compétences à la mise en œuvre d'une scolarisation inclusive.

Les paragraphes qui suivent détaillent, comme attendu, les contenus précis et volumes horaires.

### ■ Premier degré

Un tronc commun obligatoire est suivi par tous les étudiants de la mention. Il est détaillé dans le tableau qui suit.

<b>Semestre 1 - UE 1.1.C : Maîtriser les savoirs à et pour enseigner : appréhender le milieu institutionnel, ses missions, ses valeurs et son fonctionnement</b>	
<b>Matière : L'école inclusive : Concepts, enjeux et dispositifs (école inclusive, module 1) (10h)</b>	<p>Les contenus de cet enseignement permettent aux étudiants de s'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive.</p> <p>L'objectif est de les aider à maîtriser les concepts fondamentaux qui permettent de comprendre le projet de l'école inclusive par des éclairages historiques, législatifs, sociologiques, anthropologiques, philosophiques, éducatifs, pédagogiques et didactiques.</p> <p>Les enseignements seront centrés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le handicap et les besoins éducatifs particuliers.</li> <li>- Les principes de l'école inclusive.</li> <li>- Les évolutions et les changements.</li> </ul>
<b>Semestre 2 - UE 2.1.C : Maîtriser les savoirs à et pour enseigner : Prendre en compte les singularités des élèves et les contextes d'apprentissage</b>	
<b>Matière : Psychologie et diversité des élèves (école inclusive, module 2) (10h)</b>	<p>Cette matière a pour objectif de former à la mise en relation entre les formes d'action de l'enseignant, l'engagement des élèves dans les apprentissages et les acquisitions. Un élève passif n'apprend pas. Pour que l'apprentissage soit optimal, l'enfant doit alterner apprentissage et test répété de ses connaissances, et cela de manière active. Deux leviers nous permettent de favoriser l'engagement actif, d'une part grâce à la curiosité, la soif d'apprendre, et d'autre part grâce à des situations de prédition active. Nous nous intéresserons au champ de la motivation mais aussi aux outils et méthodes pour apprendre. Nous verrons également que cet engagement actif peut être remis en question lors de stéréotypes et de préjugés.</p>



<b>Matière : Les troubles les plus fréquents et les besoins particuliers des élèves (école inclusive, module 3) (14h)</b>	Cette matière a pour objectif de faire découvrir les troubles les plus fréquents ainsi que leurs conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire. Ainsi, une distinction sera faite entre les troubles externalisés et les troubles internalisés. De plus, d'autres besoins particuliers seront abordés en s'intéressant aux troubles dyslexiques mais aussi en abordant l'impact de certains facteurs sur le développement du langage. Ce cours permettra aux étudiants d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences d'accompagnement pédagogique des publics atteints de troubles spécifiques ou ayant des besoins particuliers.
<b>Matière : Diversité linguistique et culturelle à l'école (12h)</b>	Cette matière vise à outiller les étudiants pour comprendre l'interculturel et l'interreligieux. <b>Approche interculturelle et plurilingue de la diversité</b> : le plurilinguisme, le multilinguisme, le bilinguisme (émergent) ; les langues et le langage de la famille à l'école. L'accueil et l'accompagnement d'élèves allophones nouvellement arrivés et les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (en co-intervention avec le CASNAV). L'éveil aux langues et l'éducation interculturelle à partir des langues des élèves et leurs familles <b>Religion, faits religieux et statut local</b> : fondamentaux d'histoire des religions et les repères culturels nécessaires aux professeurs des écoles ; distinction entre religion et fait religieux et la place du fait religieux, composante de l'histoire d'un pays et de sa culture, intégrée dans les programmes et le Socle commun de connaissance et de culture, dans une école laïque ; la religion à l'école dans le modèle alsacien, le statut local : contexte historique et réalités actuelles

### ■ **Second degré**

Un tronc commun obligatoire est suivi par tous les étudiants de la mention MEEF 2d degré et ceux du parcours CPE de la mention encadrement éducatif. Il est détaillé dans le tableau qui suit.

<b>Tronc commun Semestre 2 : L'élève au centre d'un dispositif inclusif. - Prendre en compte les singularités des élèves et les contextes d'apprentissage, les accompagner dans leurs parcours (26h)</b>
<p><b>Module Inclusion, élèves à besoins particuliers</b>  Afin de s'ajuster aux besoins des élèves et de travailler adéquatement avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la scolarité de l'élève, les dispositifs d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers seront présentés (ULIS, PAP, etc.). De plus sont présentés les troubles principaux que peuvent présenter les élèves adolescents pour traiter des aménagements pédagogiques adaptables au groupe classe (en termes de dispositifs et/ou de stratégies d'apprentissage).</p> <p><b>Module Psychologie de l'adolescent et des apprentissages</b>  Dans une approche de psychologie développementale et expérimentale, ce module portera sur le développement de l'adolescent sur les axes suivants : physique, social et affectif, cognitif, et de la personnalité et de l'identité. Le lien sera fait entre le développement de l'adolescent et la scolarité dans ses différentes sphères (relations avec les pairs, situations d'apprentissage).</p>

### ■ **Un parcours dédié à l'inclusion dans la mention « Encadrement éducatif »**

Proposé à un public de formation initiale et continue hors du champ de l'Éducation nationale, afin de répondre à de nouveaux besoins, un parcours « Éducation à l'inclusion et à la participation sociale (EIPS) » est proposé dans la mention Encadrement éducatif. Il vise l'acquisition de connaissances et le développement de compétences relatives à l'application du principe d'inclusion et de participation des personnes à besoins particuliers dans une optique de prise en compte de la diversité et de prévention des inégalités au niveau sociétal. Le Master EIPS permet d'explorer

les processus sous-jacents et les liens entre théorie, politiques et pratiques inclusives dans une pluralité de contextes professionnels à vocation éducative. Il vise à préparer des professionnels compétents, capables d'analyser les facteurs de diversité et les obstacles à la participation sociale pour ensuite concevoir, mettre en œuvre et évaluer des modalités d'intervention favorisant l'inclusion des membres vulnérables de la société. Le Master EIPS promeut un plein exercice de la citoyenneté pour tous, dans un contexte de croissance des inégalités. Sans être exclusivement centré sur temps scolaire, il ménage une part importante à la compréhension du principe d'éducation inclusive pour que l'école puisse remplir sa mission de réussite pour tous les élèves.

## ● **Sensibilisation et formation aux enjeux de la transition écologique**

La préoccupation concernant le développement durable et la transition écologique s'inscrit dans un contexte multiple, institutionnel, universitaire et local et correspond à l'un des trois objectifs de l'INSPÉ pour l'accréditation.

### ■ **Une inscription dans le contexte universitaire : le cahier des charges Unistra pour 2024-2028**

Trois engagements sont pris dans la feuille de route de l'université de Strasbourg : former, à terme, tous les étudiants et personnels aux enjeux de transition socio écologique, développer des recherches sur les enjeux socio-environnementaux et promouvoir un fonctionnement écoresponsable à tous les niveaux.

La note de cadrage du 5 avril 2022 de l'offre de formation 2024-2028 de l'Unistra précise que « *chaque cycle de formation intègre les problématiques liées au développement durable et aux enjeux de notre société (les changements globaux, la transition énergétique, écologique et/ou sociétale, la durabilité, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'interculturalité, la lutte contre les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégrité scientifique, etc.). Ces sujets ne sont pas limitatifs et prennent appui sur la recherche des laboratoires associés. La composante comptabilise annuellement les UE afin que l'université puisse produire un bilan sur le volume et la diversité des sujets abordés par le prisme disciplinaire* ».

L'université de Strasbourg, à travers sa note de cadrage, fixe comme objectif à chaque composante de veiller à ce qu'au moins une Unité d'Enseignement (UE) disciplinaire aborde les problématiques liées au développement durable (tels que la transition écologique, la durabilité) et aux enjeux sociétaux (tels que l'interculturalité, l'intégrité scientifique, la lutte contre les discriminations). Complémentairement, trois niveaux de travail pour la formation sont précisés : apporter un socle commun « **développement durable et enjeux sociétaux (DDES)** » à tous les étudiants, créer ou amplifier la formation à de nouveau métiers, et apporter des compétences DDES spécifiques auprès des futurs professionnels de tous les métiers.

### ■ **Le cadre général en master MEEF adopté par l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg**

L'éducation à l'environnement et au développement durable qui s'est déployée à l'INSPÉ s'inscrit pleinement dans les différents cadres mentionnés précédemment. L'objectif d'intégrer le développement durable et les enjeux sociétaux est devenu prioritaire. Pour y parvenir des actions de formation de formateur ont été déployées (et continueront à l'être). L'ambition était tout d'abord de s'accorder sur une définition du développement durable, puis d'identifier les leviers pour développer le « DDES » dans les formations, avant de réfléchir aux mises en œuvre au sein des Unités d'Enseignement et au sein des cours.

Pour l'heure, nous conservons le terme de « développement durable et enjeux sociétaux (DDES) ». D'autre part, nous considérons que les étudiants qui arrivent en Master auront été préalablement formés au développement durable et enjeux sociétaux durant leur licence. Ils auront donc déjà été sensibilisés à certaines des problématiques liées au développement durable et auront intégré des bases conceptuelles, par ailleurs différentes selon leurs parcours.

En conséquence, nous considérons que l'objectif du Master MEEF est d'outiller les étudiants pour intégrer le développement durable **en contexte professionnel**.

Ainsi les enseignements du Master visent à :

1. approfondir le socle de connaissances, la maîtrise des notions et concepts, l'appréhension de la globalité et de la complexité du DDES ;
2. intégrer les questions DDES dans une perspective d'insertion professionnelle des étudiants, dans leurs activités professionnelles en stage ou futures : il s'agit pour eux de se former à éduquer et enseigner le développement durable.

Il s'agit de montrer aux étudiants comment sont activés différents leviers de la politique d'éducation au développement durable (EDD) à l'échelle scolaire. Celle-ci repose à la fois sur les programmes scolaires (qui désormais intègrent dans les différentes disciplines des problématiques EDD et seront amenés à évoluer progressivement pour en proposer plus, le conseil national des programmes étant saisi de la question par le ministre) et sur les projets pédagogiques impliquant les élèves (projets d'école, d'établissement, sorties, classes vertes, actions éducatives conduites avec des partenaires...).

#### ■ **Intégration « DDES » dans les maquettes MEEF à partir de la rentrée 2024**

Nous avons opéré une modification des maquettes pour la rentrée 2024. Nous avons considéré qu'une partie du cahier des charges « Unistra » était déjà suffisamment intégrée dans nos maquettes précédentes notamment avec les matières du tronc commun (détaillées dans les tableaux précédents) qui abordent les thématiques liées à l'interculturalité, la lutte contre les discriminations et le harcèlement, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion... Nous les avons « labellisées » DDES et avons considéré qu'il n'était pas nécessaire d'ajouter des éléments sur ces thématiques déjà traitées.

Nous avons identifié les lacunes dans notre plan de formation qui portaient sur la transition écologique. Les choix opérés sont :

- **Compléter, approfondir, intégrer les thématiques liées à l'environnement, au développement durable, à la transition énergétique et écologique dans les matières existantes proposées dans les maquettes.**  
Il s'agit des différentes disciplines enseignées en lien avec les programmes scolaires. Les équipes pédagogiques ont veillé à intégrer (ou à plus développer) des thématiques « EDD » dans le plan de formation et à les faire apparaître de façon explicite dans le descriptif du contenu des enseignements. À ceci, s'ajoutent des thématiques transversales (Valeurs, Égalité filles/garçons, lutte contre les discriminations et le harcèlement, école inclusive...) où il est mis en exergue qu'elles sont totalement intégrées au développement durable.
- **Proposer une nouvelle matière spécifique dans les maquettes dénommée « éducation au développement durable (EDD) » qui intègre le tronc commun du troisième semestre et se voit attribuer 12 à 14 HTD.** Ce module s'appuie sur les approches DDES abordées dans les différentes disciplines, les agrège pour passer d'une dimension parcellaire à une vision globale, pour ensuite basculer vers une

approche professionnalisante. L'idée est de faire comprendre aux étudiants la contribution et la complémentarité des différentes disciplines et les synergies à opérer pour entrer dans une approche projet et de transformation. Il s'agit à la fois de mettre l'accent sur les enjeux, les démarches, les ressources et les leviers à disposition des enseignants (Vademecum, éco-délégués, label E3D, réseau associatif local...). Il ne s'agit pas uniquement de faire de l'EDD un objet d'apprentissage mais bien d'engager une démarche globale de changement de comportement.

- **Envisager des prolongements possibles dans d'autres cadres.**

Quelques pistes :

- Proposer des sujets de mémoires en lien avec le DDES, valoriser ces travaux dans l'UE recherche du S3.
- Proposer des thématiques DDES dans la matière et interdisciplinarité et pédagogie de projet (MEFF 1er degré) pour celles et ceux qui veulent aller plus loin.
- Réfléchir à des articulations avec les stages et les enseignements d'accompagnement du stage.

Un enjeu important pour nous sera de donner une cohérence globale à ceci et d'éviter l'artificialisme et l'empilement de dispositifs.

### 3.2.6 Mise en place de la certification et de l'expérimentation PIX + Edu, notamment « Les essentiels »

La transformation digitale de la société et de l'économie oblige aujourd'hui les enseignants et étudiants à développer des compétences numériques dans le cadre de référence des compétences numériques pour l'éducation (CRCN-Édu), inspiré du DigCompEdu. La déclinaison du référentiel, articulée en 5 domaines et 16 compétences, fait l'objet du déploiement de la nouvelle plateforme d'évaluation et de certification des compétences numériques PIX. La plateforme est proposée pour évaluer et certifier les compétences numériques dans un environnement professionnel.

L'INSPÉ, qui délivrait le certificat du C2i2e, a travaillé activement au passage au processus de certification Pix + Édu par une actualisation de l'offre de formation.

Les équipes pédagogiques s'inspirant des expériences déjà réalisées dans d'autres INSPÉ et de ce qui a été testé dans notre INSPÉ ont estimé nécessaire de refondre les enseignements autour du numérique et de proposer des enseignements spécifiques à trois moments de l'année : en M1-S2, en M2 tout au long de l'année (donc en S3 et en S4) et en articulation forte avec le stage. Elles ont estimé nécessaire d'y consacrer 32 heures environ. Nous avons donc procédé pour la rentrée 2024 à des modifications de maquettes permettant l'intégration du dispositif « pix+edu ».

Les aménagements de maquette suivants ont été opérés :

**Semestre 2** : Maintien d'une matière dévolue au numérique qui a changé de nom et pour laquelle les contenus sont revus et adaptés (pour le 1<sup>er</sup> degré) ; création dans le tronc commun d'une nouvelle matière dévolue au numérique (pour le 2d degré et les CPE)

<b>Matière : Pix+Édu -module 1 (10h)</b>	Sont visés la présentation du Pix+Édu, la présentation de la plate-forme, la maîtrise des ressources numériques, la prise de conscience des impacts, la construction raisonnée d'une identité numérique. Deux objectifs sont mis en avant : accompagner le travail sur la plateforme et outiller les étudiants en vue du volet humain travaillé en M2
<b>Semestre 3</b> : Créer une matière spécifique intégrée à l'UE 3.1 « Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements » (pour le 1 <sup>er</sup> degré) ou refonder la matière existante du tronc commun « Cine » en l'orientant vers l'accompagnement de la phase humaine de la certification (pour le 2d degré et les CPE)	
<b>Matière : Pix+Édu - module 2 (14h)</b>	Sont visés l'accompagnement à la conception (phase 1 de la certification humaine) et à la mise en œuvre (phase 2 de la certification humaine).
<b>Semestre 4</b> : Créer une matière spécifique et identifiée intégrée à l'UE 4.1 « Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements » (pour le 1 <sup>er</sup> degré) et au tronc commun (pour le 2d degré et les CPE).	
<b>Matière : Pix+Édu - module 3 (8h).</b>	Sont visés la poursuite de l'accompagnement à la conception (phase 1 de la certification humaine) et à la mise en œuvre (phase 2 de la certification humaine) mais surtout l'analyse réflexive (phase 3 de la certification humaine) et l'évaluation dans le cadre du volet humain de la certification.

Le niveau de maîtrise des compétences numériques professionnelles du CRCNE devait être apprécié au travers de deux évaluations complémentaires : une évaluation opérée dans le cadre de la formation initiale ou continue et une session de certification à évaluation automatisée en ligne. La certification devait être obtenue à la suite de deux temps d'évaluation distincts, le premier dit « volet humain », le second dit « volet automatisé ». Cette certification devait prendre appui sur les deux années de master et l'année de stage qui suit le master.

L'INSPÉ a donc œuvré dans ses maquettes 2024 pour proposer des temps de formation adéquats et ne peut que regretter l'enlisement du dossier « Pix+Édu », faute d'un modèle économique pensé en amont, avec l'abandon de la certification au profit de simples attestations. Nous serions en capacité de délivrer ces attestations mais, solidaires de l'ensemble des INSPÉ, nous ne le ferons que lorsqu'un cadre réglementaire précis aura été décidé nationalement.

### 3.2.7 Mise en œuvre du CAPEFE (certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger)

L'INSPÉ de l'académie de Strasbourg a répondu à la demande du ministère de l'enseignement supérieur pour la mise en place du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE). Après 3 années d'expérimentation, la formation visant à la certification a été pérennisée, et le CAPEFE intégré aux parcours de Masters MEEF à compter de la rentrée 2021 dans le cadre de la rénovation de ces masters.

Une option « CAPEFE » est proposée aux étudiants de M1 MEEF. Elle vise à préparer les étudiants inscrits à passer les épreuves du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFÉ). Les contenus suivants sont abordés dans le cadre de cette option :

- Éducation Bi-Plurilingue et Interculturelle.

- Enseignement/Apprentissage d'une Langue Seconde.
- Démarches pour l'enseignement/apprentissage du français langue de scolarisation (FLS), didactique du FLS, du FLE et du FLM.
- Enseignement EMILE (enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère).
- Pédagogies et stratégies translangues et construction de séquences.
- Stratégies d'apprentissage collectif.
- L'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger.
- Le réseau AEFE dans le monde, organisation et fonctionnement.

Cette formation est également proposée en formation continue via l'EAFC aux enseignants de l'académie de Strasbourg. Un effectif total de 60 personnes est prévu : 30 dans le Bas-Rhin (INSPE site de Strasbourg), et 30 dans le Haut-Rhin (INSPE site de Colmar), avec une répartition maximale de 40 inscrits FI et 20 inscrits FC.

	22/23	23/24	24/25
Inscrits Formation initiale	30	30	30
Dont lauréats certification	17	17	-
Inscrits Formation continue	13	12	En cours
Dont lauréats certification	12	10	-

### 3.3 Place de la recherche

#### 3.3.1 Heures de formation consacrées à la recherche et à la réflexivité

Nombre heures Et ECTS	Mention 1 <sup>er</sup> degré		Mention 2 <sup>nd</sup> degré		Mention Enc. Ed. CPE		Mention Enc. Ed. Autres parcours	
	Nb. H.	Nb. ECTS	Nb. H.	Nb. ECTS	Nb. H.	Nb. ECTS	Nb. H.	Nb. ECTS
<b>Semestre 1</b>	20	6	11 à 36	3 à 6	24	6	0	0
<b>Semestre 2</b>	20	9	12 à 52	9 à 10	24	9	48	9
<b>Semestre 3</b>	16	6	10 à 64	5 à 8	24	6	50	8
<b>Semestre 4</b>	0	0	0	0	0	0	50	12
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>21</b>	<b>40 à 104</b>	<b>20</b>	<b>72</b>	<b>21</b>	<b>148</b>	<b>29</b>

NB. Seuls les enseignements et ECTS liés aux UE « recherche » figurent dans ce tableau. Nous précisons, sans entrer dans une logique de quantification artificielle, que de nombreux autres enseignements contribuent à la « réflexivité » si ce n'est la totalité du plan de formation.

#### 3.3.2 Liste des laboratoires auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs intervenant dans les masters MEEF

Du fait de la diversité des parcours de formation, notamment dans le cadre de la mention MEEF Second degré, les 122 enseignants-chercheurs intervenant dans les trois mentions de Master MEEF (premier degré, second degré et encadrement éducatif) se répartissent dans 23 unités de recherche. Le tableau ci-dessous présente les 19 unités de recherche de l'université de Strasbourg qui accueillent des membres de ces équipes pédagogiques. Sont ensuite listées les quatre unités de recherche hors Unistra auxquels sont affiliés certains enseignants-chercheurs ou formateurs chercheurs de l'INSPÉ.

- Unités de recherche de l'Unistra auxquelles sont affiliés les enseignants-chercheurs ou formateurs chercheurs intervenant dans les Master MEEF**

**NB. Un astérisque devant le nom de l'unité de recherche indique que cette dernière accueille des enseignants-chercheurs affectés à l'INSPÉ**

Unités de recherche	Formations appuyées par les laboratoires
* UR 2310 - LISEC - Laboratoire Interuniversitaire de Sciences de l'Éducation et de la Communication	MEEF premier degré, MEEF encadrement éducatif, MEEF pratiques et ingénierie de la formation
* UR 1337 - Configurations Littéraires	Enseigner les lettres, Enseigner les lettres-histoire géographie, Enseigner les lettres-langues vivantes
* UR 1339 - LILPA - Linguistique Langue Parole	Enseigner l'allemand Enseigner les lettres, Enseigner les lettres-histoire géographie, Enseigner les lettres-langues vivantes,

	MEEF 1er degré (parcours polyvalent et bilingue)
* UR 3402 - ACCRA - Approches Contemporaines de la réflexion et de la création artistiques	Enseigner les arts plastiques, Enseigner le design et les arts appliqués, Enseigner l'éducation musicale
* UR 1342 - E3S - Sport et sciences sociales	Enseigner l'éducation physique et sportive
* UMR 7501 - IRMA - Institut de Recherche de Mathématiques Avancée et IREM Strasbourg	Enseigner les mathématiques
* UMR 7069 - LinCS - Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles - Unistra	MEEF Encadrement Educatif, MEEF second degré
* UMR 7063 - ITES - Institut Terre et Environnement de Strasbourg	Enseigner les sciences de la vie et de la terre
UR 4440 - LPC - Laboratoire de Psychologie des Cognitions	MEEF premier degré en particulier et formation commune des enseignants
UR 3094 - CARRA - Centre d'analyse des rhétoriques religieuses de l'Antiquité	Enseigner les lettres, Enseigner les lettres-histoire géographie, Enseigner les lettres-langues vivantes
UMR 3400 - ARCHE - Arts, civilisation et histoire de l'Europe	MEEF second degré
UR 2325 - SEARCH - Savoirs dans l'espace anglophone : représentations, culture, histoire	Enseigner l'anglais
UR 4376 - CHER - Culture et histoire dans l'espace roman	Enseigner l'espagnol
UMR 7011 - LIVE - Laboratoire Image et Ville	Enseigner l'histoire-géographie
UMR 7044 - Archimede - Archéologie et histoire ancienne : Méditerranée-Europe	MEEF second degré
UMR 7357 - ICube - Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie	MEEF second degré
UMR 7363 - SAGE - Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe	MEEF second degré, MEEF premier degré
UMR 7522 - BETA - Bureau d'Économie Théorique Appliquée	Enseigner l'économie gestion, Enseigner les sciences économiques et sociales
UR 1341 - Mondes germaniques et nord-européens	MEEF second degré

L'INSPÉ est à l'origine du Groupement d'intérêt scientifique « Éducation et Formation » visant le développement de recherches en éducation dans le Grand-Est. Sont membres du GIS Éducation et Formation les unités de recherche suivantes : UR 2310 - LISEC, UR 1339 - LILPA, UR 4440 - LPC, UMR 7363 - SAGE

- **Unités de recherche hors Unistra auxquelles sont affiliés les enseignants-chercheurs ou formateurs chercheurs de l'INSPÉ**

**NB. Un astérisque devant le nom de l'unité de recherche indique que cette dernière accueille des enseignants-chercheurs affectés à l'INSPÉ**

Unités de recherche	Formations appuyées par les laboratoires
* UR 2274 Logiques de l'Agir - Laboratoire de philosophie - Université de Franche-Comté	MEEF second degré, MEEF premier degré
* LINE Laboratoire d'Innovation et Numérique pour l'Éducation - Université Côte d'Azur	MEEF premier degré
UR 2448 - CHCSC - Centre d'Histoire culturelle des sociétés contemporaines - Université de Versailles St Quentin en Yvelines	MEEF second degré
UR 4363 ILLE - Institut de Recherche en Langues et Littératures Européennes, Université de Haute Alsace-Mulhouse	MEEF second degré

### 3.3.3 Évolution du potentiel global en enseignants-chercheurs depuis la dernière accréditation

Depuis la précédente accréditation, l'effectif global des enseignants-chercheurs affectés à l'INSPÉ a légèrement augmenté, passant de 41 à 44 (12 PR, 31 MCF, 1 PAST) en 24/25. Dans le détail, le corps des professeurs des universités a connu une nette augmentation, passant de 8 (après fusion de l'ESPE et de la Faculté des sciences de l'éducation) à 12, renforçant ainsi la capacité d'encadrement de la recherche à l'échelle de la composante. L'effectif des maîtres de conférences demeure stable avec 31 MCF et 1 PAST. Il est cependant à noter une forte dynamique en matière de politique de recrutement et de promotion interne au sein de la composante INSPÉ. Ainsi, aussi bien dans le corps des PR que dans celui des MCF, les départs à la retraite ont été compensés par des recrutements apportant un renouveau dans les équipes de recherche et pédagogique.

Les enseignants-chercheurs de l'INSPÉ sont rattachés à 8 unités de recherche de l'Unistra et à 2 unités de recherche hors Unistra. Le LISEC (Laboratoire Interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication, UR 2310) est l'unité de recherche la plus représentée, très largement même avec 24 enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs. 6 enseignants-chercheurs sont membres du LILPA (Linguistique Langue Parole, UR 1339). Enfin, les 6 autres unités de recherche accueillent de 1 à 3 enseignants-chercheurs.

Du fait de la spécificité des parcours de formation des master MEEF, notamment de la mention MEEF Second degré, les équipes pédagogiques des trois mentions MEEF (premier degré, second degré et Encadrement éducatif) sont composées d'un important contingent d'enseignants-chercheurs affectés dans d'autres composantes de l'Unistra. Depuis la précédente accréditation, le nombre d'enseignantes-chercheuses et d'enseignants-chercheurs de l'Unistra intervenant dans les trois mentions des Master MEEF a nettement diminué, passant de 188 à 122. Ce

resserrement des équipes pédagogiques participe d'une plus grande cohérence interne. Il s'explique aussi par augmentation du volume d'intervention par des personnels « du terrain » et la diminution du nombre d'étudiants et donc moins d'encadrants de mémoire à solliciter.

### 3.3.4 Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPÉ est impliqué

Au 1er janvier 2024, 27 projets financés sur appel impliquant des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'INSPÉ étaient en cours de réalisation.

Titre du projet	Nom du porteur du projet	Laboratoire du porteur du projet
SismoCité, Le réseau sismo-citoyen : science participative pour l'appropriation sociétale des enjeux environnementaux liés à la sismicité induite par les projets industriels	Chavot Philippe	LISEC
Axe 3 (Du concept d'acceptabilité à celui de recherche et innovation responsable (RRI) de la géothermie profonde) du projet ciblé 3 du PEPR Sous-sol bien commun	Chavot Philippe	LISEC
PrESENCE: dense semi-PERmanentSEismic Networks in ConnEcted buildings for induced seismicity monitoring	Schmittbuhl Jean	ITES : Institut terre et environnement de Strasbourg
Ambitions Mulhouse - ville éducative (soutien au comportement positif en établissement scolaire et soutien à la parentalité)	Clément Céline	LISEC, UR 2310
Accompagner mon Ado avec de l'Autisme dans Ses Particularités vers l'Indépendance	Clément Céline	LISEC, UR 2310
REALITY	Clément Céline	LISEC, UR 2310
Evaluation d'un dispositif d'autorégulation (DAR ; dispositif inclusif pour les élèves autistes)	Clément Céline	LISEC, UR 2310
Scolarisation d'enfants avec autisme : étude des dispositifs d'autorégulation (DAR) et de leurs effets dans une perspective compréhensive et comparative (DARAutiscol)	Toullec Marie	CREN - Centre de Recherche en Éducation de Nantes, UR 2661
Développement professionnel des formateurs d'IFSI avec une entrée activité : usage du Dispositif Dynamique à 3 Pôles (Schwartz, 2000) comme cadre fédérateur de l'Analyse de la Pratique Professionnelle	Denny Jean-Luc	LISEC
DidaStatExpl Enseignement et apprentissage de la statistique en formation professionnalisante : une étude exploratoire sur les pratiques des enseignant·es en BUT Science des Données.	Derouet Charlotte	LISEC
L'utilisation du testing pour apprendre en classe chez des élèves tout venant et à besoins spécifiques : éducation fondée sur des preuves	Doignon-Camus Nadège	LISEC

PILE (projet d'immersion en langue standard et dialectale)	Geiger-Jaillet Anémone	UR 1339 LILPA
Collège doctoral international du Rhin supérieur avec noyau franco-allemand « Communiquer en contexte plurilingue et pluriculturel »	Geiger-Jaillet Anémone	UR 1339 LILPA
Les narratifs de la frontière	Berrod Fédérique	Centre des études internationales et européennes (CEIE - UR 7307)
PelMel	Gossin Pascale	LISEC
SMiLE "Sprache Macht Schule: Sprachliche Vielfalt als Ressource in Schule und LehrerInnenbildung" ERASMUS+ Strategic Partnerships (50 000 Euros pour l'Unistra)	Prof. Tanja Rinker (pu)	Katholische Universität Eichstätt (Allemagne)
Ecrire et traduire au féminin	Anokhina Olga (cnrs)	Translitterae (ITEM-CNRS/ENS)
neXus : formation à et par la recherche	Kenkel Sophie	LISEC
HypES	Massou Luc	CREM
Modélisation de l'hybridation des formations d'enseignants et de formateurs au sein de Réseau Canopé	Marquet Pascal	LISEC-UR 2310
Primera LEA IFE (pratiques en immersion et recherche autonomisante)	Mary Latisha	LILPA UR 1339
Le livre tactile comme outil d'intervention précoce	Bara Florence	Cognition, Langues, Langage, Ergonomie (CLLE, UMR 5263)
Projet IngéPLUS Ouverture sociale des écoles d'ingénieurs par la diversification des cursus d'ingénieurs	Mohib Najoua	Laboratoire Interuniversitaire de Sciences de l'Éducation et de la Communication (LISEC - UR 2310)
Projet HESPRI Elevating Higher Education public policies: an empowering SPRINGboard	Mohib Najoua	Laboratoire Interuniversitaire de Sciences de l'Éducation et de la Communication (LISEC - UR 2310)
Projet Fab lab Mobilisation des compétences du 21e siècle dans le projet Fab lab à l'école : stratégies résolutives des différents acteurs	Mohib najoua	Laboratoire Interuniversitaire de Sciences de l'Éducation et de la Communication (LISEC - UR 2310)
IA génératives et grands modèles de langage conversationnels et/ou multimodaux dans les établissements scolaires du Grand-Est (IA2GE)	Trestini Marc	LISEC (UR 2310)
PHC 2022 programme Hubert Curien	Viallon Philippe	Chaire Unesco et LISEC

## 3.4 Continuum de formation

### 3.4.1 Dispositifs de préprofessionnalisation en licence

#### • Un état des lieux mitigé

La professionnalisation aux carrières de l'enseignement vise quatre objectifs : aider les étudiants à s'orienter en choisissant de façon progressive et éclairée les carrières de l'enseignement ; construire des compétences professionnelles, qui dépassent largement la simple sensibilisation aux métiers de l'enseignement ; permettre aux étudiants de maîtriser les attendus d'entrée dans les Masters MEEF des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés tels que précisés dans l'arrêté du 28 mai 2019 ; apporter un accompagnement pédagogique aux étudiants AED en contrat de préprofessionnalisation dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

En licence, le continuum de formation s'avère déjà plus qu'amorcé dans les deux universités à travers divers dispositifs de préprofessionnalisation. Depuis plusieurs années ces dispositifs sont associés à des licences disciplinaires et préparent au professorat des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

On distingue généralement trois catégories de parcours de préprofessionnalisation :

- des formations sous forme d'initiation légère (réalisée par des unités d'enseignement [UE] libre ou de projet professionnel), au travers du « Parcours de professionnalisation aux métiers de l'enseignement (PPME) » piloté par l'INSPÉ,
- des formations dispensant de l'ordre de 150 h d'enseignements liés à la polyvalence pour le 1<sup>er</sup> degré (sur tout ou partie des champs disciplinaires Mathématiques, Sciences, Français),
- et enfin des formations intégrant fortement la préparation aux métiers de l'enseignement sur plus de 300 heures (le plus souvent au sein de parcours pluridisciplinaires bien identifiés en L3).

À l'Unistra, la première et la troisième de ces catégories de préprofessionnalisation sont déjà bien en place. Il en est de même à l'UHA, où les UE optionnelles validées permettent de constituer un Diplôme d'Université de 200h, avec stage. Cependant, un effondrement des effectifs des étudiants choisissant ces enseignements est constaté, amenant à ne pas ouvrir certaines de ces UE ou à supprimer certains parcours pluridisciplinaires de L3 dans la nouvelle offre de formation de l'établissement.

C'est dans ce cadre et pour améliorer la visibilité de ces différentes voies de préprofessionnalisation, qu'est créé le label « Devenir enseignant » : outil d'orientation et de communication, il est de nature à mieux informer, à mieux aider les étudiants à s'orienter, lorsque c'est leur projet, vers les masters MEEF, d'éviter des « malentendus » d'orientation (par ex. la Licence de Sciences de l'éducation ne conduirait qu'au professorat des écoles...), ou bien : il faudrait « automatiquement » passer par cette licence pour devenir Professeur des écoles...). Dès la L1, puis en L2 et L3, dans les deux Universités du site, les étudiants peuvent ainsi avoir une vision claire des diverses possibilités offertes au service de leur projet professionnel en construction progressive : ainsi choisir de combiner une licence disciplinaire avec des UE de préprofessionnalisation, ou bien choisir une licence disciplinaire ou pluridisciplinaire qui comprend déjà un tel cursus... etc. La diversité des voies d'accès peut nuire à leur lisibilité et un travail de mise en cohérence et d'information coordonnée (grâce au « label ») pourrait aider les étudiants dans leur parcours personnel et professionnel. Prévue dans le dossier d'accréditation des MEEF de 2014, cette démarche est finalement concrétisée à la rentrée 2022 avec un succès pour l'instant très relatif, le portage politique de ce label restant très

en retrait tout comme l'implication des composantes concernées. Une page dédiée à cette labellisation permet néanmoins aux étudiants de distinguer les parcours en enseignements identifiés par le label. Il s'agira d'impulser un nouveau souffle à ce label.

De même, l'INSPÉ a régulièrement proposé de se mettre au service des étudiants relevant du dispositif AED et inscrits dans les autres composantes pour mieux les accompagner et les faire bénéficier de l'expertise de ses formateurs, sans réel succès. Pour l'heure, le référent AED, chargé de mission pour l'accompagnement des AED se borne à encadrer les étudiants AED de la licence de Sciences de l'éducation.

**Ces constats ainsi que les problématiques d'attractivité des métiers de l'enseignement ont amené l'INSPÉ à revoir profondément sa propre offre de préprofessionnalisation proposée aux étudiants de l'Unistra :**

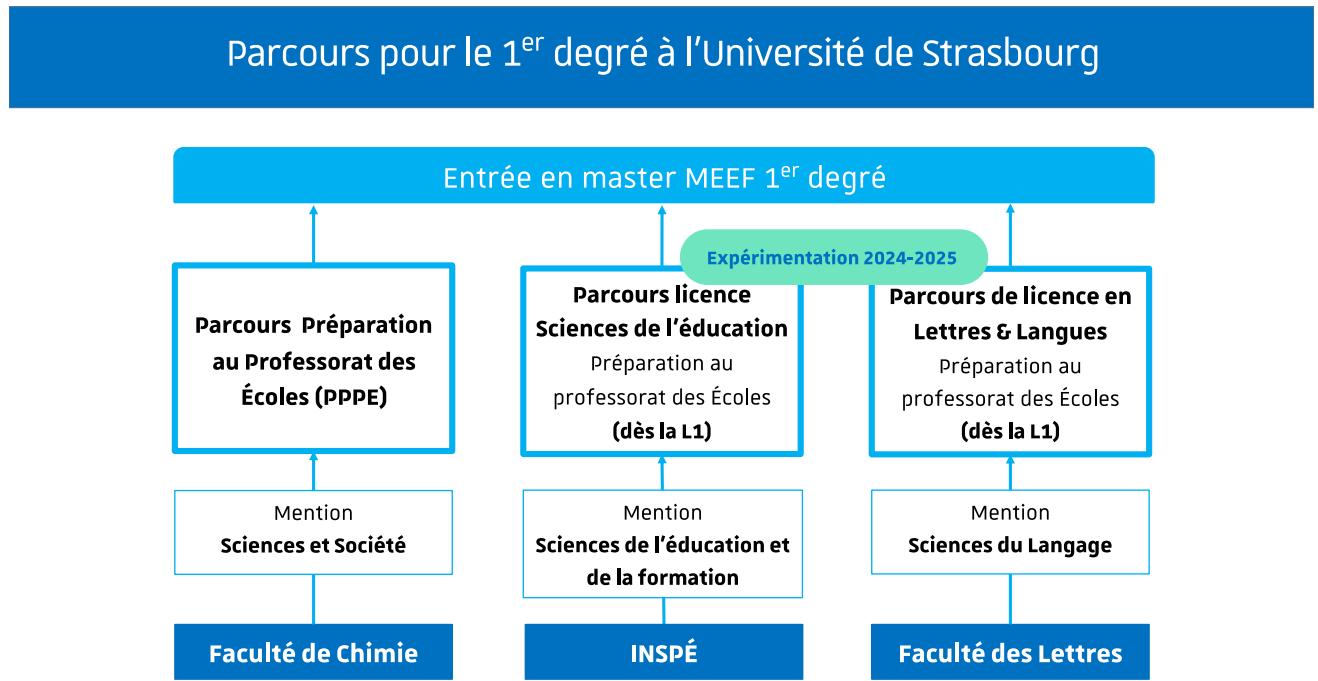
- en s'engageant profondément dans la mise en place de parcours de licences fléchés « professorat des écoles » qui ont été proposés par l'université de Strasbourg dans sa nouvelle offre de formation et qui ont ouverts à la rentrée 2024,
  - et en refondant les UE libres ou de projet professionnel qu'elle propose.
- 
- **L'intégration d'un parcours « professorat des écoles » dès la L1 en licence de Sciences de l'Éducation et de la formation et en licence de Sciences du langage en complément des PPPE existantes**

Dans le cadre de la co-acréditation avec l'Université de Haute Alsace (UHA), la Faculté de sciences de l'éducation (FSE) en partenariat avec l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de l'Académie de Strasbourg proposait depuis la rentrée 2013-2014 la Licence de Sciences de l'Éducation (3ème année) sur Strasbourg. Depuis la rentrée 2018, la licence était proposée de la L1 à la L3 sur les sites de l'Université de Haute Alsace et de l'Université de Strasbourg avec quatre parcours dont un permettant, à partir de la L3, une formation pluridisciplinaire s'adressant aux étudiants souhaitant devenir professeur des écoles (Parcours 3, Éduquer et Enseigner à l'École (E3) proposé par l'Université de Strasbourg et porté par l'INSPÉ). La formation était donc construite selon une spécialisation progressive avec un tronc commun en L1 et en L2, et des parcours de spécialisation en L3.

Dans la nouvelle offre de formation 2024-2028, la spécialisation est opérée dès la L1 pour répondre à la fois à une demande institutionnelle et une demande récurrente des étudiants aux conseils de perfectionnement notamment ceux voulant devenir professeurs des écoles. La question de la formation et du recrutement des professeurs des écoles a été largement discutée à l'échelle nationale. En mars 2023, le Conseil supérieur des programmes de l'Éducation Nationale a proposé plusieurs scénarii de formation et recrutement des futurs enseignants et depuis plusieurs mois, les ministres de l'Éducation nationale se disent favorables au recrutement possible des futurs enseignants dès la fin de la licence.

À l'université de Strasbourg, qui a été proactive sur cette question, le **projet de proposer plusieurs licences « fléchées » professorat des écoles (« PE »)** a fait suite aux réflexions engagées par un groupe de travail porté par la Vice-présidence déléguée à l'Orientation, et a été validé lors de la Journée Attractivité des métiers de l'enseignement le 4 avril 2023 par le Président de l'Université et le Recteur de l'Académie.

En complément de la licence PPPE, il a été décidé de proposer deux autres licences « PE » de manière à en offrir une dans chacun des trois domaines : Arts, lettres, langues ; Sciences, technologies, santé et Sciences humaines et sociales. Le schéma suivant a été adopté :



Trois composantes portent, dans des mentions qui leur sont rattachées, les trois parcours « PE ». Plus précisément chaque parcours « PE » s'articule autour :

- des UE de « majeure » proposant des enseignements d'approfondissement (= enseignements disciplinaires liés à la mention) intégrant des modules de méthodologie du travail universitaire (MTU),
- des UE de « mineure » proposant des enseignements liés aux disciplines scolaires et à leurs didactiques à l'école primaire (= enseignements « PE »)
- des UE de langues vivante étrangère,
- et des UE « professionnalisation » intégrant des stages.

La licence PPPE s'articule selon le modèle national en vigueur pour ces licences particulières.

Une « macromaquette », c'est-à-dire un modèle de structuration de l'architecture des six semestres a été adoptée pour les autres parcours.



**Macro maquette licences PE UNISTRA = trame générique pour chaque parcours (moyennant quelques ajustements)**

**Enseignements liés à la mention de licence**

**Enseignements « PE »**

Macro UE		S1	S2	S3	S4	S5	S6
<b>Majeure</b> Une ou plusieurs UE par semestre intégrant MTU	<b>UE et matières disciplinaires liées à la mention de rattachement.</b> <i>Attendu master MEEF travaillé : 1</i>	18 ou 15 ECTS	18 ou 15 ECTS	15 ou 12 ECTS	15 ou 12 ECTS	12 ou 9 ECTS	12 ou 6 ECTS
<b>LVE</b> Une UE par semestre.	<i>Attendu master MEEF travaillé : 7</i>	3 ECTS	3 ECTS	3 ECTS	3 ECTS	3 ECTS	3 ECTS
<b>Mineure</b> Une ou plusieurs UE par semestre.	<b>UE et matières spécifiques « PE »</b> Maîtrise des matières à enseigner : savoirs disciplinaires liés à la polyvalence avec initiation progressive aux didactiques disciplinaires. <i>Attendus master MEEF travaillés : 1, 3, 5</i>	6 ou 9 ECTS Enseignements disciplinaires : Français Mathématiques EPS Histoire Géographie	6 ou 9 ECTS Enseignements disciplinaires : Français (disciplinaire) Mathématiques ST Arts	9 ou 12 ECTS Enseignements disciplinaires + initiation didactique : Français Mathématiques ST Arts	9 ou 12 ECTS Enseignements disciplinaires + initiation didactique : Français Mathématiques ST Arts	12 ou 15 ECTS Enseignements disciplinaires + initiation didactique : Français Mathématiques EPS Histoire Géographie ST Arts	12 ou 15 ECTS Enseignements disciplinaires + initiation didactique : Français Mathématiques EPS Histoire Géographie ST Arts
<b>Projet professionnel et stage</b> Une UE par semestre.	<b>Stages + accompagnement de stages + connaissances générales sur les principes et enjeux du système éducatif et son fonctionnement (CSE)</b> <i>Attendus master MEEF travaillés : 2, 4, 6</i>	3 ECTS - Stage de découverte élémentaire (1 semaine massée) - Préparation et accompagnement de stage : travailler l'observation et la bonne connaissance du métier - CSE : présentation SEF, histoire école	3 ECTS - Stage de découverte maternelle (1 semaine filée) - Préparation et accompagnement de stage : travailler l'observation et la bonne connaissance du métier - CSE : éléments de psychologie et de sociologie de l'éducation	3 ECTS - Stage (3 semaines filées ou sur l'année) - Préparation et accompagnement de stage (analyser des séquences et séances, travailler la réalisation d'au moins une séance d'apprentissage)	3 ECTS - Stage (3 semaines filées ou sur l'année) - Préparation et accompagnement de stage (analyser des séquences et séances, travailler la réalisation d'au moins une séance d'apprentissage)	3 ECTS - CSE : valeurs, principes, organisation (acteurs internes et externes) - Ingénierie pédagogique 2 en vue du stage de S6	3 ou 6 ECTS - Stage (4 semaines massées) - Préparation et accompagnement de stage (travailler la réalisation de plusieurs séances avec analyses réflexives)

*Autre indicatif*

Assuré par la composante

Assuré par l'INSPÉ

Dans le domaine SHS, il a été convenu de rattacher le parcours « Professorat des écoles » à la licence de Sciences de l'éducation et de la formation qui conserve deux parcours spécifiques dès la licence 1 à l'Université de Strasbourg mais profondément restructurés, ce qui permet de développer plus précocement la formation des étudiants souhaitant devenir professeur des écoles et la formation de ceux se destinant aux autres champs nombreux de l'éducation et de la formation.

L'INSPÉ porte et pilote ce parcours et assure la totalité des enseignements. La formation met l'accent à la fois :

- sur l'acquisition de compétences spécifiques aux disciplines contributives des Sciences de l'Éducation utiles pour exercer le métier de professeur des écoles et/ou permettant des passerelles vers les métiers de la formation,
- sur la (re)mise à niveau dans toutes les disciplines à enseigner à l'école primaire et l'initiation à leur didactique et à la pédagogie,
- sur la professionnalisation progressive en articulation avec des stages réguliers et encadrés,
- sur l'entraînement aux outils de la recherche scientifique (épistémologie, méthodologie, démarches...).

Par ailleurs, l'INSPÉ assure :

- les enseignements de mineure et de projet professionnel de la licence portée par la faculté des sciences du langage hormis le français. L'INSPÉ pilote les enseignements de « mineure » et de projet professionnel,
- les enseignements de projet professionnel et quelques enseignements disciplinaires de la licence « PPPE » portée par la faculté de Chimie.

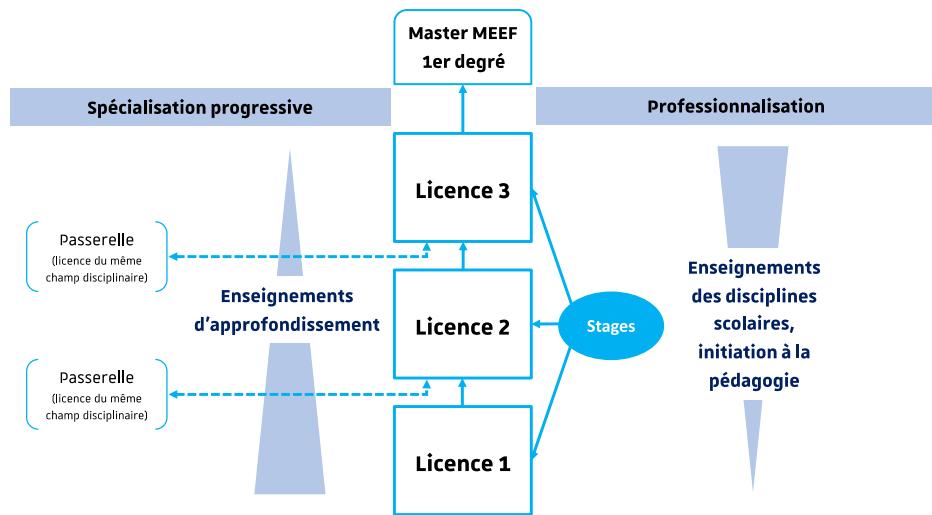
Ainsi, la DSDEN a un unique interlocuteur quant à l'organisation et l'accompagnement des stages ce qui facilite et fluidifie la mise en stage.

Les trois années sont conçues dans une logique de spécialisation et de professionnalisation progressives. Les enseignements disciplinaires de « majeure », majoritaires en L1, décroissent en L2 puis en L3 au profit des enseignements

spécifiques au métier de professeurs des écoles (« mineure ») qui deviennent très majoritaires en L3.

Notons que les deux parcours se démarquent quelque peu du modèle PPPE quant à la spécialisation progressive et la professionnalisation. Cette organisation permet d'envisager une entrée progressive dans le métier et si nécessaire des passerelles (surtout en fin de L1).

## Une spécialisation et une professionnalisation progressives



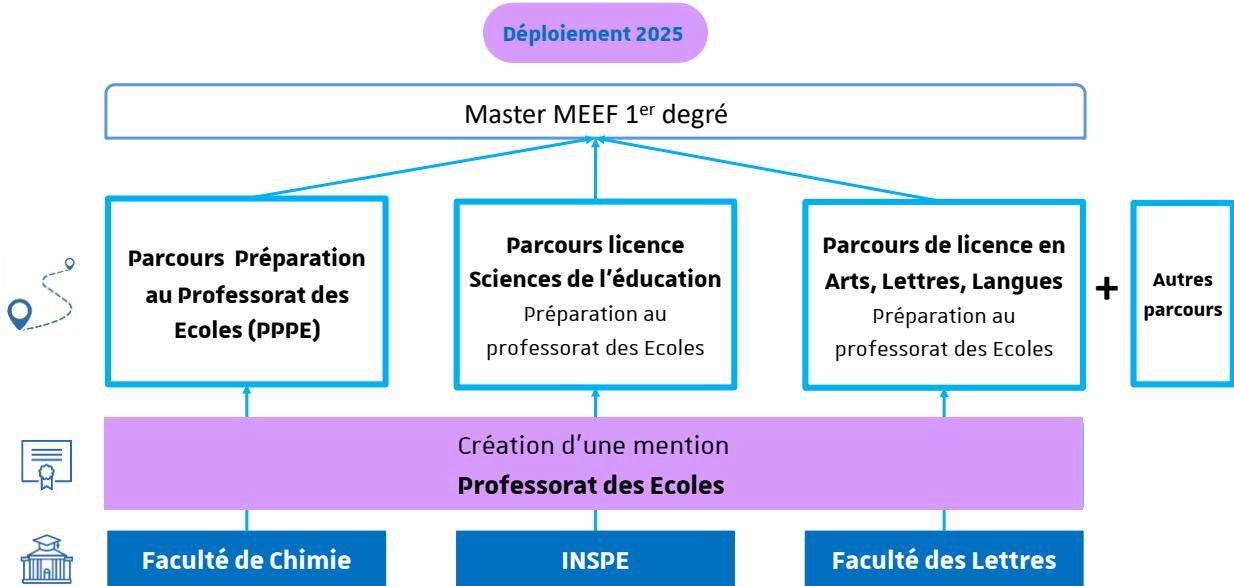
Dans le cas de la licence de sciences de l'éducation et de la formation :

L3	Orange	Blue	Yellow	Green
L2	Sciences de l'éducation	Disciplines scolaires et stage	Méthodologie	LVE
L1	Orange	Blue	Yellow	Green

La volonté partagée par tous les acteurs est de pouvoir ouvrir une **mention de licence « Professeur des écoles »** à terme dans laquelle s'inséreraient les parcours existants voire d'autres parcours.

Nous défendons ce modèle qui, à l'opposé d'une licence monolithique, a l'avantage de former tous les étudiants au métier de professeur des écoles tout en leur permettant d'approfondir un domaine, d'avoir une « coloration » disciplinaire. Ainsi nous ambitionnons de former des étudiants polyvalents mais dont certains auraient approfondi la maîtrise des sciences, des lettres/langues, des humanités, de l'éducation physique et sportive.... Aux trois parcours existants, pourraient s'agréger quelques autres parcours (STAPS, histoire et géographie, par exemple).

## Perspectives à venir : le schéma souhaité par l'Unistra pour la suite



- Un recentrage du parcours de professionnalisation aux métiers de l'enseignement (PPME) organisé par l'INSPÉ**

Dès lors que l'université de Strasbourg propose depuis septembre 2024 une offre diversifiée de parcours de licences « PE », nous opérons un recentrage des modules de préprofessionnalisation proposés par l'INSPÉ aux étudiants de licence selon les deux axes suivants :

- Des modules de découverte des métiers et d'aide à la décision et à l'orientation pour les étudiants qui hésitent sur leur projet professionnel (aller vers l'enseignement ou non, aller vers le 1<sup>er</sup> ou le second degré) intégrant des stages courts de découverte des différents contextes (école, collèges, lycées). Ces modules auront pour objectif de permettre aux étudiants d'opérer des choix progressifs et éclairés et de les aider à activer les passerelles nécessaires le cas échéant ;
- Des modules de préprofessionnalisation destinés aux étudiants des licences disciplinaires et se destinant à devenir professeurs du secondaire ou CPE. Il s'agit de construire des compétences professionnelles qui dépassent la seule sensibilisation aux métiers de l'enseignement. Cette professionnalisation se fait par la définition de parcours de formation dès la 1<sup>ère</sup> année de licence, dans le cadre des licences disciplinaires existantes, à travers des UE/modules optionnels proposés par l'INSPÉ. Ces parcours permettent une spécialisation progressive vers les carrières du 2nd degré et l'encadrement éducatif.

Conséquemment l'INSPÉ ne maintiendra dans son offre de module de préprofessionnalisation que les UE « Projet professionnel personnel ». Ces U.E. sont conçues dans une logique de continuité au fil des semestres. Y sont abordés :

- les sciences humaines pour l'éducation

- la connaissance du système éducatif, des différents dispositifs mis en œuvre dans tous les niveaux d'enseignement
- l'analyse du socle commun de connaissances
- la connaissance des systèmes éducatifs européens
- les stages dans différents niveaux d'enseignement et différents milieux (1<sup>er</sup> - 2<sup>nd</sup> degré - urbain - rural - ZEP...)

En L1 et L2 le parcours est indifférencié, en L3 il se spécialise entre des options second degré ou CPE.

Les UE « Optionnelles à choix large » qui visaient principalement la remise à niveau disciplinaire dans les disciplines littéraires, scientifiques ou artistiques pour les étudiants visant l'entrée en MEEF 1<sup>er</sup> degré, n'ont plus à être maintenues avec la mise en place des licences « PE » et les moyens qui y étaient consacrés ont été déployés vers cette licence.

### 3.4.2 Formation des fonctionnaires stagiaires (T0)

#### • Organisation du DIU pour les lauréats non issus du master MEEF

L'arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires-stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat. La mise en place d'un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néotitulaires durant leurs trois premières années de carrières (T1-T2-T3). Dans l'académie de Strasbourg, 3 parcours sont proposés :

- Parcours « premier degré » (professeur des écoles)
- Parcours « second degré » (professeur de collège et de lycée)
- Parcours « encadrement éducatif » (conseiller principal d'éducation)

Chaque parcours est construit selon le même principe :

- **UE1 - Comprendre le métier d'enseignant, se situer comme acteur de la communauté éducative membre d'une institution au service de tous les élèves (CPE : Appréhender la complexité du métier de CPE, se situer comme acteur de la communauté éducative membre d'une institution au service de tous les élèves)** : elle comporte deux modules, l'un centré sur la connaissance de l'institution scolaire, les valeurs, la déontologie professionnelle (Construire une posture professionnelle en concordance avec les valeurs de la République et la laïcité dans un cadre institutionnel selon des principes éthiques et responsables), l'autre autour de l'inclusion et des élèves à besoins particuliers (Comprendre et prendre en compte les singularités des élèves et les contextes d'apprentissage).  
Cette UE correspond à 46 heures d'enseignements.
- **UE2 - Construire les savoirs disciplinaires et leur didactique (CPE : Construire une posture professionnelle en mobilisant des connaissances académiques et institutionnelles)** : elle permet d'aborder les savoirs de référence. Elle intègre un module consacré au Pix+Édu.  
Cette UE correspond à 112 à 146 heures d'enseignements selon les parcours.
- **UE3 - Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements en situation et développer une**

**analyse réflexive de sa pratique professionnelle** : elle vise à l'accompagnement du stage, au développement des postures et gestes professionnels et à l'analyse réflexive de la pratique professionnelle en appui sur des travaux de recherche.

Cette UE correspond à 32 à 38 heures d'enseignements selon les parcours.

**UE4 – Modules à choix** : elle permet une individualisation de la formation aux besoins particuliers des stagiaires (renforcement didactique disciplinaire, pédagogie de projet, innovation...).

Cette UE correspond à 20 à 36 heures d'enseignements selon les parcours.

De plus, chaque stagiaire bénéficie d'un tutorat individualisé à raison de 5HTD/stagiaire.

L'évaluation du diplôme s'effectue dans le cadre d'une évaluation intégrale par compétences s'appuyant sur le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation publié au BO du 25 juillet 2013 qui liste les compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer. Ce référentiel est repris par le référentiel de formation « Former l'enseignant du XXI<sup>e</sup> siècle », des futurs professeurs des premier et second degrés et CPE qui donne un cadre commun à la formation des futurs professeurs dans le cadre des masters MEEF comme des parcours adaptés (le DIU), et permet de donner une formation homogène au niveau national et regroupe ces compétences en trois grands blocs. Une liste d'attendus complète ce référentiel et est répertorié dans le cadrage national du DIU, pages 7 à 10. A l'INSPE de l'académie de Strasbourg, l'évaluation des compétences consiste à vérifier un degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique »).

Pour ce faire, l'évaluation par compétences s'appuie sur un portfolio intégrant :

- Plusieurs productions individualisées de l'étudiant. Certaines productions sont obligatoires. La liste des productions attendues ainsi que les éléments de forme sont fournis aux étudiants en début d'année par l'équipe pédagogique.
- Les rapports de stage du tuteur de l'éducation nationale.
- Le cas échéant (si des visites sont programmées), le(s) rapport(s) de visite du visiteur INSPE.

Un ou plusieurs entretiens de positionnement avec l'étudiant sont opérés en cours d'année.

La grille finale de positionnement de l'étudiant par rapport aux niveaux d'acquisition des attendus permet au jury de statuer sur la validation globale des compétences (Acquis / Non Acquis).

Le DIU est décerné aux fonctionnaires stagiaires à la double condition :

- Avoir validé (ACQ) les compétences attendues
- Et
- Avoir obtenu un avis favorable à la titularisation (ADM) de la part de leur employeur.

#### **Assiduité aux enseignements à l'INSPE et au stage en établissement**

Les fonctionnaires-stagiaires, du fait de leur statut, ont l'obligation d'assiduité à l'intégralité des formations dispensées par l'INSPE et qui correspondent à leur mi-temps de formation. L'INSPE transmet par conséquent les listes d'émargement au Rectorat où aux Services Académiques chargés de ce suivi. L'INSPE prend également en compte l'assiduité et l'implication de l'étudiant dans l'évaluation par compétences du DIU.

- **Organisation du crédit de jours de formation pour les lauréats issus du master MEEF**

**Les dispositifs de formation proposés aux lauréats issus du master MEEF** sont co-construit par l'EAFC et l'INSPÉ et **arrêtés par la commission académique qui se réunie en début d'année scolaire**. Les stagiaires affectés à temps plein bénéficient d'un **parcours dit d'approfondissement** mis en œuvre de manière conjointe et concertée, sous l'autorité du recteur, par l'INSPÉ et par l'EAFC.

- **Professeurs des écoles stagiaires**

Tous les stagiaires suivent **un socle de 10 jours de formation** répartis comme suit :

- Formations assurées par l'EAFC :
  - 3 jours de formations dans les animations pédagogiques de circonscription (dévolus au thématiques suivantes : français, mathématiques, élèves à besoins éducatifs particuliers et natation) sous la responsabilité des DSDEN ;
  - 2 jours d'observation et pratique accompagnée dans la classe du tuteur sous la responsabilité de la DSDEN.
- Formations assurées par l'INSPÉ : 5 jours de formation dans le cadre du continuum de formation en articulation avec les contenus dispensés durant le master et répartis de la sorte :
  - 1 jour dévolu à la didactique du français,
  - 1 jour dévolu à la didactique des mathématiques,
  - 3 jours, sur le principe de modules au choix, dédiés aux autres disciplines à enseigner ou à des approches transversales et interdisciplinaires, à la formation et à la certification Pix+Édu, à l'éducation au développement durable... Un catalogue de l'offre de module est édité chaque année.

**À ce socle commun s'ajoute :**

- Pour les stagiaires plein-temps non détenteurs d'un Master MEEF : 3 à 4 jours de formation assurée par l'INSPÉ et/ou l'EAFC dédiés à la laïcité et aux valeurs de la République, à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations et le harcèlement.
- Pour les stagiaires en difficultés notamment ceux bénéficiant d'un « plan d'accompagnement renforcé (PAR) » : un accompagnement individualisé prescrit par l'employeur et assuré par les équipes de circonscription.

- **Professeurs de collège et lycée stagiaires**

Tous les stagiaires suivent **un socle de 10 jours de formation** répartis comme suit :

- Formations assurées par l'EAFC : 6 jours de formation didactique disciplinaire sous la responsabilité des corps d'inspection visant un approfondissement et une consolidation didactiques. Pour certaines disciplines ces jours de formation pourront être mutualisées avec des enseignements du DIU proposé aux stagiaires à mi-temps ;
- Formations assurées par l'INSPÉ : 4 jours de formation dans le cadre du continuum de formation en articulation avec les contenus dispensés durant le master sur le principe de modules au choix, dédiés à des

approches transversales et interdisciplinaires, à la certification Pix+Édu, à l'enseignement en discipline non linguistique (DNL), à l'éducation au développement durable... Un catalogue de l'offre de module sera édité chaque année.

À ce socle commun s'ajoute :

- Pour les stagiaires plein-temps non détenteurs d'un Master MEEF : 3 à 4 jours de formation assurée par l'INSPÉ dédiés à la laïcité et aux valeurs de la République, à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations et le harcèlement.
- Pour les stagiaires en difficultés notamment ceux bénéficiant d'un « protocole d'accompagnement renforcé (PAR) » : un accompagnement individualisé prescrit par l'employeur et assuré par les équipes de formateurs de l'EAFC sous pilotage des inspecteurs de la ou des disciplines »

#### ■ **Conseillers principaux d'éducation**

Tous les stagiaires suivront un socle de 10 jours de formation répartis comme suit :

- Formations assurées par l'EAFC : 6 jours de formation à la posture et aux gestes professionnels sous la responsabilité des corps d'inspection visant un approfondissement et une consolidation des savoirs et pratiques professionnels ;
- Formations assurées par l'INSPÉ : 4 jours de formation INSPÉ, les mercredis, dans le cadre du continuum de formation en articulation avec les contenus dispensés durant le master sur le principe de modules au choix, dédiés à des approches transversales et interdisciplinaires, à la certification PIX+Édu, à l'éducation au développement durable... Un catalogue de l'offre de module sera édité chaque année.

À ce socle commun s'ajoute :

- Pour les stagiaires plein-temps non détenteurs d'un Master MEEF : 3 à 4 jours de formation assurée par l'INSPÉ dédiés à la laïcité et aux valeurs de la République, à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations et le harcèlement.
- Pour les stagiaires en difficultés notamment ceux bénéficiant d'un « protocole d'accompagnement renforcé (PAR) » : un accompagnement individualisé prescrit par l'employeur et assuré par les équipes de formateurs de l'EAFC sous pilotage des inspecteurs EVS.

### **3.4.3 Formation continuée (T1 à T3) dont collaboration éventuelle avec l'École Académique de Formation Continue (EAFC)**

Le précédent dossier d'accréditation envisageait, dans le cadre de la contribution de l'INSPÉ à la formation continue des enseignants et plus particulièrement dans le cadre du continuum de formation, une de co-construction INSPÉ/rectorat d'une formation spécifique dédiée aux T1 (1er degré) et T2 (2nd degré). L'objectif était que toutes les formations soient coanimées. La dynamique impulsée de 2016 à 2018 a été interrompue par la réforme 2021 des formations MEEF (et des stagiaires), l'énergie des équipes se déportant sur cette dernière, laissant quelque peu

de côté les formations T1/T2/T3.

Donnant priorité aux licences (en lien avec le problème d'attractivité), à la réforme des MEEF et de la formation des stagiaires dans le cadre des DIU, et fortement mobilisée sur ces trois chantiers, l'INSPÉ n'a disposé ni du temps ni des moyens pour se consacrer à ces formations. Le manque de disponibilités des formateurs INSPÉ, très engagés et très chargés par ailleurs en heures complémentaires, ou pour d'autres raisons matérielles explique ce désengagement. Au vu de ce constat, il conviendra de reprendre ce dossier, si tant est que nous disposions d'une période de stabilité dans la formation initiale et de la possibilité de nous projeter à moyen-terme.

### 3.4.4 Formation continue

Les modalités d'intervention de l'INSPÉ dans le cadre de la formation continue relèvent principalement de la mise à disposition d'enseignants INSPÉ pour animer à la demande des formations continues dans des animations de circonscription ou d'autres actions de formation continue spécifiques (missions départementales maîtrise de la langue/mathématiques/sciences, plans académiques mathématique ou français, CAPPEI, CAFIPEMF, CAFFA, FIL...). L'INSPÉ intervient plus souvent comme prestataire de compétences individuelles que comme concepteur et organisateur d'actions de formation continue dans ses domaines de compétences. Cela s'explique notamment par l'investissement premier sur la mise en œuvre de la formation initiale en rénovation permanente qui吸orbe en grande partie l'énergie et le potentiel enseignant de l'INSPÉ et par des logiques de conservation des périmètres (formation initiale / INSPÉ, formation continue / Rectorat) qui tendent à s'estomper avec la mise en place de l'EAFC et les relations très constructives entre l'école et l'institut. On note une évolution notable vers la co-construction de formations :

- co-construction avec les corps d'inspection d'actions de formation à destination tuteurs d'étudiants de M1 ou de M2,
- co-construction avec les IENA d'actions de formation à destination des PEMF ou des MAT
- co-construction et co-pilotage avec l'EAFC d'une formation spécifique dédiée aux stagiaires à temps plein et qui permet beaucoup de souplesse et d'adaptation aux besoins

L'INSPÉ l'académie de Strasbourg a scellé un partenariat effectif avec la « Maison pour la science », offreur de formation continue pour l'académie. Ce partenariat se traduit par :

- la mise à disposition d'enseignants INSPÉ qui ont une charge de service dédiée à la Maison pour la science,
- la co-construction d'actions de formation pour les enseignants des écoles et collèges,
- la mise à disposition de locaux sur ses sites, avec en particulier un centre satellite de la Maison dans Haut-Rhin, sur le site INSPÉ de Colmar. Sous l'impulsion d'une collègue de l'INSPÉ ce site propose les « Moments de sciences pour mettre la main à la pâte », un rendez-vous mensuel le premier jeudi de chaque mois (après la classe). Au fil des saisons, l'équipe de la Maison pour la science et le groupe science accompagnent les enseignants à entrouvrir des portes pour nourrir leur curiosité et à tracer des chemins d'investigations avec les élèves. Cette action se fait en collaboration avec un scientifique : enseignant-chercheur, doctorant, ingénieur, technicien, chercheur.

Ce partenariat permet de rapprocher les formateurs de l'INSPÉ de laboratoires scientifiques.

Au final, des actions récurrentes, bien installées, sont assurées par les formateurs de l'INSPE :

- **dans le 1<sup>er</sup> degré** : environ 150 heures pour les animations de circonscription et pour les formations liées aux plans et missions (mathématique, français, maternelle, ...); une participation active à la formation CAFIPEMP (enseignements mutualisés dans le cadre du parcours TFE de la mention Sciences de l'éducation) et au jury de certification ;
- **dans le second degré** : les formations des tuteurs des étudiants en stage d'observation et de pratique accompagnée ou en alternance et des fonctionnaire stagiaires (150 heures), des formations dans le cadre des FIL (formation d'initiative locale) et des FTP (Formation Territoriale de Proximité) ; une participation au jury de CAFIA, participation à la formation au CAPPEI.
- **des journées d'études ouvertes au personnel des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés** : « les usages du numérique au service des apprentissages », « journée académique des CPE », Journée « éducation à la défense », ...

### 3.5 Fiches formation des mentions de master MEEF

Décrire au moyen d'une fiche formation (en utilisant le modèle joint) chaque mention de master MEEF pour laquelle l'INSPE demande l'accréditation.

*En complément, renseigner le tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1<sup>er</sup> degré fourni en annexe 2.*

### 3.5.1 Mention MEEF 1<sup>er</sup> degré

*Fiche formation – Dossier d'accréditation de l'INSPE- vagues C et D 2024-2025*  
**Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF**

#### Présentation de la formation, mise en œuvre 2024-2025 : MEEF 1<sup>er</sup> degré

<p><b>Intitulés des parcours de formation</b></p>	<p><b>La mention MEEF Premier degré comporte trois parcours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– « <b>Enseignement polyvalent (EP)</b> » : parcours proposé aux étudiants se destinant à devenir professeurs des écoles et à passer le CRPE voie générale. Les lauréats de ce concours enseignent en français dans des classes de l'école primaire.</li> <li>– « <b>Enseignement bilingue français allemand (EBFA)</b> » : parcours proposé aux étudiants se destinant à devenir professeurs des écoles en classes bilingues et à passer le CRPE voie régionale. Les lauréats de ce concours enseignent en français et/ou en allemand dans des classes bilingues de l'école primaire.</li> <li>– « <b>Enseignement dans le primaire en Allemagne et en France (EPAF) / Integriert Masterstudeingang Lehramt Primarstufe</b> » : parcours binational, visant une double diplomation, proposé aux étudiants se destinant à devenir professeurs des écoles en classes bilingues (et donc à passer le CRPE voie régionale) et/ou se destinant à enseigner en Allemagne (et donc à satisfaire aux conditions de recrutement du Land du pays).</li> </ul>						
<p><b>Objectifs professionnels</b></p>	<p>L'objectif premier de cette mention est de former des étudiants au métier d'enseignant monolingue (EP), bilingue (EBFA) ou capables d'enseigner dans les systèmes éducatifs français et allemand (EPAF) et de leur proposer une initiation aux méthodes de la recherche universitaire pour amorcer une réflexion critique sur les objets d'enseignement et sur les pratiques professionnelles. Il s'agit aussi de développer des compétences transférables dans d'autres domaines d'activités et de permettre aux étudiants, le cas échéant, de s'orienter vers d'autres métiers de l'éducation et de la formation.</p>						
<p><b>Débouchés</b></p>	<table border="1" data-bbox="616 1731 1352 2010"> <thead> <tr> <th data-bbox="616 1731 794 1830"></th><th data-bbox="794 1731 1032 1830">Concours Éducation nationale</th><th data-bbox="1032 1731 1352 1830">Hors concours</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="616 1830 794 2010"><b>Métiers</b></td><td data-bbox="794 1830 1032 2010">Métier de Professeur des écoles - enseignement du 1<sup>o</sup> degré.</td><td data-bbox="1032 1830 1352 2010">Professions de l'éducation, de la formation et, dans une moindre mesure, celles de l'animation culturelle et du travail social.</td></tr> </tbody> </table>		Concours Éducation nationale	Hors concours	<b>Métiers</b>	Métier de Professeur des écoles - enseignement du 1 <sup>o</sup> degré.	Professions de l'éducation, de la formation et, dans une moindre mesure, celles de l'animation culturelle et du travail social.
	Concours Éducation nationale	Hors concours					
<b>Métiers</b>	Métier de Professeur des écoles - enseignement du 1 <sup>o</sup> degré.	Professions de l'éducation, de la formation et, dans une moindre mesure, celles de l'animation culturelle et du travail social.					

		Ex : formateur dans un organisme public ou privé ; ingénieur de formation, médiateur ou animateur culturel...
<b>Domaines d'activité</b>	Enseignement public, enseignement privé sous contrat.	Enseignement privé hors contrat, secteur associatif, collectivité territoriales, enseignements à l'étranger (Suisse, Allemagne...).

## Organisation de la formation

**Afin de garantir une progressivité des apprentissages, des objectifs principaux ont été dégagés pour chaque année.**

Ils se déclinent ainsi :

- **En Master 1**

1. Se mettre à niveau dans les disciplines académiques et scolaires enseignées à l'école primaire au travers d'UE visant la maîtrise des connaissances à et pour enseigner.
2. Appréhender les missions de l'enseignant dans une classe et dans une école ; se familiariser avec les didactiques des disciplines scolaires et les gestes professionnels du métier d'enseignant ; s'approprier, intégrer et comprendre la singularité des élèves.
3. Apprendre, dans des UE liées au stage (réalisé sous tutelle, en contexte sécurisé), à concevoir, mettre en œuvre, réguler et analyser des enseignements ;
4. Approfondir la maîtrise d'une langue vivante étrangère ;
5. S'initier à la recherche : produire un travail de recherche au travers d'UE d'initiation à la recherche.

Le M1 est donc pensé comme une année destinée à outiller les étudiants disciplinairement et scientifiquement, en vue de l'exercice en responsabilité en M2 pour ceux qui choisissent l'alternance. En fin de M1, l'étudiant doit donc connaître l'environnement institutionnel et disposer des éléments de base pour prendre en main une classe et s'engager en tant qu'acteur de la vie scolaire. La validation de la 1ère année de master doit donner cette garantie minimale.

- **En Master 2**

1. Poursuivre la mise à niveau disciplinaire et didactique ;
2. S'approprier les outils et méthodes pour développer une réflexion sur les pratiques d'enseignement et comprendre l'activité de l'élève pour interagir avec lui ; analyser ses propres pratiques et agir de façon responsable, en vue d'acquérir autonomie et adaptabilité ;

3. Intégrer la dimension collective du métier (élèves, collègues, partenaires) et travailler dans une logique de projet ;
4. Concevoir, mettre en œuvre, réguler et analyser des enseignements en lien avec le stage (réalisé en autonomie encadrée) ;
5. Poursuivre l'initiation à la recherche en élargissant les perspectives : exploiter les résultats de la recherche en vue d'améliorer ses pratiques professionnelles et entrer dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ;
6. S'entraîner aux épreuves des concours.

L'objectif en M2, est de permettre à l'étudiant de gagner en aisance dans une classe, en disposant d'une vue globale du fonctionnement de l'école et en sachant coopérer au sein d'une équipe tout en approfondissant ses connaissances disciplinaires. Le M2 vise un approfondissement des connaissances permettant de les interroger et de construire un rapport critique, d'adopter recul réflexif et prise de distance et de développer la capacité à justifier et argumenter sa pratique en étayant les propos. Il s'agit, bien évidemment de faire atteindre *a minima* le niveau 2 de maîtrise des compétences professionnelles.

Les compétences à acquérir au sein des masters MEEF s'inscrivent dans le cadre général du référentiel pour la formation initiale (« Former l'enseignant du XXIe siècle » – juillet 2019) et sont formulées en référence aux compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013).

En M1 et M2, est prévue une individualisation de la formation selon le parcours antérieur des étudiants par la possibilité de choix d'options (certains modules optionnels) mais aussi par des contrats pédagogiques spécifiques, en particulier pour les étudiants assistants d'éducation (AED).

### **L'organisation du M1 et du M2**

L'organisation s'inscrit dans le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF (arrêté du 27 août 2013).

- **Les deux semestres du Master 1 sont organisés de la même manière :**

Trois UE par semestre intitulés « **Maîtriser les savoirs à et pour enseigner** » visent, en mobilisant les éclairages de la recherche :

- pour deux d'entre elles, la **mise à niveau disciplinaire et didactique** pour permettre la maîtrise des programmes d'enseignement,
- pour la troisième UE correspondant au **tronc commun**, la compréhension du **contexte professionnel**.

Deux axes prioritaires sont développés : au premier semestre, la **connaissance et la capacité à transmettre les valeurs de la République et la connaissance des droits et obligations des fonctionnaires** ; au second semestre, la **connaissance et la prise en compte les singularités des élèves et les contextes d'apprentissage** dans la perspective de permettre aux étudiants inscrits en master MEEF de développer leurs compétences à la mise en œuvre d'une **scolarisation inclusive**.

Une UE par semestre intitulée « **Mettre en œuvre et réguler les enseignements** » articulée autour du **stage de pratique accompagnée** permet d'observer in situ le fonctionnement d'une classe et d'une école et de s'initier à la pratique enseignante. L'objectif est que l'étudiant, à l'issue de l'année, puisse prendre en main une classe, concevoir et mettre en œuvre une séquence, développer des connaissances sur l'environnement professionnel.

Une UE par semestre d'**initiation à la recherche** (« produire de la recherche ») permet à chaque étudiant de réaliser un mémoire de master qui articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique.

Une UE par semestre permet d'intégrer un enseignement visant la maîtrise d'au moins une **langue étrangère** en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues : une **LVE** au choix dans le parcours « monolingue », **l'allemand comme langue d'enseignement** dans les parcours « bilingues » en référence à un niveau C1.

- **Les deux semestres du Master 2 sont organisés de la manière suivante :**

Au semestre 3, une UE centrée sur la **recherche** a pour ambition de permettre des prolongements de nature professionnelle : identifier et exploiter des travaux de recherches susceptibles de permettre de questionner et d'améliorer la pratique professionnelle.

A chaque semestre, une UE « **Maîtriser les savoirs à et pour enseigner** » vise à approfondir les connaissances disciplinaires, didactique et pédagogiques, à développer la dimension réflexive et intègre la préparation aux épreuves d'admissibilité ou d'admission du CRPE.

A chaque semestre, une UE « **Mettre en œuvre et réguler les enseignements** » articulée autour du **stage** (en **alternance** ou en **pratique accompagnée**) favorise l'expérimentation des approches plurielles en matière de travail avec les élèves et travaille les compétences liées à leur mise en œuvre. Elle vise à accompagner les étudiants et à les faire gagner en autonomie afin qu'ils puissent atteindre le niveau 2 de compétences du cahier des charges (référentiel de formation).

- **À ceci s'ajoutent dans le cadre du tronc commun :**
  - trois modules liés au pix +edu et plus généralement au développement des compétences numériques dans le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) au S2, S3 et S4.
  - un module d'éducation au développement durable au S3.

### Modalités de la formation : en présentiel.

**Formation en langue(s)** (*cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF*)

- Dans le **parcours EP**, deux UE de langue vivante étrangère (allemand, anglais) de 3 ECTS chacune sont obligatoires. Chacune correspond à 24 heures d'enseignement. Ces UE visent à perfectionner et renforcer les compétences dans une langue étrangère, à améliorer la pratique. Elles ont pour objectif de développer les compétences langagières au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Cet enseignement a lieu en M1 (S1 et S2) en raison de la forte contrainte du concours en M2
- L'objectif premier du **parcours EBFA** étant de former des étudiants au métier d'enseignant en voie bilingue (français-allemand), en lieu et place des UE « LVE », deux UE intitulées « maîtriser les savoirs à et pour enseigner en allemand » sont proposées au S1 (96h) et au S2 (54h). Ces UE, centrées sur l'enseignement des savoirs fondamentaux pour un futur enseignant en classe bilingue, visent à renforcer les compétences dans la maîtrise de l'allemand, langue d'enseignement à l'école en contexte bilingue. Il s'agit d'améliorer la pratique et d'initier aux démarches et méthodes d'enseignement d'une langue vivante étrangère. Les enseignements (« allemand et préparation au CRPE voie régionale ») se poursuivent en S3 (22h) et S4 (28h). D'autres enseignements dans d'autres matières s'effectuent en partie en allemand.
- Les étudiants du **parcours EPAF** effectuent leur M1 en Allemagne et leur M2 en France, mutualisé avec le M2 EBFA.

### Volume horaire de la formation

**Volume horaire (heures d'enseignement : TP, TD, CI, CM) en M1 et en M2 pour chaque parcours type :**

	<b>M1</b>	<b>M2</b>
<b>Enseignement polyvalent (EP)</b>	574	432
<b>Enseignement bilingue français allemand (EBFA)</b>	576	434
<b>Enseignement dans le primaire en Allemagne et en France (EPAF)</b>	395 (enseignement en Allemagne)	434

**Lieux de la formation**

- « **Enseignement polyvalent (EP)** » : site de Strasbourg (67) et site de Colmar (68).
- « **Enseignement bilingue français allemand (EBFA)** » : site de Colmar (68).
- « **Enseignement dans le primaire en Allemagne et en France (EPAF)** » : Fribourg en M1, site de Colmar (68) en M2.

**Place de la recherche**

**L'initiation à la recherche est positionnée sur les deux années du Master.**

Au total, trois UE « Recherche » créditent 21 ECTS sur les diplômes de la mention :

- l'une au semestre 1 où l'accent est mis sur la problématique et la recherche bibliographique, ainsi que sur la communication de démarches de constitution de données ;
- l'autre au semestre 2 qui correspond au moment de l'expérimentation (laboratoire, classe, ...) ou de l'étude et de l'analyse des données, avant la rédaction et la soutenance du mémoire de Master ;
- la dernière au semestre 3 où il s'agit d'exploiter les méthodes et résultats de la recherche dans une visée de développement professionnel, d'analyse de pratique, d'actualisation des connaissances disciplinaire, didactiques et pédagogiques.

L'initiation à la recherche est organisée sous forme de suivi individuel et de séminaires par des enseignants-chercheurs, des docteurs et des enseignants non docteurs. Tous ont suivi une formation de formateur pour l'accompagnement du mémoire.

**Le lien recherche-formation** s'opère aussi dans les autres UE, en particulier par l'étayage des contenus d'enseignement sur la recherche. Les contenus d'enseignement sont, autant que faire se peut, liés à une démarche méthodologique liée à la recherche. Des contenus des formations s'appuient donc sur les activités de recherche des enseignants-chercheurs et PRAG/PREC affiliés aux unités de recherche de l'Unistra. Dans chaque groupement disciplinaire intervient au moins un enseignant-chercheur ; plusieurs disciplines sont également enseignées par des PRAG docteurs, affiliés ou non à des laboratoires.

**Les laboratoires en appui de la formation** sont ceux auxquels sont affiliés principalement les enseignants-chercheurs et PRAG docteurs de l'INSPÉ (sans exhaustivité : Approches contemporaines de la création et de la réflexion artistique, ACCRA UR 3402 ; Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication, LISEC UR 2310 ; Subjectivité, lien social et modernité, SULISOM, UR 3071 ; Linguistique, langue et arole, LILPA UR 1339, Configurations littéraires, UR 1337...).

**Le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Éducation et Formation**, établi sur le territoire de la région Grand Est par quatre universités (université Reims Champagne-Ardenne, université de Haute Alsace, université de Strasbourg et université de Lorraine), piloté par l'INSPÉ, est une opportunité importante pour lier davantage les formations avec les activités de recherche. Sa vocation est de soutenir des recherches interdisciplinaires dans le champ de l'éducation et de la formation qui doivent enrichir les contenus de formation initiale et continue des masters MEEF. Ce GIS permet d'étayer la formation des masters MEEF sur la recherche, mais également de dynamiser les liens avec les unités de recherche et les écoles doctorales.

#### **Place des stages et organisation de l'alternance**

La formation se veut la plus proche du terrain possible par la mise en place d'une logique d'alternance intégrative et progressive, notamment par une politique de stages requérant une participation de plus en plus active de la part des étudiants au fur et à mesure des semestres de Master (de l'observation réfléchie à la pratique accompagnée puis à l'alternance).

#### **Les stages : pivots de l'alternance intégrative**

Des stages en école primaire (stages d'observation et de pratique accompagnée, périodes d'alternance) sont l'occasion d'observer et de mettre en œuvre des enseignements. Ces stages sont conçus dans une logique d'alternance intégrative progressive. Ils ne sauraient se limiter à l'envoi des étudiants dans les classes mais s'articulent autour d'une réflexion didactique, pédagogique, disciplinaire et épistémologique qui suppose des allers-retours réflexifs entre terrain et lieu de formation.

Ces allers-retours s'appuient sur un large éventail d'intervenants : maîtres d'accueil temporaires (MAT) ou tuteurs accompagnant les étudiants pendant leurs stages, formateurs et formateurs associés (PEMF, enseignants du primaire et du secondaire à temps partagé à l'INSPÉ, enseignants du terrain vacataires) disposant d'une double compétence (enseignement sur le terrain et formation), enseignants de l'INSPÉ et enseignants-chercheurs travaillant dans les secteurs de recherche en jeu, en particulier ceux qui ont trait aux disciplines impliquées dans le Master, à leur enseignement et à leur histoire, à leur didactique et à leur épistémologie.

Des séances de « travaux dirigés » pilotées par un référent d'équipe plurielle (en général un PEMF) sont mises en place pour viser à la fois une préparation des périodes de stages, par le biais d'apports théoriques, documentaires, de définition des cahiers des charges, de conseils méthodologiques, pédagogiques et didactiques, et faire produire ensuite aux étudiants une analyse rétrospective des expériences vécues par chacun dans les classes.

A ce titre, les stages sont considérés, dès la première année, comme le pivot de la formation. Nourris des éléments théoriques en amont, ils alimentent à leur tour les formations à l'INSPÉ pendant les stages ou en aval. De ce fait, les stages ne

constituent pas en eux seuls des entités indépendantes mais sont le pivot des enseignements professionnels. Ils permettent aux étudiants de mobiliser *in situ* les ressources qu'ils se sont constitués notamment grâce aux enseignements dispensés. Les dispositifs d'analyse de pratiques professionnelles, dispositifs de formation accompagnante, ont toute leur place dans les enseignements. Plusieurs techniques, ou plutôt variantes, existent pour analyser des situations ou des pratiques.

L'INSPÉ développe aussi des ressources multimédia (notamment des cours filmés d'enseignants néophytes ou experts) qui permettent d'enrichir les dispositifs de formation aux gestes professionnels et d'analyse de pratiques.

### Organisation pratique des stages.

- **S1 : stage massé de 3 semaines**
- **S2 : stage filé 1 jour par semaine sur 15 semaines**
- **S3 et S4 : 1 jour par semaine + 1 jour toutes les 3 semaines dévolus au stage soit dans le cadre de l'alternance soit du SOPA.**

La formation dans les trois parcours est pensée en articulation étroite avec le secteur professionnel d'insertion des étudiants, ce qui implique des partenariats pour la mise en stage des étudiants.

Dans le cadre de la **convention cadre établie entre l'Université de Strasbourg et le Rectorat de Strasbourg**, l'organisation des différents stages fait l'objet d'une concertation étroite entre les instances académiques et l'Université.

Concernant les stages de pratique accompagnées sous tutelle d'un enseignant titulaire, proposés aux **étudiants de M1 et de M2 (« non alternants »)**, les instances académiques définissent les lieux d'accueil dans les écoles et les enseignants (maîtres d'accueils temporaires, MAT) susceptibles d'accueillir les étudiants. L'affectation en stage est réalisée par l'INSPÉ sur la base des données fournies par les services académiques. Pour les étudiants, une convention de stage individuelle est établie.

Pour les étudiants de deuxième année de master MEEF en alternance (« **M2 alternants** »), un contrat est signé entre les étudiants concernés et l'employeur, contrat établi par les services académiques suite au recrutement par l'employeur. Les modalités de ce recrutement, ainsi que le nombre de contrats, font l'objet d'une concertation préalable avec l'INSPÉ.

**L'évaluation des stages** se fait par l'intermédiaire :

- d'une évaluation de la pratique professionnelle par les tuteurs « Éducation nationale » par l'intermédiaire d'un rapport de stages intégrant une grille (compétences/attendus) articulée autour du référentiel de compétences des Masters MEEF et, pour les M2 alternants, par les visiteurs INSPÉ via un rapport de visite.

- d'une analyse de la pratique professionnelle par l'étudiant par l'intermédiaire d'un écrit réflexif.
- **Nombre d'étudiants en M1 et M2 AED en contrat de préprofessionnalisation** : 21 (23/24), 13 (24/25)
- **Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant** : 144 (23/24), 123 (24/25).
  - **Taux étudiants en alternance** : 52,4% (23/24), 54,9% (24/25)
- **Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF)** : 131 (22/23), 101 (24/25)
  - **Taux étudiants en stage SOPA** : 47,6% (23/24), 45,1% (24/25)

## Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

### Modalités de recrutement

La première année du Master MEEF 1<sup>er</sup> degré est accessible aux étudiants sur la base :

- des prérequis, en référence à l'annexe portant sur les attendus à l'entrée en master MEEF 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés de l'arrêté du 28/05/2019 modifiant l'arrêté du 27/08/2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ;
- et des modalités d'examen des candidatures, adoptées par les instances (conseil d'institut, CFVU, CA) et publiées sur le site de l'INSPÉ. Une capacité d'accueil est fixée chaque année pour chaque parcours (loi du 23/12/2016).

En référence à l'annexe portant sur les attendus à l'entrée en master MEEF 1<sup>er</sup> degré de l'arrêté du 28/05/2019, les critères pris en compte correspondent :

- à la maîtrise des attendus à l'entrée en Master MEEF 1<sup>er</sup> degré,
- aux résultats obtenus en licence,
- aux expériences éducatives en lien avec un public d'âge scolaire,
- au projet professionnel et à la motivation.

Les modalités d'examen des candidatures consistent en :

- un examen du dossier pour le **parcours EP**,
- un examen du dossier et un entretien complémentaire en langues allemande et française pour le **parcours EBFA**,
- un examen de la candidature par la commission binationale d'admission pour le **parcours EPAF**.

### Prise en compte des contrats d'AED

Les étudiants en contrat d'AED sont dispensés de certains enseignements et de certaines évaluations liées au contrôle continu intégral dans le cadre d'un contrat pédagogique.

### Passerelles

Le cursus prévoit, à l'issue des premiers et seconds semestres du Master 1, la mise en place de passerelles entre différents parcours afin de faciliter l'orientation ou la réorientation des

étudiants. Ces passerelles sont possibles en fin de semestres vers tous les parcours des mentions MEEF et vers la mention « sciences de l'éducation et de la formation (SEF) » à condition que les responsables du parcours de sortie et du parcours d'entrée valident cette réorientation. Une analyse du parcours antérieur de l'étudiant ainsi que de ses motivations est opérée avant décision.

Les parcours de « Master Sciences de l'éducation et de la formation » et le parcours MEEF EE - EMES, et ce surtout en 2<sup>ème</sup> année représentent une voie de réorientation privilégiée pour les étudiants des autres parcours de l'INSPÉ ayant échoué aux concours et ne souhaitant pas les repasser. Ces parcours ont été pensés comme des parcours qui peuvent accueillir les étudiants de l'ensemble des mentions MEEF désireux de se réorienter vers une insertion professionnelle hors concours Éducation nationale.

### **Un accompagnement renforcé pour les M2 alternants**

L'accompagnement, respectant le principe d'un tutorat mixte, est assuré par un tuteur de l'Éducation Nationale et un tuteur INSPÉ. L'alternance intégrative nécessite une vigilance accrue dans l'accompagnement des « étudiants alternants » en M2. Une attention particulière leur est donc portée.

- L'aide professionnelle individualisée**

En complément des enseignements, un dispositif d'Accompagnement Professionnel Individualisée (API) est proposé aux étudiants sur la base du volontariat. L'API se veut un dispositif relevant de l'INSPÉ et visant à repérer et prendre en charge au plus vite les étudiants alternant (et les DIU) ayant des besoins particuliers et/ou rencontrant des difficultés sur le terrain, susceptibles de trouver à être dépassées grâce à une prise en charge précoce et individualisée. Une équipe API est constituée sur les deux sites de l'INSPÉ autour de deux responsables API qui la coordonnent, pour assurer une écoute, dispenser les premiers conseils et prendre en charge les stagiaires en éprouvant le besoin, le tout dans le non-jugement et en toute confidentialité. Elle travaille en lien avec le coresponsable du parcours concerné. Lorsque l'étudiant fait part de besoins complémentaires d'accompagnement ou lorsqu'il est constaté des difficultés dans la menée de la classe ou dans le suivi des formations à l'INSPÉ, difficultés qui ne sont pas préoccupantes au point de déclencher une procédure d'accompagnement renforcé.

- Le plan d'accompagnement renforcé**

En cas de difficultés plus importantes, une procédure plus formalisée d'accompagnement renforcé est déclenchée. L'INSPÉ et, en tant qu'employeur, le Rectorat, via les inspecteurs de l'éducation nationale pour le 1er degré, mettent en place ce dispositif de suivi des étudiants en difficulté. L'alerte et le suivi d'un étudiant-contractuel en difficulté donnent lieu à la formalisation d'un document spécifiant les modalités de cet accompagnement. Un programme personnalisé d'aide et de remédiation lui est proposé.

## Suivi de l'acquisition de compétences

Dans l'optique de la préparation au métier d'enseignant, la formation doit permettre aux étudiants de développer les **compétences fixées par l'arrêté du 1er juillet 2013** proposant le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation repris dans **référentiel de formation des master MEEF** intitulé « Former l'enseignant du XXIe siècle » annexés à l'arrêté du 28 mai 2019 qui complète ce référentiel par des attendus de fin de formation. Les deux années du Master visent l'acquisition de l'ensemble des compétences de ce référentiel que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier.

Les modalités de suivi des compétences se déclinent ainsi :

- une « grille » d'évaluation commune à tous les acteurs du suivi et de l'évaluation à partir du référentiel MEEF et ceci dès le M1 ;
- un croisement des données entre le tuteur INSPÉ et le tuteur Éducation Nationale ;
- un référent INSPÉ pour assurer une fonction de suivi et d'aide à la mise en cohérence du dispositif de formation. Le référent travaille en étroite collaboration avec le tuteur et a pour mission d'assurer la coordination entre les actions menées par l'employeur et la formation universitaire

L'ensemble des évaluations opérées dans le cadre du contrôle continu intégral contribue à s'assurer de la maîtrise des attendus de fin de Master.

## Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Depuis la rentrée 2018, les effectifs de la mention sont en baisse sur toute la période passant de 706 à 530 (-24,9%) et notamment pour le parcours « Enseignement bilingue français-allemand » passant de 70 à 40 (-42,9%) pour lequel la baisse s'observe aussi bien parmi les entrants en M1 (de 40 à 21) qu'en M2 (de 30 à 19). Pour le parcours Enseignement polyvalent, c'est surtout en M2 que s'observe l'érosion de 301 à 208 (-30,9%), de 330 à 268 (-18,8%) pour les entrants en M1. Il y a donc une érosion des entrées en M1 additionnée à des abandons plus nombreux entre le M1 et le M2.

L'insertion professionnelle au sein de l'Éducation Nationale, est sous-tendue à la double réussite : diplôme de Master et concours CRPE.

Les étudiants qui composent leur master jusqu'au bout le réussissent quasiment tous. à plus de 70%, même si le nombre de postes pour l'Enseignement polyvalent sur l'académie est passé de 230 lors de la session 2019 à 135 en 2024 les taux de réussite sont aux alentours de 60%. Les étudiants ne réussissant pas le CRPE dès le M2 sont nombreux à la réussir les deux à trois années qui suivent l'obtention de leur diplôme.

L'enquête ORESIPE auprès des diplômés du parcours Enseignement polyvalent a pu établir un taux d'insertion professionnelle de 96,5% pour la promotion 2022 relevant une insertion « Éducation nationale » pour environ 80% des diplômés et hors concours pour 20%. À souligner cependant une

adéquation avec le niveau de qualification de 88% et de 87% avec le domaine de formation. Le niveau de satisfaction en rapport avec les missions exercées est jugé satisfaisant, voire très satisfaisant, par 93% des diplômés.

Concernant le parcours Enseignement bilingue français-allemand, tenant compte des effectifs d'étudiants et des besoins spécifiques de l'académie, le taux d'insertion professionnelle des diplômés est proche de 100%, l'adéquation avec les niveaux de qualification et avec le domaine de formation culminent à 100%, de même que la satisfaction en rapport avec les missions exercées.

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

### Composition de l'équipe pédagogique

Catégorie	Potentiel	Section CNU et (nombre)
PR	7	N°07 (1), N°11 (1), N°12 (1), N°16 (2), N°70 (1), N°71 (1)
MCF	22	N°07 (2), N°09 (1), N°11 (1), N°12 (2), N°16 (4), N°17 (1), N°18 (1), N°25 (1), N°26 (2), N°70 (3), N°71 (3), N°76 (1)
ATER	1	N°16 (1)
PRAG	16	
ML	1	
PRCE	11	
PLP	2	
PREC	4	
Temps partagé	9	
PEMF	70	
CEV	16	

### Fonctionnement

### Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique

**Un directeur adjoint chargé des formations** a pour mission de piloter les enseignements, la gestion des services d'enseignement, des étudiants, d'établir les liens avec les partenaires et d'assurer la cohérence entre les différents sites. Il travaille en collaboration avec les responsables pédagogiques de la mention.

**Deux responsables de la mention** assurent le portage scientifique du diplôme et président le jury et la commission pédagogique.

**Des coresponsables de parcours** (3 pour le parcours « Enseignement polyvalent » : 2 sur le site de Strasbourg, 1 sur le site de Colmar et 2 pour le parcours « Enseignement bilingue français allemand ») :

- assurent le fonctionnement de la commission pédagogique ;
- veillent au respect du fonctionnement et de l'organisation pédagogique des parcours de la mention ;
- animent l'équipe pédagogique ;
- assurent le bon déroulement du contrôle continu ;
- participent à l'organisation à la coordination, en liaison avec les autres enseignants et les services de scolarité, des emplois du temps ;
- sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants : ils organisent leur accueil, l'information, les accompagnent, conseillent dans leur parcours, les accompagnent lors de la mise en place des contrats pédagogiques.

Des **coordonnateurs pédagogiques** sur les sites de Colmar et Strasbourg ont pour mission :

- la coordination et mise en stage au sein du Master, responsabilités des UE « contexte d'exercice du métier » intégrant les stages ;
- la coordination des interventions des différents acteurs de la formation (équipes plurielles) ;
- la veille sur la cohérence et continuité des contenus de formation et de leur articulation avec les stages.

### **Pilotage du partenariat**

Au niveau du pilotage du partenariat, outre les instances statutaires (Conseil d'institut, Conseil d'orientation scientifique et pédagogique), la direction de l'INSPÉ et les représentants de l'Éducation nationale (pour la mention : directrice de l'École académique de la formation continue, IEN adjoints aux DASEN et IEN en charge de la formation) se réunissent au minimum une fois par trimestre. Ces réunions ont pour but de veiller au bon fonctionnement des équipes plurielles et de coordonner les actions liées à l'alternance.

### **Outils de concertation de l'équipe pédagogique**

#### **1. Les réunions de l'équipe pédagogique**

6 à 8 « **journées banalisées** » sont bloquées afin de permettre à l'ensemble des enseignants de la mention de se réunir. Elles comportent des réunions plénières (moments d'information, moments de débats et de prises de décisions collectives) et des moments où les équipes disciplinaires et/ou les équipes d'UE se réunissent. Ces équipes peuvent aussi se réunir à leur initiative autant que de besoin.

Certaines de ces rencontres concernent exclusivement les enseignants affectés à l'INSPÉ à plein temps ou à temps partagé. D'autres s'ouvrent à l'ensemble des membres de l'équipe plurielle.

Enfin, il est parfois nécessaire de réunir spécifiquement les PEMF ou les MAT (maîtres d'accueil temporaire des étudiants de M1 ou de M2 non alternants). Il a été décidé, dans un souci de clarté et de cohérence, de systématiser les réunions/formations

conjointes INSPÉ/services académiques à destination des PEMF, des tuteurs.

## 2. Le conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement est une instance constituée au niveau de chaque mention. Il se réunit au moins une fois par année universitaire dans une perspective de bilan et d'évaluation interne de l'offre de formation. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue (démarche qualité) de l'offre de formation. L'objectif du conseil de perfectionnement est de travailler à une évaluation continue de l'offre de formation : la cohérence des parcours existants et l'organisation des enseignements ; l'adéquation aux besoins des étudiants et à leurs profils ; l'adaptation des modalités d'enseignement à la diversité des publics ; l'articulation des contenus universitaires et des contextes professionnels, notamment pour les stages ; la correspondance de la mention avec les attentes du monde socioprofessionnel en vue d'une insertion efficace des diplômés.

Sa composition est la suivante :

- Des enseignants-chercheurs et enseignants participant à la formation : les responsables de la mention, les coresponsables de parcours, des enseignants de la mention permettant d'assurer la représentativité de toutes les disciplines, le directeur adjoint en charge des formations MEEF.
- Des personnels administratifs impliqués dans la formation : la responsable du pôle pédagogique et des personnels de la scolarité premier degré.
- Des étudiants en cours d'étude dans la formation : étudiants choisis parmi les délégués ;
- D'anciens étudiants de la formation.
- Des représentants du monde socio-professionnel : les inspecteurs de l'Éducation nationale adjoints aux Directeur et Directrice académiques des services départementaux de l'Éducation nationale, chargés du 1er degré, des Inspecteurs de l'Éducation nationale 1<sup>er</sup> degré, des professeurs des écoles maîtres formateurs, des conseillers pédagogiques.
- Un représentant invité de la Direction des études et de la scolarité.

## Partenariats

**Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPÉ**

**Internationalisation de la formation**

## Mise en place du CAPEFE

L'INSPÉ de Strasbourg propose un module de préparation à la certification et organise des sessions de certifications aux étudiants en formation initiale dans la mention MEEF 1<sup>er</sup> degré

pendant la première année de master. Ce module est proposé en formation continue aux personnels de l'Éducation nationale (premier et second degré).

	22/23	23/24	24/25
Inscrits FI	30	30	30
Lauréats certification	17	17	-
Inscrits FC	13	12	En cours
Lauréats certification	12	10	-

### **Mobilités à l'international : cadre général**

Pour l'ensemble des étudiants sont proposés :

- des séjours **ERASMUS** (entrant et sortant). Les étudiants bénéficient de la possibilité de poursuivre leurs études à l'étranger, en Europe ou hors Europe, dans le cadre des 30 contrats bilatéraux ERASMUS et des Accords de Coopération Internationaux de l'Université de Strasbourg.
- **Nombre d'étudiants ERASMUS sortants** : 2 (22/23), 3 (23/24), 5 (24/25).
- **Nombre d'étudiants ERASMUS entrants** : 5 (22/23), 4 (23/24), 1 (24/25).
- **Durée des mobilités** : 1 semestre.
- des **stages à l'étranger** : des subventions sont accordées par l'INSPÉ aux étudiants effectuant un stage à l'étranger. Il s'agit de mobilités courtes des deux à trois semaines.
- **Nombre d'étudiants en mobilité courte sortante et durée** : 8 de 3 semaines (22/23), 35 de 3 semaines et 3 de 1 semaine (23/24), 23 de 3 semaines et 4 de 1 semaine (24/25).

### **Mobilités et coopérations transfrontalières**

Concernant plus particulièrement les mobilités transfrontalières, les possibilités d'accompagnement de ces mobilités existent (EUCOR, UFA, Convention quadripartite Collectivités territoriales-Rectorat-Unistra), et il convient d'y avoir recours davantage pour inciter plus d'étudiants à s'engager dans une mobilité.

Les étudiants du **parcours EBFA** effectuent tous un stage d'une semaine d'une semaine dans une classe allemande transfrontalière à proximité du site de formation. Ils peuvent compléter par des stages supplémentaires en Allemagne.

Le **parcours EPAF** permet une **double diplomation** Université de Strasbourg (F) - Pädagogische Hochschule Freiburg (D), Bachelor Erziehungswissenschaft.

Les étudiants inscrits dans l'option cursus intégré bilingue franco-allemand suivent des enseignements alternativement à la Pädagogische Hochschule de Freiburg et à l'INSPÉ. Ils effectuent leur quatrième année en Allemagne (M1) et s'intègrent au parcours EBFA proposée par l'INSPÉ la cinquième année. Ces



étudiants à condition de satisfaire aux conditions de recrutement allemandes et de passer les concours français sont formés pour pouvoir enseigner dans les deux pays.

Dans le domaine de la formation d'enseignants, ce cursus intégré pour la formation transfrontalière d'enseignants soutenu par l'Université franco-allemande (UFA) est le seul en Allemagne et en France qui permet de valider un **double diplôme** de Master "Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)" délivré par l'INSPÉ, et "Integrierter Masterstudiengang Lehramt Primarstufe" délivré par la PH du Fribourg.

Les mobilités des étudiants en double diplôme sont comptabilisées comme des mobilités dans le cadre des formations internationales diplômantes (FID). Elles peuvent être compatibles avec la bourse Erasmus+. Les étudiants percevant une bourse UFA sont partiellement éligibles à la bourse Erasmus+. Pour 24/25 on en dénombre 13.

### 3.5.2 Mention MEEF 2<sup>d</sup> degré

*Fiche formation – Dossier d'accréditation de l'INSPE- vagues C et D 2024-2025*  
**Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF**

#### Présentation de la formation, mise en œuvre 2024-2025 : MEEF 2<sup>d</sup> degré

<b>Intitulés des parcours de formation</b>	<p><b>La mention MEEF Second degré comporte quinze parcours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseigner l'allemand (CAPES)</li> <li>- Enseigner l'allemand et le français au 2nd degré / Integrierter Masterstudeingang Lehramt Sekundarstufe 1</li> <li>- Enseigner l'anglais (CAPES) - Unistra et UHA</li> <li>- Enseigner l'économie gestion (CAPET-CAPLP)</li> <li>- Enseigner l'éducation physique et sportive (CAPEPS)</li> <li>- Enseigner l'espagnol (CAPES)</li> <li>- Enseigner l'histoire géographie (CAPES)</li> <li>- Enseigner la documentation - UHA</li> <li>- Enseigner les arts plastiques (CAPES) et le design (CAPET-CAPLP)</li> <li>- Enseigner les lettres (CAPES lettres modernes - CAPES lettres classiques)</li> <li>- Enseigner les mathématiques (CAPES)</li> <li>- Enseigner la physique-chimie (CAPES)</li> <li>- Enseigner les sciences de la vie et de la terre (CAPES)</li> <li>- Enseigner les sciences économiques et sociales (CAPES)</li> <li>- Pédagogie musicale et enseignement (2 options : « Enseignement de l'éducation musicale dans le 2d degré (CAPES) » qui vise à former les futurs enseignants d'éducation musicale en EPLE et « Enseignement artistique spécialisé : pédagogie instrumentale ou vocale (Professeur d'enseignement artistique - PEA) » qui vise à former les futurs professeurs territoriaux d'enseignement artistique)</li> </ul>						
<b>Objectifs professionnels</b>	<p>L'objectif premier de cette mention est de former des étudiants au métier d'enseignant (mono ou bi disciplinaire) du second degré et de leur proposer une initiation aux méthodes de la recherche universitaire pour amorcer une réflexion critique sur les objets d'enseignement et sur les pratiques professionnelles. Il s'agit aussi de développer des compétences transférables dans d'autres domaines d'activités et de permettre aux étudiants, le cas échéant, de s'orienter vers d'autres métiers de l'éducation et de la formation.</p>						
	<p><b>Débouchés</b></p> <table border="1" data-bbox="611 1830 1352 2050"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;"><b>Concours Education nationale</b></th> <th style="text-align: center;"><b>Hors concours</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Métiers</b></td> <td style="text-align: center;">Métier de Professeur du second degré -</td> <td style="text-align: center;">Professions de l'éducation, de la formation et, dans une moindre mesure, celles</td> </tr> </tbody> </table>		<b>Concours Education nationale</b>	<b>Hors concours</b>	<b>Métiers</b>	Métier de Professeur du second degré -	Professions de l'éducation, de la formation et, dans une moindre mesure, celles
	<b>Concours Education nationale</b>	<b>Hors concours</b>					
<b>Métiers</b>	Métier de Professeur du second degré -	Professions de l'éducation, de la formation et, dans une moindre mesure, celles					

	enseignement du 2D degré.	de l'animation culturelle et du travail social. Ex : formateur dans un organisme public ou privé ; ingénieur de formation, médiateur ou animateur culturel
<b>Domaines d'activité</b>	Enseignement public, enseignement privé sous contrat.	Enseignement privé hors contrat, secteur associatif, collectivité territoriales, enseignements à l'étranger (Suisse, Allemagne...).

## Organisation de la formation

### Afin de garantir une progressivité des apprentissages, des objectifs principaux ont été dégagés pour chaque année.

Ils se déclinent ainsi :

- **En Master 1**
6. Se mettre à niveau dans la (les) discipline(s) académiques et scolaires au travers d'UE visant la maîtrise des connaissances à et pour enseigner.
  7. Appréhender les missions de l'enseignant dans une classe et dans un établissement scolaire ; se familiariser avec la didactique de la (des) discipline(s) et les gestes professionnels du métier d'enseignant ; s'approprier, intégrer et comprendre la singularité des élèves.
  8. Apprendre, dans des UE liées au stage (réalisé sous tutelle, en contexte sécurisé), à concevoir, mettre en œuvre, réguler et analyser des enseignements ;
  9. Approfondir la maîtrise d'une langue vivant étrangère ;
  10. S'initier à la recherche : produire un travail de recherche au travers d'UE d'initiation à la recherche.

Le M1 est donc pensé comme une année destinée à outiller les étudiants disciplinairement et scientifiquement, en vue de l'exercice en responsabilité en M2 pour ceux qui choisissent l'alternance. En fin de M1, l'étudiant doit donc connaître l'environnement institutionnel et disposer des éléments de base pour prendre en main une classe et s'engager en tant qu'acteur de la vie scolaire de l'établissement. La validation de la 1ère année de master doit donner cette garantie minimale.

- **En Master 2**

7. Poursuivre la mise à niveau disciplinaire et didactique ;
8. S'approprier les outils et méthodes pour développer une réflexion sur les pratiques d'enseignement ou d'encadrement et comprendre l'activité de l'élève pour interagir avec lui ; analyser ses propres pratiques et agir

- de façon responsable, en vue d'acquérir autonomie et adaptabilité ;
9. Intégrer la dimension collective du métier (élèves, collègues, partenaires), s'ouvrir aux autres disciplines et travailler avec celles-ci dans une logique de projet ;
  10. Concevoir, mettre en œuvre, réguler et analyser des enseignements en lien avec le stage (réalisé en autonomie encadrée) ;
  11. Poursuivre l'initiation à la recherche en élargissant les perspectives : exploiter les résultats de la recherche en vue d'améliorer ses pratiques professionnelles et entrer dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ;
  12. S'entraîner aux épreuves des concours.

L'objectif en M2, est de permettre à l'étudiant de gagner en aisance dans une classe, en disposant d'une vue globale du fonctionnement de l'établissement et en sachant coopérer au sein d'une équipe tout en approfondissant ses connaissances disciplinaires. Le M2 vise un approfondissement des connaissances permettant de les interroger et de construire un rapport critique, d'adopter recul réflexif et prise de distance et de développer la capacité à justifier et argumenter sa pratique en étayant les propos. Il s'agit, bien évidemment de faire atteindre *a minima* le niveau 2 de maîtrise des compétences professionnelles.

Les compétences à acquérir au sein des masters MEEF s'inscrivent dans le cadre général du référentiel pour la formation initiale (« Former l'enseignant du XXIe siècle » – juillet 2019) et sont formulées en référence aux compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013).

En M1 et M2, est prévue une individualisation de la formation selon le parcours antérieur des étudiants : cela est visé grâce à l'approche par compétences (voir plus loin), par la possibilité de choix d'options mais aussi par des contrats pédagogiques spécifiques, en particulier pour les étudiants assistants d'éducation (AED).

### **L'organisation du M1 et du M2**

L'organisation s'inscrit dans le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF (arrêté du 27 août 2013).

- **Les deux semestres du Master 1 sont organisés de la même manière :**

Des UE disciplinaires visent à se mettre à niveau dans la (les) discipline(s) académique(s) et scolaire(s). Il s'agit en en mobilisant les éclairages de la recherche de parvenir à maîtriser les connaissances attendues de la part d'un enseignant de la(les) discipline(s) et de permettre la maîtrise des programmes

d'enseignement. Ces enseignements sont principalement assurés par les composantes disciplinaires partenaires.

Une UE par semestre intitulée « **Mettre en œuvre et réguler les enseignements** » articulée autour du **stage de pratique accompagnée** permet d'observer in situ le fonctionnement d'une classe et d'un EPLE et de s'initier à la pratique enseignante. L'objectif est que l'étudiant, à l'issue de l'année puisse prendre en main une classe, concevoir et mettre en œuvre une séquence, développer des connaissances sur l'environnement professionnel. Ces enseignements sont principalement assurés par l'INSPÉ. Cette UE intègre des enseignements **de tronc commun** visant la compréhension du **contexte professionnel**. Deux axes prioritaires sont développés :

- Au premier semestre : la **connaissance et la capacité à transmettre les valeurs de la République et la connaissance des droits et obligations des fonctionnaires**.
- Au second semestre : la **connaissance et la prise en compte les singularités des élèves et les contextes d'apprentissage** dans la perspective de permettre aux étudiants inscrits en master MEEF de développer leurs compétences à la mise en œuvre d'une **scolarisation inclusive**.

Une UE par semestre d'**initiation à la recherche** (« produire de la recherche ») : chaque étudiant réalise un mémoire de master qui articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique.

Une UE permet d'intégrer un enseignement visant la maîtrise d'au moins une **langue étrangère** en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues : une **LVE** au choix.

- **Les deux semestres du Master 2 sont organisés de la manière suivante :**

Au semestre 3, une UE centrée sur la **recherche** a pour ambition de permettre des prolongements de nature professionnelle : identifier et exploiter des travaux de recherches susceptibles de permettre de questionner et d'améliorer la pratique professionnelle.

A chaque semestre, des **UE disciplinaires** « **Maîtriser les savoirs à enseigner** » visent à compléter et à approfondir les connaissances disciplinaires, et intègrent la préparation aux épreuves d'admissibilité ou d'admission des concours.

A chaque semestre une UE « **Mettre en œuvre et réguler les enseignements** » articulée autour du **stage** (en **alternance** ou en **pratique accompagnée**) favorise l'expérimentation des approches plurielles en matière de travail avec les élèves et travaille les compétences liées à leur mise en œuvre. Elle vise à

accompagner les étudiants et à les faire gagner en autonomie afin qu'ils puissent atteindre le niveau 2 de compétences du cahier des charges (référentiel de formation). Elle intègre la préparation aux épreuves d'admissibilité ou d'admission des concours.

- **À ceci s'ajoutent dans le cadre du tronc commun :**
  - trois modules liés au pix +edu et plus généralement au développement des compétences numériques dans le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) au S2, S3 et S4.
  - un module d'éducation au développement durable au S3.

### **L'organisation du tronc commun**

L'intégralité des séances de tronc commun réunissent les étudiants de la mention : les étudiants des différents parcours du Master MEEF second degré (et du parcours CPE) suivent les mêmes enseignements qui sont mutualisés ce qui assure une mixité des publics. L'objectif est de d'initier un travail collaboratif interdisciplinaire intégrant notamment les usages du numériques dans une logique de construction de projets pédagogique et éducatifs.

Certains des thèmes du tronc commun sont aussi abordés ou repris dans des séances de didactique et pédagogie des disciplines, d'analyse de pratique professionnelle (préparation des stages ou retour de stage, dispositif d'accompagnement de l'alternance).

La logique est de ne pas avoir d'UE fléchée uniquement « tronc commun » mais que les éléments du tronc commun soient intégrés dans des UE génériques « professionnelles » sous forme de modules.

### **Modalités de la formation : en présentiel.**

#### **Formation en langue(s) *(cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)***

Pour l'ensemble des étudiants inscrits dans la mention (hormis les parcours « enseigner une LVE »), deux UE de langue vivante étrangère (allemand, anglais) de 3 ECTS chacune sont obligatoires. Chacune correspond à 24 heures d'enseignement. Ces UE visent à perfectionner et renforcer les compétences dans une langue étrangère, à améliorer la pratique. Elles ont pour objectif de développer les compétences langagières au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Cet enseignement a lieu en M1 (S1 et S2) en raison de la forte contrainte du concours en M2.

Dans les parcours formant à enseigner une LVE (anglais, allemand, espagnol), les enseignements disciplinaires visent à la maîtrise des compétences linguistiques et culturelles et les UE professionnelles à la pédagogie et la didactique de l'enseignement de la LVE.

**Volume horaire de la formation**
**Volume horaire d'enseignement (TP, TD, CI, CM) en M1 et en M2 pour chaque parcours type :**

Parcours	M1	M2
Enseigner l'allemand (CAPES)	<b>409</b>	<b>314</b>
Enseigner l'allemand et le français au 2nd degré / Integriert Masterstudeingang Lehramt Sekundarstufe 1		<b>338</b>
Enseigner l'anglais (CAPES)	<b>396</b>	<b>382</b>
Enseigner l'économie gestion (CAPET-CAPLP)	<b>417</b>	<b>387</b>
Enseigner l'éducation physique et sportive (CAPEPS)	<b>618</b>	<b>510</b>
Enseigner l'espagnol (CAPES)	<b>464</b>	<b>468</b>
Enseigner l'histoire géographie (CAPES)	<b>516</b>	<b>368</b>
Enseigner la documentation	<b>359</b>	<b>374</b>
Enseigner la physique-chimie (CAPES)	<b>548</b>	<b>558</b>
Enseigner les arts plastiques (CAPES) et le design (CAPET-CAPLP)		
- option arts plastiques	<b>464</b>	<b>442</b>
- option design et métiers d'arts	<b>500</b>	<b>329</b>
Enseigner les lettres (CAPES lettres modernes et CAPES lettres classiques)		
- option lettres classiques	<b>521</b>	<b>367</b>
- option lettres modernes	<b>500</b>	<b>343</b>
Enseigner les mathématiques (CAPES)	<b>515</b>	<b>384</b>
Enseigner les sciences de la vie et de la Terre (CAPES)	<b>627</b>	<b>471</b>
Enseigner les sciences économiques et sociales (CAPES)	<b>598</b>	<b>374</b>
Pédagogie musicale et enseignement		
- option CAPES	<b>423</b>	<b>300</b>
- option HEAR	<b>354</b>	<b>320</b>

**Lieux de la formation**

**12 parcours sont proposés par l'Université de Strasbourg sur les sites strasbourgeois (INSPÉ Meinau + sites d'implantation des composantes partenaires) :**

- Enseigner l'allemand (CAPES)
- Enseigner l'économie gestion (CAPET-CAPLP)
- Enseigner l'éducation physique et sportive (CAPEPS)
- Enseigner l'espagnol (CAPES)
- Enseigner l'histoire géographie (CAPES)
- Enseigner les arts plastiques (CAPES) et le design et les arts appliqués (CAPET-CAPLP)

- Enseigner les lettres (CAPES)
- Enseigner les mathématiques (CAPES)
- Enseigner la physique-chimie (CAPES)
- Enseigner les sciences de la vie et de la terre (CAPES)
- Enseigner les sciences économiques et sociales (CAPES)
- Pédagogie musicale et enseignement

**Un parcours est proposé par l'Université de Haute Alsace.**  
Les cours se déroulent pour les M1 et les M2 à Mulhouse et à Strasbourg :

- Enseigner la documentation (CAPES)

**Un parcours mixte est proposé par l'Université de Haute Alsace (sur Mulhouse) et par l'Université de Strasbourg (sur Strasbourg) :**

- Enseigner l'anglais (CAPES) : la formation est offerte à l'Unistra et à l'UHA selon une maquette commune.

**Un parcours est proposé par la Haute école pédagogique de Fribourg (Allemagne) en M1 et sur les sites de Strasbourg en M2 :**

- Enseigner l'allemand et le français au 2nd degré /  
Integriert Masterstudeingang Lehramt  
Sekundarstufe 1

## Place de la recherche

**L'initiation à la recherche est positionnée sur les deux années du Master.**

Au total, trois UE « Recherche » créditent 20 ECTS sur les diplômes de la mention :

- l'une au semestre 1 où l'accent est mis sur la problématique et la recherche bibliographique, ainsi que sur la communication de démarches de constitution de données ;
- l'autre au semestre 2 qui correspond au moment de l'expérimentation (laboratoire, classe,...) ou de l'étude et de l'analyse des données, avant la rédaction et la soutenance du mémoire de Master ;
- la dernière au semestre 3 où il s'agit d'exploiter les méthodes et résultats de la recherche dans une visée de développement professionnel, d'analyse de pratique, d'actualisation des connaissances disciplinaire, didactiques et pédagogiques.

L'initiation à la recherche est organisée sous forme de suivi individuel et de séminaires par des enseignants-chercheurs, des docteurs et des enseignants non docteurs. Tous ont suivi une formation de formateur pour l'accompagnement du mémoire.

**Le lien recherche-formation** s'opère aussi dans les autres UE, en particulier par l'étayage des contenus d'enseignement sur la recherche. Les contenus d'enseignement sont, autant que faire se peut, liés à une démarche méthodologique liée à la recherche. Des contenus des formations s'appuient donc sur les activités de recherche des enseignants-chercheurs et PRAG/PREC affiliés aux unités de recherche de l'Unistra. Dans chaque groupement

disciplinaire intervient au moins un enseignant-chercheur ; plusieurs disciplines sont également enseignées par des PRAG docteurs, affiliés ou non à des laboratoires.

#### **Les laboratoires en appui de la formation sont :**

- ceux auxquels sont affiliés les enseignants-chercheurs et PRAG docteurs des composantes disciplinaires ;
- ceux auxquels sont affiliés principalement les enseignants-chercheurs et PRAG docteurs de l'INSPÉ (sans exhaustivité : Approches contemporaines de la création et de la réflexion artistique, ACCRA EA 3402 ; Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication, LISEC EA 2310 ; Subjectivité, lien social et modernité, SULISOM, EA 3071 ; Linguistique, langue et arole, LILPA EA 1339 ; Configurations littéraires, EA 1337).

**Le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Éducation et Formation**, établi sur le territoire de la région Grand Est par quatre universités (université Reims Champagne-Ardenne, université de Haute Alsace, université de Strasbourg et université de Lorraine), piloté par l'INSPÉ, est une opportunité importante pour lier davantage les formations avec les activités de recherche. Sa vocation est de soutenir des recherches interdisciplinaires dans le champ de l'éducation et de la formation qui doivent enrichir les contenus de formation initiale et continue des masters MEEF. Les axes privilégiés sont les littéracées et le décrochage-réaccrochage scolaire et professionnel.

Ce GIS permet d'étayer la formation des masters MEEF sur la recherche, mais également de dynamiser les liens avec les unités de recherche et les écoles doctorales.

#### **Place des stages et organisation de l'alternance**

La formation se veut la plus proche du terrain possible par la mise en place d'une logique d'alternance intégrative et progressive, notamment par une politique de stages requérant une participation de plus en plus active de la part des étudiants au fur et à mesure des semestres de Master (de l'observation réfléchie à la pratique accompagnée puis à l'alternance)

#### **Les stages : pivots de l'alternance intégrative et de l'évaluation par compétences**

Des stages en établissement scolaire (stages d'observation et de pratique accompagnée, périodes d'alternance) sont l'occasion d'observer et de mettre en œuvre des enseignements. Ces stages sont conçus dans une logique d'alternance intégrative progressive. Ils ne sauraient se limiter à l'envoi des étudiants dans les classes mais s'articulent autour d'une réflexion didactique, pédagogique, disciplinaire et épistémologique qui suppose des allers-retours réflexifs entre terrain et lieu de formation.

Ces allers-retours s'appuient sur un large éventail d'intervenants : tuteurs Éducation nationale accompagnant les

étudiants pendant leurs stages, tuteur INSPÉ accompagnant l'étudiant dans la démarche Portfolio de validation par compétence, formateurs associés (enseignants du secondaire à temps partagé à l'INSPÉ, enseignants du secondaire déchargés, enseignants du secondaire vacataires, chefs d'établissement vacataires) disposant d'une double compétence (exercice professionnel sur le terrain et formation), enseignants de l'INSPÉ et enseignants-chercheurs travaillant dans les secteurs de recherche en jeu, en particulier ceux qui ont trait aux disciplines impliquées dans le Master, à leur enseignement et à leur histoire, à leur didactique et à leur épistémologie.

Des séances de « travaux dirigés » sont mises en place pour viser à la fois une préparation des périodes de stages, par le biais d'apports théoriques, documentaires, de définition des cahiers des charges, de conseils méthodologiques, pédagogiques et didactiques, et faire produire ensuite aux étudiants une analyse rétrospective des expériences vécues par chacun dans les classes.

A ce titre, les stages sont considérés, dès la première année, comme le pivot de la formation. Nourris des éléments théoriques en amont, ils alimentent à leur tour les formations à l'INSPÉ pendant les stages ou en aval. De ce fait, les stages ne constituent pas en eux seuls des entités indépendantes mais sont le point central des enseignements professionnels. Ils permettent aux étudiants de mobiliser *in situ* les ressources qu'ils se sont constitués notamment grâce aux enseignements dispensés et jouent un rôle fondamental dans l'évaluation par compétences mise en œuvre dans les UE « professionnelles ».

Les dispositifs d'analyse de pratiques professionnelles, dispositifs de formation accompagnante, ont toute leur place dans les enseignements. Plusieurs techniques, ou plutôt variantes, existent pour analyser des situations ou des pratiques. L'INSPÉ développe aussi des ressources multimédia (notamment des cours filmés d'enseignants néophytes ou experts) qui permettent d'enrichir les dispositifs de formation aux gestes professionnels et d'analyse de pratiques.

### **Organisation pratique des stages.**

- **S1 : stage massé de 3 semaines**
- **S2 : stage filé 1 jour par semaine sur 15 semaines**
- **S3 et S4 : 2 jours par semaines dévolus au stage soit dans le cadre de l'alternance soit du SOPA.**

La formation dans les trois parcours est pensée en articulation étroite avec le secteur professionnel d'insertion des étudiants, ce qui implique des partenariats pour la mise en stage des étudiants.

Dans le cadre de la **convention cadre établie entre l'Université de Strasbourg et le Rectorat de Strasbourg**, l'organisation des différents stages fait l'objet d'une concertation étroite entre les instances académiques et l'Université.

Concernant les stages de pratique accompagnées sous tutelle d'un enseignant titulaire, proposés aux étudiants de M1 et de M2

(« non alternants »), les instances académiques définissent les lieux d'accueil dans les établissements et les enseignants tuteurs susceptibles d'accueillir les étudiants. L'affectation en stage est réalisée par l'INSPÉ sur la base des données fournies par les services académiques. Pour les étudiants, une convention de stage individuelle est établie.

Pour les étudiants de deuxième année de master MEEF en alternance (« M2 alternants »), un contrat est signé entre les étudiants concernés et l'employeur, contrat établi par les services académiques suite au recrutement par l'employeur. Les modalités de ce recrutement, ainsi que le nombre de contrats, font l'objet d'une concertation préalable avec l'INSPÉ.

**L'évaluation des stages** s'opère par l'intermédiaire des rapports de stages complétés par les tuteurs Éducation nationale et qui abondent le Portfolio et des livrables produits par les étudiants pour leur Portfolio dans le cadre de l'évaluation intégrale par compétence dans les UE « professionnelles » qui intègrent les stages.

*Second degré :*

- **Nombre d'étudiants en M1 et M2 AED en contrat de préprofessionnalisation :**
- **Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant : 42**
  - **Taux étudiants en alternance : 16,73%**
- **Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF) : 209**
  - **Taux étudiants en stage SOPA : 83,27%**

## Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

### Modalités de recrutement

La première année du Master MEEF 2<sup>d</sup> degré est accessible aux étudiants sur la base :

- des prérequis, en référence à l'annexe portant sur les attendus à l'entrée en master MEEF 1er et 2nd degrés de l'arrêté du 28/05/2019 modifiant l'arrêté du 27/08/2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ;
- et des modalités d'examen des candidatures, adoptés par les instances (conseil d'institut, CFVU, CA) et publiées sur le site de l'INSPÉ. Une capacité d'accueil est fixée chaque année pour chaque parcours (loi du 23/12/2016).

En référence à l'annexe portant sur les attendus à l'entrée en master MEEF 1er et 2nd degrés de l'arrêté du 28/05/2019 modifiant l'arrêté du 27/08/2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters "métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" les critères pris en compte correspondent :

- à la maîtrise des attendus à l'entrée en Master MEEF 2<sup>d</sup> degré
- aux résultats obtenus en licence

- aux expériences éducatives en lien avec un public d'âge scolaire
- au projet professionnel et à la motivation.

Les modalités d'examen des candidatures consistent en un examen du dossier pour tous les parcours hormis le parcours « Enseigner l'allemand et le français au 2nd degré / Integrierter Masterstudeingang Lehramt Sekundarstufe 1 » pour lequel l'examen de la candidature est opérée par la commission binationale d'admission.

### **Prise en compte des contrats d'AED**

Les étudiants en contrat d'AED sont dispensés de certains enseignements et de certaines évaluations liées au contrôle continu intégral dans le cadre d'un contrat pédagogique.

### **Passerelles**

Le cursus prévoit, à l'issue des premiers et seconds semestres du Master 1, la mise en place de passerelles entre différents parcours afin de faciliter l'orientation ou la réorientation des étudiants. Ces passerelles sont possibles en fin de semestres vers tous les parcours des mentions MEEF et vers la mention « sciences de l'éducation et de la formation (SEF) » à condition que les responsables du parcours de sortie et du parcours d'entrée valident cette réorientation. Une analyse du parcours antérieur de l'étudiant ainsi que de ses motivations est opérée avant décision.

Les parcours de « Master Sciences de l'éducation et de la formation » et le parcours MEEF EE - EMES, et ce surtout en 2<sup>ème</sup> année représentent une voie de réorientation privilégiée pour les étudiants des autres parcours de l'INSPÉ ayant échoué aux concours et ne souhaitant pas les repasser. Ces parcours ont été pensés comme des parcours qui peuvent accueillir les étudiants de l'ensemble des mentions MEEF désireux de se réorienter vers une insertion professionnelle hors concours Éducation nationale.

### **Un accompagnement renforcé pour les M2 alternants**

L'accompagnement, respectant le principe d'un tutorat mixte, est assuré par un tuteur de l'Éducation Nationale et un tuteur INSPÉ. L'alternance intégrative nécessite une vigilance accrue dans l'accompagnement des « étudiants alternants » en M2. Une attention particulière leur est donc portée.

#### **• L'aide professionnelle individualisée**

En complément des enseignements de Master (ou de DIU), un dispositif « Aide Professionnelle Individualisée (API) » est proposé aux alternants sur la base du volontariat. L'API se veut un dispositif relevant de INSPÉ et visant à repérer et prendre en charge au plus vite les stagiaires ayant des besoins particuliers et/ou rencontrant des difficultés, sur le terrain, susceptibles de trouver à être dépassées grâce à une prise en charge précoce et individualisée. Une équipe API est constituée pour assurer une écoute, dispenser les premiers conseils et prendre en charge les stagiaires en éprouvant le besoin, le tout dans le non-jugement et en toute confidentialité. Elle travaille en lien avec le

## Suivi de l'acquisition de compétences

coresponsable du parcours concerné. Lorsque l'étudiant fait part de besoins complémentaires d'accompagnement ou lorsqu'il est constaté des difficultés dans la menée de la classe ou dans le suivi des formations à l'INSPÉ, difficultés qui ne sont pas préoccupantes au point de déclencher une procédure d'accompagnement renforcé.

### • Le plan d'accompagnement renforcé

En cas de difficultés plus importantes, une procédure plus formalisée d'accompagnement renforcé est déclenchée. L'INSPÉ et, en tant qu'employeur, le Rectorat, via l'EAFC, mettent en place ce dispositif de suivi des étudiants en difficulté. L'alerte et le suivi d'un étudiant-contractuel en difficulté donnent lieu à la formalisation d'un document spécifiant les modalités de cet accompagnement. Un programme personnalisé d'aide et de remédiation lui est proposé

Dans l'optique de la préparation au métier d'enseignant, la formation doit permettre aux étudiants de développer les **compétences fixées par l'arrêté du 1er juillet 2013** proposant le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation repris dans **référentiel de formation des master MEEF** intitulé « Former l'enseignant du XXIe siècle » annexés à l'arrêté du 28 mai 2019 qui complète ce référentiel par des attendus de fin de formation. Les deux années du Master visent l'acquisition de l'ensemble des compétences et attendus de ce référentiel que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier.

**Les compétences attendues en fin de formation initiale, à l'entrée dans le métier, sont exprimées en niveaux de maîtrise sur une échelle de 0 à 4 :**

- Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.
- Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
- Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

- Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
- Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

La formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus.

**L'intégralité des parcours de la mention a opté pour une évaluation intégrale par compétences pour les UE « professionnelles ».**

Le référentiel national de compétences des Master MEEF ainsi que les attendus sert de cadre de référence. Ce référentiel a été restructuré en macro-compétences :

<b>Bloc A : Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale</b>	S'inscrire dans les obligations statutaires (Attendus A1, A2, A3 et A4)
	Coopérer (Attendus A5, A6, C6)
	Communiquer (Attendus A7, A8, A9)
<b>Bloc B : Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages</b>	Concevoir et planifier les enseignements (Attendus B1, B2, B3, B4, B5, B7)
	Conduire les enseignements (Attendus B2,B5, B6, B7)
<b>Bloc C : Le professeur praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</b>	S'inscrire dans une démarche réflexive (Attendus C1, C2)
	S'inscrire dans une démarche de formation et de développement professionnel (Attendus C3, C5)
<b>Bloc D : Le professeur, utilisateur des outils numériques au service de son enseignement et de son développement professionnel</b>	Utiliser les outils numériques en contexte professionnel (Attendus A10, C4)

Le principe retenu est l'utilisation d'un portfolio par les étudiants, répertoire de travaux commentés par les étudiants qui permet à l'enseignant tuteur INSPÉ d'évaluer l'atteinte des objectifs pédagogiques et le développement des compétences des étudiants. Le portfolio de développement professionnel a pour but de mettre en évidence le processus de développement et de compétences. La ligne directrice est l'interaction entre l'étudiant et son évaluateur, l'appropriation par l'étudiant de son parcours de formation, dans une logique de contrôle continu permettant des va et vient entre l'étudiant et l'évaluateur dans une logique formative pour faire progresser l'étudiant et lui permettre d'attester la maîtrise de la compétence attendue.

L'évaluation par compétences s'appuie donc sur ce portfolio intégrant plusieurs productions individualisées de l'étudiant. La liste des productions attendues ainsi que les éléments de forme sont fournis aux étudiants par l'équipe pédagogique. Certaines productions sont obligatoires, d'autres facultatives. A ceci,

s'ajoute le rapport de stage du tuteur « Éducation nationale » établi chaque semestre.

Chaque étudiant est accompagné par un enseignant tuteur INSPÉ qui le suit tout au long de l'année et le positionne dans la grille au fur et à mesure des livrables rendus en opérant des feed-backs réguliers. L'évaluation consiste à vérifier un niveau de maîtrise pour chaque attendu de la grille de compétences.

Un entretien oral avec l'étudiant est opéré en fin de semestre.

La grille finale de positionnement de l'étudiant par rapport aux niveaux d'acquisition des attendus permet l'attribution d'une note sur 20.

### Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs de la mention sont relativement stables avec de légères fluctuations sur la période, globalement -4,9%. Les effectifs en M1 repartent à la hausse depuis la rentrée 2022. On constate néanmoins une variation globale de 349 à 313 (-10,3%) sur la période. Les effectifs en M2 se stabilisent après un pic en 2022/23. Sur la période, ils sont passés de 215 à 224 (+4,2%). Malgré la baisse continue du nombre de postes du 2<sup>nd</sup> degré mis aux concours dans les disciplines préparées à l'INSPÉ sur la période, 50% des étudiants en M2 ont été admis à un concours lors de la session 2024.

L'enquête de l'ORESIPÉ auprès des diplômés 2022 fait état d'un taux d'insertion professionnelle de 97,1% dont plus du quart des diplômés en emploi relèvent d'une insertion hors concours Éducation nationale. On relève le niveau de satisfaction en rapport avec les missions exercées jugé satisfaisant, voire très satisfaisant, par plus de 93% des diplômés, une adéquation avec le niveau de qualification de 88% et de 89% avec le domaine de formation.

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

### Composition de l'équipe pédagogique

Catégorie	Potentiel	N° section et (nombre)
PR	33	N°05 (3), N°07 (3), N°09 (3), N°11 (5), N°12 (2), N° (1), N°16 (2), N°18 (1), N°19 (1), N°21 (1), N°23 (1), N°25 (1), N°27 (2), N°29 (1), N°35 (1), N°65 (1), N°66 (1), N°74 (3)
MCF	61	N°05 (3), N°07 (6), N°08 (1), N°09 (2), N°10 (1), N°11 (6), N°12 (7), N°14 (2), N°16 (3), N°18 (3), N°19 (1), N°21 (2), N°22 (1), N°23 (4), N°25 (1), N°26 (3), N°27 (1), N°28 (4), N°31 (2), N°34 (1), N°71 (1), N°74 (6)
ATER	6	N°09 (2), N°12 (1), N°14 (1), N°21 (1), N°22 (1)
ML	2	
PRAG	44	
PRCE	13	

PREC	2
Temps partagé	21
Déchargés	76
CEV	90
Doctorants	2

## Fonctionnement

### Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique

**Un directeur adjoint chargé des formations** a pour mission de piloter les enseignements, la gestion des services d'enseignement, des étudiants, d'établir les liens avec les partenaires et d'assurer la cohérence entre les différents sites. Il travaille en collaboration avec les responsables pédagogiques de la mention.

**Deux responsables de la mention** assurent le portage scientifique du diplôme et président le jury et la commission pédagogique.

**Des coresponsables de parcours** (deux à trois enseignants : un rattaché à l'INSPÉ et l'(les)autre(s) dans la(les) composante(s) disciplinaire(s) correspondante(s)) :

- assurent le fonctionnement de la commission pédagogique ;
- veillent au respect du fonctionnement et de l'organisation pédagogique de chaque parcours du master MEEF second degré. Ils sont pour cela en interaction permanente avec tous les intervenants issus de l'INSPÉ, des autres composantes de l'Université de Strasbourg, des corps d'Inspection et des enseignants du second degré intervenants dans le Master ;
- animent l'équipe pédagogique. Des rencontres entre les différents enseignants du master sont régulièrement organisées afin de faire le point sur la progression des étudiants, les lacunes à combler, les ajustements à opérer ;
- élaborent avec chaque responsable d'UE les modalités du contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et les proposent au directeur adjoint et veillent également à la répartition des contrôles continus dans le semestre afin que cette répartition soit équilibrée dans le temps,
- participent à l'organisation à la coordination, en liaison avec les autres enseignants et les services de scolarité, des emplois du temps ;
- sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants : ils organisent leur accueil, l'information, les accompagnent, conseillent dans leur parcours, les accompagnent lors de la mise en place des contrats pédagogiques.

La systématisation du co-portage de parcours INPÉ/composante disciplinaire est gage d'un fonctionnement plus harmonieux de chaque parcours.

A ceci, s'ajoutent pour les « coresponsables INSPÉ » des parcours, les missions suivantes :

- la coordination et mise en stage au sein du Master, responsabilités des UE intégrant les stages ;
- la coordination des interventions des différents acteurs de la formation (équipes plurielles) ;
- la veille sur la cohérence et continuité des contenus de formation professionnelle et de leur articulation avec les stages.

### **Pilotage du partenariat**

Au niveau du pilotage du partenariat, outre les instances statutaires (Conseil d'institut, Conseil d'orientation scientifique et pédagogique), la direction de l'INSPÉ et les représentants de l'Éducation nationale (pour la mention : directrice de l'École académique de la formation continue et doyens des corps d'inspection) se réunissent au minimum une fois par trimestre. Ces réunions ont pour but de veiller au bon fonctionnement des équipes plurielles et de coordonner les actions liées à l'alternance.

### **Outils de concertation de l'équipe pédagogique**

#### **3. Les réunions de l'équipe pédagogique**

A l'échelle de la mention, cinq à six réunions des coresponsables sont programmées dans les emplois du temps afin de permettre aux équipes de pilotage du Master de se réunir, de débattre, de coordonner les actions. Elles sont articulées autour de moments de transmission d'informations à tous, d'échanges, de débats avec le cas échéant prises de décisions collectives.

A l'échelle des parcours, les équipes pédagogiques peuvent se réunir à leur initiative autant que de besoin.

A ceci s'ajoute, chaque année des journées de rencontre et de formation des tuteurs Éducation nationale. Ces moments permettent à l'équipe plurielle élargie aux tuteurs à coordonner les actions des différents protagonistes. Elles sont aussi l'occasion de travailler sur l'amélioration des pratiques (la visite, l'entretien, le rapport, les grilles d'évaluation, des éléments de didactique disciplinaires...).

#### **4. Le conseil de perfectionnement**

Le conseil de perfectionnement est une instance constituée au niveau de chaque mention. Il se réunit au moins une fois par année universitaire dans une perspective de bilan et d'évaluation interne de l'offre de formation. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue (démarche qualité) de l'offre de formation. L'objectif du conseil de perfectionnement est de travailler à une évaluation continue de l'offre de formation : la cohérence des parcours existants et l'organisation des enseignements ; l'adéquation aux besoins des étudiants et à leurs

profils ; l'adaptation des modalités d'enseignement à la diversité des publics ; l'articulation des contenus universitaires et des contextes professionnels, notamment pour les stages ; la correspondance de la mention avec les attentes du monde socioprofessionnel en vue d'une insertion efficace des diplômés.

Sa composition est la suivante :

- Des enseignants-chercheurs et enseignants participant à la formation : les responsables de la mention, les coresponsables de parcours, des enseignants de la mention permettant d'assurer la représentativité de toutes les disciplines, le directeur adjoint en charge des formations MEEF.
- Des personnels administratifs impliqués dans la formation : la responsable du pôle pédagogique et des personnels de la scolarité second degré.
- Des étudiants en cours d'étude dans la formation : étudiants choisis parmi les délégués ;
- D'anciens étudiants de la formation.
- Des représentants du monde socio-professionnel : la directrice de l'EAFC, les doyens des inspecteurs du second degré (IA-IPR, IEN ET-EG, IEN IO), des inspecteurs du second degré, des chefs d'établissement, des professeurs du second degré tuteurs.

## Partenariats

<b>Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE</b>	<i>Parcours de formation mutualisés</i>
<b>Internationalisation de la formation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des <b>séjours ERASMUS</b> (entrant et sortant). Les étudiants bénéficient de la possibilité de poursuivre leurs études à l'étranger, en Europe ou hors Europe, dans le cadre des 30 contrats bilatéraux ERASMUS et des Accords de Coopération Internationaux de l'Université de Strasbourg.</li> <li>• <b>Nombre d'étudiants ERASMUS sortants : 4 (22/23), 1 (23/24), 2 (24/25).</b></li> <li>• <b>Nombre d'étudiants ERASMUS entrants : 0 (22/23), 1 (23/24), 0 (24/25).</b></li> <li>• <b>Durée des mobilités : 1 semestre.</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des <b>stages à l'étranger</b> : des subventions sont accordées par l'INSPÉ aux étudiants effectuant un stage à l'étranger. Il s'agit de mobilités courtes des deux à trois semaines.</li> </ul>	<b>Mobilités à l'international : cadre général</b> Pour l'ensemble des étudiants sont proposés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des <b>séjours ERASMUS</b> (entrant et sortant). Les étudiants bénéficient de la possibilité de poursuivre leurs études à l'étranger, en Europe ou hors Europe, dans le cadre des 30 contrats bilatéraux ERASMUS et des Accords de Coopération Internationaux de l'Université de Strasbourg.</li> <li>• <b>Nombre d'étudiants ERASMUS sortants : 4 (22/23), 1 (23/24), 2 (24/25).</b></li> <li>• <b>Nombre d'étudiants ERASMUS entrants : 0 (22/23), 1 (23/24), 0 (24/25).</b></li> <li>• <b>Durée des mobilités : 1 semestre.</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des <b>stages à l'étranger</b> : des subventions sont accordées par l'INSPÉ aux étudiants effectuant un stage à l'étranger. Il s'agit de mobilités courtes des deux à trois semaines.</li> </ul>

- **Nombre d'étudiants en mobilité courte sortante et durée :** 3 de 3 semaines (22/23), 0 (23/24), 2 de 3 semaines et 1 de 1 semaine (24/25).

#### **Pour les étudiants des parcours « enseigner une LVE »**

Dans certains parcours notamment ceux liés aux langues vivantes étrangères des contacts sont noués avec des partenaires étrangers.

De plus les équipes pédagogiques accordent une reconnaissance du séjour d'assistant de langue au sein des diplômes (parcours « enseigner une LVE ») : validation de l'année d'assistanat dans le cadre des Masters MEEF par l'octroi d'ECTS (jusqu'à 30).

Les mobilités courtes ou plus longues sont encouragées et les étudiants souhaitant bénéficier d'une césure dans le but de réaliser une expérience à l'étranger utile pour leur formation et leur projet d'enrichissement culturel et linguistique se la voient accorder.

#### **Un parcours franco-allemand binational**

Le parcours « **Enseigner l'allemand et le français au 2nd degré / Integrierter Masterstudeingang Lehramt Sekundarstufe 1** » est proposé aux étudiants se destinant à devenir professeurs du second degré en France ou en Allemagne et visant une **double diplomation**.

Les étudiants inscrits dans ce cursus intégré bilingue franco-allemand soutenu par l'Université franco-allemande (UFA) suivent des enseignements alternativement à la Pädagogische Hochschule de Freiburg et à l'INSPÉ. Ils effectuent leur quatrième année en Allemagne (M1) et s'intègrent au parcours « Enseigner l'allemand » proposé par l'INSPÉ la cinquième année. Ces étudiants à condition de satisfaire aux conditions de recrutement allemandes et de passer les concours français sont formés pour pouvoir enseigner dans les deux pays.

Dans le domaine de la formation d'enseignants, ce cursus intégré pour la formation transfrontalière d'enseignants est le seul en Allemagne et en France à offrir un double diplôme. Au niveau du Master, la formation permet de valider le double diplôme Master MEEF Second Degré (parcours « Enseigner l'allemand et le français au second degré ») à l'INSPÉ de l'Académie de Strasbourg ET le Master of Education Lehramt Sekundarstufe 1 (Französisch/Deutsch) à la PH Freiburg ainsi que la Staatsprüfung à l'issue du Vorbereitungsdienst (stage d'enseignement long) au Bade-Wurtemberg.

Les mobilités des étudiants en double diplôme sont comptabilisées comme des mobilités dans le cadre des formations internationales diplômantes (FID). Elles peuvent être compatibles avec la bourse Erasmus+. Les étudiants percevant une bourse UFA sont partiellement éligibles à la bourse Erasmus+. Pour 24/25 on en dénombre 5.



**MINISTÈRES**  
**ÉDUCATION**  
**JEUNESSE**  
**ENSEIGNEMENT**  
**SUPÉRIEUR**  
**RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### 3.5.3 Mention MEEF EE

*Fiche formation – Dossier d'accréditation de l'INSPE- vagues C et D 2024-2025*  
**Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF**

#### Présentation de la formation, mise en œuvre 2024-2025 : mention EE

<p><b>Intitulés des parcours de formation</b></p>	<p><b>La mention MEEF Encadrement Éducatif comporte trois parcours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « <b>Conseiller principal d'éducation (CPE)</b> » : parcours proposé aux étudiants se destinant à devenir conseillers principaux d'éducation et à passer le concours de recrutement.</li> <li>- « <b>Encadrement des Missions Éducatives et Sociales (EMES)</b> » : qui prépare les futurs professionnels à exercer des responsabilités au sein de structure à caractère éducatif et social, notamment en relation avec la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets éducatifs, l'accompagnement et le conseil en éducation, l'encadrement et la coordination d'équipes éducatives et sociales, le développement de partenariats et collaborations éducatifs, sociaux et culturels, la médiation sociale et familiale.</li> <li>- « <b>Éducation à l'inclusion et à la participation sociale (EIPS)</b> » : qui prépare des professionnels compétents, capables d'analyser les facteurs de diversité et les obstacles à la participation sociale pour ensuite concevoir, mettre en œuvre et évaluer des modalités d'intervention favorisant la participation des personnes handicapées ou à besoins particuliers à tous les aspects de la vie en société.</li> </ul>
<p><b>Objectifs professionnels</b></p>	<p>Le Master Encadrement Éducatif prépare des professionnels de niveau supérieur, capables de concevoir, gérer, encadrer et évaluer des dispositifs et des projets en lien avec le développement de compétences spécifiques. L'ambition est d'associer un niveau universitaire de master (notamment par la recherche et l'apport de connaissances théoriques) à la professionnalisation de la formation par le développement d'un projet professionnel propre à chaque étudiant et d'offrir une formation polyvalente pour favoriser l'insertion dans divers secteurs socio-éducatifs, y compris dans la perspective de « métiers émergents ».</p> <p><b>Objectifs communs aux trois parcours de la mention</b>  Il s'agit de tirer parti des acquis de la recherche [en lien avec les travaux du LISEC (UR 2310)] pour aborder les différents terrains du champ de l'éducation et de la formation – en</p>

maîtrisant les méthodes et les outils d'investigation qui lui sont propres :

- mobiliser la recherche, avec un adossement au LISEC (UR 2310) ;
- aborder les terrains sous l'angle des questions d'ingénierie ;
- consolider ses acquis au plan méthodologique.

## **Objectifs spécifiques des trois parcours**

### **1. Parcours CPE**

Le parcours CPE vise l'acquisition et le développement de compétences dans le domaine professionnel du CPE en lien avec le référentiel de compétences professionnelles (arrêté du 1er juillet 2013) et le référentiel de formation des Master MEEF-CPE (référentiel pour la formation initiale « Former l'enseignant du XXIe siècle » – juillet 2019). Il s'agit principalement de viser l'acquisition de connaissances scientifiques et professionnelles liées au contexte éducatif de référence. Pour les étudiants préparant le concours de CPE (parcours CPE), les objectifs s'articulent autour des compétences suivantes :

- savoir piloter le service de vie scolaire ;
- concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet de vie scolaire ;
- assurer des fonctions de régulation et de médiation dans l'action éducative.

### **2. Parcours EMES**

Le parcours «Encadrement de missions éducatives et sociales (EMES)» vise l'acquisition de connaissances scientifiques et professionnelles et le développement de compétences liées à l'encadrement de l'action éducative et sociale. Il propose une formation alliant théorie et pratique en relation avec les institutions partenaires (collectivités territoriales, protection judiciaire de la jeunesse, éducation populaire, secteur associatif, etc.). Le parcours est construit en partenariat avec des structures locales de l'action éducative et sociale : collectivités territoriales (par ex. Eurométropole de Strasbourg, communautés de communes), institutions publiques (par ex. Protection Judiciaire de la Jeunesse), secteur de l'Education populaire ou protection de l'enfance.

Les professionnels de ces structures interviennent dans les UE spécifiques du parcours pour présenter les différents contextes professionnels et métiers, témoigner de leurs parcours professionnels ou encore dispenser des enseignements pour apporter des connaissances spécifiques à l'encadrement de l'action éducative et sociale ou à la médiation.

Ce parcours vise principalement l'acquisition des compétences suivantes :

- Analyser un contexte local et définir des besoins éducatifs et sociaux,
- Concevoir et élaborer des projets éducatifs et sociaux,
- Mettre en œuvre et évaluer les projets en accord avec les objectifs des structures employeurs,

- Cordonner des équipes éducatives dans des structures variées,
- Coopérer au sein d'une équipe, avec les partenaires de l'ensemble de la communauté éducative,
- Contribuer à l'action de la communauté éducative,
- Développer des partenariats et collaborations entre acteurs de l'action éducative et sociale,
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel,
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier,
- Analyser et mettre en œuvre les politiques publiques de l'action éducative et sociale,
- Mettre en lien l'action éducative et sociale avec les savoirs universitaires.

### **3. Parcours EIPS**

Le parcours Éducation inclusive et participation sociale (EIPS) vise l'acquisition de connaissances et le développement de compétences relatives à l'application du principe d'inclusion et de participation des personnes à besoins particuliers, dans une optique de prise en compte de la diversité et de prévention des inégalités au niveau sociétal. Il permet d'explorer les liens entre théorie, politiques et pratiques inclusives dans une pluralité de contextes professionnels. Il est construit en partenariat avec des structures locales : établissements et dispositifs scolaires, éducatifs, associatifs et médico-sociaux, collectivités territoriales.

Ce parcours vise principalement l'acquisition des compétences suivantes :

- Maîtriser les concepts, les perspectives et les orientations relatifs à l'inclusion.
- Réaliser les conditions de l'accès et de la participation sociale des personnes en situation de handicap ou à besoins particuliers, dans différents contextes sociaux, professionnels et éducatifs.
- Favoriser l'autodétermination et la réalisation des parcours de vie des personnes accompagnées.
- Piloter le changement dans les organisations (projet, formation, développement professionnel, communication ...).
- Cordonner l'intervention d'équipes pluridisciplinaires vers un objectif commun d'inclusion.
- Concevoir, analyser et évaluer des projets d'intervention à visée inclusive au sein de services, structures, ou établissements, dans une démarche de recherche scientifique.
- Construire son projet professionnel, l'expliciter, le mettre en œuvre et l'analyser dans une démarche d'autorégulation.
- Tirer parti des acquis de la recherche pour aborder le champ de l'éducation inclusive.

- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

**Poursuite d'études :**

Doctorat.

**Débouchés :**

Les trois parcours de cette mention ont été pensés en étroite synergie pour que l'étudiant construise son projet professionnel et puisse, le cas échéant, faire évoluer ses priorités en opérant un choix entre insertion dans l'Éducation Nationale via un concours ou hors Éducation Nationale, aussi bien dans le secteur public que privé ou associatif.

CPE	EMES	PIMS
Conseiller Principal d'Education (CPE) en collèges et lycées	Métiers de l'action éducative et sociale ou de la médiation, et notamment l'encadrement de ces métiers au sein de structures publiques, privées ou associatives (par ex. collectivités territoriales, centres socio-culturels, foyers éducatifs, etc.). Par exemple : responsable ou chargé de projet, responsable d'équipe, conseiller en insertion et accompagnement au projet professionnel, coordinateur de l'action éducative, médiateur social et familial, etc.	Métiers émergents dans le domaine de l'éducation inclusive. Par exemple : responsable, chargé de parcours ou de projet handicap, accessibilité ou insertion professionnelle au sein d'établissements éducatifs, sociaux éducatifs ou médico-éducatifs, de l'administration ou d'entreprises.

**Organisation de la formation**

La mention MEEF Encadrement Éducatif compte trois parcours dont seul le parcours « CPE » vise explicitement la préparation à un concours spécifique : le concours CPE.

Les deux autres parcours, EMES et EIPS, constituent des parcours intégrés à l'offre de formation de l'INSPÉ et détachés des contraintes inhérentes à la préparation des concours de l'Éducation nationale au même titre que les parcours de la mention Sciences de l'Éducation.

La mention présente une forte dimension professionnelle, avec un socle pour l'acquisition d'une culture disciplinaire commune en M1, en articulation avec une orientation progressive et variée

au sein de trois parcours bien distincts, chacun correspondant à un type d'ingénierie et à une famille de métiers, dans le champ de l'éducation et de la formation.

**L'organisation du diplôme**, précisée par la suite, indique la progressivité des enseignements dans le découpage des semestres en unités d'enseignement et la spécialisation graduelle.

- **Une identité de la mention Encadrement Éducatif**

L'UE « Épistémologie des fonctions éducatives » est déclinée tout au long du master selon 4 niveaux progressifs de S1 à S4. Les enseignements magistraux sont mutualisés entre les trois parcours pour construire culture commune propre à la mention EE et déclinés de manière spécifique en TD.

- **En M1, une forte mutualisation entre les trois parcours.**

Les deux semestres du M1 sont quasi isomorphes et fortement mutualisés. La structure est la suivante :

- A chaque semestre, une ou deux UE dites fondamentales, « Sciences humaines et sociales pour l'éducation » et « Epistémologie des fonctions éducatives » mutualisant l'ensemble des CM (33%) de la formation. Les TD permettent de différencier les enseignements en cohérence avec le parcours dans lequel l'étudiant est inscrit.
- A chaque semestre, une UE de LVE mutualisée.
- A chaque semestre deux UE partiellement mutualisées (pour favoriser la réorientation intra-mention) ou spécifiques (pour répondre aux enjeux propres de chaque parcours) ; intégrant une préparation à l'emploi et les stages.
- A chaque semestre du parcours CPE, une UE « recherche », la recherche ne débutant qu'au S2 pour les autres parcours.

- **En M2 : une spécialisation des parcours.**

La structure de la maquette est identique pour chaque semestre. Ils sont organisés autour de quatre blocs d'UE :

- A chaque semestre, une UE « Épistémologie des fonctions éducatives » (niveau 3 / niveau 4), mutualisant les CM.
- A chaque semestre, deux UE de professionnalisation intégrant une mise en situation professionnelle incluant des stages longs et l'apport de connaissances spécifiques.
- A chaque semestre, une UE Recherche pour les parcours EMES et EIPS, le parcours CPE n'ayant d'UE Recherche qu'au S3.

L'approche est spécifique au sein de chaque parcours selon les métiers envisagés. Il est cependant prévu certaines mutualisations entre les trois parcours et deux à deux afin d'éviter le cloisonnement.

### Spécificités du parcours CPE

- **Une double logique de mutualisation.**  
Le parcours CPE s'inscrit à la croisée de deux « troncs communs » :
  1. le tronc commun du master EE (40% en M1 et 10% en M2) garantissant l'identité de la mention EE ;
  2. et le tronc commun Master MEEF garantissant la construction d'une culture commune « Éducation nationale », notamment en lien avec la mention MEEF 2<sup>nd</sup> degré.
- L'organisation du parcours s'inscrit dans le **cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF** (arrêté du 27 août 2013).

### Modalités de la formation

Les modalités d'enseignement sont la formation en **présentiel** et l'utilisation de l'ENT (Moodle : présentiel enrichi par des ressources complémentaires au cours).

Pour les parcours EMES et EIPS, l'année de M2 est également proposée sous le **régime de l'alternance** (rythmicité : 3 jours en structure, 2 jours à l'INSPE).

### Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)

Pour l'ensemble des étudiants inscrits dans la mention, deux UE de langue vivante étrangère (allemand, anglais) de 3 ECTS chacune sont obligatoires. Chacune correspond à 20 heures d'enseignement. Ces UE visent à perfectionner et renforcer ses compétences dans une langue étrangère, à améliorer sa pratique. Elles ont pour objectif de développer les compétences langagières au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Cet enseignement a lieu en M1 (S1 et S2) en raison de la forte contrainte du concours en M2 pour le parcours CPE.

### Volume horaire de la formation

### Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours

	<b>M1</b>	<b>M2</b>
Conseiller principal d'éducation (CPE)	<b>500</b>	<b>406</b>
Encadrement des Missions Éducatives et Sociales (EMES)	<b>460</b>	<b>420</b>
Éducation à l'inclusion et à la participation sociale (EIPS)	<b>483</b>	<b>414</b>

**Lieux de la formation**

Les enseignements des trois parcours sont délivrés sur le **site INSPÉ de Strasbourg**.

**Place de la recherche**

L'initiation à la recherche est positionnée sur les deux années du Master. Elle se distingue dans son organisation entre d'une part le parcours CPE et d'autre part les parcours EMES et EIPS, en raison des contraintes inhérentes à la préparation du concours CPE.

**Pour le parcours CPE**, l'initiation à la recherche est conçue sur le même modèle que pour les mentions MEEF 1<sup>er</sup> degré et MEEF 2<sup>nd</sup> degré. Au total, trois UE « Recherche » créditent 21 ECTS sur le diplôme du parcours CPE :

- l'une au semestre 1 où l'accent est mis sur la problématique et la recherche bibliographique, ainsi que sur la communication de démarches de constitution de données ;
- l'autre au semestre 2 qui correspond au moment de l'expérimentation (laboratoire, classe,...) ou de l'étude et de l'analyse des données, avant la rédaction et la soutenance du mémoire de Master ;
- la dernière au semestre 3 où il s'agit d'exploiter les méthodes et résultats de la recherche dans une visée de développement professionnel, d'analyse de pratique, d'actualisation des connaissances disciplinaire, didactiques et pédagogiques.

L'initiation à la recherche est organisée sous forme de suivi individuel et de séminaires par des enseignants-chercheurs, des docteurs et des enseignants non docteurs. Tous ont suivi une formation de formateur pour l'accompagnement du mémoire.

**Pour les parcours EMES et EIPS**, trois UE « Recherche » créditent 29 ECTS sur le diplôme :

- l'une au semestre 2 où l'accent est mis sur la compréhension des démarches et méthodes de la recherche en sciences de l'éducation et de la formation, la maîtrise des outils de recherche bibliographique, ainsi que la construction d'une problématique de recherche ;
- l'autre au semestre 3 qui visent la finalisation du projet de recherche, la conception du dispositif méthodologique de la recherche et sa mise en œuvre ;
- la dernière au semestre 4 qui correspond à la finalisation du travail de recherche (l'analyse, l'interprétation, la discussion des résultats) en vue de la rédaction et la soutenance du mémoire de Master. Il s'agit d'apprécier la capacité de l'étudiant à exploiter les méthodes et résultats de la recherche dans une visée de développement professionnel.

L'initiation à la recherche est organisée sous forme de suivi individuel et de séminaires par des enseignants-chercheurs ou des enseignants-docteurs ayant suivi une formation de formateur pour l'accompagnement du mémoire.

**Le lien recherche-formation** s'opère aussi dans les autres UE, en particulier par l'étayage des contenus d'enseignement par la recherche. Les contenus d'enseignement sont autant que faire se peut indexés à une démarche méthodologique liée à la recherche. Des contenus des formations s'appuient donc sur les activités de recherche des enseignants-chercheurs et PRAG/PREC affiliés aux unités de recherche de l'Unistra.

Dans chaque groupement disciplinaire intervient au moins un enseignant-chercheur ; plusieurs disciplines sont également enseignées par des PRAG docteurs, affiliés ou non à des laboratoires.

**Les laboratoires en appui de la formation** sont ceux auxquels sont affiliés principalement les enseignants-chercheurs et PRAG docteurs de l'INSPÉ (Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication, LISEC UR 2310 ; Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles, LinCS UMR 7069 ; Approches contemporaines de la création et de la réflexion artistique, ACCRA UR 3402 ; Subjectivité, lien social et modernité, SULISOM UR 3071 ; Linguistique, langue et arole, LILPA UR 1339 ; Configurations littéraires, UR 1337...).

**Le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Éducation et Formation**, établi sur le territoire de la région Grand Est par quatre universités (université Reims Champagne-Ardenne, université de Haute Alsace, université de Strasbourg et université de Lorraine), piloté par l'INSPÉ, est une opportunité importante pour lier davantage les formations avec les activités de recherche. Sa vocation est de soutenir des recherches interdisciplinaires dans le champ de l'éducation et de la formation qui doivent enrichir les contenus de formation initiale et continue des masters MEEF.

Ce GIS permet d'étayer la formation des masters MEEF sur la recherche, mais également de dynamiser les liens avec les unités de recherche et les écoles doctorales.

## Place des stages et organisation de l'alternance

La formation dans les trois parcours est pensée en articulation étroite avec le secteur professionnel d'insertion des étudiants (voir détail pour chaque parcours), ce qui implique d'une part des partenariats pour la mise en stage des étudiants et d'autre part l'intervention de professionnels (environ 30% du volume des enseignements) de ces secteurs dans les enseignements de chacun des trois parcours.

## Les stages : pivots de l'alternance intégrative

La formation se veut la plus proche du terrain possible par la mise en place d'une logique d'alternance intégrative progressive notamment par une politique de stages requérant une participation de plus en plus active de la part des étudiants au fur et à mesure des semestres de Master (de l'observation réfléchie à la pratique accompagnée puis en responsabilité encadrée).

Des stages en établissements scolaires pour le parcours CPE (stages d'observation et de pratique accompagnée) ou en milieu professionnel hors Éducation nationale pour les parcours EMES et EIPS sont l'occasion de s'immerger dans les environnements professionnels, d'observer et d'intervenir. Ils sont conçus dans une logique d'alternance intégrative progressive et ne sauraient se limiter à l'envoi des étudiants sur le terrain mais s'articulent autour d'une réflexion disciplinaire et épistémologique qui suppose des allers-retours réflexifs entre terrain et lieu de formation. Ces allers-retours s'appuient sur un large éventail d'intervenants : tuteurs accompagnant les étudiants pendant leurs stages, professionnels du terrain, formateurs associés (CPE ou enseignants du secondaire à temps partagé à l'INSPÉ ou vacataires, chefs d'établissement, professionnels d'une structure éducative (collectivité territoriale, secteur associatif, secteur privé), acteurs du terrain) disposant d'une double compétence (professionnelle et formation), enseignants de l'INSPÉ et enseignants-chercheurs travaillant dans les secteurs de recherche en jeu, en particulier ceux qui ont trait aux disciplines impliquées dans le Master, à leur enseignement et à leur histoire, à leur didactique et à leur épistémologie.

Des séances de « travaux dirigés » sont mises en place pour viser à la fois une préparation des périodes de stages, par le biais d'apports théoriques, documentaires, de définition des cahiers des charges, de conseils méthodologiques, et faire produire ensuite aux étudiants une analyse rétrospective des expériences vécues par chacun dans son contexte professionnel.

A ce titre, les stages sont considérés, dès la première année, comme le pivot de la formation. Nourris des éléments théoriques en amont, ils alimentent à leur tour les formations à l'INSPÉ pendant les stages ou en aval. De ce fait, les stages ne constituent pas en eux seuls des entités indépendantes mais sont le pivot des enseignements professionnels. Ils permettent aux étudiants de mobiliser *in situ* les ressources qu'ils se sont constitués notamment grâce aux enseignements dispensés. Les dispositifs d'analyse de pratiques professionnelles, dispositifs de formation accompagnante, ont toute leur place dans les enseignements.

## Organisation pratique des stages

- Pour le parcours CPE

- S1 : stage massé de 3 semaines en EPLE.
- S2 : stage filé en EPLE 1 jour par semaine sur 15 semaines
- S3 et S4 : 2 jours par semaines dévolus au stage soit dans le cadre de l'alternance soit su SOPA.

Dans le cadre de la convention cadre établie entre l'Université de Strasbourg et le Rectorat de Strasbourg, l'organisation des différents stages fait l'objet d'une concertation étroite entre les instances académiques et l'Université.

Concernant les stages de pratique accompagnée sous tutelle d'un enseignant titulaire, proposés aux étudiants de M1 et de M2 (« non alternants »), les instances académiques définissent les lieux d'accueil dans les écoles et les enseignants (maîtres d'accueils temporaires, MAT) susceptibles d'accueillir les étudiants. L'affectation en stage est réalisée par l'INSPÉ sur la base des données fournies par les services académiques. Pour les étudiants, une convention de stage individuelle est établie.

Pour les étudiants de deuxième année de master MEEF en alternance (« M2 alternants »), un contrat est signé entre les étudiants concernés et l'employeur, contrat établi par les services académiques suite au recrutement par l'employeur. Les modalités de ce recrutement, ainsi que le nombre de contrats, font l'objet d'une concertation préalable avec l'INSPÉ.

- **Pour les parcours EMES et EIPS**

Les étudiants réalisent des stages au cours de chacune des deux années (minimum 140h en M1 et minimum 308h en M2) avec une logique allant de la découverte à l'intervention à proprement parler. Il y a donc une progressivité dans la professionnalisation. Les stages sont réalisés sous le couvert d'un conventionnement de l'Université de Strasbourg avec les structures d'accueil. Ces dernières sont à trouver par les étudiants eux-mêmes (cela fait partie intégrante du processus de formation), avec l'aide des responsables des parcours et des professionnels qui y interviennent.

En outre, dans une perspective accrue de professionnalisation l'année de M2 pour les parcours EMES et EIPS est également proposée sous le **régime de la formation en alternance**.

**L'évaluation des stages** se fait par l'intermédiaire :

- d'une évaluation de la pratique professionnelle par les tuteurs « Éducation nationale » par l'intermédiaire d'un rapport de stages intégrant une grille (compétences/attendus) articulée autour du référentiel de compétences des Masters MEEF ; d'une analyse de la pratique professionnelle par l'étudiant par l'intermédiaire d'un écrit réflexif (**parcours CPE**),
- d'un rapport analytique du stage à rendre par l'étudiant (**parcours EMES et EIPS**).

## Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

### Modalité de recrutement.

La première année du Master Encadrement Educatif est accessible aux étudiants sur la base des prérequis et des modalités d'examen des candidatures, adoptés par les instances (conseil d'institut, CFVU, CA) et publiées sur le site de l'INSPÉ. Une capacité d'accueil est fixée chaque année pour chaque parcours (loi du 23/12/2016).

### Passerelles

L'organisation de la mention Encadrement Éducatif facilite les changements de parcours d'un semestre à l'autre selon l'état d'avancée du projet personnel de l'étudiant suite à l'accord de l'équipe pédagogique.

Des passerelles sont aussi possibles en fin de semestres vers tous les parcours des autres mentions MEEF et vers la mention « sciences de l'éducation » à condition que les responsables du parcours de sortie et du parcours d'entrée valident cette réorientation. Une analyse du parcours antérieur de l'étudiant ainsi que de ses motivations est opérée avant décision.

Le parcours EMES, et ce surtout en 2<sup>ème</sup> année représente une voie de réorientation privilégiée pour les étudiants des autres parcours de l'INSPÉ ayant échoué aux concours et ne souhaitant pas les repasser. Le parcours EMES a d'ailleurs été pensé dès l'origine comme un parcours qui pourrait accueillir les étudiants de l'ensemble des mentions MEFF désireux de se réorienter vers une insertion professionnelle hors concours Éducation nationale.

## Suivi de l'acquisition de compétences

### Parcours CPE

Les modalités de suivi des compétences se font à l'aide de grilles de suivi des compétences communes à tous les acteurs du suivi et de l'évaluation, à partir du référentiel métier, et ceci dès le M1. Un croisement des données entre le tuteur INSPÉ et le tuteur Éducation nationale est opéré. De plus, un processus partagé d'accompagnement individualisé est mis en place pour les étudiants en difficulté.

### Parcours EMES et EIPS

Ce suivi est actuellement assuré par le biais des évaluations (qui sont censées vérifier l'acquisition des compétences).

Le stage de Master 2 permet en outre une forme d'auto-évaluation et une confrontation avec les attentes du milieu professionnel en matière de compétence. Les « analyses de situation », présentes dans la formation, notamment au Semestre 4, constituent également une forme d'appréciation du développement des compétences.

## Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs, issus très majoritairement de filières économiques et sociales et littéraires, sont globalement en progression depuis une dizaine d'année pour les parcours CPE (19 à 21 entrants M1), EMES (14 à 19 entrants M1), de même que pour

le parcours EIPS récemment ouvert (10 M1 lors de sa création en 2021 à 16 en 2024). Globalement, les effectifs de la mention sont passés de 60 à 93 (+55%). En termes de parcours, on observe très peu d'abandon au niveau des trois parcours du master et tous le réussissent par la suite. L'insertion professionnelle pour le parcours CPE, quasi exclusivement au sein de l'Éducation Nationale, est sous-tendue à la double réussite : diplôme de Master et concours CPE. En cas d'échec à ce dernier les étudiants ont la possibilité de présenter à nouveau ou de se réorienter. Il n'en demeure pas moins que les places au concours sont de plus en plus chères. Sur les dernières années 70% des étudiants en M2 en moyenne ont été admis au concours (60% à 80% selon les années).

L'enquête de l'ORESIPÉ auprès des diplômés en 2022 pour le parcours CPE a établi un taux d'insertion professionnelle à hauteur de 100%, plus de 20% relevant du hors concours. Pour les parcours EMES et EIPS, l'insertion professionnelle est plus diversifiée : secteur associatif, privé ou public. L'enquête ORESIPÉ pour l'ensemble de la mention fait état d'un taux d'insertion professionnelle de 95% pour la promotion 2022 présentant une adéquation avec le niveau de diplôme supérieure à 50% et supérieure à 80% avec le domaine de formation. Le niveau de satisfaction en rapport avec les missions exercées est jugé satisfaisant, voire très satisfaisant, par plus de 90% des diplômés. En revanche, extrêmement rare sont les étudiants s'engageant dans un doctorat à l'issue du parcours de Master ; ceci s'explique notamment par la forte valence professionnalisante des trois parcours de master de la mention Encadrement Éducatif.

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

### Composition de l'équipe pédagogique

*Préciser les effectifs en fonction de leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance*

Catégorie	Potentiel	N° section et (nombre)
PR	3	N°16 (2), N°70 (1)
MCF	9	N°16 (5), N°19 (1), N°70 (3)
ATER	1	N°16 (1)
PRAG	2	
PRCE	4	
PREC	2	
Temps partagés*	3	

\* Dont 1 temps partagé CPE

### Fonctionnement

**Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique.**

**Un directeur adjoint chargé des formations** a pour mission de piloter les enseignements, la gestion des services d'enseignement, des étudiants, d'établir les liens avec les partenaires et d'assurer la cohérence entre les différents sites. Il

travaille en collaboration avec les responsables pédagogiques de la mention.

**Un responsable de la mention** assure le portage scientifique du diplôme et préside le jury et la commission pédagogique.

**Des responsables de parcours :**

- assurent le fonctionnement de la commission pédagogique ;
- veillent au respect du fonctionnement et de l'organisation pédagogique du parcours ;
- animent l'équipe pédagogique ;
- assurent le bon déroulement du contrôle continu ;
- participent à l'organisation à la coordination, en liaison avec les autres enseignants et les services de scolarité, des emplois du temps ;
- sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants : ils organisent leur accueil, l'information, les accompagnent, conseillent dans leur parcours, les accompagnent lors de la mise en place des contrats pédagogiques ;
- assurent la coordination et mise en stage ;
- assurent la coordination des interventions des différents acteurs de la formation (équipes plurielles)

**En ce qui concerne le parcours CPE**, l'équipe pédagogique est pluri-catégorielle (enseignants chercheurs, professionnels « de terrain », IPR...). Des spécialistes des différents domaines se répartissent les enseignements dont les connaissances sont ciblées (philosophie, sociologie, psychologie...).

**En ce qui concerne les parcours EMES et EIPS**, l'équipe pédagogique est multicatégorielle et se veut équilibrée entre les universitaires et les professionnels des différents champs visés par la formation.

### **Pilotage et la mention et outils de concertation de l'équipe pédagogique**

#### **5. Les réunions de l'équipe pédagogique**

A l'échelle des trois parcours de la mention, les équipes pédagogiques peuvent se réunir à leur initiative autant que de besoin. Les réunions des conseils de perfectionnement institutionnalisent ces rencontres même si cette modalité de fonctionnement ne remplace pas les échanges immédiats et plus informels. Les échanges et les concertations sont très réguliers, très fréquents et reposent sur un socle de confiance réciproque et une vue convergente sur les démarches de formation.

A l'échelle des mentions MEEF 2d degré et MEEF EE - parcours CPE, cinq à six réunions des coresponsables sont programmées dans les emplois du temps afin de permettre aux équipes de pilotage du Master de se réunir, de débattre, de coordonner les actions. Elles sont articulées autour de moments de transmission d'informations à tous, d'échanges, de débats avec le cas échéant prises de décisions collectives.

#### **6. Le conseil de perfectionnement**

Le conseil de perfectionnement est une instance constituée au niveau de chaque mention. Il se réunit au moins une fois par année universitaire dans une perspective de bilan et d'évaluation interne de l'offre de formation. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue (démarche qualité) de l'offre de formation. L'objectif du conseil de perfectionnement est de travailler à une évaluation continue de l'offre de formation : la cohérence des parcours existants et l'organisation des enseignements ; l'adéquation aux besoins des étudiants et à leurs profils ; l'adaptation des modalités d'enseignement à la diversité des publics ; l'articulation des contenus universitaires et des contextes professionnels, notamment pour les stages ; la correspondance de la mention avec les attentes du monde socioprofessionnel en vue d'une insertion efficace des diplômés. Sa composition est la suivante :

- Des formateurs (toutes catégories, y compris professionnels) intervenant dans la formation,
- De personnels administratifs et bibliothécaires impliqués dans la formation,
- D'étudiants en cours d'étude dans la formation,
- D'anciens étudiants de la formation,
- De représentants du monde socio-professionnel (représentants des branches professionnelles, employeurs potentiels, maître d'apprentissage dans le cas de formation en alternance, tuteur en entreprise dans le cas d'étudiants sous contrat de professionnalisation, organismes d'accueil de stagiaires...)
- Un représentant invité de la Direction des études et de la scolarité

#### **7. Le pilotage du partenariat « équipe plurielle) pour le parcours CPE.**

Au niveau du pilotage du partenariat, outre les instances statutaires (Conseil d'institut, Conseil d'orientation scientifique et pédagogique), la direction de l'INSPÉ et les représentants de l'Éducation nationale (directrice de l'École académique de la formation continue et doyens des corps d'inspection) se réunissent au minimum une fois par trimestre. Ces réunions ont pour but de veiller au bon fonctionnement des équipes plurielles et de coordonner les actions liées à l'alternance.

## Partenariats

**Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE**

*Parcours de formation mutualisés*

**Internationalisation de la formation**

*Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.  
Mise en place du SOPA Europe*

*CAPEFE*

*Par MEEF, nombre d'étudiants en mobilité sortante / entrante et  
durée des mobilités*

**Mobilités à l'international : cadre général**

Pour l'ensemble des étudiants sont proposés :

- des séjours **ERASMUS** (entrant et sortant). Les étudiants bénéficient de la possibilité de poursuivre leurs études à l'étranger, en Europe ou hors Europe, dans le cadre des 30 contrats bilatéraux ERASMUS et des Accords de Coopération Internationaux de l'Université de Strasbourg.
- **Nombre d'étudiants ERASMUS sortants** : 1 (22/23), 0 (23/24), 0 (24/25).
- **Nombre d'étudiants ERASMUS entrants** : 1 (22/23), 0 (23/24), 0 (24/25).
- **Durée des mobilités** : 1 semestre.
- des **stages à l'étranger** : des subventions sont accordées par l'INSPÉ aux étudiants effectuant un stage à l'étranger. Il s'agit de mobilités courtes des deux à trois semaines.
- **Nombre d'étudiants en mobilité courte sortante et  
durée** : 1 de 3 semaines (22/23), 0 (23/24), 0 (24/25).

# **ANNEXES**

## Annexe 1 : Indicateurs RH

### Équipe pédagogique pluri-catégorielle

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2020-2021 et 2023-2024
Champ de la mesure	Nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par les différentes catégories de formateurs de l'INSPE sur l'ensemble de la formation (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année de master)

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	- nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par chaque catégorie de formateurs (EC, enseignants des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés et CPE en temps partagé...) sur l'ensemble de la formation = A - nombre total d'heures d'enseignement étudiant sur l'ensemble de la formation = B
Mode de calcul	- nombre d'heures étudiant dispensées par une catégorie de formateurs (A) / nombre total d'heures d'enseignements étudiant (B) x 100

	Master MEEF 1 <sup>er</sup> degré <sup>(1)</sup>		Master MEEF 2 <sup>nd</sup> degré		Master MEEF encadrement éducatif Parcours CPE <sup>(3)</sup>	
	Année universitaire 2020-2021 M1 + M2	Année universitaire 2023-2024 M1 + M2	Année universitaire 2020-2021 M1 + M2	Année universitaire 2023-2024 M1 + M2	Année universitaire 2020-2021 M1 + M2	Année universitaire 2023-2024 M1 + M2
Part assurée par des EC	<b>14,9</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>26,4</b>	<b>25,2</b>	<b>39,4</b>
Part assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire = temps partagés + PEMF + déchargés ou IMP + CEV en poste dans établissements	<u>Ratio global</u> : <b>20,6</b> Ratio praticiens 1 <sup>er</sup> degré : 16,5 Ratio praticiens 2 <sup>nd</sup> degré : 4,1	<u>Ratio global</u> : <b>23,6</b> Ratio praticiens 1 <sup>er</sup> degré : 15,6 Ratio praticiens 2 <sup>nd</sup> degré : 8	<u>Ratio global</u> : <b>42,8<sup>(2)</sup></b> Ratio praticiens 1 <sup>er</sup> degré : 0 Ratio praticiens 2 <sup>nd</sup> degré : 42,8	<u>Ratio global</u> : <b>42,2<sup>(2)</sup></b> Ratio praticiens 1 <sup>er</sup> degré : 0 Ratio praticiens 2 <sup>nd</sup> degré : 42,2	<u>Ratio global</u> : <b>15,5</b> Ratio praticiens 1 <sup>er</sup> degré : 0 Ratio praticiens 2 <sup>nd</sup> degré : 15,5	<u>Ratio global</u> : <b>44</b> Ratio praticiens 1 <sup>er</sup> degré : 0 Ratio praticiens 2 <sup>nd</sup> degré : 44
Part des autres catégories = PRAG, PRCE, PREC en poste INSPÉ + CEV autres catégories	<b>67,7</b>	<b>61,2</b>	<b>31,3</b>	<b>32,9</b>	<b>59,4</b>	<b>16,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100%</b>

NB.

- (1) Mêmes projections pour les deux parcours « Enseignement polyvalent » et « Enseignement bilingue français-allemand ». Le troisième parcours (une année en Allemagne, une année en France) n'est pas intégré. Les ventilations sont les mêmes en M2, tous les enseignements étant mutualisés avec le parcours bilingue (EBFA).
- (2) Aucun parcours sous les 33%

- (3) La mention Encadrement éducatif comporte trois parcours visant des insertions professionnelles dans le domaine de l'encadrement qui ne sont pas limitées au seul métier de CPE. Un seul parcours sur les trois y prépare. Nous fournissons donc les données concernant le parcours CPE. La mention PIF n'est pas ouverte à l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg qui porte une mention de master Sciences de l'éducation et de la formation centrée sur l'ingénierie de formation.

## Commentaires

L'objectif de 33% des enseignements assurés par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire est largement atteint dans la mention **MEEF Second degré** (dans tous les parcours) et désormais pour le **parcours CPE de la mention Encadrement Éducatif**.

Il ne l'est pas pour la mention **MEEF 1er degré**. Pour cette mention, les enseignants en poste intervenant sont marginalement des enseignants du second degré à temps partagé (4,4%) et majoritairement des PEMF ou des enseignants à temps partagé du 1<sup>er</sup> degré (13%).

Le nombre de PEMF de l'académie, avec cette quotité de service INSPÉ, ne suffit pas pour atteindre l'objectif d'autant que des PEMF effectuent une partie de leur service dans les licences « professorat des écoles » et les DIU à destination des stagiaires à mi-temps.

L'INSPÉ, dans ses campagnes d'emploi précédentes, avait décidé de transformer un poste (384h) en deux temps partagés 1er degré, et de transformer un second poste (384h) en deux temps partagés 2nd degré dont un pour une discipline d'enseignement à l'école primaire. Cela a permis d'accroître les heures d'enseignement de professionnels du terrain (576 heures). Néanmoins, eu égard aux volumes globaux d'enseignement dans la mention, cela ne représente qu'un peu moins de 4% des besoins. Pour sa part, le Rectorat de l'académie de Strasbourg a décidé de mettre à disposition 2 ETP comme supports visant à recruter des formateurs du 1<sup>er</sup> degré afin qu'ils puissent effectuer des temps partagés à l'INSPÉ. Ces ETP ont été déployés en deux temps partagés à la rentrée 2021 et un autre à la rentrée 2022, le quatrième poste étant infructueux. Cette politique d'ouverture de temps partagés a permis d'absorber la baisse du nombre de PEMF et donc de service dû (320h) et d'augmenter légèrement le ratio de professionnels du 1<sup>er</sup> degré.

## Leviers d'action

Comme indiqué dans le dossier d'accréditation, le nombre de poste à temps partagé sur support Unistra couplé aux heures de décharges/IMP accordées par le Rectorat permet de stabiliser le ratio de professionnels du terrain aux alentours de 40% dans les mentions **MEEF second degré** et **MEEF Encadrement éducatif**. Il convient de maintenir ce modèle qui donne satisfaction mais qui reste néanmoins fragile pour deux raisons :

- reposant en grande partie sur les temps partagés, il suppose que nous continuons à pouvoir facilement renouveler ces postes ce qui n'est plus le cas.
- complété par des heures ARIA attribuées par le rectorat, il est tributaire de la possibilité de maintenir ce dispositif et de le pérenniser.

Le modèle actuel concernant le **MEEF 1<sup>er</sup> degré** rend l'objectif des 33% difficilement atteignable.

En effet il repose sur la mise à disposition des PEMF par le Rectorat ; chaque PEMF doit à l'INSPÉ 32 HéqTD. Le nombre de PEMF de l'académie qui a diminué, avec cette quotité de service INSPÉ, ne suffit largement pas pour atteindre l'objectif. Pour l'heure, nous complétons par des postes à temps partagé. Or, nous peinons à recruter sur ces postes qui ne sont pas du tout intéressants pour le vivier qui pourrait les pourvoir à savoir les PEMF. Parvenir au 33% supposerait de dégager au minimum 4 ETP supplémentaires pour créer 8 temps partagés dans un contexte où nous ne parvenons pas à recruter et peinons à stabiliser les temps partagés déjà existants. Atteindre les 33% supposera de revoir le modèle actuel pour le premier degré en concertation avec les DSDEN et le Rectorat.

## Ressources humaines de l'INSPE en matière de recherche en 2023-2024

### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre et ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2023-2024
Champ de la mesure	Personnels de l'INSPE

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre et part des d'enseignants-chercheurs et de docteurs / doctorants parmi les personnels de l'INSPE
Mode de calcul	% : (nb d'EC, docteurs, doctorants de l'INSPE / nb total de personnels enseignants et formateurs de l'INSPE) *100

**Enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants de l'INSPE = 49 / (nbre total enseignants = 104) = 47,1%**

	PR	MCF HDR	MCF	Docteurs	Doctorants
Nombre	10	4	25	8	2
%	9,6%	3,8%	24%	7,7%	1,9%

### Commentaires & Leviers d'action

L'analyse des effectifs enseignants-chercheurs et chercheurs de l'INSPE fait apparaître trois axes de développement. Le premier vise une augmentation du potentiel enseignants-chercheurs au sein de la composante INSPE dans la perspective d'un renforcement de l'articulation de la recherche avec les finalités des parcours de formation dans le cadre de master revendiquant une formation à et par la recherche. L'augmentation du potentiel d'enseignants-chercheurs et chercheurs permettrait ainsi de renforcer, quantitativement et qualitativement, les capacités d'encadrement de la recherche, notamment les travaux des étudiants.

Le deuxième axe s'intéresse au ratio PR/MCF qui fait apparaître une faible représentation du corps des PR en regard de celui des MCF. Il conviendrait de soutenir les différents leviers d'accès au corps des PR (recrutement, repyramide, transformation MCF-PR).

Enfin le dernier axe s'adosse au constat du faible nombre de MCF-HDR, ce qui constitue un réservoir local fragile des personnels susceptibles d'accéder au corps des PR, notamment par la voie du repyramide ou de la transformation des supports de postes. Il conviendrait de renforcer une politique de soutien à l'obtention de l'HDR à destination des MCF.

## Synthèse des ressources humaines de l'INSPE en 2023-2024 : 169

	Enseignants-chercheurs <sup>(1)</sup>	Enseignants	BIATSS
Nombre	42	62	65
%	24,8	36,7	38,5

(1) Y compris PAST (1) et ATER (2)

## Annexe 2 : Tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1er degré

Ventilation du temps global de la formation master MEEF premier degré Année universitaire 2023-2024							
	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assurées par des PEMF	Part en % assurée par des PEMF	Nombre d'heures* assurées par autres professionnels du	Part en % assurée par autres professionnels du terrain
Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux	UE 1.1a. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: français et mathématiques	76	7%	0	0%	16,5	2%
	UE 1.1c. Appréhender le milieu institutionnel, ses missions, ses valeurs et son fonctionnement: L'école dans le système éducatif français + Principes et valeurs de la République: approches philosophique et historique + Égalité garçon/fille, lutte contre les stéréotypes et les discriminations + L'école inclusive : Concepts, enjeux et dispositifs (école inclusive, module 1)	46	4%	1,5	0%	5,5	1%
	UE 1.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	18	2%	15	1%	1,7	0%
	UE 2.1a. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: français et mathématiques	72	7%	0	0%	13,8	1%
	UE 2.1c. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: Usage responsable du numérique et d'Internet par l'enseignant + Approche philosophique de la relation éducative	22	2%	0	0%	1,6	0%
	UE 2.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	18	2%	14,5	1%	1,1	0%
	UE 3.1. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: français, mathématiques, méthodologie oral 2, transmettre des valeurs en contexte, relations avec les familles et les partenaires de l'école.	100	9%	0	0%	6,6	1%
	UE 3.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	32	3%	23,7	2%	1,5	0%
	UE 4.1. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: français, mathématiques, synthèse réflexive et oral 2.	140	13%	0	0%	26,9	2%
	UE 4.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements: accompagnement de stage + Interdisciplinarité et démarche de projet (partie dévolue au français)	25	2%	8,5	1%	3,2	0%
	UE 1.4 et 2.4 LVE obligatoires en Master	48	4%	0	0%	0	0%
	Accompagnement professionnel individualisé et visites	5	0%	3,5	0%	0,5	0%
<b>Total</b>		<b>602</b>	<b>55%</b>	<b>66,7</b>	<b>6%</b>	<b>78,9</b>	<b>7%</b>

<b>Polyvalence et pédagogie générale</b>	UE 1.1b. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: histoire, géographie et EMC, sciences et technologie, arts, EPS	80	7%	0	0%	11,3	1%
	UE 1.1c. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: Psychologie du développement et des apprentissages de l'élève	14	1%	0	0%	0	0%
	UE 1.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	6	1%	5	0%	0,6	0%
	UE 2.1b. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: histoire, géographie et EMC, sciences et technologie, arts, EPS	80	7%	0	0%	11,4	1%
	UE 2.1c. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: Psychologie et diversité des élèves (école inclusive, module 2) + Les troubles les plus fréquents et les besoins particuliers des élèves (école inclusive, module 3)	24	2%	0	0%	2,6	0%
	UE 2.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	6	1%	4,8	0%	0,4	0%
	UE 3.1. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: Histoire, géographie et EMC; Sciences et technologies; Arts; EPS	40	4%	0	0%	4,8	0%
	UE 3.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	10	1%	7,4	1%	0,5	0%
	UE 4.1. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: histoire, géographie et EMC, sciences et technologie, arts.	16	1%	0	0%	2,6	0%
	UE 4.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements: Accompagnement de stage	5	0%	1,7	0%	0,6	0%
	<b>Total</b>	<b>281</b>	<b>26%</b>	<b>18,9</b>	<b>2%</b>	<b>34,8</b>	<b>3%</b>
<b>Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles</b>	UE 1.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	12	1%	10	1%	1,1	0%
	UE 1.3. S'initier à la recherche	20	2%	0	0%	1,3	0%
	UE 2.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	12	1%	9,7	1%	0,7	0%
	UE 2.3. S'initier à la recherche	20	2%	0	0%	1,2	0%
	UE 3.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	21	2%	7,1	1%	1	0%
	UE 3.3. Exploiter les résultats de la recherche dans ses pratiques professionnelles	20	2%	0	0%	0,1	0%
	UE 4.1. Opérer une synthèse réflexive, oral 2 du CRPE	30	3%	0	0%	6,3	1%
	UE 4.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	10	1%	3,4	0%	1,3	0%
	<b>Total</b>	<b>145</b>	<b>13%</b>	<b>30,2</b>	<b>3%</b>	<b>13</b>	<b>1%</b>
	<b>Total pour la mention</b>	<b>1100</b>	<b>100%</b>	<b>124,5</b>	<b>11%</b>	<b>140,2</b>	<b>13%</b>

**Annexe 3 : Délibérations du/des conseil(s) d'administrations de(s) établissement(s) partenaire(s) de l'INSPÉ**

**Annexe 4 : Contrat d'objectif et de moyen (COM) de l'INSPÉ**

**Annexe 5 : Convention(s) de partenariat**

**Annexe 6 : Cadrage du mémoire**

**Annexe 7 : Un exemple de Vademecum du tutorat mixte**

**Les annexes 3 à 6 sont disponibles dans le dossier Seafile.**

## ANNEXE 1 : indicateurs

### Équipe pédagogique pluri-catégorielle

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2020-2021 et 2023-2024
Champ de la mesure	Nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par les différentes catégories de formateurs de l'INSPÉ sur l'ensemble de la formation (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année de master)

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	- nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par chaque catégorie de formateurs (EC, enseignants des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés et CPE en temps partagé...) sur l'ensemble de la formation = A - nombre total d'heures d'enseignement étudiant sur l'ensemble de la formation = B
Mode de calcul	- nombre d'heures étudiant dispensées par une catégorie de formateurs (A) / nombre total d'heures d'enseignements étudiant (B) x 100

	Master MEEF 1 <sup>er</sup> degré <sup>(1)</sup>		Master MEEF 2 <sup>nd</sup> degré		Master MEEF encadrement éducatif Parcours CPE <sup>(3)</sup>	
	Année universitaire 2020-2021 M1 + M2	Année universitaire 2023-2024 M1 + M2	Année universitaire 2020-2021 M1 + M2	Année universitaire 2023-2024 M1 + M2	Année universitaire 2020-2021 M1 + M2	Année universitaire 2023-2024 M1 + M2
Part assurée par des EC	<b>14,9</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>26,4</b>	<b>25,2</b>	<b>39,4</b>
Part assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire = temps partagés + PEMF + déchargés ou IMP + CEV en poste dans établissements	Ratio global : <b>20,6</b> Ratio praticiens 1 <sup>er</sup> degré : 16,5 Ratio praticiens 2 <sup>nd</sup> degré : 4,1	Ratio global : <b>23,6</b> Ratio praticiens 1 <sup>er</sup> degré : 15,6 Ratio praticiens 2 <sup>nd</sup> degré : 8	Ratio global : <b>42,8<sup>(2)</sup></b> Ratio praticiens 1 <sup>er</sup> degré : 0 Ratio praticiens 2 <sup>nd</sup> degré : 42,8	Ratio global : <b>42,2<sup>(2)</sup></b> Ratio praticiens 1 <sup>er</sup> degré : 0 Ratio praticiens 2 <sup>nd</sup> degré : 42,2	Ratio global : <b>15,5</b> Ratio praticiens 1 <sup>er</sup> degré : 0 Ratio praticiens 2 <sup>nd</sup> degré : 15,5	Ratio global : <b>44</b> Ratio praticiens 1 <sup>er</sup> degré : 0 Ratio praticiens 2 <sup>nd</sup> degré : 44
Part des autres catégories = PRAG, PRCE, PREC en poste INSPÉ + CEV autres catégories	<b>67,7</b>	<b>61,2</b>	<b>31,3</b>	<b>32,9</b>	<b>59,4</b>	<b>16,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100%</b>

\* Indiquer uniquement la part minimum et la part maximum de chaque catégorie en précisant le parcours correspondant.

NB.

- (1) Mêmes projections pour les deux parcours « Enseignement polyvalent » et « Enseignement bilingue français-allemand ». Le troisième parcours (une année en Allemagne, une année en France) n'est pas intégré. Les ventilations sont les mêmes en M2, tous les enseignements étant mutualisés avec le parcours bilingue (EBFA).
- (2) Aucun parcours sous les 33%
- (3) La mention Encadrement éducatif comporte trois parcours visant des insertions professionnelles dans le domaine de l'encadrement qui ne sont pas limitées au seul métier de CPE. Un seul parcours sur les trois y prépare. Nous fournissons donc les données concernant le parcours CPE.

La mention PIF n'est pas ouverte à l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg qui porte une mention de master Sciences de l'éducation et de la formation centrée sur l'ingénierie de formation.

## ANNEXE 1 : indicateurs

### Commentaires

L'objectif de 33% des enseignements assurés par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire est largement atteint dans la mention **MEEF Second degré** (dans tous les parcours) et désormais pour le **parcours CPE de la mention Encadrement Éducatif**.

Il ne l'est pas pour la mention **MEEF 1er degré**. Pour cette mention, les enseignants en poste intervenant sont marginalement des enseignants du second degré à temps partagé (4,4%) et majoritairement des PEMF ou des enseignants à temps partagé du 1<sup>er</sup> degré (13%).

Le nombre de PEMF de l'académie, avec cette quotité de service INSPÉ, ne suffit pas pour atteindre l'objectif d'autant que des PEMF effectuent une partie de leur service dans les licences « professorat des écoles » et les DIU à destination des stagiaires à mi-temps.

L'INSPÉ, dans ses campagnes d'emploi précédentes, avait décidé de transformer un poste (384h) en deux temps partagés 1er degré, et de transformer un second poste (384h) en deux temps partagés 2nd degré dont un pour une discipline d'enseignement à l'école primaire. Cela a permis d'accroître les heures d'enseignement de professionnels du terrain (576 heures). Néanmoins, eu égard aux volumes globaux d'enseignement dans la mention, cela ne représente qu'un peu moins de 4% des besoins. Pour sa part, le Rectorat de l'académie de Strasbourg a décidé de mettre à disposition 2 ETP comme supports visant à recruter des formateurs du 1<sup>er</sup> degré afin qu'ils puissent effectuer des temps partagés à l'INSPÉ. Ces ETP ont été déployés en deux temps partagés à la rentrée 2021 et un autre à la rentrée 2022, le quatrième poste étant infructueux. Cette politique d'ouverture de temps partagés a permis d'absorber la baisse du nombre de PEMF et donc de service dû (320h) et d'augmenter légèrement le ratio de professionnels du 1<sup>er</sup> degré.

### Leviers d'action

Comme indiqué dans le dossier d'accréditation, le nombre de poste à temps partagé sur support Unistra couplé aux heures de décharges/IMP accordées par le Rectorat permet de stabiliser le ratio de professionnels du terrain aux alentours de 40% dans les mentions **MEEF second degré** et **MEEF Encadrement ducatif**. Il convient de maintenir ce modèle qui donne satisfaction mais qui reste néanmoins fragile pour deux raisons :

- reposant en grande partie sur les temps partagés, il suppose que nous continuons à pouvoir facilement renouveler ces postes ce qui n'est plus le cas.
- complété par des heures ARIA attribuées par le rectorat, il est tributaire de la possibilité de maintenir ce dispositif et de le pérenniser.

Le modèle actuel concernant le **MEEF 1<sup>er</sup> degré** rend l'objectif des 33% difficilement atteignable.

En effet il repose sur la mise à disposition des PEMF par le Rectorat ; chaque PEMF doit à l'INSPÉ 32 HéqTD. Le nombre de PEMF de l'académie qui a diminué, avec cette quotité de service INSPÉ, ne suffit largement pas pour atteindre l'objectif. Pour l'heure, nous complétons par des postes à temps partagé. Or, nous peinons à recruter sur ces postes qui ne sont pas du tout intéressants pour le vivier qui pourrait les pourvoir à savoir les PEMF. Parvenir au 33% supposerait de dégager au minimum 4 ETP supplémentaires pour créer 8 temps partagés dans un contexte où nous ne parvenons pas à recruter et peinons à stabiliser les temps partagés déjà existants. Atteindre les 33% supposera de revoir le modèle actuel pour le premier degré en concertation avec les DSDEN et le Rectorat.

## ANNEXE 1 : indicateurs

### Ressources humaines de l'INSPE en matière de recherche en 2023-2024

#### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre et ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2023-2024
Champ de la mesure	Personnels de l'INSPE

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre et part des d'enseignants-chercheurs et de docteurs / doctorants parmi les personnels de l'INSPE
Mode de calcul	% : (nb d'EC, docteurs, doctorants de l'INSPE / nb total de personnels enseignants et formateurs de l'INSPE) *100

**Enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants de l'INSPE = 49 / (nbre total enseignants = 104) = 47,1%**

	PR	MCF HDR	MCF	Docteurs	Doctorants
Nombre	10	4	25	8	2
%	9,6%	3,8%	24%	7,7%	1,9%

#### Commentaires & Leviers d'action

L'analyse des effectifs enseignants-chercheurs et chercheurs de l'INSPE fait apparaître trois axes de développement.

Le premier vise une augmentation du potentiel enseignants-chercheurs au sein de la composante INSPE dans la perspective d'un renforcement de l'articulation de la recherche avec les finalités des parcours de formation dans le cadre de master revendiquant une formation à et par la recherche. L'augmentation du potentiel d'enseignants-chercheurs et chercheurs permettrait ainsi de renforcer, quantitativement et qualitativement, les capacités d'encadrement de la recherche, notamment les travaux des étudiants.

Le deuxième axe s'intéresse au ratio PR/MCF qui fait apparaître une faible représentation du corps des PR en regard de celui des MCF. Il conviendrait de soutenir les différents leviers d'accès au corps des PR (recrutement, repyramide, transformation MCF-PR).

Enfin le dernier axe s'adosse au constat du faible nombre de MCF-HDR, ce qui constitue un réservoir local fragile des personnels susceptibles d'accéder au corps des PR, notamment par la voie du repyramide ou de la transformation des supports de postes. Il conviendrait de renforcer une politique de soutien à l'obtention de l'HDR à destination des MCF.

### Synthèse des ressources humaines de l'INSPE en 2023-2024 : 169

	Enseignants-chercheurs <sup>(1)</sup>	Enseignants	BIATSS
Nombre	42	62	65
%	24,8	36,7	38,5

(1) Y compris PAST (1) et ATER (2)

Ventilation du temps global de la formation master MEEF premier degré  
Année universitaire 2023-2024

	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assurées par des PEMF	Part en % assurée par des PEMF	Nombre d'heures* assurées par autres professionnels du	Part en % assurée par autres professionnels du terrain
Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux	UE 1.1a. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: français et mathématiques	76	7%	0	0%	16,5	2%
	UE 1.1c. Appréhender le milieu institutionnel, ses missions, ses valeurs et son fonctionnement: L'école dans le système éducatif français + Principes et valeurs de la République: approches philosophique et historique + Égalité garçon/fille, lutte contre les stéréotypes et les discriminations + L'école inclusive : Concepts, enjeux et dispositifs (école inclusive, module 1)	46	4%	1,5	0%	5,5	1%
	UE 1.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	18	2%	15	1%	1,7	0%
	UE 2.1a. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: français et mathématiques	72	7%	0	0%	13,8	1%
	UE 2.1c. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: Usage responsable du numérique et d'Internet par l'enseignant + Approche philosophique de la relation éducative	22	2%	0	0%	1,6	0%
	UE 2.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	18	2%	14,5	1%	1,1	0%
	UE 3.1. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: français, mathématiques, méthodologie oral 2, transmettre des valeurs en contexte, relations avec les familles et les partenaires de l'école.	100	9%	0	0%	6,6	1%
	UE 3.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	32	3%	23,7	2%	1,5	0%
	UE 4.1. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: français, mathématiques, synthèse réflexive et oral 2.	140	13%	0	0%	26,9	2%
	UE 4.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements: accompagnement de stage + Interdisciplinarité et démarche de projet (partie dévolue au français)	25	2%	8,5	1%	3,2	0%
	UE 1.4 et 2.4 LVE obligatoires en Master	48	4%	0	0%	0	0%
	Accompagnement professionnel individualisé et visites	5	0%	3,5	0%	0,5	0%
	<b>Total</b>	<b>602</b>	<b>55%</b>	<b>66,7</b>	<b>6%</b>	<b>78,9</b>	<b>7%</b>
Polyvalence et pédagogie générale	UE 1.1b. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: histoire, géographie et EMC, sciences et technologie, arts, EPS	80	7%	0	0%	11,3	1%
	UE 1.1c. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: Psychologie du développement et des apprentissages de l'élève	14	1%	0	0%	0	0%
	UE 1.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	6	1%	5	0%	0,6	0%
	UE 2.1b. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: histoire, géographie et EMC, sciences et technologie, arts, EPS	80	7%	0	0%	11,4	1%
	UE 2.1c. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: Psychologie et diversité des élèves (école inclusive, module 2) + Les troubles les plus fréquents et les besoins particuliers des élèves (école inclusive, module 3)	24	2%	0	0%	2,6	0%
	UE 2.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	6	1%	4,8	0%	0,4	0%
	UE 3.1. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: Histoire, géographie et EMC; Sciences et technologies; Arts; EPS	40	4%	0	0%	4,8	0%
	UE 3.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	10	1%	7,4	1%	0,5	0%
	UE 4.1. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: histoire, géographie et EMC, sciences et technologie, arts.	16	1%	0	0%	2,6	0%
	UE 4.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements: Accompagnement de stage	5	0%	1,7	0%	0,6	0%
	<b>Total</b>	<b>281</b>	<b>26%</b>	<b>18,9</b>	<b>2%</b>	<b>34,8</b>	<b>3%</b>
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles	UE 1.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	12	1%	10	1%	1,1	0%
	UE 1.3. S'initier à la recherche	20	2%	0	0%	1,3	0%
	UE 2.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	12	1%	9,7	1%	0,7	0%
	UE 2.3. S'initier à la recherche	20	2%	0	0%	1,2	0%
	UE 3.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	21	2%	7,1	1%	1	0%
	UE 3.3. Exploiter les résultats de la recherche dans ses pratiques professionnelles	20	2%	0	0%	0,1	0%
	UE 4.1. Opérer une synthèse réflexive, oral 2 du CRPE	30	3%	0	0%	6,3	1%
	UE 4.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	10	1%	3,4	0%	1,3	0%
Contexte propre et innovations pédagogiques	<b>Total</b>	<b>145</b>	<b>13%</b>	<b>30,2</b>	<b>3%</b>	<b>13</b>	<b>1%</b>
	UE 2.1c. Maîtriser les savoirs à et pour enseigner: Diversité linguistique et culturelle à l'école + Matière optionnelle à choix:	42	4%	4	0%	7,9	1%
	UE 4.2. Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements: Interdisciplinarité et démarche de projet	30	3%	4,7	0%	5,6	1%
	<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>7%</b>	<b>8,7</b>	<b>1%</b>	<b>13,5</b>	<b>1%</b>
<b>Total pour la mention</b>		<b>1100</b>	<b>100%</b>	<b>124,5</b>	<b>11%</b>	<b>140,2</b>	<b>13%</b>

/\* Les cellules colorées contiennent des formules pour calculer les totaux et les pourcentages automatiquement

\* Nombre d'heures d'enseignement étudiant

## CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

### 2024-2028

#### Table des matières

1.	Rappel des attendus du COM à l'Unistra .....	3
2.	Caractéristiques de la composante .....	3
2.1.	Présentation de la composante INSPÉ.....	3
2.2.	Missions.....	3
2.3.	Gouvernance.....	4
2.4.	Caractéristique particulière : une double nature .....	4
3.	Bilan du COM précédent .....	5
3.1.	Maintenir ou augmenter la qualité .....	5
3.1.1.	La qualité des formations .....	5
3.1.2.	La qualité de l'accueil .....	5
3.1.3.	La qualité des environnements et des méthodes de travail.....	5
3.2.	Viser ou soutenir le développement.....	6
3.2.1.	Le développement de l'apprentissage.....	6
3.2.2.	Développement des recherches en éducation.....	6
3.2.3.	Le développement de l'internationalisation des formations ainsi que des carrières.....	6
3.3.	Déployer une stratégie partenariale spécifique.....	6
3.4.	Analyse SWOT de la composante.....	7
4.	Stratégie de la composante et perspectives.....	9
4.1.	Stratégie .....	9
4.2.	Perspectives .....	9
5.	Objectifs de la composante et indicateurs associés .....	10
5.1.	Formations .....	10
5.2.	Recherche.....	15
5.3.	Relations internationales et politique linguistique.....	18
5.4.	Cadre de vie et conditions de travail .....	22

6.	Leviers mobilisables par la composante pour atteindre ses objectifs .....	26
6.1.	Finances – Bilan et perspectives.....	26
6.1.1.	Recettes .....	26
6.1.2.	Dépenses.....	27
6.2.	Ressources Humaines – Demandes d'ouverture de postes – Rentrée 2024.....	28
6.2.1.	Demandes d'ouverture de postes pour la rentrée 2024 : Enseignants et Enseignants-Chercheurs .....	29
6.2.2.	Demandes d'ouverture de postes pour la rentrée 2024 : personnels BIATSS.....	30
7.	Soutien apporté par l'Unistra à la stratégie de la composante.....	31
8.	Engagements particuliers demandés à la composante.....	31
9.	Modalités de suivi de la trajectoire de la composante (activité et performance) .....	31
10.	ANNEXES.....	32

- **Présentation au conseil d'institut de l'INSPÉ le 17 avril 2023**
- **Présentation au COSP de l'INSPÉ le 23 mai 2023**

## 1. Rappel des attendus du COM à l'Unistra

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) formalise la convergence de vues entre la gouvernance de l'Unistra et la composante sur les orientations stratégiques partagées, les objectifs qui en découlent et les moyens mobilisables par la composante et l'université pour soutenir la trajectoire de la structure.

Le COM permet ainsi :

- D'expliciter la stratégie propre de la composante en cohérence avec la stratégie globale de l'université, à partir d'une analyse de ses forces et faiblesses dans son contexte local, national et international ;
- De définir en concertation avec l'université les objectifs (d'activité et de performance) de la composante ainsi que les indicateurs associés qui permettront de suivre sa trajectoire pluriannuelle ;
- De décrire les principales actions qui concrétisent la stratégie et permettront d'atteindre les objectifs définis ;
- D'identifier les leviers dont dispose la composante pour soutenir sa stratégie et mener avec succès les actions prévues ;
- De préciser le soutien que l'université pourra apporter à la composante en fonction de sa trajectoire et les modalités de suivi partagé de cette trajectoire.

Le COM apporte une lisibilité des caractéristiques particulières de la composante, de sa situation courante et de son évolution projetée, ainsi que des ressources (financières, humaines, organisationnelles) à mettre en œuvre pour atteindre les cibles en termes d'activité et de performance.

Le COM fait l'objet d'un suivi annuel, permettant de procéder à des ajustements sur les objectifs ou les moyens pendant la durée contractuelle.

## 2. Caractéristiques de la composante

### 2.1. Présentation de la composante INSPÉ

Issu de l'ESPE (2013-2019) et de la réunion en 2018 de celle-ci avec la Faculté des Sciences de l'éducation de l'Unistra, l'INSPÉ est une composante avec ses spécificités, tant au plan local qu'au plan national. Institut intégré à l'Université de Strasbourg, parmi les autres écoles et instituts intégrés, l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg présente également cette particularité nationale d'être parmi les rares INSPÉ à porter en même temps que les formations aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) celles relevant du secteur des Sciences de l'éducation et de la formation (SEF).

Depuis janvier 2018, le projet global renvoie à une visée première : l'ambition de doter l'Université de Strasbourg de l'équivalent – ou presque – d'une Faculté d'éducation et de formation tout au long de la vie telle qu'on peut en voir à l'étranger (Canada, États-Unis, et Nord de l'Europe...) et d'offrir aux étudiants une offre complète de formations et de recherche allant des métiers de l'enseignement scolaire à ceux de la formation tout au long de la vie, en passant par les métiers de l'encadrement éducatif et de la médiation scientifique.

Ensemble, les masters des Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF), les licences et les masters autres que MEEF constituent une offre lisible et unifiée en direction de tous les étudiants qui se destinent aux métiers adressés à autrui et à tous les personnels de ces métiers en quête de développement professionnel.

### 2.2. Missions

Missions principales de la composante (cf. Art. L721-2 du code de l'éducation) :

- L'INSPÉ organise – avec les composantes disciplinaires de l'Unistra, l'UHA et le Rectorat – et assure les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation, des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, de la licence (préprofessionnalisation) au master, dans le cadre des orientations définies par l'État ;
- Il participe à la recherche disciplinaire et pédagogique en éducation, notamment à travers le soutien accordé au fonctionnement du LISEC et à celui du GIS « Éducation et Formation Grand-Est » (dont l'INSPÉ est membre fondateur) ;
- Il organise des actions de formation continue des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des professionnels de l'action socio-éducative ;
- Il participe à des actions de coopération internationale.

Autres missions principales de l'INSPÉ :

- Il assure les formations en Sciences de l'éducation et de la formation qui couvrent les besoins en connaissances et en compétences des acteurs et des professionnels de l'action éducative périscolaire, de l'action socio-éducative, de la médiation scientifique, de la formation d'adultes et la gestion des parcours professionnels ;
- Il peut conduire des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation ;
- Il participe à la formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur.

### 2.3. Gouvernance

L'INSPÉ est une composante de l'Université de Strasbourg (Unistra), école interne, en application de l'article L. 721-1 du code de l'éducation.

L'INSPÉ est administré par un « conseil d'institut » (conseil de composante de 28 membres dont 50% d'extérieurs) et dirigé par un directeur, nommé pour un mandat de 5 ans (par arrêté conjoint des ministres en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur).

Le directeur est assisté d'un responsable des services administratifs pour assurer l'organisation générale et le fonctionnement des services administratifs et financiers, ainsi que de directeurs-adjoints.

Il comprend également un « Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique » (24 membres dont une majorité de personnalités extérieures) qui contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'institut supérieur.

Cinq commissions consultatives complètent ce dispositif de gouvernance dans les domaines suivants : enseignement et innovation pédagogique, recherche et vie scientifique, insertion professionnelle, relations internationales et politique linguistique, personnels et moyens. Ces commissions ont vocation à être consultées pour la définition des orientations stratégiques ainsi que sur leur mise en œuvre. Elles contribuent à l'expression démocratique interne.

### 2.4. Caractéristique particulière : une double nature

L'INSPÉ est une composante de l'Université de Strasbourg, mais pas seulement. Il est aussi la structure porteuse d'un projet de site dont les visées – au plan académique – sont relatives à la mise en œuvre de la réforme issue de la loi dite « Pour une école de la confiance » (juillet 2019) pour ce qui concerne la formation des enseignants et des personnels d'éducation. L'INSPÉ est donc à la fois une composante de formation et de recherche et un projet académique inscrit dans un cadre national. À ce titre, les objectifs d'enseignement et de recherche sont au moins à partager, voire à co-élaborer, avec les autres partenaires du projet : autres composantes de l'Unistra, Rectorat et Université de Haute-Alsace (UHA). Le réseau d'interactions ainsi générées par la nature même du projet voulu par la loi n'est pas sans provoquer un ensemble de contraintes, un minimum de complexité qu'il s'agit de prendre en compte et de réguler au quotidien des actions.

Le partenariat avec l'Université de Haute-Alsace prend, pour l'essentiel, la forme de diplômes co-habilités en licence et master et, pour la recherche, une association au sein du Groupement d'Intérêt Scientifique « Education et formation Grand-Est » (GIS), le LISEC étant en soi une unité de recherche inter-universitaire.

Une convention cadre entre l'Académie de Strasbourg et l'Université de Strasbourg décline les objectifs et les modalités de collaboration entre l'Académie et l'Université concernant la formation des enseignants et des personnels d'éducation dans l'académie de Strasbourg.

Cette convention cadre est complétée par :

- Une convention annuelle de financement destinée à valoriser la voie bilingue (enseignement extensif de l'allemand et enseignement disciplinaire en langue allemande à l'école primaire) ;
- Une convention annuelle de financement destinée à la formation et à la préparation du Certificat d'Aptitude à participer à l'Enseignement du Français à l'Etranger (CAPEFE).

### 3. Bilan du COM précédent

Pour des raisons de lisibilité, le présent bilan, sans reprendre *in extenso* tous les objectifs et actions du dernier contrat, s'attache à synthétiser les éléments les plus saillants. Ceux-ci sont articulés en reprenant les mots clés de la stratégie de la composante telle que formulée dans le document stratégique 2022-2023 : « Qualité », « Développement » et « Partenariats ».

#### 3.1. Maintenir ou augmenter la qualité

##### 3.1.1. La qualité des formations

➤ **Individualisation des parcours de formation :**

- Accompagner la réussite et l'orientation des étudiants en licence Sciences de l'Éducation et de la Formation (SEF) : le contrôle continu intégral a été mis en place. L'obtention et la mise en œuvre de l'Idex AcCompli ont permis l'expérimentation du passage d'une approche par contenus à une approche par compétences dans 4 UE d'un parcours de la 3ème année de licence et qui est en train de s'étendre à l'ensemble des 3 parcours de la licence SEF ;
- Construire l'évaluation par compétence : toutes les UE stages sont évaluées en termes de compétences dans les masters MEEF. L'obtention et la mise en œuvre de l'Idex Formation-Transformation ont permis développer ce mode d'évaluation par rapport à un référentiel de compétences en master MEEF au niveau de 10 parcours du MEEF 2nd degré dans un premier temps (UE de la formation professionnelle, incluant les UE de stage) et en train de s'étendre à l'ensemble des parcours du master MEEF.

➤ **Renforcement de la professionnalisation des formations par :**

- La formation de formateurs : il importe que la recherche devienne un levier de renouvellement des pratiques professionnelles. Des actions de formations ont été entreprises dans ce sens ;
- Augmentation de la part des intervenants extérieurs : en augmentation constante sur la période du contrat passant de 32,9% à 40,8% en 21/22 ;
- Nouvelles actions de formation comme celle à la gestion de projets éducatifs au travers de l'Idex Formation-Transformation : action mise en œuvre en 2022/2023.

➤ **Amélioration continue : adaptation des maquettes MEEF dans le cadre de la réforme en cours :**

- ° Le déploiement des nouvelles maquettes MEEF s'est fait progressivement sur trois ans, de la rentrée 2021 (M1) à la rentrée 2023 (DIU fonctionnaires stagiaires) ;
- ° Le label « devenir enseignant », dans le cadre du continuum de formation licence-master et en vue d'une meilleure lisibilité des cursus conduisant aux MEEF, a été mis en œuvre à la rentrée 2022 : il n'y a pas encore d'évaluation de cette mise en œuvre au niveau de l'Unistra et les premiers constats empiriques indiquent un démarrage très timide de cette labellisation au sein des composantes disciplinaires ;
- ° la « boucle de rétroaction » allant des réunions des délégués des différentes promotions d'étudiants, des conseils de perfectionnement vers les ajustements des maquettes ou des contenus montre son efficacité que l'on mesure aux modifications opérées annuellement.

##### 3.1.2. La qualité de l'accueil

Un effort constant est reconnu par le label Marianne (campus de la Meinau). La démarche SP+ prend le pas sur le label Marianne. Cette démarche qui est une extension du label Marianne, intégrant notamment un volet éco-responsabilité, est en train d'être déployée sur l'ensemble des sites de l'INSPÉ : campus Meinau et site de Colmar.

##### 3.1.3. La qualité des environnements et des méthodes de travail

Elle est visée par un plan de prévention des risques psychosociaux (RPS) au travers d'une démarche entreprise depuis 2019. Il s'agit de favoriser l'épanouissement et le bien-être des personnels, qui passe par une adaptation des ressources humaines aux besoins évolutifs de la composante.

Une adaptation des locaux aux nécessités de la formation a été également entreprise au travers du CPER achevé à Colmar en 2019 (notamment la rénovation du rez-de-chaussée et de la moitié du 1<sup>er</sup> étage de « l'aile Joffre »), puis continuée sur les ressources propres de l'INSPÉ, achevé en 2020. Un autre CPER est en cours pour l'extension du campus de la Meinau, la réception des travaux prévue à la rentrée 2024.

Des actions de sensibilisation au développement durable qui participent à la qualité de l'accueil et également à celle des environnements de travail sont entreprises sur les sites : gestes éco-responsables comme le remplacement des luminaires par des leds, la nomination d'un référent, l'éco-geste de la semaine...

### 3.2. Viser ou soutenir le développement

Cela s'applique au développement de l'apprentissage pour certaines formations, aux activités de recherche en éducation et à l'internationalisation des formations.

#### 3.2.1. Le développement de l'apprentissage

Pour faire communiquer les formations initiales et continues et développer la stratégie en formation continue marchande : après deux parcours du master SEF - parcours IFC (Ingénierie de la Formation et des Compétences) et SYNVA (SYstèmes Numériques Virtuels pour l'Apprentissage) – ouverts à l'apprentissage au cours des 5 dernières années, le parcours EIPS (Éducation à l'Inclusion et à la Participation Sociale) du MEEF « Encadrement éducatif » s'engage progressivement dans l'alternance. Par ailleurs, il y a maintien de l'offre de diplômes en formation continue en secteur marchand.

#### 3.2.2. Développement des recherches en éducation

En janvier 2022, ceci a pris une ampleur nouvelle avec la refondation du GIS « Éducation et Formation Grand-Est » qui depuis le site alsacien s'étend désormais à quatre universités et une vingtaine d'unités de recherche du Grand-Est. Le GIS vise exclusivement le soutien et la structuration de recherches interdisciplinaires.

Le nombre de projets de recherche soutenus dans le cadre du GIS a été de 4 en 2022.

#### 3.2.3. Le développement de l'internationalisation des formations ainsi que des carrières

Il a été quelque peu entravé par la pandémie, l'internationalisation des formations reste un objectif stratégique.

La réforme actuelle des MEEF, avec le recul du concours en M2, devrait permettre davantage de mobilités étudiantes. Les mobilités des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et Biatss, également impactées par la pandémie, sont en reprise d'activité.

### 3.3. Déployer une stratégie partenariale spécifique

De par le cadre national qui régit notamment les formations MEEF, dialogue et collaboration efficaces avec les représentants de l'État-employeur demeurent essentiels à la bonne réalisation des missions de l'INSPÉ ainsi qu'à la qualité des formations. De plus, la nature des masters MEEF implique – pour le MEEF 2<sup>nd</sup> degré et la préprofessionnalisation aux MEEF en licence – un partenariat précis avec 12 composantes de l'Unistra et l'UHA, puisqu'il s'agit en particulier de la co-construction et de la mise en œuvre de 17 parcours différents en master.

Pour les autres diplômes portés par l'INSPÉ, en Sciences de l'éducation en particulier, les partenariats avec le monde socio-économique restent également essentiels pour une meilleure insertion professionnelle des étudiants.

Dans ce cadre, des rencontres étudiants / professionnels ont été organisées au travers de conférences métiers et de journées événementielles.

### 3.4. Analyse SWOT de la composante

INTERNE	FORCES (points forts, atouts, ce qu'on fait bien, ce qui nous distingue, etc.)	FAIBLESSES (points faibles, ce qui ne marche pas bien, ce qu'on nous reproche, etc.)
	<p><b>Pilotage et ressources :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement des personnels : malgré un certain essoufflement de certains collègues, des personnels globalement engagés dans la mise en œuvre de la nouvelle réforme et des formations</li> <li>- Équipe de direction : efficace et très engagée (au vu de la diversité des missions de l'INSPÉ et des multiples partenaires, le directeur de l'INSPÉ ne peut pas piloter seul)</li> <li>- Services administratifs et de proximité : efficaces et s'inscrivant dans la démarche SP+</li> <li>- Diversité des statuts : richesse, interdisciplinarité</li> <li>- Partenariats en relations internationales : nombreux</li> <li>- Budget actuel</li> </ul>	<p><b>Pilotage et ressources :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commissions internes : lieux de consultation, participation (personnels) faiblement investis</li> <li>- Investissement des enseignants-chercheurs et enseignants dans les responsabilités collectives : nombre encore limité de personnes</li> <li>- RH : congés de longue durée, départs en retraite retardés..., dès lors des difficultés à viser une gestion prévisionnelle des compétences (toutes catégories de personnels)</li> <li>- RH : des enseignants en temps partagé dont l'engagement n'est pas assez reconnu par l'employeur principal (30 personnes concernées)</li> <li>- Lien entre les différents sites : trop distendus, une forme d'isolement pour certains personnels</li> <li>- Restauration des étudiants : inexistante sur la Meinau alors que le nombre des étudiants fréquentant ce site augmente, inexistante également sur Colmar</li> </ul>
	<p><b>Formations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre de formation cohérente, riche et bien évaluée par l'HCERES précédemment (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) de la licence au master</li> <li>- Développement de l'ingénierie de formation</li> <li>- Travail engagé pour améliorer l'insertion professionnelle</li> </ul>	<p><b>Formations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiques pédagogiques « innovantes » : encore insuffisamment développées ou peu connues</li> <li>- Attractivité des formations en baisse (lente érosion des effectifs aussi bien en MEEF qu'en SEF)</li> <li>- Encore peu de mobilités étudiantes et des personnels</li> </ul>
	<p><b>Recherche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GIS « Éducation et Formation Grand-Est » : pluralité de rattachement des enseignants-chercheurs de l'INSPÉ à diverses unités de recherche</li> </ul>	<p><b>Recherche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de visibilité des recherches en éducation réalisées par les enseignants-chercheurs et les formateurs-chercheurs de l'INSPÉ</li> </ul>

EXTERNE	OPPORTUNITES (éléments extérieurs qui peuvent constituer des leviers potentiels encore non exploités)	MENACES (éléments extérieurs qui peuvent constituer des freins ou des obstacles potentiels)
	<p><b>Pilotage et ressources :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relations de très bonne qualité et globalement efficaces avec le Rectorat, notamment pour faire face conjointement aux différentes contraintes engendrées par les réformes successives</li> <li>- Amélioration du patrimoine dans le cadre des deux CPER (Meinau et Colmar)</li> </ul>	<p><b>Pilotage et ressources :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RH : des risques psychosociaux avérés, pour une part significative générés par les conditions de la réforme des MEEF et certains risques accrus par les conditions de travail engendrées par les suites de la crise sanitaire</li> <li>- Patrimoine : construction de l'École primaire sur le terrain de la Meinau : nuisances des travaux supplémentaires ; à terme pour le site INSPÉ 2,5 fois plus de personnes sur un périmètre INSPÉ réduit</li> <li>- Budget : incertitude récurrente quant au montant de la subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)</li> <li>- Budget : baisse des ressources dues au nouveau modèle économique du SFC</li> </ul>
	<p><b>Formations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La nouvelle réforme des MEEF : une opportunité potentielle pour faire évoluer les pratiques de formation (« compétences »)</li> </ul>	<p><b>Formations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle réforme : succession de réformes qui peuvent démobiliser ; une place des concours Éducation Nationale en M2 qui a créé de nouvelles difficultés</li> <li>- Érosion des inscriptions étudiantes en MEEF et SEF (2018 : 2 245 inscrits ; 2022 : 2 010)</li> </ul>
	<p><b>Recherche / Recherche-formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de développer de nouvelles articulations recherche-terrain scolaire grâce à l'élargissement obtenu du GIS « Éducation et Formation Grand-Est » en direction de l'UL et de l'URCA</li> <li>- Instituts Thématisques Interdisciplinaires (ITI) : l'INSPÉ potentiellement impliqué dans 2 ITI (« LETHICA », « ILC »)</li> </ul>	<p><b>Recherche :</b></p>

## 4. Stratégie de la composante et perspectives

### 4.1. Stratégie

C'est en prenant en compte à la fois les éléments du bilan du précédent COM, l'analyse SWOT actualisée de la composante et les dernières recommandations issues des conseils de perfectionnement des diplômes que les objectifs présentés plus loin ont été formulés.

Par ailleurs, l'ensemble de la démarche a fait l'objet d'un appel à la participation des personnels de la composante lors des commissions consultatives dédiées aux orientations à venir. De même l'équipe de direction, les membres du conseil d'institut comme ceux du COSP ont été sollicités pour apporter leurs contributions.

Les objectifs ainsi formulés s'attachent à décliner la stratégie de la composante que l'on peut directement relier aux orientations de l'établissement.

Dès lors, dans une dynamique alliant continuité des grands chantiers entrepris (par exemple : l'approche par les compétences en formation, ou les aménagements bâimentaires pour adapter le cadre de travail aux besoins contemporains) et nouvelles inflexions envisagées (par exemple en formation continue, en formation initiale des futurs professeurs des écoles), l'INSPÉ propose d'articuler l'ensemble de ses objectifs opérationnels et de ses actions selon trois visées générales :

- Accroître la qualité
- Développer l'attractivité
- S'engager en terme de responsabilité sociétale

La qualité ne doit pas se limiter à la sphère des formations mais s'étendre à tous les secteurs d'activités de la composante, en privilégiant de façon mesurée mais constante des démarches d'amélioration continue.

L'attractivité n'est pas à considérer comme une simple réponse conjoncturelle à une baisse des étudiants inscrits, mais davantage comme une préoccupation plus large visant à fédérer les énergies et à mieux faire connaître les réussites et les atouts de la composante.

Les actions relatives à la responsabilité sociétale gagneront en ampleur et en efficacité à partir du moment où elles seront fédératives, où elles manifesteront non plus des engagements individuels mais un engagement partagé au sein du collectif de travail qu'est l'INSPÉ.

Bien évidemment, si ces axes stratégiques assument un certain degré de généralité, c'est qu'il faut les inscrire dans un contexte de renouvellement de l'équipe de direction à l'automne 2023. Il s'agit donc, dans le présent COM, de tracer les contours d'un cadre acceptant des évolutions ou des inflexions : des adaptations doivent rester possibles et nécessaires dans un contexte mouvant, y compris au plan national.

### 4.2. Perspectives

La trajectoire pour les cinq années du présent contrat, et compte tenu des données actuelles disponibles, peut être envisagée de la façon suivante :

- Evolution des effectifs étudiants : la baisse des inscrits va être enravée grâce notamment à l'augmentation de la capacité d'accueil en Licence de Sciences de l'éducation (+ 30 places à la rentrée 2024) et aux actions ou projets réalisés dans le cadre du l'objectif de développement de l'attractivité.

Le nombre d'inscrits devrait ainsi se stabiliser à la valeur de 2023 (2 000 inscrits environ).

- Evolution des moyens RH et financiers : conséquemment à la stabilisation du nombre d'inscrits, moyens RH et financiers devront être maintenus à la hauteur du potentiel humain et des ressources financières prévus pour la rentrée 2024.

- Suite aux travaux des groupes « Attractivité des MEEF » à l'Unistra (conclusions présentées le 4 avril 2023), l'une des perspectives significatives pour l'INSPÉ est le projet d'ouverture à la rentrée 2024 d'un parcours dédié au Professorat des Ecoles – dès la L1.

Ce parcours bénéficiera du redéploiement de 3 supports de postes affectés à l'INSPÉ selon une montée en charge progressive (L1 en 2024, L2 en 2025, L3 en 2026).

## 5. Objectifs de la composante et indicateurs associés

### 5.1. Formations

<b>Objectif 1</b>	<b>Accroître la qualité des formations</b>	C'est dans l'esprit d'un processus d'amélioration continue que doit être considéré cet objectif. Celui-ci s'inscrit clairement dans la poursuite des chantiers entrepris, qui sont des opérations au long cours dès lors qu'il s'agit également de viser progressivement des évolutions dans les pratiques de formation. Le principe d'isomorphisme visant à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques en cours de nature comparables à celles visées auprès d'élèves ou d'adultes en formation peut constituer un horizon à atteindre.		
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		v. ini.	v.cible	
01-I1	<b>Développer l'approche par compétences (APC)</b>	2022/2023	2027	
01-I2	<b>Mieux accompagner les étudiants</b>			
	<b>Indicateurs :</b> Nombre d'actions (modules, rencontres, dispositifs pédagogiques, ...), mise en place pour l'accompagnement des étudiants			
01-I3	<b>Refonder la formation continue de la composante</b>			

<b>Action(s) ou projet(s)</b>		Commentaires / bilan (le cas échéant)
<b>01- Déployer progressivement l'APC</b>		<b>Concernant les masters MEEF et les DIU :</b> <i>Suite au déploiement d'un Idex transformation à destination de la mention MEEF 2<sup>nd</sup> degré, l'ensemble des parcours est en train de déployer une évaluation intégrale par compétence dans les UE « professionnelles ». 100% des parcours ont recours à ce dispositif en M1 et 50% en M2 pour 22/23 (100% en 23/24). Les équipes de DIU ont décidé d'évaluer intégralement par compétences dès la mise en place de ces diplômes. L'objectif est désormais de travailler à l'amélioration qualitative des outils et des procédures et de développer cette approche dans la mention 1<sup>er</sup> degré.</i>
<b>I1- - Expliciter davantage les compétences développées par les étudiants</b>		
<b>A1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail sur la valorisation par l'étudiant des compétences acquises et sur le transfert de compétences (MECC à faire évoluer, épreuve orale 2 des concours MEEF, rapports de stage...)</li> <li>- Donner le supplément au diplôme en même temps que le diplôme (dans lequel toutes les compétences sont affichées)</li> <li>- Travail dans les UE Projet professionnel en licence les compétences développées par les étudiants dans le cadre de la formation (pour préparer le CV, la lettre de motivation par exemple) mais aussi celles développées dans leurs activités salariées. L'objectif est que les étudiants puissent expliquer et valoriser leurs acquis</li> <li>- Développer les évaluations par compétences en master MEEF 1<sup>er</sup> degré</li> <li>- Poursuivre le développement de l'approche par compétences dans la mention MEEF 2<sup>nd</sup> degré, notamment en 2<sup>ème</sup> année, et dans les autres mentions</li> <li>- Renforcer le dispositif d'évaluation intégrale par compétence dans les DIU en travaillant sur le portfolio et la contribution des différents acteurs à l'évaluation</li> <li>- Développer les temps d'échanges de pratiques des équipes pédagogiques autour de l'APC et organiser des F2F sur le thème de l'approche par compétences</li> </ul>	
<b>01- Rendre le contrôle continu plus intégral</b>		<i>Action proposée par le conseil de perfectionnement de la licence SE</i>
<b>I1- - En favorisant la correction régulière des évaluations avant les prochains contrôles pour permettre aux étudiants de progresser ; plus largement mener une réflexion sur le lien entre la mise en application du contrôle continu intégral et le développement des compétences et connaissances</b>		
<b>01- Améliorer la formation à l'insertion professionnelle</b>		
<b>I1- - En organisant des rencontres annuelles avec l'ensemble des professionnels auxquels l'offre de formation prépare (éducation, formation, médiation sociale, vulgarisation scientifique)</b>		
<b>A3</b>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- En mettant à disposition des étudiants des plaquettes précisant l'offre de formation et les débouchés</li> <li>- En organisant un temps d'échange entre les responsables de parcours en début d'année, pour une connaissance plus fine des différents parcours de formation de l'INSPÉ</li> <li>- En développant les vidéos métiers conçues par les étudiants de master IFC à destination prioritaire des étudiants de licence</li> <li>- En développant le repérage précoce des étudiants en difficulté ou des étudiants ayant fait un choix de parcours ne leur convenant pas.</li> <li>- En augmentant le nombre de passerelles, en clarifiant les procédures de passage entre formations et en communiquant à leur sujet</li> </ul> <p><b>01- Accompagner l'innovation pédagogique et la formation des formateurs</b></p> <p><b>I1-</b> - Poursuivre les activités destinées au développement des compétences des formateurs</p> <p><b>A4</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener régulièrement une analyse des besoins des formateurs pour établir le plan de formation, en complément du développement des thèmes retenus dans le dialogue stratégique de l'INSPÉ et en cohérence avec les orientations de l'Unistra et les orientations ministérielles</li> <li>- Diversifier les ateliers proposés par la Fabrique (prise en main de Moodle, découvrir Ernest, Limesurvey, Wooclap, ...) en complément des propositions de formation faites par l'IDIP (Institut de développement et d'innovation pédagogiques) de l'Unistra</li> <li>- Favoriser les demandes d'accompagnement individuel et de formation des personnels</li> </ul> <p><b>01- Favoriser l'accessibilité dans les formations pour répondre à la diversité des besoins des étudiants</b></p> <p><b>I2-</b></p> <p><b>A1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la pédagogie universelle auprès des étudiants, pour ce faire, former les formateurs à cette approche dans le cadre de la formation de formateurs</li> <li>- Proposer des enseignements optionnels aux étudiants de licence</li> <li>- Renforcer les dispositifs d'aide individualisée (API en MEEF, dispositif « Oui-si » en licence 1, disponibilité des responsables de formation) notamment pour mieux prendre en compte les besoins des étudiants à profil spécifiques</li> <li>- Faire du bien-être étudiant un thème d'échanges et de F2F</li> <li>- Mieux prendre en compte les contraintes des étudiants salariés dans leur parcours d'étude</li> </ul> <p><b>01- Améliorer l'accompagnement des étudiants dans leur orientation</b></p> <p><b>I2-</b> - Notamment ceux qui envisagent des réorientations ou devraient l'envisager, en développant le repérage précoce des étudiants en difficulté ou des étudiants ayant fait un choix de parcours ne leur convenant pas</p> <p><b>01- Améliorer la qualité de l'accueil des usagers des sites de formation</b></p> <p><b>I2-</b> - Suivi des engagements SP+</p> <p><b>A3</b></p> <p><b>01- Contribuer au déploiement de la nouvelle Ecole Académique de la Formation Continue – Éducation Nationale (EAFC)</b></p> <p><b>I3-</b></p> <p><b>A1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire ensemble des parcours de FC, qui pourraient conduire à la diplomation (master), sous forme notamment de modules successifs conduisant au diplôme</li> <li>- De façon plus générale développer une FC qui s'appuie sur la recherche universitaire</li> </ul>	<p>En collaboration avec la Mission Handicap et le référent handicap de la composante pour les étudiants relevant d'un statut particulier.</p> <p>Concernant les masters MEEF et les DIU, un dispositif d'aide professionnelle individualisé (API) est proposé aux étudiants qui rencontrent des difficultés au cours de leur stage ou de leur pratique professionnelle. Il s'agit de faire évoluer le dispositif vers l'accompagnement des étudiants à profil spécifique.</p>
---	--

- Formation initiale (FI) et formation continue (FC) ayant en commun finalement le même vivier de formateurs et formatrices issus du terrain scolaire, développer ensemble une formation de formateurs solide dans des secteurs précis, comme c'est déjà le cas avec les Plans Maths/Français par exemple. La formation de formateurs des tuteurs (compétences communes aux différents tuteurs FI-FC) est également à développer
- Poursuivre et développer l'accompagnement par des chercheurs soit de formations d'initiatives locales, soit de groupes académiques réalisant de la recherche-formation
- Travailler sur le continuum de formation FI-FC, que la diversité des publics en formation et la diversité des parcours professionnels nous commandent
- L'INSPÉ peut également contribuer au maillage territorial que vise l'EAFC à travers ses sites de formation, mais pas seulement. Ce pourrait être aussi l'occasion de reprendre l'ancienne idée d'établissements formateurs (1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré), c'est-à-dire des établissements dont le projet avec l'EAFC serait d'accueillir et développer une dynamique de formation des enseignants s'adressant localement à la fois aux étudiants alternants, aux stagiaires de la FC, aux stagiaires de FI. Ces établissements seraient des lieux où moyens et modalités de formation pourraient être concentrés
- Enfin, l'INSPÉ se propose de contribuer aux orientations futures de l'EAFC

**01- Vers une nouvelle stratégie pour le FC secteur marchand :**

**I3- Retrouver un équilibre financier pour la composante au sein de l'activité de FC marchande**

- Faire davantage « tourner » les responsabilités scientifiques/pédagogiques des DU avec, par exemple, un maximum de deux contrats pour un même porteur
- Associer explicitement les DU à un diplôme d'État et assortir leur obtention d'un droit à une VAPP (Validation des Acquis Personnels et/ou Professionnels) pour les étudiants qui souhaitent s'inscrire dans le diplôme d'État associé
- À l'inverse, proposer certaines UE de diplômes d'État sous la forme de stages courts validés dans le cadre du « Pass Compétences Universitaire » en plus de la VAPP
- Augmenter le nombre de formations à public mixte (formation continue – apprentissage – contrats de professionnalisation), dans le respect du principe de non-concurrence entre l'Unistra et l'UHA et en fonction de l'évolution de la politique de la Région Grand Est
- Améliorer la visibilité de l'offre à l'échelle de la composante en plus de celui du Service de Formation Continue (SFC) de l'Unistra

<b>Objectif 2</b>	<b>Inscrire les questions socialement vives dans les formations (DDES)</b>
	Inscrire les Questions Socialement Vives (QSV - développement durable, lutte contre la discrimination hommes/femmes, etc...) traitant des enjeux de la société en lien avec l'éducation au sein de la formation, dans une logique de continuum licence-master
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)	v. ini. v.cible 2022/2023 2027
<b>02-I1 Développer des enseignements et des actions « DDES » (Développement durable et enjeux sociétaux) dans toutes les formations assurées par l'INSPÉ</b>	<b>Indicateurs :</b> nombre de modules ou matières intégrant le DDES dans les formations

	<b>Action(s) ou projet(s)</b>	Commentaires / bilan (le cas échéant)
<b>02-</b>	- Pour cette inscription, deux « lieux » de formation seront privilégiés : <b>I1-</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Les enseignements disciplinaires traitant de ces questions</li></ul> <b>A1</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Une ou des matières spécifiques dans tous les parcours de licence, master et de DIU et la mise en place de modules et d'actions spécifiques développant une approche transversale et active (une semaine intégrée en licence dans laquelle les étudiants (Unistra et UHA) pourront s'engager au côté de professionnels pour présenter les enjeux sociétaux (stands, conférences, actions ciblées...))</li><li>- Complémentairement, poursuivre la formation à trois niveaux : apporter un socle commun DDES à tous les étudiants, créer la formation à de nouveaux métiers, et apporter des compétences DDES spécifiques auprès des futurs professionnels de tous les métiers</li><li>- En cohérence avec les objectifs définis dans la feuille de route de l'Unistra<ul style="list-style-type: none"><li>○ Former à terme tous les étudiants et personnels aux enjeux de transition socio-écologique</li><li>○ Intégrer les questions DDES dans une perspective d'insertion professionnelle des étudiants notamment dans leurs activités professionnelles en stage ou futures</li></ul></li></ul>	

<b>Objectif 3</b>	<b>Augmenter l'attractivité des formations</b>	Le développement de la qualité et la prise en compte de la responsabilité sociétale de la composante participant évidemment à l'attractivité des formations. Il reste que des objectifs complémentaires sont à réaliser.		
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		v. ini.	v.cible	
03-I1	<b>Maintenir une communication spécifique pour les formations</b>		2022/2023	2027
03-I2	<b>Diversifier les actions en direction des nouveaux publics</b>			
03-I3	<b>Contribuer à la création d'une offre de formation « Professeur des écoles » (PE) à partir de la L1 à l'Unistra</b> (projet Unistra sur l'attractivité des MEEF)			
	<b>Indicateurs :</b> création d'un parcours dédié « PE » à la rentrée 2024 (mention SEF)			

<b>Action(s) ou projet(s)</b>		Commentaires / bilan (le cas échéant)
<b>03-</b>	- Poursuivre et renforcer la communication externe sur les formations :	
<b>I1-</b>	participation aux Journées des Universités (JU) (conférences + stands),	
<b>A1</b>	Journée Portes Ouvertes (JPO), campagne de presse, communication sur les réseaux sociaux... Parallèlement, se saisir des « Journées mondiales de... » pour communiquer dans la presse	
<b>03-</b>	- Etablir un rapport d'activité annuel valorisant les actions menées en SEF	
<b>I1-</b>	et en MEEF	
<b>A2</b>		
<b>03-</b>	- Poursuivre le partenariat avec l'Espace Avenir pour la diffusion sur les réseaux de l'Espace Avenir et, notamment, assurer des permanences-	
<b>I1-</b>	métiers à l'Espace Avenir	
<b>A3</b>		
<b>03-</b>	- Développer les stages en micro-immersion à l'INSPÉ, via la plate-forme	
<b>I2-</b>	Noria et l'Espace Avenir	
<b>A1</b>		
<b>03-</b>	- Attirer les étudiants en reprise d'étude qui se reconvertisSENT vers	
<b>I2-</b>	l'enseignement et la formation (VAE, VAPP)	
<b>A2</b>		
<b>03-</b>	- Concevoir la maquette de formation d'un parcours de licence	
<b>I3-</b>	« Professeur des écoles » à partir de la L1 Sciences de l'éducation	
<b>A1</b>	- Déployer progressivement cette nouvelle maquette de formation (R. 24)	
<b>03-</b>	- Proposer dans le cadre d'un travail partenarial avec d'autres	
<b>I3-</b>	composante une « macromaquette » de licences fléchées « PE » et les	
<b>A2</b>	contenus d'une mineure comportant des matières spécifiques « PE »	
	(maîtrise des matières à enseigner : savoirs disciplinaires liés à la polyvalence avec initiation progressive aux didactiques disciplinaires, stage et projet professionnel)	
	- Assurer les enseignements de la mineure	

## 5.2. Recherche

<b>Objectif 4</b> Développer la qualité de l'appui à la recherche et du lien formation-recherche		v. ini.	v.cible
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		2022/2023	2027
04-I1	<b>Mettre en synergie la commission vie scientifique, le service d'appui à la recherche et les formateurs de l'INSPÉ</b>		
04-I2	<b>Mettre en œuvre la stratégie de l'Unistra visant à ancrer les travaux de recherche du point de vue de l'éthique de la recherche</b>		
04-I3	<b>Soutenir le lien recherche-formation</b>  <b>Indicateurs :</b> nombre de projets de recherche dont la dimension « valorisation » inclut la formation, ou qui se définit comme recherche-action ou recherche-formation		

<b>Action(s) ou projet(s)</b>		Commentaires / bilan (le cas échéant)
<b>04-</b>	- Poursuivre l'élaboration des objectifs de la commission vie scientifique en sollicitant l'ensemble des membres de la communauté des formateurs (action déjà réalisée : objectifs sur le prochain quinquennat ; action à poursuivre : poursuite des échanges lors des commissions vie scientifique dédiées)	
<b>I1-</b>	- Poursuivre et amplifier le suivi des dossiers de financements de la recherche avec le service d'appui à la recherche et les services financiers (action déjà réalisée : lancement et suivi par équipe des projets GIS)	
<b>A1</b>	- Rédiger des documents récapitulant les procédures permettant d'accéder aux différents types de soutien si nécessaire (actions déjà réalisées : procédures heures du référentiel pour les PRAG-PRCE, recrutements de vacataires en collaboration avec le service RH)	
	- Soutenir la rédaction et le dépôt de projets de recherche des formateurs-chercheurs :	
	○ Action déjà réalisée : aide ponctuelle à la rédaction de projets de recherche	
	○ Action à poursuivre pour les projets du GIS « Éducation et Formation Grand-Est » et autres projets	
<b>04-</b>	- Généraliser l'enseignement de l'éthique de la recherche dans l'ensemble des parcours de licence et master (action à engager : s'assurer de la possibilité de ces enseignements dans l'ensemble des parcours des nouvelles maquettes)	
<b>I2-</b>	- Soutenir les projets de recherche soumis au GIS « Éducation et Formation Grand-Est » et à la commission vie scientifique en fonction du suivi des recommandations éthiques (p.ex. CER Unistra, convention INSPÉ-Rectorat) (action à engager : inscrire le volet éthique dans les demandes de subvention)	
<b>A1</b>	- Poursuivre la mise en œuvre de la convention INSPÉ-Rectorat :	
	○ Action à engager : modifier la convention après une année d'utilisation	
	○ Présenter à nouveau la convention aux étudiants et formateurs	
<b>04-</b>	- En lien avec la commission pédagogique, améliorer l'encadrement des mémoires de master	
<b>I3-</b>	○ Action à poursuivre : formation de formateurs à l'encadrement de mémoire	
<b>A1</b>	○ Action à développer : formation de formateurs à la recherche fondée sur les preuves	

- Valoriser les mémoires de master lors d'un temps public dédié (action à réaliser : réfléchir à une mise en œuvre)
- Équilibrer les encadrements de mémoire en MEEF 1<sup>er</sup> degré selon les Groupes disciplinaires (action à réaliser : décision conjointe des commissions recherche et pédagogique à mettre en œuvre)
- Soutenir des recherches-actions ou recherches-formations soutenues par une démarche méthodologique assurée
  - Actions à poursuivre : veille scientifique et aide à la constitution de dossiers de projets
  - actions à développer : soutenir la collecte de données – voir infra soutenir l'activité de recherche ; établir des curriculums de formation en lien avec la recherche

<b>Objectif 5</b> <b>Soutenir l'engagement de la recherche dans le DDES</b>		v. ini.	v.cible
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		2022/2023	2027
05-I1	<b>Soutenir le développement de recherches sur les enjeux socio-environnementaux</b>		
05-I2	<b>Limiter l'empreinte carbone de l'INSPÉ</b>		
05-I3	<b>Soutenir le développement de recherches permettant de mieux comprendre et soutenir la réussite des élèves</b>		
<b>Indicateurs</b> : nombre de recherches menées par des formateurs-chercheurs en lien avec cet objectif			

	<b>Action(s) ou projet(s)</b>	Commentaires / bilan (le cas échéant)
<b>05-</b>	- Solliciter les formateurs qui interviennent dans les contenus de formation en lien avec cette thématique pour les présenter à la communauté (dès 23-24)	
<b>I1-</b>	- Solliciter les chercheurs au sein de l'INSPÉ ayant travaillé sur ces questions pour les présenter à la communauté (dès 23-24)	
<b>A1</b>	- Proposer au GIS « Éducation et Formation Grand-Est » un appel à projets avec mention de cette thématique (appels 2023-2024)	
<b>05-</b>	- Plafonner à 60% la part du financement accordée aux déplacements (amorcé en 2022-2023)	
<b>I2-</b>	- Soutenir prioritairement les déplacements internationaux couplant par exemple des communications dans des colloques à des invitations dans des séminaires de laboratoires (dès 2023-2024)	
<b>A1</b>	- Poursuivre des cycles de conférences de l'INSPÉ en lien avec cette question (cycle « littéracies » pour 2023-2024, faisant suite au cycle « équité » pour 2022-2023)	
<b>05-</b>	- Proposer une journée d'étude en lien avec la thématique en 2024-2025	

<b>Objectif 6</b> <b>Renforcer l'attractivité de la recherche</b>		v. ini.	v.cible
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		2022/2023	2027
06-I1	<b>Soutenir l'activité de recherche des formateurs</b>		
06-I2	<b>Structurer la recherche en éducation et formation</b>		
	<b>Indicateurs :</b> nombre de projets de recherche financés avec des formateurs de l'INSPÉ, dont les projets GIS		
06-I3	<b>Valoriser la recherche en éducation et formation</b>		
<b>Action(s) ou projet(s)</b>		Commentaires / bilan (le cas échéant)	
<b>06-</b>	- Soutenir l'amorçage de projets de recherche via des financements pour la collecte de données de recherche (mise en œuvre et ajustements à partir de juin 2023)		
<b>I1-</b>	- Valoriser le temps de recherche :		
<b>A1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Comptabiliser l'ensemble du volet « heure référentiel » dédié à l'activité de recherche</li> <li>○ Engager des échanges avec le rectorat pour permettre d'identifier les leviers pour les collègues à temps partagé souhaitant réaliser un temps de recherche valorisé</li> </ul>		
<b>06-</b>	- Soutenir la participation au GIS « Éducation et Formation Grand-Est »		
<b>I2-</b>	(p.ex. participation financière, soutien à la rédaction de projets de recherche) (poursuite de l'action)		
<b>A1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la structuration des travaux en lien avec le bilinguisme et le plurilinguisme, et valorisation de ceux-ci au sein du centre Andrée Tabouret-Keller : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Actions : organiser l'activité du collectif de formatrices</li> <li>○ Fixer des objectifs au centre ATK en impliquant la direction adjointe à la recherche</li> </ul> </li> </ul>		
<b>06-</b>	- Poursuivre le cycle de conférences de la vie scientifique en axant sur une thématique annuelle (p.ex. littératies en 2023-2024) et en invitant des conférenciers extérieurs (viser à augmenter la participation aux conférences en faisant évoluer le format)		
<b>I2-</b>	- En collaboration avec la direction adjointe en charge de l'innovation pédagogique, du développement des compétences et de la communication :		
<b>A1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Poursuivre la mise en valeur des travaux de recherche via la journée scientifique de l'INSPÉ</li> <li>○ Soutenir la production de vulgarisation ou à destination des professionnels des données issue de l'ensemble des recherches (1/ Poursuite de la collection « Têtes chercheuses » avec le soutien de la Fabrique ; 2/ Produire du contenu écrit ou vidéo à déposer sur le site internet)</li> </ul>		

### 5.3. Relations internationales et politique linguistique

<b>Objectif 7</b>   Développer la qualité des expériences internationales		v. ini.	v.cible
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		2022/2023	2027
07-I1	<b>Proposer à tous les étudiants/personnel de l'INSPÉ une expérience enrichissante à l'international</b> (étude/stage/formation) et les motiver à saisir cette opportunité <b>Indicateurs :</b> nombre d'étudiants ou de personnel effectuant une mobilité sortante		
07-I2	<b>Renforcer l'internationalisation des formations</b>		
07-I3	<b>Mettre en œuvre la stratégie de l'Unistra visant l'amélioration des compétences en langue étrangère des étudiants</b>		

<b>Action(s) ou projet(s)</b>		Commentaires / bilan (le cas échéant)
<b>07-I1-A1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Solliciter l'ensemble des membres de la communauté éducative pour qu'ils valorisent les compétences développées et les expériences acquises lors des mobilités à l'étranger</li> <li>- Poursuivre la mise en synergie de l'expérience professionnelle internationale et la formation au CAPEFE</li> <li>- Renforcer la communication sur les différentes possibilités de mobilités internationales ouvertes aux étudiants/formateurs/enseignants/chercheurs et BIATSS (information initiale lors de réunions de rentrée, plages horaires EDT S1 dédiées à des ateliers de sensibilisation, mise en ligne de vidéos témoignages, annonces régulières sur les réseaux sociaux)</li> <li>- Mieux informer et accompagner les personnes préparant une mobilité sortante (production de guides téléchargeables, procédures clairement annoncées et mise à jour en ligne, forum FAQ sur Moodle)</li> </ul>	
<b>07-I2-A1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux informer nos partenaires sur l'INSPÉ, ses domaines de spécialisation et de formation susceptibles d'intéresser les étudiants/collègues étrangers (production de témoignages vidéos et documents d'information-fliers)</li> <li>- Poursuivre l'organisation et la promotion de la semaine internationale Comenius au sein de l'INSPÉ (étudiants/enseignants en provenance d'universités partenaires européennes, partage d'expériences variées et riches avec les étudiants/enseignants de l'INSPÉ). A transformer en BIP (Blended Intensive Programme)</li> <li>- Sensibiliser les collègues effectuant une mobilité sortante aux enjeux de la communication (présentation sur place des formations de l'INSPÉ aux étudiants/collègues, invitation à venir en Alsace dans le cadre de nos accords Erasmus+)</li> </ul>	
<b>07-I3-A1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer pour chaque parcours de licence au moins un enseignement disciplinaire obligatoire dispensé en langue étrangère et pour chaque parcours de master au moins un enseignement disciplinaire obligatoire dispensé en langue étrangère</li> <li>- Recenser et valoriser les compétences linguistiques des enseignants en poste à l'INSPÉ dès l'embauche (quelles langues, quelles compétences, quelles utilisations possibles)</li> <li>- Solliciter les formateurs qui possèdent les compétences linguistiques pour transformer une partie de leur enseignement et les encourager à suivre une formation spécifique à l'enseignement d'une discipline en langue étrangère</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Valoriser cet investissement par une majoration des heures d'enseignement disciplinaire obligatoire dispensés en langue étrangère dans le service</li></ul>	
--	---	--

Objectif 8	Faire contribuer les relations internationales au DDES	v. ini. 2022/2023	v.cible 2027
	Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		
08-I1	<b>Soutenir la formation à la prise en compte de la dimension linguistique et culturelle dans les apprentissages dans un souci d'équité et de cohésion sociale</b> <b>Indicateur</b> : nombre d'heures de cours consacrées à cette thématique dans les maquettes		
08-I2	<b>Développer les échanges Nord-Sud</b>		
08-I3	<b>Limiter l'empreinte carbone de l'INSPÉ</b>		

Action(s) ou projet(s)		Commentaires / bilan (le cas échéant)
<b>08- I1- A1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la direction déjà prise dans les maquettes du 1<sup>er</sup> degré (certains cours sur la diversité linguistique et culturelle sont obligatoires, d'autres en option)</li> <li>- Proposer des cours sur cette thématique pour les (futurs) enseignants du 2<sup>nd</sup> degré</li> </ul>	
<b>08- I2- A1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une variété de destinations dans le cadre des mobilités étudiantes/personnel (pays du Nord ainsi que du Sud)</li> <li>- Inviter des collègues venant d'une variété d'universités partenaires (pays du Nord ainsi que du Sud)</li> </ul>	
<b>08- I3- A1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les transports décarbonés pour les mobilités européennes</li> <li>- Sensibiliser les étudiants à l'existence du forfait Erasmus+ mobilité verte</li> </ul>	

<b>Objectif 9</b> Développer l'attractivité de l'INSPÉ via les mobilités et les travaux sur le plurilinguisme			
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		v. ini. 2022/2023	v.cible 2027
09-I1	<b>Développer les actions et la visibilité du Centre Andrée Tabouret-Keller (ATK), centre de ressources, de recherche et de formation pour le plurilinguisme</b>		
09-I2	<b>Promouvoir les offres de parcours bilingues franco-allemand</b> - master MEEF parcours bilingue 1 <sup>er</sup> degré et cursus intégrés 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés		
09-I3	<b>Continuer à soutenir les mobilités à l'étranger</b> des étudiants ainsi que les enseignants <b>Indicateurs</b> : sommes allouées aux mobilités étudiantes et nombre d'étudiants bénéficiaires		

Action(s) ou projet(s)		Commentaires / bilan (le cas échéant)
<b>09-I1-A1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire le programme de recherche/actions du Centre ATK en lien avec le bilinguisme et le plurilinguisme en impliquant la direction adjointe à la recherche</li> <li>- Proposer une journée d'étude ou un colloque en lien avec la thématique du centre en 2024-2025</li> <li>- Proposer un cycle de conférences annuel en lien avec la thématique du centre</li> <li>- Soutenir la valorisation des actions du Centre ATK (création puis mise à jour des pages web dédiées, communication sur les réseaux sociaux/professionnels...)</li> </ul>	
<b>09-I2-A1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre la nouvelle convention pluripartite en faveur du bilinguisme en Alsace 2023-2027 (signée par l'Unistra pour les actions relevant de l'INSPÉ)</li> <li>- Soutenir les étudiants qui s'engagent dans un parcours bilingue franco-allemand par l'attribution de bourses</li> <li>- Proposer aux étudiants qui s'engagent dans un parcours bilingue franco-allemand la possibilité d'effectuer une mobilité supplémentaire afin de parfaire leurs compétences linguistiques</li> </ul>	
<b>09-I3-A1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir chaque étudiant effectuant une mobilité courte à l'étranger pour laquelle il ne peut pas prétendre à une bourse (dans la limite du budget alloué à la commission des RI de l'INSPÉ et en garantissant un minimum de 100€/semaine)</li> <li>- Inclure 8h dans le service de chaque enseignant qui assure cet enseignement à l'étranger (sur justificatif)</li> </ul>	

#### 5.4. Cadre de vie et conditions de travail

<b>Objectif 10 Conforter la qualité du cadre de travail</b>		v. ini.	v.cible
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		2022/2023	2027
10-I1	<b>Favoriser la participation des personnels à la vie institutionnelle de la composante</b> <b>Indicateur :</b> taux de fréquentation des différentes commissions internes		
10-I2	<b>Adapter les postes aux nouveaux projets et besoins de la composante</b>		
10-I3	<b>Maintenir la qualité de l'accueil sur nos sites dans la continuité de la démarche SP+</b>		
10-I4	<b>Assurer l'aménagement des nouveaux locaux (2<sup>ème</sup> tranche Meinau)</b>		
10-I5	<b>Poursuivre la rénovation des espaces du site de Colmar</b>		

<b>Action(s) ou projet(s)</b>		Commentaires / bilan (le cas échéant)
<b>10-</b>	- Au même titre que des membres du Conseil d'institut et du COSP, favoriser la participation des membres des commissions internes au suivi et à la mise à jour du projet stratégique : cela induit de prendre en compte la parole de l'ensemble de personnels présents ou représentés ; les comptes rendus devront être accessibles via l'intranet de la composante et refléter l'ensemble des échanges ; les demandes spécifiques feront l'objet d'un suivi par commission ; (Action nouvelle : espace collaboratif par commission à mettre en place via Ernest)	
<b>I1-</b>	Rappeler en séance régulièrement que le rôle des élus est celui de relais auprès des personnels qu'ils représentent	
<b>A1</b>		
<b>10-</b>	- Intranet (Ernest) : favoriser l'utilisation et des espaces collaboratifs pour améliorer le travail et la participation aux décisions. Un travail de refonte a été orchestré en 2022. Les personnels ont été accompagnés et devront l'être encore dans l'appropriation des outils et procédures proposés	
<b>I1-</b>		
<b>A2</b>		
<b>10-</b>	- RH : Adapter les postes aux nouveaux projets et besoins de la composante	
<b>I2-</b>		
<b>A1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montée en compétences en scolarité pour une meilleure prise en compte des nouveaux outils de gestion (augmentation des catégories B)</li> <li>○ Soutien à la politique de la formation continue (en scolarité)</li> <li>○ Réorganisation du site de la Meinau (à l'issue du regroupement sur la nouvelle construction)</li> <li>○ Accompagnement de la nouvelle offre de formation (notamment projet de licence PE).</li> </ul>	
<b>10-</b>	- Assurer la continuité de la qualité de l'accueil sur les sites de Strasbourg et Colmar (téléphonie, messagerie et accueil physique) pour les services concernés (scolarité, accueil général, Fabrique, service de proximité, DNUM et bibliothèques).	
<b>I3-</b>		
<b>A1</b>	<p>Pour l'accueil des étudiants, la labellisation Marianne, après audit par l'Afnor, a été obtenue pour le site de la Meinau (il est à noter que la bibliothèque du site était également déjà dans cette dynamique).</p> <p>L'INSPÉ souhaite continuer son inscription dans cette démarche sur Strasbourg et Colmar pour la durée du COM en lien avec le département d'amélioration continue de l'université.</p>	
<b>10-</b>	- Prévoir et mettre en place les aménagements mobiliers et numériques pour l'ouverture de la 2 <sup>ème</sup> tranche Meinau prévue en septembre 2024 : organisation des bureaux et espaces d'enseignement	
<b>I4-</b>		
<b>A1</b>		

- 10-** - Réfléchir au développement des espaces de convivialité (salle de détente, restauration, revoir l'espace actuel des étudiants) sur l'ensemble du site de la Meinau après ouverture de l'extension.
- 10-** - Poursuivre la rénovation des espaces du site de Colmar (espaces extérieurs, loge, salle 200, ...)
- A1**

<b>Objectif 11 Renforcer l'attractivité de la composante</b>		v. ini.	v.cible
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		2022/2023	2027
11-I1 <b>Accompagner les évolutions de carrière</b>	<b>Indicateur :</b> nombre de personnes accompagnées en interne		
11-I2 <b>Accompagner les nouveaux arrivants</b>			
11-I3 <b>Privilégier les moments d'échanges</b>			
11-I4 <b>Développer et formaliser le plan de communication</b>			

<b>Action(s) ou projet(s)</b>		Commentaires / bilan (le cas échéant)
<b>11-</b>	- RH : Accompagner les évolutions de carrière (BIATSS : accompagnement des préparations aux concours internes, liste d'aptitude, dossiers... ;	
<b>I1-</b>		
<b>A1</b>	Ens. & E-C: accompagnement des demandes de promotion, rehaussements de poste PRAG>MCF et MCF HC > PU)	
<b>11-</b>	- RH : Accompagner les nouveaux arrivants : tutorat (nouvelle action) et	
<b>I2-</b>	réunion d'information (action reconduite)	
<b>A1</b>		
<b>11-</b>	- RH : Favoriser l'aménagement de temps de travail et de convivialité dédiés aux échanges: journées banalisées pour les équipes	
<b>I3-</b>		
<b>A1</b>	pédagogiques, journée BIATSS, cérémonies pour les vœux ou pour accompagner les départs à la retraite, actions des amicales des personnels	
<b>11-</b>	- Développer et formaliser le plan de communication de la composante :	
<b>I4-</b>	le revoir annuellement en l'articulant à la stratégie de l'institut	
<b>A1</b>	(objectifs, actions à mettre en œuvre, échéancier, contenus, supports et canaux de diffusion, moyens utilisés, bilan).	

<b>Objectif 12 Fédérer les personnels autour de la responsabilité sociétale</b>		v. ini.	v.cible
Indicateur(s) caractérisant l'objectif (dont modalités de calcul)		2022/2023	2027
12-I1 <b>Poursuivre et adapter le plan de prévention lié au RPS</b>			
12-I2 <b>Poursuivre la mise en place des actions liées au développement durable</b>			
<b>Indicateurs :</b> nombre d'actions mises en place			

<b>Action(s) ou projet(s)</b>		Commentaires / bilan (le cas échéant)
<b>12-</b>	- Poursuivre et adapter le plan de prévention des RPS	
<b>I1-</b>		
<b>A1</b>		
<b>12-</b>	- Poursuivre les actions liées au développement durable et notamment	
<b>I2-</b>	l'aménagement des espaces verts (Colmar et tranche Meinau)	
<b>A1</b>		

## 6. Leviers mobilisables par la composante pour atteindre ses objectifs

### 6.1. Finances – Bilan et perspectives

Pour la partie financière, la trajectoire à suivre est dictée par les projets menés par la composante, malgré les fluctuations possibles sur les recettes à envisager.

La dotation octroyée par l'université était soumise ces deux dernières années à une baisse de 10% et à la mise en réserve d'un pourcentage équivalent. A cela vient s'ajouter une baisse des effectifs qui pourrait se confirmer cette année et perdurer, réduisant de fait la dotation pédagogique.

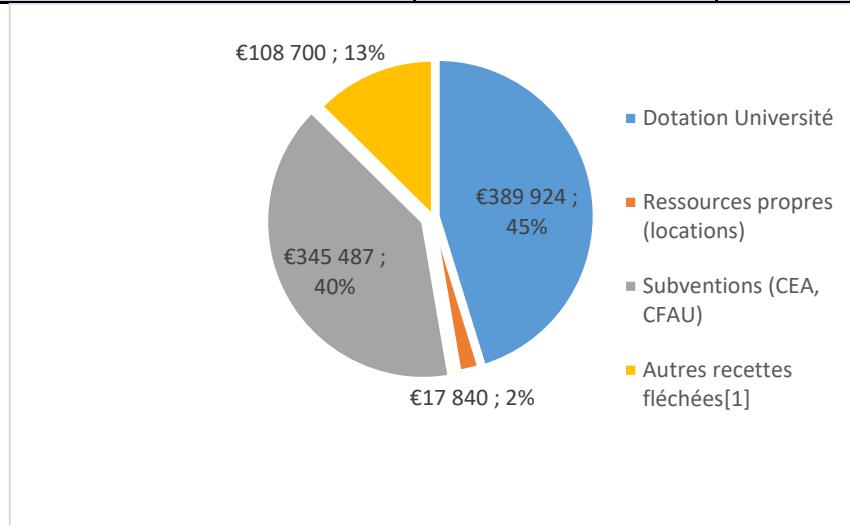
L'année 2024 verra l'ouverture de la 2<sup>ème</sup> tranche pour l'extension des espaces sur le site de la Meinau, le but étant de regrouper les équipes et enseignements sur un même lieu à Strasbourg

Les équipements mobiliers et numériques restent à financer, ainsi que la réorganisation des espaces de convivialités pour les étudiants et les personnels. L'INSPÉ a fait le choix de demander depuis 4 ans le provisionnement d'environ 40 000€ par an sur le solde de l'exercice. Ces montants devront être mobilisables. De même la réserve sur dotation pour 2023 et 2024 pourrait servir à consolider l'enveloppe à mettre en place avec l'université pour permettre l'ouverture de ces nouveaux espaces programmés dans le cadre du CPER.

Hors dotations de l'Unistra, les ressources principales sont la participation de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) (240 000€ environ chaque année) qui est à maintenir, et les reversements à consolider concernant la formation continue (en baisse de 75% pour 2023 par rapport à 2022, de 105 000€ à 30 000€) et l'apprentissage.

#### 6.1.1. Recettes

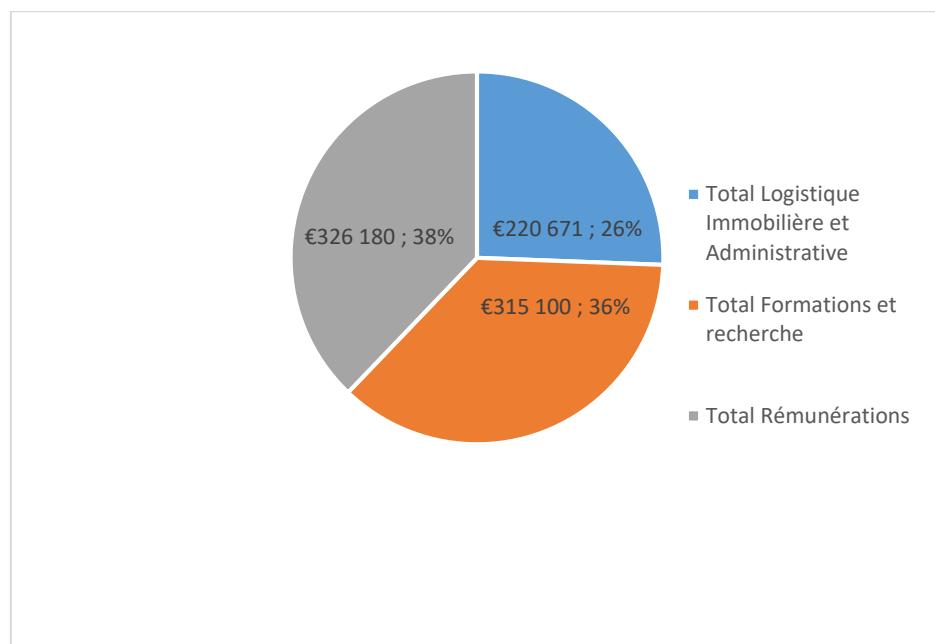
	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
Dotation Université	490 594 €	389 924 €
Ressources propres (locations)	50 670 €	17 840 €
Subventions (CEA, CFAU)	333 746 €	345 487 €
Autres recettes fléchées <sup>1</sup>	111 165 €	108 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>986 175 €</b>	<b>861 951 €</b>



<sup>1</sup> Dispositif de la Commission pluripartite en faveur de l'enseignement bilingue (convention INSPÉ- GIP), Contribution au fonctionnement du GIS Education et Formation, Financement de l'UFA pour le collège doctoral franco-allemand (2021), Financement de l'UFA dans le cadre de l'attribution de bourses à la mobilité, Financement du RECTORAT - CAPEFE

#### 6.1.2. Dépenses

Intitulé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
Total Logistique Immobilière et Administrative	253 199 €	220 671 €
Total Formations et recherche	331 165 €	315 100 €
Total Rémunérations	401 811 €	326 180 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>986 175 €</b>	<b>861 951 €</b>



## 6.2. Ressources Humaines – Demandes d’ouverture de postes – Rentrée 2024

L’évolution des ressources humaines a vocation à s’adapter à l’évolution des enseignements et des missions de l’INSPÉ.

L’érosion des inscrits – environ 200 étudiants en moins sur les 5 dernières années – induit la fermeture de l’équivalent de 4 groupes de TD dès la rentrée 2023 : en termes de ressources humaines, le potentiel ainsi libéré va rendre possible le déploiement des projets de la nouvelle offre de formation, au premier rang desquels le parcours de « Licence Professeur des écoles ».

Pour la rentrée 2024, les éléments qui suivent en constituent les premières projections.

Pour rappel des principaux objectifs en ressources humaines :

### **Objectifs pour les ressources humaines du contrat d’objectifs et de moyens de 2024-2028**

- 1) **Adapter les postes et les profils aux nouveaux projets et besoins de la composante** : montée en compétences en scolarité pour une meilleure prise en compte des nouveaux outils de gestion (augmentation des catégories B) ; soutien à la politique de la formation continue (en scolarité) ; réorganisation du site de la Meinau (à l’issue du regroupement des activités à la fin la nouvelle construction) ; accompagnement de la nouvelle offre de formation (notamment projet de licence PE).
- 2) **Accompagner les évolutions de carrière** (BIATSS : accompagnement des préparations aux concours internes, liste d’aptitude, dossiers de promotion ; Ens. & E.-C : accompagnement des demandes de promotion, rehaussements de poste : PRAG>MCF et MCF HC > PU).
- 3) **Poursuivre et adapter le plan de prévention des Risques Psycho-Sociaux**

6.2.1. Demandes d'ouverture de postes pour la rentrée 2024 : Enseignants et Enseignants-Chercheurs

Nature et N°	Section CNU ou discipline	Précédent occupant.e	Date et nature de la vacance	Profil demandé	Observations Commentaires
PU 2687	70 <sup>e</sup>	L. Durrive - ATER	Vacant depuis le 01/10/2022	Transformation des acteurs et des institutions	Art. 46.2 <sup>o</sup> - Objectif 2 & Obj. 1 : besoins avérés pour l'encadrement doctoral + Licence et master SEF
MCF 2680	70 <sup>e</sup>	E. Régnault	Vacant au 01/01/2024	Métiers de la formation et de l'intervention éducative	Objectif 1 : Besoins avérés pour l'encadrement en licence et master SEF & Objectif 2 : art. 26.2
PU N° NC	NC	MCF HC HDR	Rehaussement >PU	NC	Objectif 2 : NC : non communiqué L'identification de la section et du profil est dépendante des résultats du repyramide pour 2023 et 2024. Personnes potentiellement concernées : B. Benert (12 <sup>e</sup> ), G. Giacco (18 <sup>e</sup> ), A. Pachod (70 <sup>e</sup> ), M. Popa-Roch (16 <sup>e</sup> )
PREC (2648)	Enseignements Bilingues 1 <sup>er</sup> degré	Y. Heintz	Vacance suite à détachement au 01/09/2023	PRCE Mathématiques	Objectif 1 : Détachement de Y. Heintz à c. de sept. 2023 Demande de recrutement d'un PRCE en Mathématiques pour le déploiement de la « licence PE » – Affectation Strasbourg
PREC (2324A)	2324A	/	Vacant : non pourvu. Recrutement infructueux à la rentrée 2022	PREC Temps partagé Ens. bilingues	Objectif 1 : Affectation Colmar Remplacement de Y. Heintz pour les missions d'encadrement et d'ingénierie de la formation professionnelle
Contractuel (2628)		K. Baltasar	Renouvellement de contrat	Prof. contractuel Anglais	Objectif 1
PREC (2651)		Nicolas Sechaud	Renouvellement de contrat	PREC	Objectif 1 Rentrée 2024 : Maintien en composante Rentrée 2025 : Demande de recrutement d'un enseignant pour le déploiement de la « licence PE » – Affectation Strasbourg
PRAG-PRCE (2624)	L020	Pierre-Michel Gambarelli	Publication	PRAG-PRCE 2 <sup>nd</sup> degré Lettres	Objectif 1 Support de contractuel sur budget de la composante. Demande de recrutement d'un enseignant en lettres pour le déploiement de la « licence PE » – Affectation Strasbourg
PRAG / PRCE	NC	Dotation Sophie Kennel	Recrutement PAST	PRAG-PRCE 2nd degré Information et communication	Objectif 1 Prise en compte des besoins formations et recherche correspondant au master info/comm
PLP (2623)	P0210	Sophie Philippi	Maintien en composante	Temps partagé 2 <sup>nd</sup> degré Lettres, histoire	Objectif 1 Déploiement en fonction des besoins pour la rentrée 2025

MCF 2587 (2267)	74 <sup>e</sup>	Christelle Marsault	Publication	EPS	Objectif 1
MCF 2588 (2268)	70-71 <sup>e</sup>	Elzbieta Sanojca	Publication	Sciences de l'éducation	Objectif 1

#### 6.2.2. Demandes d'ouverture de postes pour la rentrée 2024 : personnels BIATSS

<b>Nature et N°</b>	<b>Précédent ou actuel occupant.e</b>	<b>Date et nature de la vacance</b>	<b>Profil demandé</b>	<b>Proposition composante Rentrée 2024</b>	<b>Observations Commentaires</b>
ATRF (55729A)	Catherine Goett (titulaire)	Retraite avril 2024	Scolarité	Concours externe	Réhaussement scolarité Catégorie B
ATRF (50567P)	Lucien Recht (titulaire)	Retraite février 2024	Logistique / accueil	Mobilité ou CDD	Renforcer l'accueil et la logistique sur le site de la Meinau. Suite à l'ouverture de la 2 <sup>ème</sup> tranche et le départ sur le site de le Meinau (possibilité maintien astreinte agent logé de Neuvic)
AAE (80116M)	Claudine Ernwein (titulaire)	Retraite décembre 2024	Responsable pôle moyens (finances et bâtiments)	Concours externe	Lauréat IRA (promotion mars 2025) ; Responsable de service des finances et des sites de Strasbourg
ADJENES (22828N)	Christine Dufay	Retraite novembre 2023	RH	CDD	Renouvellement de contrat
Contractuel (2344)	Isabelle Mayer	Retraite janvier 2023	Scolarité	CDD	Renforcement Missions transversales scolarité
ATRF 2085 (SIHAM)	Nessima Kaddeche	Retraite mars 2023	Finances	CDD	Stabilisation Gestionnaire financière
Tech 63019Z	Jérémie Beaudet	Réussite concours CDD Nacira Khelifi	Ingénierie de formation	CDD	Maintien et développement Pôle d'appui à la pédagogie
Tech (74798C)	Maxime Uschmann	CDD	Responsable financier	Concours interne, non-affecté	Adjoint au chef du pôle responsable financier Fonction à stabiliser
Tech ou Saenes (41567G)	Anthony Rochette	CDD	Technicien scolarité Chef de Bureau, Sciences de l'éducation	Concours interne	Chef de Bureau des Sciences de l'éducation : regroupement de l'ensemble du service sur le site de la Meinau Poste à stabiliser
ATRF (47384H)	Danièle Richard	Retraite août 2022 CDD Gaëlle FICHAUX	Coordination de l'équipe d'entretien des locaux de Colmar	Concours interne, Recrutement sans concours	Stabilisation Coordination de l'équipe logistique et d'entretien du site de Colmar
IGE (80192J)	Louis Huberty	Retraite au 01/01/2024	Ingénierie de formation		Transformation poste enseignant
ATRF (80049K)	Sofija Marinkovic	Retraite au 01/09/2024	Accueil campus Meinau	Mobilité	
ARTF	Nicolas Herrmann	CDD	Scolarité Colmar	CDD	Suppléances

## **7. Soutien apporté par l'Unistra à la stratégie de la composante**

Le cas échéant, la composante et la gouvernance identifient le soutien que l'université pourrait apporter à la composante pour la mise en œuvre son plan d'action stratégique.

## **8. Engagements particuliers demandés à la composante**

Le cas échéant...

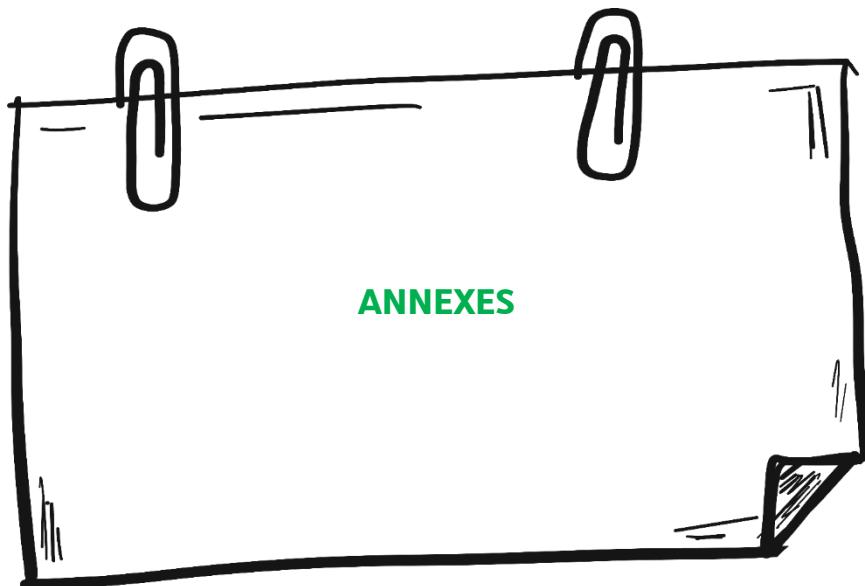
## **9. Modalités de suivi de la trajectoire de la composante (activité et performance)**

Le présent Contrat d'objectifs et de moyens fera l'objet d'un suivi annuel, qui devra permettre :

- de suivre la réalisation du plan d'action défini dans le cadre du COM (et le cas échéant amendé au fil du temps)
- de suivre l'évolution des indicateurs définis et de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés
- de suivre l'évolution du potentiel RH

Ce suivi pourra notamment être assuré lors des rencontres initiées à l'occasion des dialogues stratégiques et de gestion.

## 10. ANNEXES



**A. Annexe 1 : Evaluation des besoins en heures – Rentrée 2023**

<b>INSPÉ ACADEMIE DE STRASBOURG - EVALUATION DES BESOINS EN HEURES ENSEIGNEMENT HORS FORMATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES - RENTRÉE 2023</b>	<b>Prévisions Rentrée 2023 (HeTD)</b>
<b>Charges totales Cadre A INSPÉ hors FS* - hors DU Sc. Educ et SFC (CH)</b>	<b>35234</b>
Potentiel net (service dû) <sup>(1)</sup>	<b>33934</b>
<i>Dont personnels en poste (yc ATER, ML)</i>	22464
<i>Dont Temps partagé</i>	4608
<i>Dont Temps partagé mis à disposition Rectorat</i>	576
<i>Dont déchargés 2nd degré</i>	3406
<i>Dont PEMF</i>	2880
Heures reçues (cadre B) <sup>(2)</sup>	600
Heures données (cadre B) <sup>(3)</sup>	3500
Heures données (cadre C : FC Rectorat) <sup>(4)</sup>	700
Potentiel corrigé (P)	<b>30334</b>
<b>Besoin complémentaire(charges (CH) - potentiel (P)</b>	<b>4900</b>
<b>Dotation demandée</b>	<b>3500</b>
<b>Sur budget INSPÉ</b> <span style="float: right;"><b>1400</b></span>	

(P)=(1)+(2)-(3)-(4)

(\*) FS : Fonctionnaire stagiaire

<b>Charges totales Cadre A INSPÉ hors formation FS*</b>	<b>35234</b>
Licence Sciences de l'Education	3608
Master MEEF 1er dégré	14393
Master MEEF 2d degré	10725
Master MEEF Encadrement Educatif	2200
API (Aide personnalisée)	800
Master Sciences de l'Education	2206
Master Information Communication	340
PPME	614
PPPE (préprofessionnalisation)	48
Divers Cadre A	300

**B. Annexe 2 : Historique des postes restitués**

	<b>Emploi : nouveau n° national</b>	<b>Nature</b>	<b>Potentiel</b>	<b>Discipline</b>	<b>Profil</b>	<b>Observations</b>	<b>Observation IUFM ESPE INSPÉ</b>	<b>Traitement Unistra</b>	
1	R2011	2327	PRCE	384	Philosophie	1er dg	restitué ( retraite M. AUZELLOUX)	Restitué	Suppression 01/01/2016
2	R2011	2358	PREC	384	Didactique enseignement	1er dg	restitué (ex CALDERARA)	Restitué	Suppression 01/01/2016
3	R2012	2340	PRCE	384	Mathématiques	1er dg	retraite PERNOUX au 01/09/2012	Restitué	Suppression 01/01/2016
4	R2012	2347	PRCE	384	Musique	1er dg	retraite MORGENSTERN au 01/10/2012	Restitué	Suppression 01/01/2016
5	R2012	2362	PREC	384	TICE/audiovisuel	1er dg	retraite SPIELMANN au 01/09/2012	Restitué	Suppression 01/01/2016
6	R2014	2252	MCF	192	Fait religieux	1er dg	mutation SAADIA	Restitué	Suppression 01/01/2016
7	R2014	2273	PLP	384	Audio visuel	2nd dg	vacant au 01/09/2009 HORVAT	Restitué	Suppression 01/01/2016
8	R2014	2301	PRAG	384	Histoire/géographie	1er dg	(ex LEGIN)	Restitué	Suppression 01/01/2016
9	R2015	2271	PAST	96		AIS	poste BOUSSIDAN	Perdu	Suppression 01/01/2016
10	R2015	2295	PRAG	384	Allemand	1er dg	maladie puis retraite LAMBS	Restitué	Suppression 01/01/2016
11	R2011	2329	PRCE	384	Lettres	1er dg	restitué ( retraite KRIEG)	Restitué	Suppression 01/09/2015
12	R2012	2352	PRCE	384	EPS	1er dg	retraite TRAN au 01/10/2012	Restitué	Suppression 01/09/2015
13	R2013	2305	PRAG	384	Mathématiques	1er dg	poste de CABASSUT installé en MCF sur le 2256 de ADJIAGE en retraite	Perdu	Suppression 01/09/2015
14	R2009	2262	MCF	192	ASH/Sc. de l'éduc.	AIS	vacant au 1/9/09 retraite Mme STRAUSS-RAFFY	Restitué	Suppression 01/09/2016
15	R2011	2312	PRAG	384	Musique	1er dg	restitué (retraite BARRET)	Restitué	Suppression 01/09/2016
16	R2012	2253	MCF	192	Géographie	2nd dg	(ex WOESSNER, muté au 01/09/2011)	Restitué	Suppression 01/09/2016
17	R2012	2275	PU	192	Lettres	2nd dg	retraite REB vacant au 01/02/2012	Restitué	Suppression 01/09/2016
18	R2014	2242	MCF	192	Espagnol	1er/2nd dg	détachement CASTILLO	Restitué	Suppression 01/09/2016
19	R2014	2281	PU	192	Physique	2nd dg	vacant au 1/9/09 retraite M. FLEURY	Restitué	Suppression 01/09/2016
20	R2016	2302	PRAG	384	Histoire/géographie	1er dg	poste POLETTO contre 2496 pour MANIÈRE	Echange de poste	Suppression 01/09/2016
21	R2009	2278	PU	192			vacant au 01/09/2009 mutation VIRIOT-GOELDEL - Initialement DETU DURAND UHA	Restitué	Suppression 01/09/2022
22	R2013	2361	PREC	384		1er dg	Ex poste DEFER	Restitué	Suppression 01/09/2022
23	R2013	316	MCF	192		Sc; Educ	Vacant suite retraite Richard FAERBER - Publication refusée lors du DG2017 et 2018	Restitué	Suppression 01/09/2022
24	R2016	2284	PRAG	384		2nd dg	Ex poste ARCHAMBAULT et DENNY (2 temps partagés)	Restitué	Suppression 01/09/2022
25	R2020	2344	PRCE	384		1er dg	Ex poste DISKUS (retraite 01/02/2019)	Restitué	Suppression 01/09/2022
26	R2010	2292	PRAG	384	Lettres	1er dg	vacant au 1/9/2010 - SCHNEIDER Anne MCF	Restitué	
27	R2011	2313	PRAG	384	Arts	1er dg	restitué (ex KONIESKA)	Restitué	

28	R2011	2316	PRAG	384	EPS	1er dg	restitué ( retraite Mme SCHWARTZ)	Restitué	
29	R2011	2320	PRAG	384	Génie électrique	2nd dg	restitué (départ LORRAIN)	Restitué	
30	R2011	2325	PRCE	384	Documentation	1er dg	restitué ( retraite CARO)	Restitué	
31	R2012	2237	MCF	192	Lettres	2nd dg	retraite WALLER au 01/09/2012	Restitué	
32	R2012	2332	PRCE	384	TICE/informatique	1er dg	retraite BROSSE au 01/09/2012	Restitué	
33	R2012	2353	PRCE	384	EPS	1er dg	retraite STUDER en 01/01/2012	Restitué	
34	R2014	2350	PREC	192	Enseignement 1er degré	1er dg	anc. poste tps partagé AYAD	Restitué	
35	R2015	2351	PRCE	384	EPS	2nd dg	vacant 1/9/08 retraite M. DOLLE	Restitué	
36	R2021	2638 (2345)	PRCE	384	Physique/Techno/TICE	1er dg	Ex poste LAMBINET - Maladie depuis le 18/09/2017 - CLM puis Retraite au 12/04/2021 - Non remplacé	Restitué	

C. Annexe 3 : Occupation des emplois affectés

◆ Enseignants

N° de poste SIHAM	N° ministériel de poste	Occupation	Nom	Prénom	Corps	Quotité	Situation administrative
13148	2594(2277)	Titulaire	CLÉMENT	CÉLINE	PR	1,00	
19295	2565	Titulaire	CLERMONT	PHILIPPE	PR	1,00	
13246	2689(0550)	Titulaire	DOIGNON-CAMUS	NADEGE	PR	1,00	
19057	2574(2248)	Titulaire	FLAVIER	ERIC	PR	1,00	
13149	2592(2274)	Titulaire	GEIGER-JAILLET	ANEMONE	PR	1,00	
2059	2684(0532)	Titulaire	MARQUET	PASCAL	PR	1,00	
13146	2596(2279)	Titulaire	NUSS	PHILIPPE	PR	1,00	
13157	2585(2265)	Titulaire	TRESTINI	MARC	PR	1,00	
13153	2593(2276)	Titulaire	YOUNG	ANDREA	PR	1,00	
958	2681(0525)	Recrutement			PR	1,00	Ex Support Emmanuel TRIBY
10404	2687(0506)	Contractuel	MORALES ARTAVIA	ANDREA	PR	1,00	ATER Ex Support Louis DURRIVE
13140	2578(2254)	Titulaire	BELIAEVA	TATIANA	MCF	1,00	
13132	2584(2264)	Titulaire	BENAYED	MILOUD	MCF	1,00	
13145	2569(2241)	Titulaire	BENERT	BRITTA	MCF	1,00	
13136	2564(2235)	Titulaire	CAMENISCH	ANNIE	MCF	0,80	
695	2678(0255)	Titulaire	CHAVOT	PHILIPPE	MCF	1,00	
794	2677(0370)	Titulaire	DENNY	JEAN-LUC	MCF	1,00	
13163	2653(2391)	Titulaire	DEROUET	CHARLOTTE	MCF	1,00	
13137	2580(2258)	Titulaire	DIRAISON	MARC	MCF	1,00	
13143	2579(2256)	Titulaire	DOUKHAN	CAMILLE	MCF	1,00	
13125	2573(2246)	Titulaire	DUBREUCQ	ERIC	MCF	1,00	
13127	2566(2237)	Titulaire	GIACCO	GRAZIA	MCF	1,00	
13159	2586(2266)	Titulaire	GOSSIN	PASCALE	MCF	1,00	
586	2676(0291)	Titulaire	GUILLON	STÉPHANE	MCF	1,00	
13141	2568(2240)	Titulaire	HARTMANN	ESA	MCF	1,00	
13126	2581(2260)	Titulaire	HIHI	JALIL	MCF	1,00	
13133	2576(2250)	Titulaire	LE LEVIER	HÉLÈNE	MCF	1,00	
13144	2571(2244)	Titulaire	LORANT	SONIA	MCF	1,00	
13120	2577(2251)	Titulaire	LOUE	THOMAS	MCF	1,00	
13130	2587(2267)	Titulaire	MARSAUT	CHRISTELLE	MCF	1,00	
13131	2567(2238)	Titulaire	MARY	LATISHA	MCF	1,00	

716	2679(0274)	Titulaire	MOHIB	NAJOUA	MCF	1,00	
13138	2575(2249)	Titulaire	MROCKOWSKI	STÉPHANE	MCF	1,00	
13124	2583(2263)	Titulaire	PACHOD	ANDRÉ	MCF	1,00	
4621	2686(1619)	Titulaire	PAGNANI	BRIGITTE	MCF	1,00	
13119	2582(2261)	Titulaire	POLITANSKI	PASCAL	MCF	1,00	
13142	2570(2243)	Titulaire	POPA-ROCH	MARIA-ANTONETA	MCF	1,00	
800	2680(0016)	Titulaire	REGNAULT	ELISABETH	MCF	1,00	
13135	2588(2268)	Titulaire	SANOJCA	ELZBIETA	MCF	1,00	
13161	2688(2373)	Recrutement			MCF	1,00	Ex Support Evelyne BEDOIN
	2572	Recrutement			MCF	1,00	Ex Support Claire METZ
	2685 (0265)	Contractuel	DE TOGNI	IRENE	MCF	1,00	ATER Ex Support POUPARDIN
13075	2602(2291)	Recrutement			MCF	1,00	Ex Support Michèle ARCHAMBAULT
13096	2644(2355)	Titulaire	MAUFROY	CÉDRIC	PRAG	1,00	
13071	2615(2311)	Titulaire	COPPENS	NICOLAS	PRAG	0,50	Service partagé
13108	2629(2334)	Titulaire	DURAND	MARIE	PRAG	1,00	
13057	2614(2310)	Titulaire	FLATTER	ESTELLE	PRAG	1,00	
13117	2621(2319)	Titulaire	HATIER	SOPHIE	PRAG	0,50	Service partagé
13116	2610(2304)	Titulaire	JAECK	CORINNE	PRAG	1,00	
13084	2634(2339)	Titulaire	JORDAN	CATHERINE	PRAG	0,50	Service partagé
13111	2599(2286)	Titulaire	LEBRAT	ISABELLE	PRAG	1,00	
13054	2598(2285)	Titulaire	LEPHAY	PIERRE-EMMANUEL	PRAG	0,50	Service partagé
13080	2625(2326)	Titulaire	MAKOWSKI	FRANCOIS	PRAG	1,00	
15243	2654(2496)	Titulaire	MANIERE	LAURENT	PRAG	1,00	
13086	2626(2328)	Titulaire	MEYER	NADINE	PRAG	0,50	Service partagé
13095	2643(2354)	Titulaire	OBRINGER	MATHIEU	PRAG	1,00	
13082	2632(2337)	Titulaire	ORSAT	JULIEN	PRAG	0,50	Service partagé
13063	2617(2314)	Titulaire	ROCHER	FRANÇOISE	PRAG	1,00	
13083	2633(2338)	Titulaire	RUETSCH	PIERRE	PRAG	1,00	
13058	2608(2300)	Titulaire	SENDRAL	JULIEN	PRAG	1,00	
13109	2636(2342)	Titulaire	THOMAS	CATHERINE	PRAG	1,00	
13056	2613(2309)	Titulaire	TISSERAND-BIEBER	ERIC	PRAG	1,00	
13072	2619(2317)	Titulaire	WENDLING	CHRISTOPHE	PRAG	1,00	
13062	2604(2294)	Titulaire	WINCKEL	CHRISTOPHE	PRAG	1,00	
13073	2620(2318)	Titulaire	ZIMMERMANN	PHILIPPE	PRAG	1,00	
	2624	Vacant			PRAG/PRCE	1,00	Ex Support Pierre-Michel GAMBARELLI
13114	2606(2298)	Titulaire	DIETEMANN	FRANCK	PROF EPS	0,50	Service partagé

13066	2618(2315)	Titulaire	LARQUE	CELINE	PRCE	1,00	
13105	2645(2356)	Titulaire	ABSALON	FRÉDÉRIC	PRCE	0,50	Service partagé
13102	2630(2335)	Titulaire	ADAMY	MICHELE	PRCE	1,00	
13065	2601(2290)	Titulaire	BEHAGUE	MAEVA	PRCE	1,00	
13079	2627(2330)	Titulaire	BERTRAND	NATHALIE	PRCE	1,00	
13082	2632(2337)	Titulaire	DAVID-METZMEYER	ISABELLE	PRCE	0,50	Service partagé
13069	2603(2293)	Titulaire	ENGEL	RENAUD	PRCE	0,50	Service partagé
13069	2603(2293)	Titulaire	FRANCK	CAROLINE	PRCE	0,50	Service partagé
13091	2622(2321)	Titulaire	GARREC	MARIE	PRCE	0,50	Service partagé
13088	2642(2350)	Titulaire	GENET CIASCHI	DANIELA	PRCE	0,40	Service partagé
13045	2647(2359)	Titulaire	GERARD	DELPHINE	PRCE	0,50	Service partagé
13114	2606(2298)	Titulaire	HELLER	MARIE	PRCE	0,50	Service partagé
13053	2600(2288)	Titulaire	KAESS-DAZZI	ELISABETH	PRCE	1,00	
13068	2612(2308)	Titulaire	LACROIX	LAURENT	PRCE	1,00	
13108	2629(2334)	Titulaire	ROHMER	THIERRY	PRCE	1,00	
13105	2645(2356)	Titulaire	SAGER	RAPHAËL	PRCE	0,50	Service partagé
13104	2639(2346)	Titulaire	SCHATZ	COLETTE	PRCE	1,00	
13087	2631(2336)	Titulaire	SCHNEIDER	ETIENNE	PRCE	1,00	
13061	2609(2303)	Titulaire	SCHRECK	NICOLAS	PRCE	1,00	
13099	2641(2349)	Titulaire	SPIEGEL	FREDERIC	PRCE	1,00	
13055	2607(2299)	Titulaire	STROHM	JEAN-FRANCOIS	PRCE	0,50	Service partagé
13091	2622(2321)	Titulaire	SUTTER	CHRISTEL	PRCE	0,50	Service partagé
13054	2598(2285)	Titulaire	ZUPAN	DANIEL	PRCE	0,50	Service partagé
13084	2634(2339)	Contractuel	KLETHI	VIRGINIE	PRCE	0,50	Ex Support laurent BARRIERE
13107	2628(2331)	Contractuel	PLACHY	KAITLIN	PRCE		Ex Support jean-Luc DENNY
	Hors support Unistra	Occupé	CAILLEUX	IRÈNE	PRCE	0,50	Service partagé financé dans le cadre de la réforme des masters
	Hors support Unistra	Occupé	CATTARIN MUCKENSTURM	PATRICIA	PRCE	0,50	Service partagé financé dans le cadre de la réforme des masters
	Hors support Unistra	Occupé	SCHNEBELEN	BAPTISTE	PRCE	0,50	Service partagé financé dans le cadre de la réforme des masters
13076	2611(2307)	Titulaire	BARRIERE	LAURENT	P L P	1,00	
13055	2607(2299)	Titulaire	CLAD	NICOLAS	P L P	0,50	Service partagé
13092	2623(2322)	Titulaire	JOLY	PIERRE	P L P	0,50	Service partagé
13085	2935(2341)	Titulaire	LING	NATHALIE	P L P	1,00	
13092	2623(2322)	Vacant			P L P	0,50	Ex Support Sophie PHILIPPI
	2651	Vacant			PROF ECOLE	1,00	Ex Support Nicolas SÉCHAUD
13089	2640(2348)	Titulaire	BEZU	PASCALE	PROF ECOLE	1,00	

13050	2646(2357)	Titulaire	GOULET	CLAIRE	PROF ECOLE	1,00	
13043	2648(2360)	Titulaire	HEINTZ	YANNICK	PROF ECOLE	1,00	
13052	2652(2365)	Titulaire	MAGOT	CLAUDE-ALEXANDRE	PROF ECOLE	1,00	Affecté provisoirement - Site INSPÉ COLMAR
13047	2650(2363)	Titulaire	METZ	FLORENCE	PROF ECOLE	0,80	
13071	2615(2311)	Recrutement			PROF ECOLE	0,50	Service partagé
	Hors support Unistra	Occupé	DURGETTO	NATHALIE	PROF ECOLE	0,50	Mis à disposition par le Rectorat
	Hors support Unistra	Occupé	EVA	MATHILDE	PROF ECOLE	0,50	Mis à disposition par le Rectorat
	Hors support Unistra	Occupé	RUDLOFF-BEYER	KARINE	PROF ECOLE	0,50	Mis à disposition par le Rectorat
	Hors support Unistra	Vacant			PROF ECOLE	0,50	Mis à disposition par le Rectorat
13086	2626(2328)	Titulaire	FUCHS	KARINE	C P E	0,50	Service partagé
	Hors support Unistra	Occupé	SOLAREK	ESTELLE	C P E	0,50	Service partagé financé dans le cadre de la réforme des masters
13154	2591 (2272)	Contractuel	MICHON	BRUNO	Pers. associé	0,50	
		Contractuel	CRAIG	Morven	Maître de langue	1,00	

◆ BIATSS

N° de poste SIHAM	N° ministériel de poste	Nom	Prénom	Corps	Quotité	Situation administrative
13486	16617M	BULTINGAIRE	BERTRAND	APAE	1,00	
13473	29198M	URBAN	ANNE	APAE	1,00	
13448	29742	BULACH	NATHALIE	AAE	1,00	
14502	80116M	ERNWEIN	CLAUDINE	AAE	1,00	
15710	80192J	HUBERTY	LOUIS	IGE	1,00	
5986	39406H	RADILOFE	ELIANE	IGE	1,00	
19783	19783ASI	ESCHENLAUER	JACQUES	ASI	1,00	
5990	39405G	LAKRAA	MYRIAM	ASI	1,00	
8737	77218H	RENAUD	VIRGINIE	ASI	1,00	
5991	58048W	WENDLING	BENOIT	ASI	1,00	
12154	77219J	ABY	VERONIQUE	TECH	1,00	
11966	63019Z	KHELIFI	NACIRA	TECH	1,00	
12061	48977L	COLLIN	LAURENT	TECH	1,00	
14500	80114K	DE ZOTTI	LAURENCE	TECH	1,00	
20083	09806J	SCHACKE	ISABELLE	TECH	1,00	
2326		MAGNIER	MICHELE	TECH RF	0,80	Mission permanente
2344				TECH RF	1,00	Mission permanente - Vacant (Isabelle MAYER)
12072	74798C	USCHMANN	MAXIME	TECH RF	1,00	Sur poste titulaire vacant (Gilbert VOEKLIN)
6174	41568H	BRIGNON	ANGELIQUE	SAENES	0,80	
6043	29900A	GROSS	SYLVIE	SAENES	1,00	
6172	41398Y	RIAHI	NADIA	SAENES	1,00	
6173	41567G	ROCHETTE	ANTHONY	SAENES	1,00	Sur poste titulaire vacant (Laurence HAMM)
6040	25178T	SCHAEFFER	BRIGITTE	SAENES	1,00	
6041	22743W	SCHMITT	PATRICIA	SAENES	1,00	
6058	40215M	BAILLIARD	MARIE-AIMÉE	ADJENES	0,90	
6050	22824J	BOUSEDRA	FATIHA	ADJENES	1,00	
6047	22828N	DUFAY	CHRISTINE	ADJENES	1,00	
6055	22825K	JONAS	CHRISTINE	ADJENES	0,80	
6048	25171K	LABATI	CARINE	ADJENES	1,00	
6053	22829P	PEREIRA DA COSTA	ILIDIA	ADJENES	1,00	
6046	22822G	WURM	SYLVIE	ADJENES	1,00	
21323	32317C	ANCEL	FERNAND	ATRF	1,00	

15537	801440	BEHRA	ISABELLE	ATRF	0,50	
8336	09966H	BILGER	BARBARA	ATRF	1,00	
6009	43684H	BROBECKER KETTERER	ASTRID	ATRF	1,00	
6188	52836F	BRUNSTEIN	VERONIQUE	ATRF	1,00	
6010	47387H	FICHAUX	GAELLE	ATRF	1,00	Sur poste titulaire vacant (Danièle RICHARD)
454	20106E	GANTNER-BITSCH	MARY	ATRF	1,00	Ex-Support Philippe BLONDEL
1630	52688V	GOERIG	GREGORY	ATRF	1,00	
1690	55729A	GOETT	CATHERINE	ATRF	1,00	
6017	50564L	HAAR	FABRICE	ATRF	1,00	
1768	60197G	HERRENBERGER	FRÉDÉRIQUE	ATRF	0,50	
2228	W00183	JUIF	MAELLE	ATRF	1,00	Sur poste titulaire vacant (Tiphaine LOUDET)
2085		QALUE	KAPES	ATRF	1,00	Mission permanente - Vacant (Nessima KADDECHE)
2087		KEMPF	STEPHANIE	ATRF	1,00	Mission permanente
6189	52837G	KESTER	LAETITIA	ATRF	1,00	
5318	09890A	LOCCI	FANNY	ATRF	1,00	
6006	47386G	MAACH	SORAYA	ATRF	1,00	
9198	80089K	MARINKOVIC	SOFIJA	ATRF	1,00	
6018	50566N	MEHIAOUI	YAMINA	ATRF	1,00	Sur poste titulaire vacant (Virginie STOEFFEL)
6007	47385F	MEICHLER	HEIDI	ATRF	1,00	
5998	47393P	MOCHEL	MATHIEU	ATRF	1,00	
6176	47392N	PILGRAM	SEBASTIEN	ATRF	1,00	
6002	50567P	RECHT	LUCIEN	ATRF	1,00	
3887	W00266	SARRAZIN	FRANCINE	ATRF	1,00	
14523	80119P	SCHMIDT	JACQUELINE	ATRF	1,00	
6000	45273K	SOUICI	MALIKA	ATRF	1,00	
13941	80095R	THEIMBOUEONE	MARIE-GABRIELLE	ATRF	0,80	
6015	47391M	WAGNER	SANDRINE	ATRF	1,00	
		DRUT	CAROLE		1,00	Sur budget composante
		EPELE	CATHERINE		0,50	Sur budget composante
		HERRMANN	NICOLAS		1,00	Suppléances université
		MECI	OLYMPHE		1,00	Rompus de temps partiel
		SCHMITT	LENAÏCK		1,00	Rompus de temps partiel

## D. Annexe 4 : Projet de convention entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg



### Convention entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg

#### Préambule

La présente convention a pour objet de préciser les objectifs et les modalités de collaboration entre l'académie de Strasbourg, représentée par monsieur Olivier Faron, recteur de l'académie de Strasbourg, et l'université de Strasbourg, représentée par son président monsieur Michel Deneken, concernant la formation des enseignants et des personnels d'éducation, dans le cadre du renouvellement du dossier d'accréditation faisant suite la précédente accréditation accordée à l'occasion de la réforme de cette formation induite par la loi n° 2019-791 « Pour une École de la confiance » du 26 juillet 2019.

La loi précitée avait alors notamment institué la création des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ), dont celui de l'Académie de Strasbourg, école intégrée à l'Université de Strasbourg.

Cette collaboration entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg avait ainsi fait l'objet d'une première formalisation à travers le dossier d'accréditation de la nouvelle offre de formation de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg, déposé le 29 janvier 2021 et portant rénovation des masters des Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) et validé par les ministères en charge de ce sujet.

La présente convention est donc jointe d'une part au nouveau (2024) dossier d'accréditation des formations aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) et au contrat d'objectifs et de moyens de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg (2024-2028). Cependant, elle concerne pour certains aspects les collaborations que l'INSPÉ peut avoir avec d'autres structures impliquées dans la formation des enseignants et personnels d'éducation telles que l'Université de Haute Alsace ou des composantes universitaires engagées dans la pré-professionnalisation aux MEEF en licence.

#### 1. Dispositions générales

##### 1.1. Périmètre de la convention

La présente convention porte sur la formation des enseignants et des personnels d'éducation dans l'académie de Strasbourg.

L'INSPÉ ayant une vocation académique, la présente convention est établie entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg, université intégratrice de l'INSPÉ. La contribution de l'université de Haute-Alsace, établissement partenaire, ne donne pas lieu à une convention spécifique mais est prise en compte dans l'ensemble des ressources mises en œuvre par tous les partenaires engagés dans la formation initiale desdits personnels (services rectoraux, DSDEN, universités) et traduit la politique décidée par ceux-ci.

##### 1.2. Responsabilités respectives

L'INSPÉ de l'académie de Strasbourg, école interne de l'université de Strasbourg, assure la formation initiale des futurs enseignants et des personnels d'éducation de l'académie et « participe à leur formation continue » (Code de l'Éducation, article L625-1) au titre de partenaire du rectorat et de son École académique de la formation continue (EAFC).

L'académie de Strasbourg est partenaire des universités, de la conception à la mise en œuvre, de la formation initiale dans le cadre défini nationalement. Par ailleurs, l'académie de Strasbourg est prescriptive de la formation continue des enseignants de l'académie. Elle met à disposition les moyens nécessaires à la formation initiale et continue (participation aux équipes de formation, désignation des tuteurs et des lieux de stage).

##### 1.3. Principes de mise à disposition des moyens de formation

L'académie de Strasbourg met à disposition de l'INSPÉ les professionnels de terrain requis pour la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation : PEMF, CPC, tuteurs, PFA, chefs d'établissements, membres des corps d'inspection, enseignants déchargés.

L'université de Strasbourg met à disposition de l'INSPÉ les moyens humains nécessaires à la réalisation de la maquette d'offre de formation (celle des masters MEEF, de la professionnalisation aux MEEF en Licence, des DIU dédiés aux professeurs stagiaires à mi-temps), en postes d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de personnels BIATSS. Elle met à disposition de l'INSPÉ les moyens

financiers nécessaires, à travers une dotation annuelle en heures complémentaires et une dotation annuelle pédagogique, administrative et d'entretien locatif établie sur la base du modèle d'allocation interne des moyens de l'université de Strasbourg. Elle met également à disposition les locaux nécessaires.

#### **1.4. Recrutement des intervenants dans la formation**

Le recrutement des différents intervenants dans la formation des enseignants et personnels d'éducation à l'INSPÉ peut être précisé comme suit :

- Enseignants-chercheurs : recrutement par l'université, via des comités de sélection (procédure propre à l'enseignement supérieur) ;
- Enseignants du premier et du second degrés affectés à l'université (INSPÉ) : recrutement par l'université, via des commissions *ad hoc*, comprenant au moins un représentant des corps d'inspection ;
- Enseignants en temps partagés : recrutement par l'université (INSPÉ), via des commissions *ad hoc*, comprenant au moins un représentant des corps d'inspection et, pour le premier degré, un représentant du DASEN ou, pour le second degré, un représentant de l'Ecole académique de la formation continue (EAFC) ;
- Enseignants déchargés : recrutement par l'académie de Strasbourg, en concertation avec l'INSPÉ (concertation entre les co-responsables de parcours et les doyens des corps d'inspection, en lien avec l'EAFC) ;
- Chefs d'établissements scolaires : sollicités par l'INSPÉ sur proposition et désignation de monsieur le recteur ;
- Enseignants tuteurs, PEMF, PFA, formateurs déchargés, CPC, membres des corps d'inspection : désignés par le recteur de l'académie de Strasbourg.

#### **1.5. Dispositions générales pour les mises en stage**

L'organisation des stages d'observation et de pratique accompagnée ou en alternance pour les étudiants en master MEEF, ainsi que l'organisation des stages d'observation dans le cadre des parcours professionnalisants (niveau licence) font l'objet d'une concertation étroite entre l'académie de Strasbourg et l'INSPÉ afin de permettre aux étudiants concernés de se familiariser progressivement avec les différentes dimensions des métiers de l'enseignement et de l'éducation dans des conditions d'encadrement adaptées.

En coordination avec les services académiques et les établissements scolaires des premier et second degrés, l'INSPÉ est chargée de l'organisation des différents types de stages.

Les lieux d'accueil sont définis par le recteur pour les stages du second degré et par les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale pour le premier degré. Sur la base de ces propositions, l'INSPÉ adresse au rectorat (aux services académiques pour le second degré et aux DSDEN pour le premier degré) la liste des étudiants concernés et transmet les conventions de stage aux établissements d'accueil pour les stagiaires du second degré et aux directions des services départementaux pour les stagiaires du premier degré.

Une liste des maîtres d'accueil dans le premier degré et des professeurs du second degré et conseillers principaux d'éducation exerçant les fonctions de professeurs tuteurs et référents nécessaires à l'encadrement des stages des étudiants du master MEEF est établie annuellement par les services académiques.

Pour les étudiants de deuxième année de master MEEF en alternance (« M2 alternants »), un contrat est signé entre les étudiants concernés et l'employeur, contrat établi par les services académiques suite au recrutement par l'employeur. Les modalités de ce recrutement, ainsi que le nombre de contrats, font l'objet d'une concertation préalable avec l'INSPÉ.

Pour les étudiants « assistants d'éducation » (AED en préprofessionnalisation), comme pour les étudiants contractuels ou vacataires enseignants de l'Éducation Nationale exerçant déjà dans un établissement scolaire, leur établissement d'affectation est considéré, dans toute la mesure du possible, comme leur lieu de stage.

Pour les étudiants de licence inscrits dans une unité d'enseignement de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement (PPME à l'université de Strasbourg et PFE à l'université de Haute Alsace), la démarche de recherche de stage est individuelle, selon la procédure encadrée par l'INSPÉ. Les stages prévus au sein des parcours de licence PPPE sont organisés selon les modalités convenues entre la composante universitaire organisatrice et les services académiques.

### **2. Modalités relatives à la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation**

Les principes sur lesquels repose la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation sont les suivants :

- Continuum de formation de la licence au master puis en formation continuée : ce continuum se concrétise en licence par plusieurs parcours professionnalisants (PPME, PFE, PPPE, AED), en master au sein des parcours de trois mentions MEEF (1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré, Encadrement éducatif), pour les professeurs stagiaires à mi-temps dans un Diplôme Inter-Universitaire dédié.
- Progressivité des stages jusqu'à l'alternance ou la pratique accompagnée renforcée en M2 ;
- Équipes pédagogiques plurielles.

## **2.1. Gestion des moyens pour le 1er degré**

La mise à disposition des maîtres-formateurs par les services académiques s'effectue par une fraction de service de 32 h par PEMF. Les services de ces derniers sont gérés par les services académiques, qui reçoivent de l'INSPÉ le détail des services faits par les PEMF en formation initiale.

Les services académiques transmettent annuellement à l'INSPÉ, pour l'ensemble des circonscriptions, la liste des tuteurs susceptibles d'accueillir les étudiants en M1 MEEF 1er degré et les étudiants de M2 non alternants. L'INSPÉ est chargé de recueillir les vœux et d'affecter les étudiants en stage.

## **2.2. Gestion des moyens pour le 2nd degré et l'encadrement éducatif**

Le contingent d'heures de décharge est communiqué annuellement à l'INSPÉ par l'EAFC. L'INSPÉ répartit les heures attribuées en fonction des besoins des différentes disciplines.

Les inspecteurs transmettent annuellement à l'INSPÉ la liste des tuteurs et des lieux de stage et procèdent à l'affectation des étudiants en collaboration avec les responsables de parcours.

La gestion des services des enseignants déchargés relève de l'INSPÉ.

## **2.3. Frais de déplacement et droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires et des M2 en alternance**

Les frais de déplacement des fonctionnaires stagiaires non titulaires d'un master MEEF et des étudiants M2 en alternance seront pris en charge par l'État employeur, sous certaines conditions, par une indemnité forfaitaire de formation (IFF) qui sera versée aux intéressés sous la forme d'une indemnité globale mensuelle (décret 2014-1021 du 20 août 2014) pour les premiers, et par une sujexion mensualisée, pour les seconds (décret 2022-1141 du 9 août 2022). Les lauréats d'un master MEEF effectuant un service à temps complet pourront bénéficier du remboursement des frais de déplacement selon les modalités mises en place par l'employeur et selon les convocations aux journées de formation.

Les lauréats des concours fonctionnaires-stagiaires (DIU) sont dispensés de frais d'inscription à l'université (décret 2014-080 du 17 juin 2014).

Cette exonération sera compensée par l'État via une dotation fléchée allouée à l'université de Strasbourg (DIU) et/ou via le modèle d'allocation des moyens de l'université de Strasbourg et de l'université de Haute-Alsace.

## **2.4. Gestion des moyens dédiés à l'enseignement bilingue**

L'académie de Strasbourg, via la délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes (DARILV), apporte un soutien aux formations à l'enseignement bilingue par la mise en place, en concertation avec l'INSPÉ, de stages dans des établissements scolaires en pays germanophones pour les étudiants en masters MEEF, par le versement de bourses d'études et par un soutien financier aux actions pédagogiques ou scientifiques développées par l'INSPÉ en faveur de l'enseignement bilingue.

Les modalités de ce financement, discuté dans le cadre de la Commission Quadripartite Langues et Cultures Régionales, sont précisées dans la convention annuelle spécifique de financement établie entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg.

# **3. Modalités relatives à la formation continue des enseignants et des personnels d'éducation**

## **3.1. Contexte**

L'INSPÉ est un opérateur de formation continue dans le cadre des appels d'offres élaborés par l'EAFC. Par ailleurs, en collaboration avec les services académiques, l'INSPÉ contribue à la conception et à la réalisation de la formation des tuteurs et de certains formateurs d'enseignants.

## **3.2. Conditions et domaine d'intervention**

L'INSPÉ met à disposition des enseignants pour assurer des heures de formation continue selon un plan d'intervention arrêté en début d'année universitaire, en fonction des besoins. Ce plan d'intervention a notamment pour objectif de préciser le volume d'intervention des enseignants de l'INSPÉ selon les moyens alloués par le ministère.

Les formations concernées sont les suivantes :

- Programme académique de formation ;
- Formations CAPPEI selon la maquette portée par le rectorat et les besoins identifiés, CAFIPEMF, CAFFA, CAPEFE ;
- Préparations aux concours internes de l'enseignement et d'éducation, en fonction des concours et des disciplines.

Pour les formations territoriales de proximité et les formations d'initiatives locales, il est convenu que les demandes d'intervention des enseignants de l'INSPÉ parvenant en cours d'année soient soumises pour accord préalable à la direction de l'INSPÉ.

## **3.3. Gestion des moyens**

Les heures de formation continue assurées par les enseignants de l'INSPÉ seront inscrites dans le service annualisé des enseignants concernés. Cela vaut à l'exception des heures de formation effectuées dans le cadre du CAPEFE, certification régie par une convention spécifique.

Les bibliothèques des sites de l'INSPÉ, relevant du service des bibliothèques de l'université de Strasbourg, sont ouvertes à l'ensemble

des personnels de l'Éducation Nationale de l'académie.

Les salles de l'INSPÉ et du site de Sélestat, principalement, mises à disposition de l'académie de Strasbourg pour des actions de formation continue ne font pas l'objet d'une facturation.

#### **4. Développement de la recherche**

Le dossier d'accréditation rappelle que l'INSPÉ est une composante universitaire, dotée d'enseignants-chercheurs, qui participent à la recherche disciplinaire, didactique et pédagogique. A ce titre, les masters MEEF introduisent une formation à et par la recherche. Par ailleurs, les maquettes des masters MEEF comportent des modules d'initiation à la recherche et aux méthodes d'enseignement innovantes.

##### **4.1. Objectifs**

Les objectifs poursuivis en matière de recherche sont les suivants :

- Permettre une meilleure lisibilité, pour l'université de Strasbourg, l'université de Haute-Alsace et l'académie de Strasbourg, des recherches en éducation menées par des enseignants et enseignants-chercheurs au sein des établissements du premier et du second degrés ;
- Organiser la mise en œuvre des recherches de toute nature (recherche-action, recherche fondamentale, recherche-appliquée, etc.) dans les établissements du premier et du second degrés en améliorant l'articulation entre les services académiques et l'INSPÉ pour entreprendre lesdites recherches au sein du Groupement d'intérêts scientifiques (GIS) « Éducation & Formation Grand Est » notamment, désormais déployé à l'échelle de la région académique ;
- Permettre un accès structuré des étudiants en master MEEF aux établissements du premier et du second degrés pour y mener une recherche supervisée par les enseignants-chercheurs de l'INSPÉ ou d'une autre composante de l'université de Strasbourg ou de l'université de Haute-Alsace dans le cadre des enseignements d'initiation à la recherche, selon les thématiques et avec l'accord préalable du rectorat ;
- Dynamiser des recherches nouvelles pouvant répondre à des problématiques posées à l'institution scolaire.

##### **4.2. Modalités de mise en œuvre**

L'INSPÉ conçoit un document unique dans lequel les enseignants et les enseignants-chercheurs précisent l'objet de leur recherche, l'objectif de celle-ci, ses modalités (participants, matériel, implication d'étudiants, visites, entretiens avec des enseignants...), les retombées attendues (y compris en terme d'innovations pédagogiques ou de connaissances à caractère fondamental), les éventuels soutiens institutionnels demandés ou obtenus. Ce document est transmis pour avis préalable aux services académiques (rectorat). Le rectorat précise annuellement les conditions de présence des étudiants dans les classes et établissements des premier et second degrés dans un délai d'un mois après la rentrée universitaire par le biais d'un document-cadre, qui indique la procédure à suivre pour obtenir l'accord nécessaire à la réalisation des recherches envisagées en classe.

Une réunion annuelle des directrices-adjointes de l'INSPÉ (en charge de la recherche et de l'innovation pédagogique) et des services académiques, notamment l'EAFC, le CARDIE et les corps d'inspection, permettra de :

- Faire le bilan de l'année écoulée ;
- Réfléchir à une prospective en matière de recherche et d'innovation pédagogique afin de répondre à des problématiques actuelles en matière d'éducation et d'enseignement.

#### **5. Autres dispositions**

La collaboration de l'INSPÉ avec la DRANE (site de Strasbourg) ainsi qu'avec le réseau Canopé a pour objectif de mettre en cohérence les ressources et les outils existants et d'en développer de nouveaux, notamment en lien avec les innovations pédagogiques en cours.

Le partenariat avec Canopé pourra être précisé via une convention spécifique entre Canopé et l'université de Strasbourg (INSPÉ).

Fait à Strasbourg, le

Le recteur de l'académie de Strasbourg

Le Président de l'université de Strasbourg

Olivier Faron

Michel Deneken

## E. Annexe 5 : Devis pour l'aménagement de la 2<sup>nd</sup> tranche Meinau



Monsieur BULTINGAIRE  
Responsable des Services Administratifs  
Inspé - Académie de Strasbourg  
Université de Strasbourg

Martial COLLIN  
Responsable informatique, DNum – Inspé  
Nicolas TASSI  
Chargé de production et de logistique audiovisuelles, DNum - Inspé

## Budget prévisionnel pour les équipements & installations numériques de l'extension de l'INSPÉ

### Synthèse

La somme totale à financer est de **184 115 € TTC** selon trois postes distincts : l'audiovisuel, l'infrastructure et l'équipement en postes de travail (détailés ci-dessous). L'ensemble des documents ayant permis le chiffrage est à votre disposition.

### Installations audiovisuelles

Il s'agit des installations permettant la diffusion des contenus numériques « image & son » pour l'ensemble des salles, la sonorisation de la voix (amphithéâtre), l'affichage public ou encore la diffusion de musique.

- **Amphithéâtre** : ensemble de projection avec écran motorisé, projecteur 7000 lumens WUXGA | ensemble de sonorisation | caméra pour les webconférences ..... **50 000 € TTC**
- **10 salles de cours** : projection sur tableau blanc en optique ultra courte focale, 2 salles étant dotées de fonctions d'interactivité ..... **76 000 € TTC**
- **Salle de réunion** : équipement de webconférence ..... **4 500 € TTC**
- **Affichage dynamique** : 2 moniteurs 65 pouces situés dans les lieux de circulation au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage ..... **5 000 € TTC**
- **Sonorisation de la salle d'évolution** ..... **1 500 € TTC**

Total audiovisuel : .....	<b>137 000 € TTC</b>
---------------------------	----------------------

## Equipements d'infrastructure réseaux VDI (voix, données, images)

Il s'agit des installations d'équipements actifs permettant l'accès aux ressources numériques (réseaux intranet / internet)

- Commutateurs : soit 5x commutateurs 48 ports ..... **10 800 € TTC**
- Bornes WiFi : soit 22x bornes ..... **19 008 € TTC**
- Cartographie des bornes WiFi (étude de couverture) ..... **2 400 € TTC**

Total Infrastructure .....	<b>32 208 € TTC</b>
----------------------------	---------------------

## Equipements en postes de travail

Il s'agit principalement d'une Classe mobile en remplacement de 2x salles de ressources informatiques (soit 15x postes au lieu de 26x postes) ainsi que de 30x écrans 24 pouces, destinés en grande partie aux bureaux partagés des doctorants.

- Ensemble composé d'une Classe mobile équipée de 15x ordinateurs portables (PCs) dont le meuble serait reconditionné ainsi que de 30x écrans 24 pouces ..... **13 907 € TTC**
- Poste de travail fixe de l'amphithéâtre ..... **1 000 € TTC**

Total postes de travail .....	<b>14 907 € TTC</b>
-------------------------------	---------------------

**ESTIMATION MOBILIER 2<sup>ème</sup> TRANCHE**

<b>SALLES DE COURS NORMALES</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>DIMENSIONS</b>	<b>TTC</b>
6 salles (3 au RdC - 3 au 1er étage)			
146 tables ( 140 pour les étudiants + 6 pour l'enseignant)	2007427	120 X 60	9 513,24 €
286 chaises (140 X 2 + 6)	3115150		38 173,42 €
			<b>47 686,66 €</b>

<b>BUREAUX ENSEIGNANTS CHERCHEURS</b>			
9 bureaux 2 places	2368018	1,80 X 80	668,34 €
1 bureau 5 places (4 bureaux droits + 1 arrondi)	2007438 - 2007431	1,40 X 80 + 1,60	407,00 €
2 bureaux 3 places (2 bureaux droits + 1 arrondi)	2007438 - 2007431	1,40 X 80 + 1,60	258,49 €
29 Chaises	3131945		9 014,79 €
12 armoires métalliques	2368074	198 H - 120 L	4 022,76 €
			<b>14 371,38 €</b>

<b>SALLE DE REUNION ENSEIGNANTS CHERCHEURS</b>			
6 tables rectangulaires + 2 demi-lune	2007431 - 2007438	1,40 X 80 + 1,60	665,50 €
14 chaises	3115150		1 868,63 €
			<b>2 534,13 €</b>

<b>SALLE DOCTORANTS</b>			
6 tables rectangulaires	2007431	1,40 X 80	445,56 €
6 Chaises	3131945		1 865,12 €
			<b>2 310,68 €</b>

<b>SALLE INFORMATIQUE</b>			
20 tables	2367524	1,40 X 60	6 048,13 €
41 Chaises à roulettes	3343380		3 158,55 €
1 bureau	2327218		264,73 €
			<b>9 471,41 €</b>

<b>SALLE DE MUSIQUE</b>			
15 tables 2 places sur roulettes et pliables	2335967	1,30 X 65	7 309,44 €
1 bureau professeur	2327218		264,73 €
31 chaises à roulettes	3343380		2 388,17 €
Etagères			1 200,00 €
			<b>11 162,34 €</b>

<b>SALLE D'ART PLASTIQUE</b>			
1 Meuble pour presse			520,00 €
7 tables pliables	2335967	1,30 X 80	3 411,07 €
14 tables normales sur roulettes	3123366	1,20 X 62	5 644,37 €

1 bureau professeur	2327218		264,73 €
12 tabourets			410,00 €
32 chaises		154 euros les 4	1 232,00 €
Chariot avec tableaux blancs			
Etagères			1 100,00 €
			<b>12 582,17 €</b>

<b>CAFETERIA</b>			
28 tables 2 places	2053486	1,20 X 80	3 811,28 €
56 chaises	2750702		6 879,56 €
Autres dépenses			5 000,00 €
			<b>10 690,84 €</b>

<b>HALL + ESPACES ETUDIANTS</b>			
5 Banquettes 2 place avec cloison de confidentialité	2722319		4 754,98 €
5 banquettes 2 places	2722304		2 164,12 €
6 banquette 2 places dossier incliné	2722309		2 452,66 €
3 chauffeuses d'angle	2722299		954,25 €
5 poufs d'angle	2722263		1 029,19 €
3 poufs 2 places	2722257		1 059,94 €
Projet proposé par TERTIA			10 000,00 €
			<b>22 415,14 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>133 224,75 €</b>
--------------	---------------------

**CONVENTION POUR LA FORMATION ET LA CERTIFICATION au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger**

Entre

L'État représenté par le rectorat de l'académie de Strasbourg, situé au 6 rue de la Toussaint, 67975 Strasbourg Cedex, représenté par le Recteur de l'académie de Strasbourg, Monsieur Olivier Klein, ci-après dénommé

« Le rectorat », et

L'Université de Strasbourg

Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, dont le siège social est sis au 4 rue Blaise Pascal, 67081 STRASBOURG, numéro de SIRET : 130 005 457 00010, représentée par son Président, Monsieur Michel Deneken, ci-après dénommée « l'université ».

**Préambule.**

Dans la perspective d'une plus grande internationalisation de la formation, des parcours professionnels et d'un accroissement des mobilités des enseignants, l'arrêté du 28 mai 2019 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters des métiers de renseignement, de l'éducation et de la formation prévoit, dans son article 8, la délivrance d'un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger. Les modalités en ont été fixées par l'arrêté du 4 février 2020 relatif à la mise en œuvre du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger et précisant les épreuves de certification ainsi que le référentiel de compétences.

**Article 1 : Objet de la convention**

L'université se voit confier une mission de formation et de certification des étudiants, en formation initiale, et des personnels enseignants titulaires et des personnels contractuels, en formation continue.

**Article 2 : Public concerné**

Ce certificat est accessible aux étudiants, aux personnels titulaires volontaires ainsi qu'aux personnels d'enseignement et d'éducation contractuels susceptibles de faire partie du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger ou souhaitant valoriser des compétences acquises dans ce cadre.

**Article 3 Capacité d'accueil**

Au titre de la formation continue la capacité d'accueil est fixée à 7 personnes..

#### **Article 4 : Modalités de formation et de certification**

Le certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger propose une formation hybride (en présentiel et à distance), La maquette est jointe en annexe.

Les modalités de certification sont définies par l'arrêté du 4 février 2020 cité en préambule.

La formation au certificat et la certification sont organisées et mises en œuvre par l'INSPÉ de l'Académie de Strasbourg, composante de l'université, en lien avec le rectorat.

#### **Article 5 : Moyens alloués**

a) Pour la formation initiale des étudiants, l'université prend en charge le coût de la formation intégrée dans les maquettes des masters MEEF, ainsi que les frais de certification.

b) Pour la formation continue, le rectorat prend en charge le coût de la formation.

Le coût de la certification est pris en charge par le rectorat pour les candidats qui suivent la formation. Il reste à la charge des candidats le coût pour ceux qui ne sont inscrits qu'à la certification.

#### **Article 6 : Financement**

a) Le coût d'inscription à la certification est de 100 euros par personne relevant de la formation continue.

b) Le coût d'inscription à la formation du CAPEFE, excluant la certification, est de 327 euros par personne relevant de la formation continue.

Les frais d'inscription à la formation, et ceux relatifs à la certification, des personnels enseignants de l'académie de Strasbourg (formation continue) sont pris en charge comme indiqué dans l'article 5 par le Rectorat pour 2024/2025, sur facture, et feront l'objet d'un versement unique sur le compte de Monsieur l'Agent comptable de l'Université de Strasbourg (RIB : 10071 67000 00001006200 18) pour le bénéfice de l'INSPÉ, composante de formation de l'université.

#### **Article 7 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025, soit l'année universitaire 2024/2025.

#### **Article 8 : Résiliation**

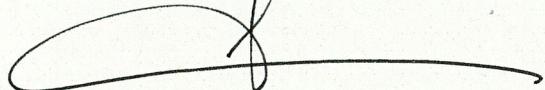
En cas de non-respect par l'une ou l'autre parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de trois mois suivants l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure à moins que dans ce délai ces engagements n'aient été remplis par la partie défaillante.

#### **Article 9 : Litige**

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. Si le désaccord persiste, le litige sera soumis au tribunal administratif de Strasbourg, seul compétent pour connaître des recours nés de l'application de la présente convention.

Fait à Strasbourg, le

Le Recteur de l'académie de Strasbourg



Olivier Klein

Le Président de l'Université de Strasbourg



Michel Deneken





## **Convention entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg**

### **Préambule**

La présente convention a pour objet de préciser les objectifs et les modalités de collaboration entre l'académie de Strasbourg, représentée par monsieur Olivier Faron, recteur de l'académie de Strasbourg, et l'université de Strasbourg, représentée par son président monsieur Michel Deneken, concernant la formation des enseignants et des personnels d'éducation, dans le cadre du renouvellement du dossier d'accréditation faisant suite la précédente accréditation accordée à l'occasion de la réforme de cette formation induite par la loi n° 2019-791 « Pour une École de la confiance » du 26 juillet 2019.

La loi précitée avait alors notamment institué la création des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ), dont celui de l'Académie de Strasbourg, école intégrée à l'Université de Strasbourg.

Cette collaboration entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg avait ainsi fait l'objet d'une première formalisation à travers le dossier d'accréditation de la nouvelle offre de formation de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg, déposé le 29 janvier 2021 et portant rénovation des masters des Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) et validé par les ministères en charge de ce sujet.

La présente convention est donc jointe d'une part au nouveau (2024) dossier d'accréditation des formations aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) et au contrat d'objectifs et de moyens de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg (2024-2028). Cependant, elle concerne pour certains aspects les collaborations que l'INSPÉ peut avoir avec d'autres structures impliquées dans la formation des enseignants et personnels d'éducation telles que l'Université de Haute Alsace ou des composantes universitaires engagées dans la pré-professionnalisation aux MEEF en licence.

### **1. Dispositions générales**

#### **1.1. Périmètre de la convention**

La présente convention porte sur la formation des enseignants et des personnels d'éducation dans l'académie de Strasbourg.

L'INSPÉ ayant une vocation académique, la présente convention est établie entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg, université intégratrice de l'INSPÉ. La contribution de l'université de Haute-Alsace, établissement partenaire, ne donne pas lieu à une convention spécifique mais est prise en compte dans l'ensemble des ressources mises en œuvre par tous les partenaires engagés dans la formation initiale desdits personnels (services rectoraux, DSDEN, universités) et traduit la politique décidée par ceux-ci.

#### **1.2. Responsabilités respectives**

L'INSPÉ de l'académie de Strasbourg, école interne de l'université de Strasbourg, assure la formation initiale des futurs enseignants et des personnels d'éducation de l'académie et « participe à leur

formation continue » (Code de l'Éducation, article L625-1) au titre de partenaire du rectorat et de son École académique de la formation continue (EAFC).

L'académie de Strasbourg est partenaire des universités, de la conception à la mise en œuvre, de la formation initiale dans le cadre défini nationalement. Par ailleurs, l'académie de Strasbourg est prescriptrice de la formation continue des enseignants de l'académie. Elle met à disposition les moyens nécessaires à la formation initiale et continue (participation aux équipes de formation, désignation des tuteurs et des lieux de stage).

### **1.3. Principes de mise à disposition des moyens de formation**

L'académie de Strasbourg met à disposition de l'INSPÉ les professionnels de terrain requis pour la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation : PEMF<sup>1</sup>, CPC, tuteurs, PFA, chefs d'établissements, membres des corps d'inspection, enseignants déchargés.

L'université de Strasbourg met à disposition de l'INSPÉ les moyens humains nécessaires à la réalisation de la maquette d'offre de formation (celle des masters MEEF, de la professionnalisation aux MEEF en Licence, des DIU dédiés aux professeurs stagiaires à mi-temps), en postes d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de personnels BIATSS. Elle met à disposition de l'INSPÉ les moyens financiers nécessaires, à travers une dotation annuelle en heures complémentaires et une dotation annuelle pédagogique, administrative et d'entretien locatif établie sur la base du modèle d'allocation interne des moyens de l'université de Strasbourg. Elle met également à disposition les locaux nécessaires.

### **1.4. Recrutement des intervenants dans la formation**

Le recrutement des différents intervenants dans la formation des enseignants et personnels d'éducation à l'INSPÉ peut être précisé comme suit :

- Enseignants-chercheurs : recrutement par l'université, via des comités de sélection (procédure propre à l'enseignement supérieur) ;
- Enseignants du premier et du second degrés affectés à l'université (INSPÉ) : recrutement par l'université, via des commissions *ad hoc*, comprenant au moins un représentant des corps d'inspection ;
- Enseignants en temps partagés : recrutement par l'université (INSPÉ), via des commissions *ad hoc*, comprenant au moins un représentant des corps d'inspection et, pour le premier degré, un représentant du DASEN ou, pour le second degré, un représentant de l'École académique de la formation continue (EAFC) ;
- Enseignants déchargés : recrutement par l'académie de Strasbourg, en concertation avec l'INSPÉ (concertation entre les co-responsables de parcours et les doyens des corps d'inspection, en lien avec l'EAFC) ;
- Chefs d'établissements scolaires : sollicités par l'INSPÉ sur proposition et désignation de monsieur le recteur ;
- Enseignants tuteurs, PEMF, PFA, formateurs déchargés, CPC, membres des corps d'inspection : désignés par le recteur de l'académie de Strasbourg.

### **1.5. Dispositions générales pour les mises en stage**

L'organisation des stages d'observation et de pratique accompagnée ou en alternance pour les étudiants en master MEEF, ainsi que l'organisation des stages d'observation dans le cadre des parcours professionnalisants (niveau licence) font l'objet d'une concertation étroite entre l'académie de Strasbourg et l'INSPÉ afin de permettre aux étudiants concernés de se familiariser progressivement avec les différentes dimensions des métiers de l'enseignement et de l'éducation dans des conditions d'encadrement adaptées.

En coordination avec les services académiques et les établissements scolaires des premier et second degrés, l'INSPÉ est chargée de l'organisation des différents types de stages.

Les lieux d'accueil sont définis par le recteur pour les stages du second degré et par les directeurs

---

<sup>1</sup> Voir le glossaire des acronymes et des différentes désignations des personnels en fin de document

académiques des services de l'Éducation nationale pour le premier degré. Sur la base de ces propositions, l'INSPÉ adresse au rectorat (aux services académiques pour le second degré et aux DSDEN pour le premier degré) la liste des étudiants concernés et transmet les conventions de stage aux établissements d'accueil pour les stagiaires du second degré et aux directions des services départementaux pour les stagiaires du premier degré.

Une liste des maîtres d'accueil dans le premier degré et des professeurs du second degré et conseillers principaux d'éducation exerçant les fonctions de professeurs tuteurs et référents nécessaires à l'encadrement des stages des étudiants du master MEEF est établie annuellement par les services académiques.

Pour les étudiants de deuxième année de master MEEF en alternance (« M2 alternants »), un contrat est signé entre les étudiants concernés et l'employeur, contrat établi par les services académiques suite au recrutement par l'employeur. Les modalités de ce recrutement, ainsi que le nombre de contrats, font l'objet d'une concertation préalable avec l'INSPÉ.

Pour les étudiants « assistants d'éducation » (AED en préprofessionnalisation), comme pour les étudiants contractuels ou vacataires enseignants de l'Éducation Nationale exerçant déjà dans un établissement scolaire, leur établissement d'affectation est considéré, dans toute la mesure du possible, comme leur lieu de stage.

Pour les étudiants de licence inscrits dans une unité d'enseignement de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement (PPME à l'université de Strasbourg et PFE à l'université de Haute- Alsace), la démarche de recherche de stage est individuelle, selon la procédure encadrée par l'INSPÉ. Les stages prévus au sein des parcours de licence PPPE sont organisés selon les modalités convenues entre la composante universitaire organisatrice et les services académiques.

## 2. Modalités relatives à la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation

Les principes sur lesquels repose la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation sont les suivants :

- Continuum de formation de la licence au master puis en formation continuée : ce continuum se concrétise dans le cursus licence par la mise en place du parcours « Professeur des écoles » (Unistra) au sein de la mention Sciences de l'éducation, et par plusieurs parcours professionnalisants (PPME, PFE, PPPE, AED), en master au sein des parcours de trois mentions MEEF (1er degré, 2nd degré, Encadrement éducatif), pour les professeurs stagiaires à mi-temps dans un Diplôme Inter-Universitaire dédié
- Progressivité des stages jusqu'à l'alternance ou la pratique accompagnée renforcée en M2 ;
- Équipes pédagogiques plurielles.

### 2.1. Gestion des moyens pour le 1<sup>er</sup> degré

La mise à disposition des maîtres-formateurs par les services académiques s'effectue par une fraction de service de 32 h par PEMF. Les services de ces derniers sont gérés par les services académiques, qui reçoivent de l'INSPÉ le détail des services faits par les PEMF en formation initiale.

Les services académiques transmettent annuellement à l'INSPÉ, pour l'ensemble des circonscriptions, la liste des tuteurs susceptibles d'accueillir les étudiants en M1 MEEF 1<sup>er</sup> degré et les étudiants de M2 non alternants. L'INSPÉ est chargé de recueillir les vœux et d'affecter les étudiants en stage.

### 2.2. Gestion des moyens pour le 2nd degré et l'encadrement éducatif

Le contingent d'heures de décharge est communiqué annuellement à l'INSPÉ par l'EAFC. L'INSPÉ répartit les heures attribuées en fonction des besoins des différentes disciplines.

Les inspecteurs transmettent annuellement à l'INSPÉ la liste des tuteurs et des lieux de stage et procèdent à l'affectation des étudiants en collaboration avec les responsables de parcours. La gestion des services des enseignants déchargés relève de l'INSPÉ.

### **2.3. Frais de déplacement et droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires et des M2 en alternance**

Les frais de déplacement des fonctionnaires stagiaires non titulaires d'un master MEEF et des étudiants M2 en alternance seront pris en charge par l'État employeur, sous certaines conditions, par une indemnité forfaitaire de formation (IFF) qui sera versée aux intéressés sous la forme d'une indemnité globale mensuelle (décret 2014-1021 du 20 août 2014) pour les premiers, et par une sujexion mensualisée, pour les seconds (décret 2022-1141 du 9 août 2022). Les lauréats d'un master MEEF effectuant un service à temps complet pourront bénéficier du remboursement des frais de déplacement selon les modalités mises en place par l'employeur et selon les convocations aux journées de formation.

Les lauréats des concours fonctionnaires-stagiaires (DIU) sont dispensés de frais d'inscription à l'université (décret 2014-080 du 17 juin 2014).

Cette exonération sera compensée par l'État via une dotation fléchée allouée à l'université de Strasbourg (DIU) et/ou via le modèle d'allocation des moyens de l'université de Strasbourg et de l'université de Haute-Alsace.

### **2.4. Gestion des moyens dédiés à l'enseignement bilingue**

L'académie de Strasbourg, via la délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes (DARILV), apporte un soutien aux formations à l'enseignement bilingue par la mise en place, en concertation avec l'INSPÉ, de stages dans des établissements scolaires en pays germanophones pour les étudiants en masters MEEF, par le versement de bourses d'études et par un soutien financier aux actions pédagogiques ou scientifiques développées par l'INSPÉ en faveur de l'enseignement bilingue.

Les modalités de ce financement, discuté dans le cadre de la Commission Quadripartite Langues et Cultures Régionales, sont précisées dans la convention annuelle spécifique de financement établie entre l'académie de Strasbourg et l'université de Strasbourg.

## **3. Modalités relatives à la formation continue des enseignants et des personnels d'éducation**

### **3.1. Contexte**

L'INSPÉ est un opérateur de formation continue dans le cadre des appels d'offres élaborés par l'EAFC. Par ailleurs, en collaboration avec les services académiques, l'INSPÉ contribue à la conception et à la réalisation de la formation des tuteurs et de certains formateurs d'enseignants.

### **3.2. Conditions et domaine d'intervention**

L'INSPÉ met à disposition des enseignants pour assurer des heures de formation continue selon un plan d'intervention arrêté en début d'année universitaire, en fonction des besoins. Ce plan d'intervention a notamment pour objectif de préciser le volume d'intervention des enseignants de l'INSPÉ selon les moyens alloués par le ministère.

Les formations concernées sont les suivantes :

- Programme académique de formation ;
- Formations CAPPEI selon la maquette portée par le rectorat et les besoins identifiés, CAFIPEMF, CAFFA, CAPEFE ;
- Préparations aux concours internes de l'enseignement et d'éducation, en fonction des concours et des disciplines.

Pour les formations territoriales de proximité et les formations d'initiatives locales, il est convenu

que les demandes d'intervention des enseignants de l'INSPÉ parvenant en cours d'année soient soumises pour accord préalable à la direction de l'INSPÉ.

### **3.3. Gestion des moyens**

Les heures de formation continue assurées par les enseignants de l'INSPÉ seront inscrites dans le service annualisé des enseignants concernés. Cela vaut à l'exception des heures de formation effectuées dans le cadre du CAPEFE, certification régie par une convention spécifique.

Les bibliothèques des sites de l'INSPÉ, relevant du service des bibliothèques de l'université de Strasbourg, sont ouvertes à l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale de l'académie.

Les salles de l'INSPÉ et du site de Sélestat, principalement, mises à disposition de l'académie de Strasbourg pour des actions de formation continue ne font pas l'objet d'une facturation.

## **4. Développement de la recherche**

Le dossier d'accréditation rappelle que l'INSPÉ est une composante universitaire, dotée d'enseignants-rechercheurs, qui participent à la recherche disciplinaire, didactique et pédagogique. A ce titre, les masters MEEF introduisent une formation à et par la recherche. Par ailleurs, les maquettes des masters MEEF comportent des modules d'initiation à la recherche et aux méthodes d'enseignement innovantes.

### **4.1. Objectifs**

Les objectifs poursuivis en matière de recherche sont les suivants :

- Permettre une meilleure lisibilité, pour l'université de Strasbourg, l'université de Haute-Alsace et l'académie de Strasbourg, des recherches en éducation menées par des enseignants et enseignants-rechercheurs au sein des établissements du premier et du second degrés ;
- Organiser la mise en œuvre des recherches de toute nature (recherche-action, recherche-fondamentale, recherche-appliquée, etc.) dans les établissements du premier et du second degrés en améliorant l'articulation entre les services académiques et l'INSPÉ pour entreprendre lesdites recherches au sein du Groupement d'intérêts scientifiques (GIS) « Éducation & Formation Grand Est » notamment, désormais déployé à l'échelle de la région académique ;
- Permettre un accès structuré des étudiants en master MEEF aux établissements du premier et du second degrés pour y mener une recherche supervisée par les enseignants-rechercheurs de l'INSPÉ ou d'une autre composante de l'université de Strasbourg ou de l'université de Haute-Alsace dans le cadre des enseignements d'initiation à la recherche, selon les thématiques et avec l'accord préalable du rectorat ;
- Dynamiser des recherches nouvelles pouvant répondre à des problématiques posées à l'institution scolaire.

### **4.2. Modalités de mise en œuvre**

L'INSPÉ conçoit un document unique dans lequel les enseignants et les enseignants-rechercheurs précisent l'objet de leur recherche, l'objectif de celle-ci, ses modalités (participants, matériel, implication d'étudiants, visites, entretiens avec des enseignants...), les retombées attendues (y compris en terme d'innovations pédagogiques ou de connaissances à caractère fondamental), les éventuels soutiens institutionnels demandés ou obtenus. Ce document est transmis pour avis préalable aux services académiques (rectorat).

Le rectorat précise annuellement les conditions de présence des étudiants dans les classes et établissements des premier et second degrés dans un délai d'un mois après la rentrée universitaire par le biais d'un document-cadre, qui indique la procédure à suivre pour obtenir l'accord nécessaire à la réalisation des recherches envisagées en classe.

Une réunion annuelle des directrices-adjointes de l'INSPÉ (en charge de la recherche et de l'innovation pédagogique) et des services académiques, notamment l'EAFC, le CARDIE et les corps d'inspection, permettra de :

- Faire le bilan de l'année écoulée ;
- Réfléchir à une prospective en matière de recherche et d'innovation pédagogique afin de répondre à des problématiques actuelles en matière d'éducation et d'enseignement.

## 5. Autres dispositions

La collaboration de l'INSPÉ avec la DRANE (site de Strasbourg) ainsi qu'avec le réseau Canopé a pour objectif de mettre en cohérence les ressources et les outils existants et d'en développer de nouveaux, notamment en lien avec les innovations pédagogiques en cours.

Le partenariat avec Canopé pourra être précisé via une convention spécifique entre Canopé et l'université de Strasbourg (INSPÉ).

La présente convention prendra effet à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et sera effective jusqu'au 31 août 2028.

Fait à Strasbourg le

Le recteur de l'académie de Strasbourg

Olivier Faron

Le Président de l'université de Strasbourg

Michel Deneken

## GLOSSAIRE

AED	Assistants d'éducation
BIATSS	Personnels de Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Sociaux et de Santé
CAFFA	Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique
CAFIPEMF	Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles - maître formateur
CAPEFE	Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger
CAPPEI	Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
CPC	Conseiller Pédagogique de Circonscription
DRANE	Direction de région académique du numérique pour l'éducation
DARILV	Direction académique aux relations internationales et aux langues vivantes
DASEN	Directeur académique des services de l'Éducation nationale
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
EAFC	École académique de la formation continue
IFF	Indemnité forfaitaire de formation
INSPÉ	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
M1	Master 1 <sup>ère</sup> année
M2	Master 2 <sup>ème</sup> année
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
PEMF	Professeur des écoles Maître Formateur
PFA	Professeur formateur académique
PFE	Parcours Formation et Enseignement (professionnalisation en Licence : UHA)
PPME	Parcours de professionnalisation aux métiers de l'enseignement (en Licence : Unistra)
PPPE	Parcours préparatoire au professorat des écoles (2 parcours de Licence dédiés dès L1 : Unistra, UHA)



**INSPÉ**

Institut national supérieur

du **professorat** et de l'**éducation**

Université de Strasbourg

# *Guide du mémoire de master*

Guide méthodologique

UE d'initiation à la recherche à l'usage des étudiants

*Année universitaire 2024-2025*

# TABLE DES MATIERES

<b>Un mémoire de master : Pourquoi ? Pour quoi ? .....</b>	<b>3</b>
1. Pourquoi ? .....	3
2. Pour quoi ? .....	3
<b>Un mémoire de Master : Comment ? .....</b>	<b>5</b>
1. De quelles recherches s'agit-il pour réaliser le mémoire ? .....	5
2. Nature du mémoire de master .....	6
3. Quatre étapes pour une démarche de recherche en Sciences Humaines .....	8
<b>Un mémoire de master : se former ! .....</b>	<b>11</b>
1. Le travail de recherche .....	11
2. La direction de recherche.....	11
3. Le travail personnel .....	12
4. Précautions déontologiques et autorisations pour les interventions de terrain (classes) .....	13
5. L'organisation du travail dans le temps .....	16
<b>Recommandations formelles .....</b>	<b>18</b>
1. Consignes de présentation générale .....	18
2. Mise en page .....	19
3. Ne pas céder au plagiat.....	21
4. Organisation du mémoire .....	23
5. Les annexes et les références bibliographiques .....	25
6. Les modalités de dépôt du mémoire.....	26
<b>Evaluations et Soutenance .....</b>	<b>27</b>
1. Critères d'évaluation.....	27
2. Evaluation des écrits.....	27
3. La soutenance .....	29
4. Détail du poids attribué à chaque composante dans la note finale en S2 MEEF .....	30
<b>Bibliographie .....</b>	<b>31</b>
<b>Ressources complémentaires .....</b>	<b>31</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>33</b>

# UN MEMOIRE DE MASTER : POURQUOI ? POUR QUOI ?

## 1. POURQUOI ?

Tout master se définit à la fois par une spécialisation des connaissances et des compétences, ainsi que par une formation à et par la recherche. Celle-ci est en particulier réalisée grâce à la conduite d'un travail de recherche qui se concrétise, en fin de cursus, par la rédaction et la soutenance d'un mémoire. Au cours de cette année de Master 1, l'étudiant.e sera initié.e à la recherche et guidé.e dans le choix et l'orientation puis la réalisation de son projet.

L'initiation et l'accompagnement collectifs constituent d'abord une « formation par », en ce qu'ils permettent à l'étudiant.e de découvrir les méthodes, les outils et les apports de la recherche. Les séminaires collectifs sont également l'occasion d'apprendre à communiquer sur la (et sa) recherche.

Le mémoire, quant à lui, est davantage une « formation à », en ce qu'il implique l'essai pratiqué d'une forme de recherche dans un domaine précis. Il s'agit d'initier l'étudiant.e à l'adoption d'une posture de chercheur.e. Le mémoire s'avère également une formation par l'écriture (on apprend et on comprend mieux en élaborant par écrit) et par le projet (on apprend à conduire une réalisation complexe dans un réseau de contraintes).

Le mémoire et sa soutenance sont finalement l'aboutissement d'un travail de recherche, autrement dit, le résultat d'un cheminement qui aboutit à une connaissance et une prise de recul vis-à-vis de la façon dont se constituent les connaissances scientifiques, ainsi que de la manière dont elles peuvent être « appliquées » ou « transposées » dans des champs professionnels.

## 2. POUR QUOI ?

Comme toutes les autres parties de la formation en master, le travail de recherche vise à construire des compétences. Ce type de travail permet de développer essentiellement des

- compétences réflexives, analytiques et synthétiques permettant d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant la création de connaissances nouvelles et leurs applications éventuelles en milieu professionnel (pour un master à visée professionnelle) ;
- connaissances de la recherche et des postures qu'elle implique ;
- compétences d'autoévaluation, de prise de responsabilité, de créativité et d'adaptation (par l'écriture du mémoire, par la logique de projet que sous-tend la recherche, par la soutenance du mémoire, moment de mise à distance).

Dans le champ des métiers de l'éducation et de la formation et au regard des différentes

compétences qu'un futur enseignant ou formateur<sup>1</sup> doit acquérir, l'initiation à la recherche renvoie également au développement d'une compétence professionnelle qui doit permettre à la personne de se former tout au long de l'exercice de son métier. On peut prendre pour exemple la quatorzième compétence professionnelle, telle qu'elle est définie dans le référentiel de l'Éducation Nationale (2013) publié au Journal Officiel du 25/07/2013<sup>2</sup>. On retrouve ainsi dans cette définition les attendus d'une formation à et par la recherche.

Compétence 14 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

---

<sup>1</sup> ... ou ingénieur technopédagogique dans le cadre du Master Synva par exemple.

<sup>2</sup> Référentiel de compétences des enseignants. (2013, 25 juillet). Ministère de l'Education Nationale. <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

# UN MEMOIRE DE MASTER : COMMENT ?

Il s'agit de proposer ici quelques repères possibles pour guider le travail.

## 1. DE QUELLES RECHERCHES S'AGIT-IL POUR REALISER LE MEMOIRE ?

La formation à la recherche implique l'initiation à un type de recherches. Parmi les différents types possibles, en voici quatre dont l'approche est envisageable dans le cadre du master. Elles sont à la suite rapidement esquissées selon quatre caractéristiques principales : le fondement de leur démarche (sur quoi elles reposent), leur finalité (orientation), les destinataires des résultats, les valeurs sous-jacentes (Simon, 2002).

**Recherche fondamentale** : Elle repose sur une démarche hypothético-déductive, et est orientée vers la découverte de lois ou de processus généraux. Ce vaste ensemble recouvre plusieurs réalités : recherche expérimentale (ex. sur la mémoire en psychologie cognitive), recherche « de terrain » (ex. découverte de processus d'apprentissage de la lecture chez l'enfant), études littéraires et artistiques, analyse du processus de création... Les chercheurs sont les premiers destinataires. La « vérité » des connaissances est la valeur prioritaire.

**Recherche-action** : Elle repose sur un cadre théorique permettant d'interroger et de guider l'action, elle est orientée vers l'action et la formation professionnelles (ex. mise en place, analyse et évaluation « outillée » d'un dispositif pour élèves en difficultés).

Cette recherche permet de « passer de l'étape de la réflexion organisée à la pratique de classe » (Catroux, 2002), où « tous les participants deviennent acteurs consentants du processus de recherche » (ibid.). La pratique et son investigation qualitative constituent l'objet principal de cette méthode d'investigation scientifique.

**Recherche descriptive** : Elle repose sur un cadre d'observation précis et théorisé, et elle est orientée vers la connaissance d'un système (ex. observations « outillées » de classes ou de situations éducatives) ou d'une pratique individuelle ou collective (pratiques artistiques, médiations interculturelles, ...) dans le but de décrire le fonctionnement de ce système et d'en analyser les enjeux. Les chercheurs sont les premiers destinataires. La compréhension est la valeur prioritaire.

Même si leurs démarches peuvent parfois se recouper sur tel ou tel point, ces types de recherches ne sont pas interchangeables car ils obéissent à des finalités et orientations différentes. On prendra cette typologie avec précaution, elle a simplement une valeur indicative. Ainsi, malgré l'ampleur du chantier que semble représenter une approche « fondamentale », ce type de travail est réalisable dans le cadre d'un master, si l'étudiant(e) bénéficie d'un accompagnement précis, allant jusqu'à alléger une partie des procédures nécessaires (par exemple, l'enseignant(e) assurant la direction du mémoire fournit le corpus des données à analyser, ou bien une partie des références bibliographiques).

*A contrario*, il ne faut pas croire que le choix de la recherche-action ou de la recherche descriptive est celui de la facilité : trouver le terrain d'essai ou d'observation que cela implique, trouver le temps nécessaire peuvent s'avérer des contraintes lourdes.

**Recherche interdisciplinaire** : elle repose sur une approche transversale qui permet d'étudier un objet (une œuvre, une pratique...) croisant plusieurs champs disciplinaires et selon différentes méthodologies de recherche (herméneutique, phénoménologie, heuristique...). Les chercheurs et les praticiens-chercheurs en sont les destinataires. La connaissance émerge de la compréhension de l'expérience, observée et analysée.

## 2. NATURE DU MEMOIRE DE MASTER

Il ressort de ce qui précède quelques indications sur la nature du mémoire de master. Celui-ci ne pourra être un rapport de stage ni se résumer à une narration de la pratique. Il doit témoigner d'une démarche d'initiation à une méthode de recherche.

Il se caractérise dès lors par une dominante argumentative, puisque tous les éléments présentés s'ordonnent dans une démonstration. Il s'agit en effet de montrer et de prouver que la problématique formulée, le corpus ou les données retenus et l'analyse qui en est faite sont pertinents et mènent, effectivement, à l'issue du raisonnement, à un résultat scientifique (innovant). Il s'agit, pour l'auteur(e) du mémoire, de montrer le résultat d'un questionnement et d'une investigation scientifiques, et de présenter l'analyse critique de la démarche scientifique choisie et des résultats obtenus.

Le mémoire de master peut présenter un degré de professionnalisation plus ou moins élevé. Plus exactement, c'est la nature de la question de recherche qui induira le degré de proximité avec l'un des métiers du champ de l'éducation et de la formation et, plus précisément, avec les domaines professionnels du parcours de formation suivi.

**Dès lors pourront être acceptés des mémoires alliant les approches fondamentale et professionnelle dans des proportions variables.**

Ainsi un mémoire explorant un concept scientifique, étudiant un auteur littéraire ou une notion culturelle selon une approche fondamentale sur deux tiers de son volume, posera la question de la transposition de l'objet étudié en objet d'enseignement ou objet professionnel dans le seul dernier tiers. À l'autre extrémité de l'échelle, un mémoire pourra s'avérer initié par un questionnement professionnel, qui devra par la suite être problématisé en une question de recherche entraînant une analyse scientifique des données recueillies sur le terrain professionnel.

Il appartiendra à l'étudiant(e) de définir le questionnement initial et cette proportion avec l'aide du directeur ou de la directrice de mémoire qu'il aura choisi(e).

Qu'est-ce qui détermine l'orientation de la recherche et donc la nature du mémoire ?

La nature du projet de recherche mené dans le cadre de la rédaction du mémoire de master dépend de plusieurs facteurs.

- Premièrement, la formation universitaire initiale de l'étudiant.e (parcours et spécialités de Licence) est déterminante pour le choix du sujet de recherche et de la méthode d'investigation.
- Deuxièmement, la rencontre avec le directeur de recherche ainsi que l'orientation de ses intérêts scientifiques et de ses champs de spécialisation constituent également un élément important dans le choix du sujet de recherche et de la démarche scientifique adoptée.
- Troisièmement, le mémoire peut être rédigé par un binôme d'étudiant.e.s : la rencontre avec un.e étudiant.e partenaire qui partage les mêmes intérêts scientifiques peut donc également orienter le choix du sujet.

## ■ **IMPORTANT : Spécificités scientifiques du parcours bilingue français-allemand**

Le mémoire des étudiant.e.s inscrit.e.s dans le parcours bilingue français-allemand doit répondre à des exigences scientifiques spécifiques pour répondre aux critères d'éligibilité de la bourse attribuée aux candidat.e.s du CRPE bilingue, ainsi qu'aux critères de validation du diplôme de master dans le cadre du parcours bilingue.

Voici les spécificités en question :

- 1) Le mémoire de master doit nécessairement présenter une **thématique** et une **question de recherche** qui traitent de **l'enseignement-apprentissage bilingue franco-allemand ou dialectal**, qu'il s'agisse d'une approche pédagogique bi- ou plurilingue, d'un concept didactique bilingue, de la littérature de jeunesse bilingue, plurilingue ou en langue allemande, de l'observation d'une expérience d'enseignement en classe bilingue ou – après l'accord d'un futur directeur – d'une étude du contexte familial dialectal (alsacien ou platt mosellan). Le contexte scientifique propre à l'enseignement-apprentissage bilingue constitue une nécessité *sine qua non* pour l'obtention du master au sein du parcours bilingue.
- 2) En ce qui concerne le cadre théorique de la recherche menée dans le contexte spécifique de l'enseignement-apprentissage bilingue et/ou dialectal, celui-ci doit s'appuyer sur une bibliographie scientifique qui traite des concepts didactiques du bi-plurilinguisme et des approches pédagogiques qui en découlent.
- 3) Par conséquent, en ce qui concerne le choix du sujet de recherche relevant de l'enseignement-apprentissage bilingue, les étudiant.e.s sont invité.e.s prioritairement à choisir leur directeur de recherche parmi les enseignants-chercheurs et enseignants-formateurs **germanistes**, spécialistes de la didactique de l'enseignement bilingue et de l'enseignement de la langue allemande ou alsacienne

en classe bilingue. Les étudiant.e.s du parcours bilingue qui sont intéressé.e.s par un sujet explorant l'enseignement d'une discipline enseignée en langue 2 (DEL2) en classe bilingue (enseignement des mathématiques, des sciences naturelles ou de l'histoire-géographie **en langue allemande**) sont invité.e.s à choisir leur directeur de recherche parmi les enseignants-chercheurs et enseignants-formateurs spécialistes de **l'enseignement d'une discipline en langue 2 dans le contexte de l'enseignement-apprentissage bilingue** (et qui, souvent, interviennent au sein du parcours bilingue).

- 4) Le **mémoire** de master des étudiant.e.s du parcours bilingue sera rédigé en **français ou en allemand selon le choix de l'étudiant.e** et présenté sur un fichier PDF. Il adoptera un volume de 50 pages environ ; 30 pages en constituent le minimum. Le mémoire sera accompagné d'un **résumé de trois pages en langue allemande**, figurant sur un fichier PDF indépendant. Le mémoire ainsi que le résumé en langue allemande seront évalués.
- 5) La **soutenance** du mémoire se compose d'un exposé oral en langue **allemande**, présentant le travail de recherche accompli et s'appuyant sur un diaporama **powerpoint** en langue **allemande**. L'exposé oral sera suivi d'une **discussion** avec les membres du jury, qui sera tenue **en français et en allemand**.
- 6) Important : Les étudiant.e.s inscrit.e.s dans le parcours bilingue qui envisageraient une poursuite d'études en **thèse de doctorat** sont prié.e.s de prendre contact **dès à présent** avec un directeur de recherche **titulaire d'une HDR** – en l'occurrence Britta Benert (MCF HDR) et Anemone Geiger-Jaillet (PU) – pour délibérer de l'orientation du sujet et des modalités de recherche pour la rédaction d'un mémoire de master qui constituera la première étape des recherches doctorales.

## ■ **Spécificité de la formation en alternance du master**

Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master, le mémoire de master doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles du stage accompli.

## **3. QUATRE ETAPES POUR UNE DEMARCHE DE RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES**

Sans la reprendre de manière linéaire, le mémoire de master témoigne de la démarche de recherche qui en est à l'origine. Cette démarche de recherche renvoie à des spécificités selon le type de recherche engagée, selon le champ scientifique. Cependant, quatre étapes générales semblent être communes à bien des approches<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Cette présentation en quatre étapes est inspirée du dossier : La querelle des méthodes. *Sciences Humaines*, 35, janvier 1994

s'inspirant de la démarche « hypothético-déductive » :

### ■ **Définir un objet d'étude et une question précise**

Pour reprendre une citation de Gaston Bachelard (1967, p.14), « Toute connaissance est une réponse à une question ». La recherche et le mémoire ayant pour objet de produire des connaissances, il s'agit de passer d'une idée de thème ou de sujet général sur lesquelles le chercheur a envie de travailler à une question précise, à formuler dans un champ précis des disciplines scientifiques.

### ■ **Déterminer ou construire une problématique**

Pour préciser sa question et en consultant des publications scientifiques traitant de thématiques analogues qui pourront l'aider dans son cheminement intellectuel et asseoir son travail sur un socle de références théoriques, le chercheur étoffe et précise sa formulation première de la question de recherche. Dans le cas d'une démarche expérimentale, il formulera des hypothèses vues comme des réponses anticipées à la question de recherche posée initialement. Reformulation étoffée de la question de recherche ou hypothèses anticipant le résultat envisagé de la recherche, précédés par le cadre théorique de référence forment un ensemble que l'on appelle la problématique. Dans d'autres champs disciplinaires, le cadre théorique constitue le contexte scientifique qui précède et conditionne la formulation de la question de recherche et de la problématique, mais n'en fait pas partie. La problématique présente uniquement une reformulation plus précise de la question de recherche (dans la recherche anglo-saxonne et partout ailleurs dans le monde, on n'a que la question de recherche, pas la problématique, de sorte que la problématique est devenue synonyme de la question de recherche). Cadre théorique, objectifs de recherche, question de recherche, problématique plus spécifique et hypothèses font partie de l'introduction, avec la méthodologie choisie et le plan.

La formulation de la problématique implique ce que l'on nomme dans certaines disciplines une « revue de question » qui consiste à effectuer la recherche des références bibliographiques nécessaires au traitement de la question.

### ■ **Constituer ou recueillir les données et les traiter**

La problématique étant définie, il reste à constituer ou recueillir les informations pertinentes au traitement de la question. Selon les différentes approches scientifiques, il s'agit de circonscrire un corpus à analyser, un protocole expérimental à prévoir et à mettre en œuvre, de nouvelles références bibliographiques à explorer, ... Les données constituées ou recueillies sont alors à analyser selon les outils méthodologiques retenus.

### ■ **Interpréter**

Les informations recueillies et ordonnées permettent-elles de répondre à la problématique initiale? Il s'agit alors de comprendre les données à partir du cadre théorique constitué en amont, de synthétiser les nouvelles connaissances, d'adopter un

recul critique sur la démarche suivie. S'il y a eu formulation d'hypothèses, c'est le moment de les confirmer ou de les infirmer par confrontation aux résultats obtenus. Les conclusions sont souvent partielles et prudentes. Elles peuvent ouvrir sur de nouvelles interrogations.

Ces quatre temps de la recherche, de durée inégale, sont autant de repères dans la progression du travail. C'est dans la relation avec son directeur ou sa directrice de recherche que l'étudiant(e) organisera les différentes étapes de sa démarche scientifique et de la rédaction du mémoire.

# UN MEMOIRE DE MASTER : SE FORMER !

Inscrits en Master, les étudiant(e)s vont, petit à petit, découvrir puis s'initier à la recherche pour mener à bien leur travail de recherche. Une telle démarche, pour conduire à la reconnaissance universitaire de ce travail, ne s'improvise pas. Elle nécessite, en parallèle de la formation dispensée et de l'accompagnement par un directeur ou une directrice de recherche, investissement personnel et autonomie.

La formation au mémoire de master repose sur plusieurs niveaux d'engagement : dans la relation avec son directeur ou sa directrice de recherche, dans les séminaires de groupes ou les cours collectifs lorsqu'ils sont mis en place, et enfin dans un travail personnel.

## 1. LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le travail a pour principal objectif de permettre aux étudiants d'échanger autour de l'état d'avancement de leurs travaux et de les accompagner dans la rédaction de leur mémoire. Il s'agit d'engager les étudiant(e)s dans une démarche d'approfondissement de leur projet d'étude, notamment par le débat d'idées et la confrontation aux travaux de leurs pairs.

Le travail de recherche peut être réalisé individuellement avec son directeur de mémoire, ou en groupe au sein de séminaires.

Au final, le travail de recherche constitue l'occasion pour les étudiant(e)s d'appréhender et de comprendre l'utilité et les usages de la recherche dans les domaines de l'éducation et de la formation.

C'est à l'étudiant(e) de se référer à la maquette de la formation dans laquelle il ou elle est inscrit(e) pour prendre connaissance des Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences (MECC) et des crédits ECTS de chaque semestre.

## 2. LA DIRECTION DE RECHERCHE

Il s'agit d'engager les étudiants dans une démarche de recherche dans un champ scientifique avec une spécificité pour chaque objet d'étude. La formation au mémoire de master implique un suivi en petit groupe d'étudiant(e)s autour d'un même directeur ou directrice de recherche, voire un suivi individualisé.

Cette relation avec le directeur ou la directrice de recherche s'articule autour de trois points fondamentaux pour la réussite du travail de l'étudiant(e) : une aide à la réflexion, un accompagnement méthodologique et des conseils au service d'un travail personnel de l'étudiant(e).

Le directeur ou la directrice de recherche a la responsabilité de guider l'étudiant(e) dans l'approfondissement de son projet d'étude dans le prolongement du travail engagé au sein des séminaires si ceux-ci sont proposés. Au-delà, il ou elle accompagne l'étudiant(e) dans la

définition précise de son objet d'étude pour aboutir à une problématique et à des questions de recherche.

Au plan méthodologique, le directeur ou la directrice de recherche impulse le choix des données à recueillir et les procédures de traitement de ces dernières. Ces choix sont sous-jacents aux postulats théoriques adoptés par l'étudiant(e), mais aussi guidés par des questions de recherche et les contraintes de faisabilité (temps, disponibilités des participants, opportunités offertes dans les situations rencontrées par l'étudiant(e), etc.).

Enfin, le directeur ou la directrice de recherche est également, pour l'étudiant(e), la personne ressource qui saura lui donner les conseils opportuns pour avancer dans son travail de recherche. Il ou elle oriente les lectures de l'étudiant(e), l'aide à en extraire les éléments saillants, le ou la guide dans l'articulation de ceux-ci avec son propre travail, impulse de nouvelles pistes de réflexion, ouvre de nouveaux horizons et s'attache à resituer le travail de l'étudiant(e) dans la globalité de sa formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et/ou de la formation.

En somme, les rencontres de l'étudiant(e) avec son directeur ou sa directrice de recherche sont des moments privilégiés pour faire le point sur le travail réalisé et à venir mais ne peuvent suffire à la réalisation du mémoire. Ces rencontres agissent comme des catalyseurs des transformations que vit l'étudiant(e) dans le processus de formation à et par la recherche dont il est le principal auteur.

### **3. LE TRAVAIL PERSONNEL**

Le projet de l'étudiant(e) et le mémoire ne sauraient prendre forme sans un travail personnel conséquent. L'investissement de l'étudiant(e) dans la conduite et la réalisation de ce travail de recherche en assure la réussite.

Au-delà, la première des qualités requises est la curiosité. Il faut savoir questionner, interroger les pratiques professionnelles, les concepts théoriques, les idées, réflexions et arguments d'autrui pour se forger sa propre opinion. Cette curiosité s'exprime également à partir des recherches bibliographiques et des lectures (notamment celles conseillées par le directeur ou la directrice de recherche) qui feront l'objet de synthèses. Lire ne suffit pas, encore faut-il être en mesure d'en tirer bénéfice pour son propre travail. Ainsi, l'étudiant(e) de master aura le souci de la production écrite à chaque étape de son travail afin de pouvoir en garder trace mais aussi de pouvoir en rendre compte à ses pairs lors des séminaires, à son directeur ou sa directrice de recherche lors de leurs rencontres.

L'étudiant(e) de master qui s'investit personnellement dans son travail fait aussi preuve d'autonomie et d'esprit d'initiative. S'engager dans un travail de recherche, notamment lorsque celle-ci revêt un caractère professionnel au service de l'apprentissage d'un métier, c'est chercher à innover, à créer, à impulser de nouvelles pratiques professionnelles. Aussi, il appartient à l'étudiant(e) de faire l'effort de recontextualiser son travail dans

l'environnement professionnel duquel il a émergé.

Enfin, le travail personnel de l'étudiant(e) de master doit le ou la conduire à chercher d'autres opportunités de formation que celles qui lui sont directement proposées. Il s'agira, par exemple, d'assister à des débats scientifiques publics, de participer à des séminaires ou conférences scientifiques organisées par les équipes de recherche et les laboratoires partenaires des masters.

## 4. PRECAUTIONS DEONTOLOGIQUES ET ETHIQUES

Dans le cadre de ses travaux d'initiation à la recherche et pour le recueil de ses données, il appartient à l'étudiant(e) de respecter les principes déontologiques et éthiques en vigueur.

La présente section porte sur les protocoles de recherches qui impliquent la participation d'individus (enfants ou adultes) à la recherche. Cependant vous devez également vous interroger sur l'éthique quelle que soit la recherche que vous menez (p.ex. vous pourriez réunir des informations sur une personne dans le cadre d'une approche biographique et au vu des éléments recueillis attenter à sa réputation qu'elle soit vivante ou décédée).

### ■ Définir l'éthique

L'éthique en recherche est un ensemble de règles ayant pour objet de soumettre l'activité scientifique au respect de valeurs jugées plus hautes que la liberté du chercheur (Conseil national des sciences humaines, 2001).

⇒ *Même si on peut avoir de très bonnes idées en recherche, toutes ces idées ne peuvent pas être mises en œuvre. Vous connaissez peut-être le cas du petit Albert chez qui un chercheur a provoqué la peur des rats. Certes, un mécanisme d'acquisition de la peur a été mis en évidence, mais est-ce que provoquer la détresse chez un jeune enfant est éthiquement acceptable ? (Clément, 2013)*

L'ensemble des règles est formé de lois propres à l'éthique (p.ex. en France il y a des lois sur la bioéthique), de procédures décrites dans des lois et arrêtés (p.ex. les recherches impliquant la personne humaine à vue d'améliorer les connaissances biomédicales) et d'institutions telles que les Comités d'Ethique.

⇒ *Dans le cas de la réalisation de votre mémoire de recherche, vous devrez vous conformer à plusieurs règles qui seront énoncées ci-après.*

L'éthique impose de s'interroger sur les conséquences potentielles de la recherche et la façon dont on souhaite la mener.

En clair, même si vous avez des intentions louables, il faut vous demander quelles peuvent être

les conséquences de votre travail.

⇒ *Par exemple quelles conséquences y-a-t-il à interroger un enseignant sur ses rapports avec sa hiérarchie ? Est-ce que cela ne risque pas d'engendrer un mal être ou des conflits avec sa hiérarchie.*

## ■ Quelles questions dois-je me poser ?

Avant tout, il importe que vous vous interrogez sur les bénéfices que peut apporter votre étude, mais surtout les risques qu'elle peut engendrer.

Le tableau concernant les risques inhérents à votre étude (Cf. Annexe 1) peut vous aider à les identifier. La notion de risque implique l'ensemble des composantes de la personne (physique, psychique, relationnelle, émotionnelle, sociale, etc....). Par exemple, un simple désagrément peut constituer un risque et il doit être précisé. Une attention particulière doit être accordée aux participants des catégories de personnes dites vulnérables comme les enfants.

Selon l'importance et les conséquences potentielles de ces risques, vous pourrez prendre la décision de ne pas mener l'étude telle que vous l'avez imaginée. Le plus souvent certains risques existent et il faut les anticiper.

## ■ Collecte et stockage des données

Afin de vous conformer aux recommandations du Comité d'Ethique de la Recherche de l'Université de Strasbourg, il vous est recommandé :

- D'utiliser la plate-forme Lime Survey pour construire vos questionnaires. Evitez les plate-forme type « Google » qui ne sont pas conformes au RGPD <https://sondagesv3.unistra.fr/admin/>
- Evitez de collecter des informations nominatives et préférez des informations anonymes. Si ça n'est pas possible, anonymez vos données au plus vite (par exemple en donnant des numéros d'anonymat à vos participants).
- Si vous devez réaliser des entretiens, la voix étant une donnée à caractère personnel (c'est comme une signature), demandez à votre directeur ou directrice de mémoire s'il peut vous prêter un enregistreur. Ce ne sera pas toujours possible, mais c'est le mieux.
- Stockez vos données, en particulier les données à caractère personnel, dans des endroits sécurisés (pas la clé USB que vous partagez avec votre colocataire !)

Dans tous les cas, vous devez tout faire pour éviter que des données à caractère personnel soient perdues ou que des tiers y accèdent.

## ■ **Notice d'information et formulaire de consentement**

Dans un certain nombre de cas vous aurez besoin d'un formulaire de consentement à participer à la recherche. Dans ce cas la personne doit être informée de la nature de la recherche et doit y consentir. Ce sont deux documents différents.

### ***Quelle information donner aux participants ?***

Tout participant présélectionné sera préalablement informé des objectifs de l'étude, de sa méthodologie, de sa durée, de ses contraintes et des risques prévisibles (voir exemple de note d'informations aux parents ; Annexe 2A), à l'exception des études nécessitant une dissimulation totale ou partielle de ses objectifs (voir tableau en annexe 1).

De façon générale, les informations données aux participants dans ce consentement doivent être claires, intelligibles et concises (éviter ou expliciter les termes scientifiques spécialisés). Le document doit être rédigé dans une langue comprise par le ou la participant.e (français par défaut ou une autre langue si nécessaire, le cas échéant). Pensez à adapter le cadre de formulaire proposé à votre protocole de recherche et au public visé (par exemple, adaptation de l'information et de sa forme à destination d'enfants). La notice d'information doit mentionner le cadre dans lequel vous réalisez votre recherche (master MEEF ou sciences de l'éducation) et l'adresse mail et le nom de votre directeur ou directrice de mémoire.

### ***Le formulaire de consentement***

Le formulaire de consentement doit mentionner le droit au refus, la possibilité de retrait à tout moment et le droit de suivi des résultats, ainsi que les coordonnées où joindre le responsable scientifique (en l'occurrence votre directeur ou directrice de mémoire). Il précisera au participant qu'il est entièrement libre de refuser de participer à l'étude ou de retirer son consentement sans encourir aucun préjudice de ce fait (Par exemple, lorsque les participants sont des élèves, il convient de préciser que le refus ou retrait est sans conséquence pour les résultats aux examens). Il lui sera fait mention de la possibilité de rectification ou de destruction des données le concernant si les données collectées ne sont pas complètement anonymes).

Après s'être assuré de la bonne compréhension des informations fournies, le responsable scientifique sollicitera du participant son consentement pour participer à l'étude. S'il accepte, le participant signera le formulaire de consentement en deux exemplaires préalablement à la réalisation de l'étude (Annexe 2B). Le responsable scientifique gardera un des exemplaires et remettra l'autre au participant.

Dans le cas de questionnaires sur internet, mettez une « case à cocher » pour consentir à

participer à la recherche.

Dans le cas où des mineurs participent à votre recherche vous devez :

Avoir une notice d'information et un formulaire de consentement d'un parent ou tuteur légal

Avoir une notice d'information et un formulaire de consentement du mineur.

### ■ **Accès au terrain de recherche en milieu scolaire**

L'accès au terrain de recherche en milieu scolaire (premier, second degré) est cadre par un document transmis par le rectorat de l'académie de Strasbourg.

Vous ne pouvez pas réaliser votre recherche sans avoir pris connaissance de ce document et avoir suivi la procédure transmise par le rectorat.

Il est essentiel que chacun d'entre nous, fasse respecter ces principes éthiques et réglementaires afin que les travaux de recherche en sciences humaines et sociales puissent perdurer tout en étant respectueux des individus.

## 5. L'ORGANISATION DU TRAVAIL DANS LE TEMPS

Tout comme Rome ne s'est pas faite en un jour, le mémoire de recherche est un travail qui se réalise dans la durée.

Il appartient à l'étudiant(e) d'anticiper tout problème pour déposer son mémoire en temps et heure. Afin d'être en mesure de rendre le mémoire dans les temps, il s'agit de planifier le travail.

Voici à la suite un calendrier qui devrait y aider.

En fonction du séminaire de recherche, en fonction des disciplines, des directrices ou des directeurs de recherche, toutes les étapes du travail peuvent donner lieu à la remise d'un document écrit ou d'une présentation orale en séminaire.

### ■ **Une année pour un mémoire de Master**

- Septembre : affectation de l'étudiant auprès d'un directeur de mémoire ;
- Fin Octobre : problématique et revue de question ;
- Janvier : Evaluation intermédiaire de l'état d'avancement du mémoire. Voir les MECC pour le détail des modalités et dates (Cf. Annexe 4A : Grille d'évaluation de l'écrit S1 parcours MEEF 1er degré)
- Décembre à mars (MEEF 1er et second degré), voire de septembre à avril (p.ex. parcours PIMS, EMES, EIPS, TFE, mais aussi les parcours du Master Sciences de l'éducation) :

recueil, traitement et analyse des données. Rédaction du cadre théorique et méthodologique. Interprétation des données et élaboration de la discussion. Rédactions partielles ;

- Mai : rédaction finale (discussion, perspective, conclusion). Mise en forme du mémoire. Relecture ;
- Juin : dépôt du mémoire pour le parcours MEEF (7 jours avant la date de soutenance). Voir les MECC pour le détail des modalités et dates (Cf. Annexe 4B : Grille d'évaluation de l'écrit S2 parcours MEEF 1er degré) ;
- Dernier délai pour la soutenance des mémoires : voir les MECC pour chaque parcours (Cf. Annexe 4C : Grille d'évaluation de l'oral S2 parcours MEEF 1er degré).

Les échéances peuvent paraître lointaines, mais ce travail s'inscrit dans la durée.

# RECOMMANDATIONS FORMELLES

Une feuille de style spécifique à ce mémoire est disponible sur ERNEST, dans votre espace dédié, dans la rubrique « documents de l'espace ». L'étudiant(e) téléchargera ce fichier et respectera les normes typographiques qu'il comporte.

Le travail écrit inclura l'attestation d'authenticité signée par l'étudiant(e). Cette dernière devra être insérée après la page de titre (cf. doc en ligne sur ERNEST).

L'exigence quantitative du mémoire est variable selon les parcours :

- EMES/PIMS : 50 à 80 pages
- SYNVA : 50 à 80 pages
- TFE : 50 à 90 pages
- CPE : 30 à 50 pages
- Master MEEF 1er degré : 30 à 50 pages

Cette exigence s'entend notes incluses, hors annexes et hors bibliographie. Selon les parcours, des variations peuvent être énoncées.

## 1. CONSIGNES DE PRESENTATION GENERALE

### **Une notice détaillée est présentée en annexe (cf. Annexe 3A, 3B, 3C et 3D)**

Le titre du mémoire : celui-ci doit permettre de situer de façon explicite le sujet de recherche. Un titre comme « Les apprentissages à l'école primaire » serait trop vague. En revanche un titre comme « Analyse didactique d'une séance de lecture chez des enfants de CP » pourrait être plus adapté : il précise le domaine (la didactique), la discipline scolaire (la lecture) et la population étudiée (enfants de CP).

Après la page de titre, il est possible de prévoir une dédicace, des remerciements et un avant-propos.

Concernant les remerciements, on s'attachera à remercier les institutions et personnes qui ont permis le travail de recherche (par exemple, l'Ecole des fans de l'Île aux enfants ; la directrice de l'école, etc.). On évitera les remerciements multiples (votre papa ou votre grand-mère peuvent être fiers de vous, mais ce n'est pas la peine de remercier la famille au complet !).

Ensuite vient le sommaire du mémoire qui détaillera les chapitres et sous chapitres avec leurs renvois numérotés. Il ne faut pas dépasser le 4<sup>è</sup> niveau : par exemple indiquer le paragraphe « 4.1.2.5.6 : résultats de l'étude de Robert et Collins », paragraphe qui fait trois lignes, n'est pas utile.

Le sommaire mentionne également les références bibliographiques et les annexes avec leur

renvoi numéroté.

Le sommaire pourra être suivi d'une liste des abréviations couramment employées dans le texte ou dans les notes. Le nombre de ces abréviations doit être aussi limité que possible.

Il est à noter que l'on utilise souvent des acronymes dans le corps de texte. Si OVNI est lexicalisé et s'écrit ovni, cela n'est pas le cas pour tous. Par exemple, mieux vaut définir l'acronyme LOL lorsqu'on l'utilise la première fois.

La 4ème de couverture présente le résumé du travail de recherche. Celui-ci ne devrait pas dépasser 250 mots. Il est accompagné de 5 mots-clés au plus. Les mots-clés permettent de repérer rapidement le thème et le sujet du mémoire de recherche.

## 2. MISE EN PAGE

Les feuilles (format A4) sont imprimées en recto simple, ou selon le vœu du directeur en recto-verso.

Les pages sont numérotées. La numérotation commence dès la page de titre, même si elle n'apparaît pas.

La page de couverture est écrite en police Arial. Le corps du texte est écrit en police Arial, taille 11 (ou une autre police / taille usuelle : calibri 11, times new roman 12), intervalle 1,5. Les quatre marges du document sont de 2,5 cm. Des styles différents peuvent être appliqués aux titres et sous-titres des paragraphes (par exemple mise en gras des titres).

Il faut cependant éviter de surcharger le texte avec l'utilisation effrénée du gras qui donne l'impression que tout est important et que l'on ne sait pas sérier l'information. Si l'on souhaite mettre en exergue un aspect du texte, utiliser de préférence l'italique (avec parcimonie) ou faire ressortir la réflexion par un moyen rhétorique.

L'italique est également utilisé pour marquer les mots en langue étrangère (par exemple empowerment).

En matière de ponctuation, il importe surtout de rappeler qu'il n'y a jamais d'espace avant un point ou une virgule. En français, il y a un espace insécable avant et après les signes doubles, comme les guillemets, les deux points et le point-virgule, ...

Vous éviterez de passer une ligne entre chaque paragraphe. Les outils de mise en page permettent d'aérer le texte en utilisant un outil d'espacement (format/paragraphe/espace après).

Les notes de bas de page doivent être limitées afin de ne pas hacher la lecture. Elles sont numérotées.

Les tableaux et graphiques doivent être numérotés. Ils doivent être appelés dans le texte avec leur numéro (tableau 1) et avoir un titre suffisamment explicite. Le titre d'un tableau est au-dessus de celui-ci. Eviter de scinder les tableaux sur 2 pages, ce qui n'en permet pas une

lecture aisée.

Tableau 1 : Table de multiplications utilisée lors de la séance

7	fois	1	font	7
7	-	2	-	<b>14</b>
7	-	3	-	<b>21</b>
7	-	4	-	<b>28</b>
7	-	5	-	<b>35</b>
7	-	6	-	<b>42</b>
7	-	7	-	<b>49</b>
7	-	8	-	<b>56</b>
7	-	9	-	<b>63</b>
7	-	<b>10</b>	-	<b>70</b>

En revanche le titre d'une figure est en-dessous (figure 1).



Figure 1. Processus de la première partie du travail de recherche.

Dans l'un et l'autre cas, il n'est pas nécessaire d'utiliser des couleurs ou d'ajouter un cadre. En la matière, le plus simple est le mieux.

Il est également pertinent de réaliser des sommaires (onglet insertion : tables et index sous word). Pour ce faire, il vous faut utiliser en préalable des styles.

Voir cette petite aide sur ce lien : <https://support.office.com/fr-fr/article/insérer-une-table-des-matières-882e8564-0edb-435e-84b5-1d8552ccf0c0#ID0EABC000=Windows>

L'un des exercices les plus délicats de la recherche scientifique est la citation d'autres auteurs. Il faut distinguer les citations brèves (longueur ne dépassant pas en général 40 mots) des citations longues :

Les citations brèves sont incorporées au texte et sont ouvertes et fermées par des guillemets. Lorsqu'on termine la portion de phrase qui contient la citation, le signe de ponctuation qui fait partie du texte original dont la citation est extraite reste à l'intérieur des guillemets à la fin de la citation ;

Les citations longues, plus de trois lignes, sont détachées du texte (pas de guillemets), dactylographiées avec un simple interligne, avec une marge plus grande que celle du texte lui-même (décalage de 1,5 cm environ), et la taille est diminuée (même police que le texte principal, par ex. calibri 10 points et interligne 1 si le texte principal est en calibri 11, interligne 1,5).

On peut également réaliser des citations tronquées, les raccourcir ou les modifier pour en faciliter la compréhension. Dans le premier cas on marque les passages coupés par trois points et dans le second on indique cette modification entre crochets.

Dans le corps du texte, soit des appels de notes et les notes (numéros de pages compris) correspondantes précisent les références des ouvrages utilisés, soit cette référence est donnée dans une parenthèse. L'usage des notes varie selon les disciplines, mais en règle générale lorsqu'on utilise la norme APA, recommandée ici, les notes ne sont pas une reprise des références bibliographiques. Pour une aide sur les normes APA (7ème édition), voir ce lien : <https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/apa>

Exemple : (Reboul, 1992, p. 12)

### **3. NE PAS CEDER AU PLAGIAT**

Vous ne devez, ni ne pouvez, plagier un texte.

Nous insérons ici un texte, rédigé par Adrien Bouvel<sup>4</sup>, maître de conférences en Droit à l'Université de Strasbourg.

De nombreux étudiants cèdent à la tentation de s'inspirer des travaux ou créations d'autrui lors de la rédaction de leurs propres copies, projets, mémoires, thèses, sans nécessairement apercevoir qu'ils portent atteinte au droit d'auteur et encourrent de lourdes sanctions. Ce document, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, a pour but de présenter les principales règles de bonne conduite à observer dans tout travail universitaire.

Quels sont les comportements illicites (interdits) ?

Toute reproduction ou imitation, totale ou partielle, d'une œuvre protégée par le droit d'auteur est illicite.

#### **a. Définition des œuvres protégées par le droit d'auteur**

Ces œuvres sont extrêmement nombreuses puisque toute création de l'esprit, quelle que soit sa forme et sa valeur intellectuelle ou artistique, est protégée par le droit d'auteur, sans qu'il soit nécessaire de la déposer. En effet, le droit français, contrairement à d'autres droits étrangers, ne rend pas obligatoire l'apposition du symbole © ou de la mention « copyright Untel ». Il s'ensuit que tous les travaux, œuvres ou outils susceptibles d'être utilisés dans un contexte pédagogique, universitaire ou scientifique font l'objet d'un droit d'auteur et notamment :

- Œuvres écrites, publiées ou non, à caractère littéraire, artistique, informatif, ou scientifique : livres, revues, journaux, rapports publics, dictionnaires ou encyclopédies, cours, thèses, mémoires, projets, copies, sujets d'examen ou d'exercice, corrigés, QCM, contenus écrit des pages d'un site web, d'un fichier

---

<sup>4</sup> Ce texte a été confié directement aux rédacteurs de ce guide avec l'autorisation de le reproduire.

powerpoint, interviews, articles, lettres, e-mails, chats, modes d'emploi, guides, catalogues, poèmes, textes de chanson, etc. La longueur du texte importe peu : un titre ou un slogan est aussi protégé par le droit d'auteur,

- Œuvres orales : cours, exposés, conférences, discours, interviews orales, sketches, répliques de théâtre, dialogues de film, ...
- Œuvres musicales : symphonies, chansons, opéras, opérettes, bandes originales de film, jingle publicitaires, ...
- Œuvres graphiques (relevant de l'art « pur » et des arts appliqués) : toiles, dessins, caricatures, décors, sculptures, photographies, design et créations de mode, œuvres architecturales, plans (notamment d'architecte), cartes géographiques, croquis, schémas, tableaux, courbes, graphiques, affiches publicitaires, interfaces graphiques de sites web, de logiciels, de jeux vidéo, de DVD, de bases de données, ...
- Œuvres audio-visuelles : films, clips, reportages, documentaires, émissions de télévision, de radio, ...
- Œuvres numériques : logiciels et leurs codes, bases de données, sites web, CD-ROM, jeux vidéo, ...

Cette liste est malheureusement loin d'être exhaustive, tant la variété des supports susceptibles d'être concernés est vaste.

## **b. Qu'est-ce qu'une reproduction/imitation d'une œuvre protégée par le droit d'auteur ?**

Le droit interdit toute reproduction ou imitation gratuite ou payante, d'une œuvre protégée par le droit d'auteur et ce quel que soit le nombre d'exemplaires réalisés. Peu importe à cet égard que l'œuvre soit totalement ou partiellement reproduite. La reproduction ou l'imitation de quelques paragraphes ou morceaux choisis d'une thèse de 500 pages est, par exemple, tout aussi illicite que celle d'une œuvre intégrale. De même la fidélité de la reproduction est indifférente. Une reproduction strictement identique (un « copier- coller » ou un recopiage par exemple) est certes un plagiat, mais une imitation relève aussi de cette qualification. Ainsi le fait de recopier un texte en changeant quelques mots ou même le paraphrasant constitue un plagiat. Est encore un plagiat le fait de s'approprier la substance d'une œuvre protégée en la résumant, la condensant. La traduction d'une œuvre protégée dans une autre langue que celle d'origine est également interdite. Enfin, nul n'est censé ignorer la loi, l'auteur du plagiat ne peut s'exonérer de sa responsabilité en invoquant sa « bonne foi » : il ne peut donc se retrancher derrière sa méconnaissance du droit.

## **Conclusion : comment faire licitement référence aux travaux d'autrui ?**

Toute imitation ou reproduction d'une œuvre protégée doit être autorisée par le titulaire du droit d'auteur, éventuellement contre rémunération. Ce principe connaît toutefois

quelques exceptions :

- Il est ainsi possible, à des fins critiques scientifiques, pédagogiques, informatives ou polémiques, de citer des extraits d'œuvres protégées à condition d'utiliser les guillemets ou des caractères italiques et surtout de mentionner lisiblement le titre et le nom de l'auteur à proximité de la citation ;
- Il est également possible de réaliser, toujours aux mêmes fins, une analyse d'une œuvre protégée, à condition là encore de citer lisiblement le titre et le nom de l'auteur ;
- Les textes et documents officiels (lois, décrets, jugements) peuvent quant à eux être reproduits même dans leur intégralité ;
- Enfin la copie d'une œuvre protégée est tolérée dès lors que le copiste en fait un usage exclusivement privé et personnel et qu'il ne communique donc cette reproduction à qui- conque. La distribution des documents ainsi copiés à des camarades ou à un professeur lors d'un cours ou d'une soutenance est par exemple interdite.

Quid pour finir de la reprise des idées et des raisonnements d'autrui ainsi que de celle des données brutes ? Ces trois éléments ne sont pas protégés par le droit d'auteur mais ils ne peuvent pas pour autant être inconditionnellement exploités :

- Les idées et raisonnement d'autrui peuvent être librement réutilisés, mais à condition impérative de mentionner explicitement le nom de leur auteur ;
- Les données brutes (historiques, scientifiques, géographiques, ...) peuvent également être réutilisées : il est toutefois indispensable de mentionner la source, ne serait-ce que pour que le lecteur puisse s'assurer de l'exactitude de ces données. Cette exigence ne vaut naturellement pas pour les données notoires (exemples : dates de naissance de Louis Pasteur, de publication de la Société féodale de Marc Bloch, du discours de l'Horloge de Robert Schumann, ...).

### **Quelles sont les sanctions du plagiat ?**

Du point de vue juridique, le plagiat constitue une contrefaçon. Son auteur s'expose à des sanctions civiles (indemnisation de la victime) et pénales (lourdes amendes voire emprisonnement dans les cas les plus graves).

Lorsque le plagiat est réalisé dans un contexte scolaire ou universitaire, son auteur doit en outre être traduit devant la section disciplinaire de son établissement qui peut prononcer di-verses sanctions allant jusqu'à une interdiction illimitée d'inscription dans tout établissement d'enseignement supérieur.

## **4. ORGANISATION DU MEMOIRE**

Le mémoire doit suivre l'organisation d'un article scientifique. Les multiples lectures que vous allez réaliser pour ce travail de recherche serviront donc de guide pour organiser le mémoire.

En fonction de la discipline de référence (p.ex. didactique des mathématiques, psychologie, littérature de jeunesse, etc.) il peut exister des variantes. L'organisation générale du mémoire peut à titre indicatif suivre le schéma ci-dessous, cependant la structure du mémoire doit être discutée avec le directeur de mémoire en fonction du champ disciplinaire et de la méthodologie choisie.

## ■ **Introduction**

Elle présente le thème de la recherche, ainsi que le contexte général dans lequel s'inscrit le sujet d'étude. Elle situe le problème posé par la question de départ et annonce le plan du mémoire.

## ■ **La partie théorique**

Elle rappelle l'état de l'art spécifique à la thématique de recherche. Elle est construite comme un entonnoir : du général au particulier.

Elle dresse tout d'abord l'état de la recherche dans le domaine précis concernant le sujet d'étude. Puis elle expose le problème, insiste sur son importance et indique la manière dont la problématique est envisagée pour le traiter.

Quand la démarche scientifique l'a prévu, il faut indiquer, les hypothèses de travail à la fin de la partie théorique, juste après la problématique dans laquelle elles s'inscrivent.

## ■ **Matériels et méthodes**

- Site(s) d'étude ;
- Technique d'échantillonnage (participants, critères d'inclusion et d'exclusion) ;
- Dispositif (matériel, procédure, analyse quantitative ou qualitative, ...) ;
- Outils de traitement de données (p.ex. les logiciels de traitement statistique) ;
- Et le cas échéant le plan expérimental.

## ■ **Résultats**

Les résultats doivent décrire les faits sans les interpréter, en respectant l'ordre d'émission des hypothèses. Ils sont mis en valeur à l'aide de présentations graphiques (organigrammes, schémas, graphes, tableaux de synthèse).

## ■ **Discussion**

Elle permet de trier les faits et les résultats obtenus pour montrer leur signification. Par une analyse rigoureuse des données et leur mise en relation, on pourra faire ressortir les grandes idées.

## ■ **Conclusion**

Elle récapitule d'abord brièvement le cheminement de la pensée, et en particulier les conclusions intermédiaires décrites dans la discussion. Elle propose ensuite une « ouverture »

vers des travaux de recherche ultérieurs.

## 5. LES ANNEXES ET LES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### ■ Les annexes

Dans les annexes peuvent être données des informations plus détaillées, une explication plus longue des méthodes et techniques résumées dans le texte. Les pages des annexes sont numérotées d'une manière continue et leur pagination doit continuer la pagination du texte principal. Une lettre majuscule, précédée du mot « annexe », est distribuée pour l'identification de chaque annexe. Le corps de texte du mémoire ne doit pas omettre de renvoyer aux annexes.

#### **Exemple : Questionnaire** (Annexe A)

Cette indication est à mettre en haut de la page. Chaque annexe commence une nouvelle page.

### ■ La bibliographie

La bibliographie indique les références des documents utilisés par l'étudiant(e) et uniquement ceux-ci. Ces références doivent être classées par ordre alphabétique selon les normes fixées par le directeur ou la directrice de mémoire. Le corps de texte du mémoire ne doit pas omettre de renvoyer à la bibliographie.

Différentes normes existent, cependant dans ce guide nous utiliserons la norme APA, qui est la référence mondiale actuellement.

#### **Norme APA (American Psychological Association) 7<sup>ème</sup> édition**

A télécharger sur le site <https://www.scribbr.fr/normes-apa/normes-apa-7/>

#### **Quelques exemples**

##### **Un ouvrage :**

Alberto, P. A., & Troutman, A. C. (2003). *Applied behavior analysis for teachers*. Merrill Prentice Hall.

##### **Un article de revue ou de journal :**

Demont, E. (2001). Contribution de l'apprentissage précoce d'une deuxième langue au développement de la conscience linguistique et à l'apprentissage de la lecture. *International Journal of Psychology*, 36(4), 274-285.

##### **Un site internet :**

Lettres numériques. (2014, 30 juin). Lettres numériques. <http://www.lettresnumeriques.be/2014/06/30/lit-on-differemment-un-texte-numerique/>

#### **Remarques :**

- Une liste des abréviations peut être établie si nécessaire.
- Les termes qui demandent explication sont à définir dans un vocabulaire appelé aussi

glossaire ou lexique.

- Si vous établissez un index, son contenu est clairement indiqué dans le titre de l'index : index général, index des noms géographiques, des noms d'auteurs, etc. Il permet un repérage dans le mémoire grâce à l'indication de la pagination.

*Exemple : Projet personnel de l'élève, 6, 12, A 28*

- L'erratum est reproduit, le cas échéant, sur une feuille qui porte toutes les références du mémoire (nom de l'étudiant(e), titre, etc.). Si nécessaire, l'erratum pourra être donné au jury le jour de la soutenance. Le texte de l'erratum est disposé comme dans l'exemple suivant :

Page	Ligne	au lieu de	lire
23	6	jouet	projet

## 6. LES MODALITES DE DEPOT DU MEMOIRE

**Les modalités du dépôt et du format (papier ou numérique) du mémoire sont à discuter avec le directeur ou la directrice de mémoire et l'assesseur.**

Il appartient à l'étudiant de s'assurer du respect des conditions de dépôt (dates et lieux). En principe un délai de 7 jours entre le dépôt du mémoire et la soutenance est proposé. Il peut être allongé ou raccourci en accord avec le directeur et l'assesseur.

Seuls les mémoires dont la qualité particulière sera reconnue par la commission de soutenance pourront être proposés pour un dépôt en ligne et accessibles à la lecture des usagers de l'Université.

Afin de remédier aux problèmes liés à la conservation des mémoires sur support « papier » et afin d'améliorer la diffusion de ces documents, il a été convenu que les mémoires soient stockés et mis à disposition électroniquement, sur le réseau informatique de l'établissement. Les mémoires sont consultables à l'adresse suivante : <https://ecrin.unistra.fr/>

En conséquence, l'étudiant(e) doit se tenir prêt(e) à fournir, en plus des exemplaires papiers destinés à la commission de soutenance une version électronique de son mémoire.

La conservation et la diffusion ne seront effectives qu'à deux conditions qui doivent être obligatoirement réunies :

La commission de soutenance propose à l'étudiant(e) que le mémoire soit diffusé, selon des critères de qualité qu'il est seul à pouvoir déterminer.

L'étudiant(e) donne son accord écrit pour que son mémoire soit mis en réseau. S'il/elle ne le souhaite pas, il/elle doit également le spécifier (cf. Annexe 3C).

# EVALUATIONS et SOUTENANCE

## 1. CRITERES D'EVALUATION

La note attribuée tiendra compte des qualités du travail écrit ainsi que de la présentation et de l'argumentation déployée par l'étudiant.e au cours de la soutenance.

Les critères d'évaluation du travail écrit et de la soutenance orale peuvent être formulés comme suit, à titre indicatif. L'étudiant(e) devra se montrer capable de :

### ■ **Concevoir et mener à son terme un projet d'initiation à la recherche, et notamment :**

- Choisir et maîtriser la méthodologie appropriée au regard de la question initiale et des systèmes de contraintes de la formation ;
- Comprendre une question de recherche dans le champ de l'éducation et de la formation et proposer des pistes de réflexion multi-référencées ;
- Mesurer les enjeux, notamment éthiques et professionnels, du travail de recherches réalisé.

### ■ **Communiquer les résultats de son projet de recherches, c'est-à-dire :**

- Finaliser une production écrite personnelle, originale respectant les normes académiques appropriées ;
- Adopter un recul critique, effectuer lors de la soutenance une analyse de son propre travail, en présentant, par exemple, les points forts et les limites du projet réalisé ;
- Argumenter de façon claire et cohérente lors de la soutenance en prenant en compte les questions posées, la réflexion proposée ;
- Avoir une rédaction écrite et un échange oral témoignant d'une expression maîtrisée.

## 2. EVALUATION DES ECRITS

### ■ **Explicitation des composantes évaluées et le poids attribué à chaque composante dans la note finale.**

## Compétences visées et attendus de l'écrit

Attendus du mémoire	Les composantes de l'évaluation du mémoire	
	Ecrit intermédiaire S1	Ecrit final S2
Rédiger une introduction qui précise le contexte de la recherche.	(non concerné)	Introduction qui fait mention du contexte (champs théorique et professionnel) et des applications potentielles.
	Revue de la littérature actualisée et nuancée (références récentes, apports théoriques diversifiés).	Présentation cohérente des recherches existantes (mise en lien).
	Premier jet de la question de recherche la plus précise possible.	Formulation et opérationnalisation d'une question de recherche (clarté, faisabilité, pertinence).
	(non concerné)	Présentation et argumentation du choix de la démarche de recherche en termes de pertinence.
	(non concerné)	Présentation pertinente et rigoureuse des résultats en lien avec les objectifs.
	(non concerné)	Présentation des données recueillies avec une analyse réflexive faisant le lien avec les outils théoriques retenus.
	Normes, clarté formelle, langage, formulation.	Compréhension des attendus d'un mémoire de master en termes de qualité rédactionnelle.
	Présence aux rendez-vous, prise en compte des remarques, développement de l'autonomie.	Prise d'initiative, sollicite son directeur à bon escient et sait rebondir suite aux conseils donnés.

### **Un outil : la grille d'évaluation S1 et S2**

La grille d'évaluation selon des critères spécifiques permet de :

- Réduire la subjectivité dans l'attribution des notes ;
- Aider les directeurs et les assesseurs à être au clair avec ce qui est attendu des étudiants ;
- Assurer la validité, la fiabilité et l'équité de l'évaluation.
- Aider les étudiants à connaitre les attendus.

Deux grilles sont à votre disposition pour les documents écrits<sup>5</sup>, l'une concerne l'écrit intermédiaire de S1 (cf. Annexe 1) et l'autre l'écrit final de S2 (cf. Annexe 2).

<sup>5</sup> Concernant le parcours SYNVA, se reporter au document « Eléments de cadrage liés aux évaluations » et aux MECC.

NB : Pour le parcours bilingue « enseigner l'allemand et en allemand », le mémoire sera rédigé en français ou en allemand, avec un résumé de trois pages (max.) en allemand. Le mémoire devra traiter d'une thématique spécifique à l'enseignement-apprentissage bilingue français-allemand ou porter sur la dimension dialectale alsacien / platt mosellan.

### 3. La soutenance

Le moment de la soutenance est à la fois celui de l'évaluation du mémoire et de la capacité d'argumentation scientifique de l'étudiant (cf. Annexe 4C\_ Grille d'évaluation de la présentation orale).

#### ■ Présentation orale du mémoire

La présentation orale se fera à l'aide d'un diaporama. Il ne convient pas que l'étudiant(e) résume le contenu du mémoire (le directeur ou la directrice et l'assesseur l'ont lu attentivement), mais doit s'efforcer de pointer ce qui en a constitué l'originalité, et dans quelle mesure la réflexion a évolué depuis le choix du sujet jusqu'à la rédaction finale.

Il est souhaitable que l'étudiant(e) explicite en quoi la démarche de lecture et d'écriture a été formatrice. La durée de la soutenance est variable selon les parcours, allant de 30 à 45 minutes. Elle est spécifiée pour chaque parcours dans les MCC :

- MEEF 1er degré, 2d degré, CPE et SYNVA : 30 minutes dont 10 de présentation (maximum) et 20 minutes consacrées aux questions
- EMES, EIPS et PIMS : 40 minutes
- TFE : 45 minutes

En cas de mémoire collectif (possibilité offerte avec accord de l'encadrant.e dans le premier degré et certaines disciplines du second degré), les auteurs du mémoire doivent présenter chacun un exposé portant sur un aspect ou une partie du mémoire et répondre aux questions de la commission de soutenance.

NB : Pour le parcours bilingue « enseigner l'allemand et en allemand », la présentation orale et le diaporama powerpoint seront tenus en langue allemande, tandis que la discussion avec le jury sera en français et en allemand.

#### ■ Commission de soutenance

Les commissions de soutenances sont composées d'au moins deux personnes dont le directeur ou la directrice de mémoire et un enseignant-chercheur ou un formateur titulaire d'un doctorat. Un acteur du monde professionnel pourra être invité à participer à la soutenance. Ces commissions sont présidées par un enseignant-chercheur.

Si l'étudiant souhaite poursuivre en doctorat, il est recommandé qu'un enseignant-chercheur

HDR soit présent dans la commission de soutenance.

Dans le cas d'une soutenance de mémoire présentée par un.e étudiant.e inscrit en parcours bilingue français-allemand, il est préférable que les deux membres de la commission de soutenance soient germanophones.

### ■ **Publicité de la soutenance**

Les soutenances de mémoire de master sont publiques à moins que des éléments confidentiels ne doivent être présentés (pour rappel, vous devez anonymer les contenus de votre travail afin que l'on ne puisse pas reconnaître dans la mesure du possible les lieux et participants de votre étude). Vous pouvez donc inviter à votre présentation un ami, des membres de votre famille ou des collègues. Par correction, il est souhaitable que vous mentionniez à la commission de soutenance la présence de tiers avant la soutenance.

## **4. Détail du poids attribué à chaque composante dans la note finale en S2 MEEF**

- a) Evaluation de l'écrit et de l'implication de l'étudiant par le directeur et évaluation de l'écrit par l'assesseur (soit une note /20), avec un coefficient de 1.5
- b) Evaluation de l'oral par le directeur et l'assesseur (soit une note /20), avec un coefficient de 0.5

Remarque : Pour les autres parcours de master, se référer aux MECC

# BIBLIOGRAPHIE

- Bachelard, G. (1967). *La formation de l'esprit scientifique*. Vrin.
- Catroux, M. (2002). Introduction à la recherche-action : Modalités d'une démarche théorique centrée sur la pratique. *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité. Cahiers de l'Aplicut*, Vol. XXI N° 3, 8-20. <https://doi.org/10.4000/aplicut.4276>
- Clément, C. (2013). Déontologie et le cas Albert: bouclons la boucle. *Journal de thérapie comportementale et cognitive*, 23(2), 41-42.
- Conseil national du développement des SHS. (2001). IV. L'éthique de la recherche en sciences humaines et sociales. Dans *Pour une politique des sciences de l'Homme et de la société: Recueil des travaux du conseil national du développement (1998-2000)* (pp. 93-114). Presses Universitaires de France.
- Simon, J.-P. (2002). Le mémoire professionnel, une formation par l'initiation aux démarches d'un certain type de recherche. Dans A. Semal-Lebleu (dir.), *Le mémoire professionnel : quelles dynamiques pour les enseignants ?*, (p. 52-62). IUFM Nord Pas de Calais.

# RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

- Abernot, Y., & Ravestein, J. (2009). *Réussir son master en sciences humaines et sociales : problématiques, méthodes, outils*. Dunod.
- Beaud, M. (1994). *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise, ou tout autre travail universitaire*. La Découverte.
- Boutillier, S., Goguel d'Allondans, A., & Uzudinis, D. (2019). *Méthodologie de la thèse et du mémoire*. Studyrama.
- Castellanos, M. M., Delacroix-Tessereau, F., & Vergnes, F. (2018). *La recherche et le traitement de l'information*. Nathan.
- Cislaru, G., Claudel, C., & Vlad, M. (2009). *L'écrit universitaire en pratique : applications et exercices autocorrectifs, rédaction d'un mémoire, présentation Powerpoint*. De Boeck.
- Depelteau, F. *La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats*. De Boeck.
- Fragnière, J.-P. (2016). *Comment réussir un mémoire : choisir son sujet, gérer son temps, savoir rédiger*. Dunod.

Giroux, S. & Tremblay, G. (2009). *Méthodologie des sciences humaines : la recherche en action*. ERPI.

Jaillet, A. & Mabilon-Bonfils, B. (2021). *Je réussis mon mémoire de Master MEEF: Mention 1er degré: professeur des écoles*. Vuibert.

N'Da, P. (2015). *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines*. Editions L'Harmattan.

Pelaccia, T. (2019). *Comment réussir son mémoire ? 50 questions/réponses*. De Boeck.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Risques inhérents à l'étude

Réfléchissez aux risques de votre étude. Vous devez répondre par *oui* ou *non* dans le tableau ci-dessous.

Oui ou non	Questions à se poser.
	<p><b>Votre protocole utilise-t-il une mise en scène expérimentale destinée à dissimuler une partie de l'objectif ou de la méthodologie aux sujets ou de faire croire à d'autres objectifs ou d'autres méthodologies ?</b></p> <p>Si oui, ceci doit être justifié dans votre mémoire et vous devez réfléchir à la façon de révéler cet objectif à la fin de votre étude.</p> <p><u>Par exemple</u> vous réalisez une étude sur la façon dont les éducateurs s'adressent aux familles, mais vous indiquez aux éducateurs que vous vous intéressez à la façon dont les familles s'investissent dans la supervision de leur enfant (ceci dans le but de ne pas fausser les interactions des éducateurs avec les familles).</p>
	<p><b>Questions pouvant mettre les participant.e.s mal à l'aise ?</b></p> <p>Si oui, vous devez anticiper le mal être des participants, préciser en quoi cette question est importante, est leur permettre de ne pas répondre.</p> <p><u>Par exemple</u> vous réalisez une étude sur le burn-out enseignant et vous interrogez les participants sur leur consommation de psychotropes. Dans ce cas, vous pouvez normaliser la consommation de psychotropes en cas de stress important, mais aussi indiquer que des professionnels peuvent être sollicités.</p>
	<p><b>Situations pouvant mettre les participant.e.s mal à l'aise ?</b></p> <p>Si oui, vous devez anticiper cette situation et tout faire pour réduire ce mal être, mais également que la personne se sente libre de refuser de participer.</p> <p><u>Par exemple</u> vous réalisez une étude sur l'acquisition de la lecture et vous souhaitez faire passer une évaluation standardisée aux élèves. Celle-ci peut générer du stress chez les élèves. Il vous faut alors anticiper cette difficulté en relativisant l'importance de cette évaluation, mais également permettre aux parents de donner leur autorisation de participation, de même qu'aux enfants.</p>
	<p>Contenus, matériaux, pouvant être considérés par le ou la participant.e. comme menaçants, choquants, répugnants ?</p> <p>Si oui, vous devez anticiper cette situation en prévenant les personnes que des contenus de cette nature peuvent leur être présentés et qu'ils peuvent refuser de participer.</p> <p><u>Par exemple</u> vous réalisez une étude sur l'éducation à la sexualité. Certaines familles peuvent considérer que l'école n'a pas à éduquer à la sexualité, que certaines images peuvent être choquantes. Quel que puisse être votre point de vue par rapport à ces prises de position, dès lors que votre recherche sort du cadre imposé par les programmes, il vous faudra</p>

### **Est-ce que les renseignements collectés sont des données à caractère personnel ?**

Une donnée à caractère personnel est toute information relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement.

Par exemple : un nom, une photo, une empreinte, une adresse postale, une adresse mail, un numéro de téléphone, un numéro de sécurité sociale, un matricule interne, une adresse IP, un identifiant de connexion informatique, un enregistrement vocal, etc. <https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/une-donnee-caractere-personnel-cest-quoi>

Si oui, vous devez limiter au maximum le recueil de ces informations et éviter dans la rédaction toute possibilité d'identification, même si la personne est d'accord !

Par exemple vous réalisez une étude sur les dispositifs inclusifs comme les ULIS dans les lycées. Vous interrogez des CPE sur la façon dont s'organise le dispositif. Il vous faudra anonymiser au maximum votre mémoire pour que les personnes ne puissent pas être reconnues lors de la présentation du corpus, et ce même si ces personnes sont d'accord pour être identifiées !

Par exemple vous vous intéressez à la pédagogie universitaire et vous recueillez les informations suivantes par questionnaire en ligne :

- Discipline enseignée à l'INSPE
- Tranche d'âge
- Genre
- Statut (PRAG/PRCE/PREC- Enseignant/chercheur)
- Lieu d'enseignement

Avec ce genre d'informations il est probable que vous puissiez identifier la personne qui a répondu à votre questionnaire sur certaines disciplines où il y a peu d'enseignants et d'enseignantes.

Evitez de collecter des informations qui ne vous seront pas utiles pour votre mémoire !

### **Est-ce que les renseignements collectés sont des données sensibles ?**

Les données sensibles forment une catégorie particulière des données personnelles.

Ce sont des informations qui révèlent la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

<https://www.cnil.fr/fr/definition/donnee-sensible>

Par exemple vous vous intéressez à l'enseignement du fait religieux à l'école. Les conditions de recueil de ces données s'inscrivent dans le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Vous devez à tout prix éviter de collecter ce type de données, au risque d'être dans l'illégalité !

## Annexe 2A : Exemple de note d'informations aux parents

### Note d'informations aux parents

Strasbourg, le .../.../....

Madame, Monsieur,

Nous vous sollicitons pour la participation de votre enfant, dans le cadre d'une étude en sciences humaines et sociales sur le développement des facteurs motivationnels en classe de cycle 2 et 3.

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche réalisé par des étudiants de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation afin de valider leur diplôme d'enseignant. Ces étudiants sont en collaboration avec l'équipe éducative de votre école et avec des chercheurs en psychologie de l'Université de Strasbourg.

L'objectif de cette étude est de mesurer les facteurs motivationnels liés aux apprentissages du cycle 2 au cycle 3 : bien-être scolaire, intérêt scolaire, sentiment d'efficacité personnel et estime de soi. Pour ce faire, vos enfants répondront à quelques questions (élèves de Cp au CE2 : 1 passation, durée d'environ 25 minutes ; élèves de Cm1 au Cm2 : 2 passations à une semaine d'intervalle, durée de 15 minutes chacune) et cela aura lieu en classe. Nous n'attendons pas de réponses particulières de la part de votre enfant en dehors de sa propre perception, il n'y a donc pas de bonnes ou de mauvaises réponses, il ne s'agit pas d'une évaluation. Les questions seront présentées de manière ludique afin d'accompagner la motivation des enfants.

La participation de votre enfant à cette étude sera anonymisée par nos soins et les informations recueillies (code de l'enfant, les questionnaires et les consentements) sont confidentielles et utilisées dans le cadre strict de cette étude. Les consentements seront gardés pendant une durée de 10 ans à compter de la publication dans une enveloppe scellée au bureau de Mme/Mr .... à l'INSPE et les données numériques seront stockées sur les serveurs de l'université de Strasbourg. Les enseignants ainsi que l'établissement scolaire n'auront pas accès à ces données, seuls les chercheurs en lien avec cette étude ont accès aux données.

Vous ou votre enfant avez la possibilité de retirer votre consentement à tout moment sans avoir à donner de justification. Si vous le souhaitez, nous pouvons aussi échanger plus directement avec vous, afin de vous expliquer l'objectif précis de cette étude. N'hésitez pas à nous contacter en utilisant les adresses électroniques ci-dessous :

.....

Si vous acceptez de participer, les étudiants futurs enseignants viendront dans la classe de votre enfant afin de passer des questionnaires en groupe classe.

Si vous êtes d'accord pour que votre enfant participe à cette étude, merci de remplir la rubrique « consentement du parent pour l'enfant ».

En espérant une réponse positive de votre part, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Les étudiants du Master MEEF (1<sup>er</sup> degré)  
Sous couvert de : .....

## Annexe 2B : Consentement de participation

### Consentement du parent

Mr /Mme (rayez la mentionne inutile)

Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Adresse :.....

Père      Mère    ou    Tuteur

(Cocher la case appropriée en fonction du lien de parenté)

De l'enfant (*Nom, Prénom*) .....

Date de naissance .....

Il a été proposé à mon enfant de participer à une étude en sciences humaines et sociales sur le développement des facteurs motivationnels en classe de cycle 2 et 3.

Les investigateurs Mme/Mr ..... m'ont précisé que je suis libre d'accepter ou de refuser.

Afin d'éclairer ma décision, j'ai reçu et compris les informations suivantes :

- 1) Je pourrai à tout moment interrompre la participation de mon enfant si je le désire, sans avoir à me justifier.
- 2) Je pourrai prendre connaissance des résultats de l'étude dans sa globalité lorsqu'elle sera achevée.
- 3) La participation de votre enfant à cette étude sera anonymisée et les informations recueillies, demeureront confidentielles et seront utilisées dans le cadre strict de cette étude.
- 4) Je peux laisser mon adresse e-mail pour recevoir une synthèse des résultats de l'étude et j'ai compris qu'elle sera uniquement utilisée dans ce but. Mon e-mail : .....

Compte-tenu des informations qui m'ont été transmises :

J'accepte librement et volontairement que mon enfant participe à la recherche « Développement des facteurs motivationnels en classe de cycle 2 et 3 ».

Cocher les cases appropriées en fonction de votre volonté :

- Oui, j'accepte que mon enfant participe  
Non, je refuse que mon enfant participe

Date :

Signature du parent ou tuteur :

Date :

Signature de l'investigateur

(Document à réaliser en double exemplaire)

## Consentement de l'élève

Nom de l'élève : .....

Prénom : .....

Date de naissance .....

Il m'a été proposé de participer à une étude sur le développement des facteurs motivationnels en classe de cycle 2 et 3. Les chercheurs m'ont précisé que je suis libre d'accepter ou de refuser de participer à cette étude.

Afin d'éclairer ma décision, j'ai reçu et compris les informations suivantes :

- 1) Je pourrai à tout moment décider d'arrêter de participer.
- 2) Les réponses aux questionnaires ne seront pas données aux enseignants, ni à l'école.

Compte-tenu des informations qui m'ont été transmises :

J'accepte librement et volontairement de participer à cette étude « Développer les facteurs motivationnels en classe de cycle 2 et 3 ».

Coche la case en fonction de ce que tu souhaites :

- Oui, j'accepte de participer  
Non, je n'accepte pas de participer

Date :

Signature de l'élève :

Date :

Signature de l'investigateur :

(Document à réaliser en double exemplaire).

## Annexe 3A : Page de titre



**Master : [saisir le nom de votre master]"**

**"Parcours : [saisir le nom de votre parcours de master]"**

**[Ici titre du mémoire]**

**[Ici sous-titre éventuel du mémoire]**

**Mémoire présenté en vue de l'obtention du Grade de Master**

soutenu par  
[Prénom et Nom]  
le [date jj mois aaaa]

Commission de soutenance composée par : [Taper le nom], directeur de mémoire [Taper le nom], membre du jury

[Taper le nom], membre du jury [si trois membres]

## Annexe 3B : Attestation d'authenticité



### ATTESTATION D'AUTHENTICITE

*Ce document rempli et signé par l'étudiant(e) doit être inséré dans tous les documents soumis à évaluation, après la page de garde.*

Je, soussigné(e) : (*nom et prénom*) .....

Etudiant(e) de : (*Formation et année*) .....

- certifie avoir pris connaissance du « Guide du Mémoire » de Master de l'INSPÉ et en particulier des pages consacrées au plagiat,
- certifie que le document soumis ne comporte aucun texte ou son, aucune image ou vidéo, copié sans qu'il soit fait explicitement référence aux sources selon les normes de citation universitaires.

Fait à ..... le .....

Signature de l'étudiant(e) :

Tout plagiat réalisé par un étudiant constitue une fraude au sens du décret du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSSCP). La fraude par plagiat relève de la compétence de la section de discipline de l'Université. En général la sanction infligée aux étudiants qui fraudent par plagiat s'élève à un an d'exclusion de tout établissement d'enseignement supérieur.

## Annexe 3C : Contrat de diffusion du mémoire

### CONTRAT DE DIFFUSION DU MEMOIRE

Conclu entre :

L'auteur du mémoire ; ci-après « l'auteur » :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Intitulé du mémoire :

Et l'Université de Strasbourg, ci-après : « l'Université » Représentée

par :

#### Préambule

Soucieuse de donner davantage de reconnaissance aux mémoires réalisés au sein de ses facultés, l'Université entend favoriser leur diffusion sur support papier et sur support électronique, dans le respect des droits de propriété intellectuelle de leurs auteurs.

Les autorisations accordées à l'Université, sur la base du présent contrat, ne sont pas exclusives et l'auteur conserve toute liberté de publier ou de diffuser son travail sous quelque autre forme que ce soit et sous sa propre responsabilité.

Dans cette optique, les parties ont convenu de ce qui suit :

**ARTICLE 1 :** L'auteur autorise l'Université à effectuer les diffusions suivantes de son mémoire dans le respect de ses droits de propriété intellectuelle :

	OUI		Impression		NON
	immédiatement	à compter du	autorisée	interdite	
Diffusion en ligne contrôlée (intranet universitaire, ENT)					
Diffusion par internet					

**ARTICLE 2 :** La présente autorisation de diffusion n'a pas de caractère exclusif. L'auteur conserve par conséquent toutes les possibilités de cession de ses droits et de diffusion concomitante de son mémoire.

**ARTICLE 3 :** Le support diffusé devra porter le nom de l'auteur et mentionner que ses droits de propriété intellectuelle sont réservés.

**ARTICLE 4 :** Afin de permettre les opérations de mise en ligne, le cas échéant, l'auteur autorise la reproduction et la représentation, l'adaptation et la modification de son mémoire pour le

monde entier.

- a) Le droit de reproduction comporte le droit de reproduire le mémoire en nombre illimité, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, quel que soit le mode d'enregistrement (analogique, numérique ou mécanique) et le type de support (CD-ROM, DVD-ROM, disque dur, disquette, bande, disque ou carte magnétique, mémoire vive ou morte, microfilm, microfiche, papier).
- b) Le droit de représentation comporte le droit de diffuser et de communiquer le mémoire au public par l'usage du satellite, du câble, par voie hertzienne ou par réseau numérique ou analogique.
- c) Les droits d'adaptation et de modification comportent, le cas échéant, la faculté de modifier la forme et le format du mémoire en fonction des contraintes techniques imposées par l'archivage, le stockage, la sécurité, et la diffusion électronique du mémoire.

**ARTICLE 5 :** La présente autorisation est consentie pour toute la durée légale de protection de la propriété littéraire et artistique offerte par la loi française à l'auteur, ses ayants-droits ou représentants, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

**ARTICLE 6 :** L'auteur certifie que la version électronique de son mémoire remise à l'Université en vue des diffusions autorisées est conforme à la version officielle de son travail remise à ses enseignants.

**ARTICLE 7 :** L'auteur autorise l'Université à signaler librement l'existence de son mémoire, y compris au moyen de mots-clés et d'un court résumé, sur tout document de toute forme technique et selon toute diffusion.

**ARTICLE 8 :** L'auteur garantit à l'Université qu'il détient tous les droits nécessaires à la diffusion de son mémoire. En particulier, il certifie avoir obtenu toutes les autorisations écrites nécessaires des titulaires des droits sur les œuvres reproduites, partiellement ou intégralement (textes, illustrations, logos, extraits multimédia, etc...), et s'engage à retirer tout document et toute information pour lesquels il ne les aurait pas obtenues.

**ARTICLE 9 :** L'auteur s'engage à obtenir une autorisation écrite du chef d'entreprise pour la diffusion du mémoire.

**ARTICLE 10 :** L'auteur est responsable du contenu de son mémoire, il s'engage à ce titre à décharger l'Université de toute action en responsabilité encourue de ce chef.  
Par ailleurs, l'Université se réserve le droit de suspendre la consultation ou d'effacer le mémoire de ses serveurs après avoir pris connaissance du caractère manifestement illicite du contenu en cause.

**ARTICLE 11 :** La signature du présent contrat n'oblige en aucun cas l'Université à diffuser effectivement le mémoire.

**ARTICLE 12 :** L'auteur est conscient du fait qu'en l'état des techniques, l'Université ne dispose pas des moyens suffisants pour interdire toute consultation ou copie non autorisée du mémoire. Elle ne peut être tenue pour responsable du fait des agissements illégaux de tiers. L'auteur conserve cependant tous ses droits d'ester en justice afin de protéger son droit de propriété sur le mémoire.

**ARTICLE 13 :** L'auteur peut résilier l'autorisation de diffusion à tout moment en avisant l'Université par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, l'Université retire le mémoire dans un délai raisonnable.

**ARTICLE 14 :** L'auteur autorise la diffusion de son mémoire à titre gracieux.

**ARTICLE 15 :** Les autorisations données à l'Université valent tant pour elle que pour tout établissement à caractère universitaire qui lui serait substitué ou avec lequel elle entretiendrait des relations régulières et suivies.

**ARTICLE 16 :** En cas de changement de législation concernant la diffusion des travaux à caractère universitaire, les parties conviennent dès à présent de maintenir les clauses du présent contrat compatibles avec la nouvelle législation.

**ARTICLE 17 :** La loi applicable au présent contrat est la loi française. Le tribunal compétent pour juger de tout contentieux lié au présent contrat est le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg.

Fait en double exemplaire, à Strasbourg, le

Pour l'Université de Strasbourg

L'auteur

## Annexe 3D : trame indicative du mémoire de master

### Master

#### Trame indicative du mémoire de Master

<b>Page de garde -</b>	Voir modèle. Le titre résume le sujet du mémoire et contient déjà une dimension problématique
<b>Pages liminaires</b>	Page de titre – Attestation d'authenticité – Remerciements
<b>Sommaire</b>	Il présente la structure de votre mémoire avec les numéros de page. Il mentionne également la bibliographie et les annexes.
<b>Introduction</b> (1 à 2p)	<p>L'introduction présente la thématique générale du mémoire en précisant plus particulièrement</p> <p>a) les enjeux personnels, les préoccupations qui vous ont amenés à choisir ce thème de travail,</p> <p>b) les enjeux professionnels de ce thème.</p> <p>A l'issue de l'introduction vous devez formuler en quelques lignes, en une seule phrase, la question à laquelle vous ambitionnez de répondre. Cette question est une question pragmatique, professionnelle qui commence par « Comment .... ».</p>

#### Étapes 1 (définir un objet d'étude) et 2 (construire sa problématique) du guide du mémoire.

<b>Revue de littérature et Problématique</b> (12 à 15p)	<p>Cette partie doit rendre compte de votre démarche visant, à partir du thème de départ, à circonscrire votre travail à une dimension plus restreinte, présentant un caractère de faisabilité dans le cadre du mémoire de master. Il s'agit, en s'appuyant sur des lectures professionnelles et scientifiques, de cerner le thème choisi et de dégager une piste de travail.</p> <p>Pour cette démarche de problématisation vous pouvez également vous appuyer sur une analyse du milieu professionnel : cadre réglementaire et institutionnel, éventuellement historique (si cela aide à la compréhension), pratiques professionnelles.</p> <p>Le cas échéant, cette partie peut inclure un « <b>Cadre théorique</b> ». Il décrit les concepts (référencés à des auteurs) qui permettront la formulation des questions de recherche. Ce cadre théorique va s'appuyer sur les articles et ouvrages du champ de votre recherche. Il s'agit d'établir de présenter le cadre conceptuel dans lequel s'inscrit votre travail</p>
<b>Questions de recherche (ou hypothèses)</b> (1p)	En reprenant les concepts du cadre théorique, les Questions de recherche et/ou Hypothèses sont l'aboutissement de la réflexion problématique et représentent le « défi » de votre mémoire.

#### Étape 3 (Construire et recueillir des données et les traiter) du guide du mémoire

<b>Méthode</b> (2 à 6p)	Pour permettre au lecteur de juger de la pertinence de l'étude par rapport aux questions posées, la partie « Méthode » précise de façon neutre a) la période, l'entreprise ou l'établissement ainsi que les participants de l'étude, b) les différents outils de recueil de données, c) le traitement des données
<b>Résultats</b> (8 à 20p)	La partie « Résultats » présente de façon neutre et ordonnée a) les données puis b) la synthèse de ces données. La partie résultat limite, voire est exempte, de toute interprétation. Il s'agit d'une analyse des données en suivant scrupuleusement les outils théoriques et méthodologique précédemment décrits.

#### Étape 4 (Interpréter) du guide du mémoire

<b>Discussion</b> (8 à 20 pages)	Parallèlement, il vous faut prendre aussi un peu de distance par rapport à ces résultats pour « leur faire dire quelque chose ». Il s'agit ici de révéler ce que votre travail à apporter. A la fin de cette partie, une discussion générale reprend et prolonge la discussion de la problématique initiale
<b>Perspectives</b> (2 à 6p)	Cette partie indique les perspectives professionnelles (et éventuellement scientifiques) de ce travail a) pour vous (notamment, les enjeux personnels), b) la profession enseignante ou la formation (enjeux sociaux).

<b>Conclusion</b> (1p)	La conclusion résume l'intérêt, la pertinence, le caractère heuristique de ce travail, notamment au regard de vos attentes initiales.
<b>Bibliographie</b>	La bibliographie recense tous et seulement tous les textes cités (et donc lu par l'auteur du mémoire) dans le corps du mémoire.
<b>Annexes</b>	Les annexes regroupent les textes institutionnels éventuels les données de recherche (retranscriptions).
<b>Résumé</b>	<b>Placé en quatrième de couverture</b> , il résume le sujet, la méthode et les principaux résultats de l'étude.
<b>Mots clés</b>	Il est accompagné de 5 mots clés.

## Annexe 4A : Grille d'évaluation de l'écrit intermédiaire S1 MEEF 1<sup>er</sup> degré (Note ... /20)

Critères	Détail des critères	0.5 - 1 point	Totalité des points attribués
Réaliser une revue de la littérature pertinente en regard de la problématique (... /11)	Assimilation et retranscription du thème, des cadres théoriques et des recherches dans le domaine (... /5)	Pas d'assimilation du thème ou trop peu. Argumentation confuse, contradictoire ou aberrante. Présentation insuffisante, confuse ou comportant de nombreuses erreurs. Pas de connexions visibles avec le thème et les objectifs. Revue de la littérature très insuffisante voire inadaptée au vue du thème.	Assimilation importante du thème. Très bonne argumentation et présentation de la littérature. Revue de la littérature largement approfondie et fortement cohérente avec les objectifs.
	Qualité rédactionnelle (articulation, structuration des idées, fluidité du discours) (... /3)	Peu d'articulation entre et à l'intérieur des parties. Peu de fluidité dans la présentation. Peu de structure permettant de cerner le fil conducteur menant aux objectifs. Idées mal structurées et difficiles à suivre.	Organisation très claire. Articulations et liens entre et à l'intérieur des parties visibles. Fil conducteur mis en relief. Structuration des idées permettant une lecture aisée et agréable.
	Utiliser des sources de qualité (scientifiques, récentes, diversifiées) (... /3)	Richesse de la littérature (peu satisfaisante) : - Nombre inférieur à 10 références; - Redondance des ressources dans ce qui est proposé; - Aucune lecture en langue étrangère.	Richesse de la littérature (très satisfaisante) : - Nombre supérieur à 15 références; - Références très récentes (moins de 5 ans) et diversifiées (formats, types); - Lectures en langue étrangère

<p>Définir précisément la question de recherche (... /4)</p>	<p>Question de recherche-objectifs (clarté, faisabilité, pertinence) (... /2)</p>	<p>Présentation des objectifs (objectif principal et secondaire) peu ou pas compréhensible et dont les liens avec la littérature et le cadre théorique sont absents ou difficiles à percevoir.</p>	<p>Objectifs compréhensibles (objectif principal et secondaire) et corrects au vue de la littérature, pouvant comporter quelques erreurs.</p>
	<p>Hypothèses et opérationnalisation (ébauche de méthodologie : participants, matériel, procédure...) (... /2)</p>	<p>Hypothèses mal formulées, partielles ou non argumentées. Présentation de la méthode, mais elle semble être peu adéquate avec la question de recherche.</p>	<p>Hypothèses formulées et argumentées. Proposition de procédure d'intervention adéquate et présentée de façon générale.</p>
<p>Présentation générale du mémoire (.../4)</p>	<p>Formalisation (normes, clarté formelle) (... /2)</p>	<p>Respect, en général mais pas systématiquement des normes de présentation des éléments (page de garde, sommaire, ...) et de la structure du texte. Annexes éventuelles et bibliographie comportant quelques erreurs. Présentation générale de qualité moyenne.</p>	<p>Bon respect des normes de présentation des éléments (page de garde, sommaire, ...) et de la structure du texte. Présence d'annexes éventuelles et bibliographie aux normes. Présentation générale de bonne qualité.</p>
	<p>Qualité de la rédaction: (langage et formulation) (... /2)</p>	<p>Formulé de manière correcte et compréhensible, expression parfois rocallieuse ou compliquée mais concevable.</p>	<p>Formulé de manière habile et compréhensible; agréable à lire, langage clair et juste.</p>
<p>Investissement dans le travail (.../1)</p>	<p>Présence aux rendez-vous, prise en compte des remarques, développement de l'autonomie, ...</p>	<p>Investissement régulier dans le travail avec suivi des recommandations de l'enseignant.</p>	

## Annexe 4B : Grille d'évaluation de l'écrit S2 MEEF 1er degré (Note ... /20)

Critères	Détail des critères	0.5 - 1 point	Totalité des points attribués
Rédiger une introduction (.../1.5)	Rédiger une introduction qui précise le contexte	<p>Introduction très superficielle, ne permettant pas de comprendre le contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sujet mal définie;</li> <li>- Pas de délimitation du champ disciplinaire;</li> <li>- Quelques erreurs dans l'identification des bons mots clefs.</li> </ul>	<p>Introduction fait mention du contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Spécifie le sujet et les besoins</li> <li>- Délimite le champ disciplinaire</li> <li>- Identifie les bons mots clefs</li> </ul>
Ecrire une partie théorique à partir d'une revue de la littérature pertinente en regard de la problématique (... 5)	Assimilation et retranscription du thème, des cadres théoriques et des recherches dans le domaine (... /2)	<p>Assimilation du thème à confirmer.</p> <p>Argumentation parfois légère voire absente.</p> <p>Présentation parfois inconsistante ou décevante</p> <p>Manque d'appropriation (reformulations insuffisantes).</p>	<p>Assimilation importante du thème.</p> <p>Très bonne argumentation et présentation de la littérature.</p> <p>Revue de la littérature largement approfondie et fortement cohérente avec les objectifs</p>
	Qualité rédactionnelle (articulation, structuration des idées , fluidité du discours) (... /1.5)	<p>Peu d'articulation entre et à l'intérieur des parties.</p> <p>Peu de fluidité dans la présentation.</p> <p>Peu de structure permettant de cerner le fil conducteur menant aux objectifs.</p> <p>Idées mal structurées et difficiles à suivre.</p>	<p>Organisation très claire.</p> <p>Articulations et liens entre et à l'intérieur des parties visibles.</p> <p>Fil conducteur mis en relief.</p> <p>Structuration des idées permettant une lecture aisée et agréable.</p>
	Utiliser des sources de qualité (scientifiques, récentes, diversifiées) (... /1.5)	<p>Richesse de la littérature (peu satisfaisante) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre inférieur à 10 références;</li> <li>- Redondance des ressources dans ce qui est proposé;</li> <li>- Aucune lecture en langue étrangère.</li> </ul>	<p>Richesse de la littérature (très satisfaisante) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre supérieur à 20 références;</li> <li>- Références très récentes (moins de 5 ans) et diversifiées (formats, types);</li> <li>- Lectures en langue étrangère.</li> </ul>
Définir précisément la question de recherche (... /1.5)	Question de recherche-objectifs (clarté, faisabilité, pertinence)	<p>Présentation des objectifs (objectif principal et secondaire) peu ou pas compréhensible et dont les liens avec la littérature et le cadre théorique sont absents ou difficiles à percevoir.</p> <p>Hypothèses mal formulées, partielles ou non argumentées.</p>	<p>Objectifs compréhensibles (objectif principal et secondaire) et corrects au vue de la littérature.</p> <p>Hypothèses précises, correctement formulées et argumentées.</p>

Explicitation de la méthodologie de recherche (.../3)	Présentation du design (participants, matériel, procédure)	<p>Présentation peu satisfaisante de la démarche (ou procédure) et du contexte de recherche (matériel, outils, séances, corpus ...).</p> <p>Choix pas adéquates et sans argumentation de ces différents choix.</p>	<p>Présentation satisfaisante de la démarche (ou procédure) et du contexte de recherche (matériel, outils, séances, corpus ...).</p> <p>Choix adéquates et bonne argumentation de ces différents choix.</p> <p>Précise les éléments concernant les biais à éviter au moment de la collecte des données, ou du corpus, ...</p>
Présentation des résultats (... /3)	Résultats (traitement des données et rigueur scientifique)	<p>Résultats partiellement présentés, de façon peu rigoureuse et peu approfondi et comportant plusieurs erreurs .</p> <p>Analyses pas toujours adaptées aux hypothèses posées. Informations statistiques, tableaux ou graphiques inadaptés et/ou comportant plusieurs erreurs.</p>	<p>Résultats présentés avec rigueur et de façon suffisamment approfondie (démontrant une bonne compréhension des résultats). Analyses bien adaptées et suivant clairement les hypothèses posées. Informations statistiques, tableaux ou graphiques, bien choisis, bien organisés et présentés suivant les normes en vigueur, avec soin et pédagogie.</p>
Etre capable d'effectuer une analyse réflexive (... /3)	Interpréter les données et/ou résultats obtenus et tirer des conclusions	<p>Peu de recueil de données et leur présentation est inappropriée.</p> <p>Analyse succincte sans liens avec les concepts théoriques retenus.</p> <p>Discussion pas suffisamment étayée.</p>	<p>Bon recueil et bonne présentation des données.</p> <p>Bonne analyse selon les outils théoriques retenus.</p> <p>Les conclusions replacent les résultats obtenus dans un contexte plus général, en lien avec les concepts théoriques.</p>
Présentation générale du mémoire (.../2)	Formalisation (normes, clarté formelle) (.../1)	<p>Respect, en général mais pas systématiquement des normes de présentation des éléments (page de garde, sommaire, tableau, annexe, bibliographie, ...) et de la structure du texte.</p> <p>Annexes éventuelles et bibliographie comportant quelques erreurs.</p> <p>Présentation générale de qualité moyenne.</p>	<p>Bon respect des normes de présentation des éléments (page de garde, sommaire, ...) et de la structure du texte.</p> <p>Présence d'annexes éventuelles et bibliographie aux normes.</p> <p>Présentation générale de bonne qualité.</p>
	Qualité de la rédaction: (langage et formulation) (... /1)	<p>Formulé de manière correcte et compréhensible, expression parfois rocallueuse ou compliquée mais concevable.</p>	<p>Formulé de manière habile et compréhensible; agréable à lire, langage clair et juste.</p>
Implication (.../1)	Organisation, du respect du planning, des initiatives personnelles prises par l'étudiant	<p>Ne prend pas d'initiatives, attend que son directeur lui dise quoi faire.</p> <p>Ne prépare pas en amont les rencontres avec son directeur.</p>	<p>Bon respect des rendez-vous et le travail est préparé en amont pour chacune des rencontres.</p> <p>Prends des initiatives dans les tâches à réaliser</p>

## Annexe 4C : Grille d'évaluation de la présentation orale S2 MEEF 1<sup>er</sup> degré (Note ... /20)

Critères	Détail des critères	0.5- 1 point	Totalité des points attribués
Connaissance du sujet (... /12)	Savoir montrer un esprit de synthèse (synthétise les points clés de son raisonnement, de sa démonstration et des conclusions de la recherche) (... /6)	L'étudiant n'a compris qu'imparfaitement le sujet et ne peut répondre qu'aux questions basiques.	L'étudiant est parfaitement à l'aise avec le sujet et répond à toutes les questions en élaborant des réponses qui vont au-delà, grâce à une analyse réflexive.
	Capacité réflexive ( ... /6)	L'étudiant paraphrase son écrit, ne relativise pas ses propos et ne perçoit pas la portée de son travail.	L'étudiant va au-delà de son écrit, en apportant une suite à son travail. Sait relativiser ses propos en indiquant les limites de l'étude ou de la démarche. Aboutit à des préconisations concrètes qui peuvent apporter soit une valeur scientifique, soit professionnelle.
Organisation de la communication (... /2)	Organise la structure et adapte sa présentation en fonction du temps	Le public a des difficultés à suivre la communication car l'étudiant saute d'un élément à l'autre.	L'étudiant présente sa communication en suivant un fil rouge logique et intéressant, ce qui permet au public de suivre. Respect du temps de présentation (10 min. =/- 1)
Outils de communication (... /2)	Choix et pertinences des supports visuels (extraits, graphiques, ...)	L'étudiant utilise des outils de communication mais qui n'apportent rien au texte et à la présentation.	L'étudiant utilise des outils de communication qui expliquent et qui renforcent la présentation et le texte.
Contact visuel (... /2)	Etre dynamique	L'étudiant regarde le public lors de la communication et regarde régulièrement ses notes.	Présentation vivante, avec de grandes capacités de communication. Sait capter l'attention de son public.
Communication orale (... /2)	Aisance à parler face à un public	Le ton de la voix est bas, avale ses mots, ce qui rend la présentation incompréhensible.	L'étudiant utilise une voix claire et correcte, prononce les mots de manière précise et le public comprend aisément la présentation.

**Cette brochure a été conçue et réalisée par les formateurs de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg.**

**Mise à jour le 26/08/2024**

Les informations contenues dans ce guide sont susceptibles de modifications en cours d'année universitaire. Pour plus d'informations, consultez le site internet de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg : [inspe.unistra.fr](http://inspe.unistra.fr)

## Vade-mecum 2024/2025 de la formation et de l'accompagnement des professeurs des écoles stagiaires affectés à mi-temps dans le Bas-Rhin

Ce Vade-mecum de la formation et de l'accompagnement des professeurs des écoles stagiaires affectés en école à mi-temps détaille, compte tenu des textes parus à ce jour, d'une part, **les orientations, les objectifs et contenus des dispositifs de formation** à mettre en œuvre pour ces personnels stagiaires et présente, d'autre part, **les modalités du tutorat mixte** mises en œuvre ainsi que **les modalités de signalement et d'accompagnement des stagiaires en difficulté**.

# 1 Formation des étudiants - professeurs stagiaires à mi-temps

## 1.1 Textes de référence relatifs à la formation des professeurs stagiaires

- ❖ **L'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013**, établit le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et définit les compétences professionnelles que les enseignants, documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier.
- ❖ **L'arrêté du 27 août 2013 modifié par l'arrêté du 28 mai 2019 puis par celui du 24 juillet 2020** fixe le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF).
- ❖ **La loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance** crée les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation de l'éducation et du professorat (INSPÉ) qui assurent la formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation et participent à leur formation continue.
- ❖ **L'arrêté du 18 juin 2014 modifié par l'arrêté du 4 février 2022** fixe les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et personnels d'éducation de l'enseignement public stagiaires.
- ❖ **L'arrêté du 22 août 2014 modifié par l'arrêté du 24 juin 2022 et précisé par la note de service du 21 juin 2023** fixe les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires.
- ❖ **L'arrêté du 3 août 2018** portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Strasbourg au sein de l'université de Strasbourg précise que l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Strasbourg, créée au sein de l'université de Strasbourg en partenariat avec l'université de Mulhouse, est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et jusqu'au terme du prochain contrat pluriannuel.
- ❖ **La circulaire du 13 juillet 2022 fixant les modalités d'organisation de l'année de stage des lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public à compter de l'année scolaire 2022-2023** précise les modalités d'accueil des stagiaires, le régime de responsabilité juridique applicable aux lauréats des concours, les principes généraux d'organisation du stage et de la formation, les modalités spécifiques d'affectation en école et en établissement public local d'enseignement, les quotités de service, l'exercice à temps partiel, le tutorat et la prise en charge administrative et financière des stagiaires.

## 1.2 Des principes au service de deux objectifs

- ❖ **Les stagiaires doivent saisir un double objectif** : valider leur diplôme (DIU) et leur année de stage en vue de la titularisation. L'ensemble des protagonistes contribue à ces deux objectifs.
- ❖ **L'INSPÉ de l'académie de Strasbourg pilote la formation des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'encadrement éducatif en milieu scolaire.** En partenariat avec le Rectorat et les composantes disciplinaires, l'INSPÉ organise et assure la formation initiale des enseignants des écoles, collèges, lycées et des CPE. Cette formation associe une formation professionnelle à une formation disciplinaire et scientifique. L'INSPÉ inscrit les étudiants de Master MEEF, Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation.
- ❖ **L'INSPÉ de l'académie de Strasbourg a aussi en charge la formation des fonctionnaires stagiaires affectés en classe à mi-temps.** Il s'agit pour eux d'une formation professionnelle diplômante. Conséquemment, des **diplômes inter-universitaires** (DIU) complètent l'offre de formation de l'INSPÉ à destination des lauréats des concours nommés à mi-temps. Le pilotage du DIU est placé sous la responsabilité du directeur adjoint en charge des mentions MEEF. Pour des raisons d'organisation, en fonction des disciplines, des mutualisations avec des enseignements de Master, des regroupements disciplinaires pourront être opérés et des formations seront assurées soit par l'EAFC, soit par l'INSPÉ.
- ❖ **La « définition des compétences professionnelles des métiers de l'éducation et de la formation » (arrêté du 1er juillet 2013)** constitue le référentiel à partir duquel la formation des personnels enseignants et CPE stagiaires à mi-temps est organisée dans les DIU. L'évaluation du diplôme s'effectuera dans le cadre d'une évaluation intégrale par compétences s'appuyant sur le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation publié au BO du 25 juillet 2013 qui liste les compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer. Ce référentiel est repris par le **référentiel de formation, intitulé « Former l'enseignant du XXI<sup>e</sup> siècle »**, des futurs professeurs des premier et second degrés et CPE qui donne un cadre commun à la formation des futurs professeurs dans le cadre des masters MEEF comme des DIU, et permet de donner une formation homogène au niveau national et regroupe ces compétences en trois grands blocs (voir pages 5 et 6 du cadrage national du DIU). Une liste d'attendus complète ce référentiel et est répertorié dans le cadrage national du DIU, pages 7 à 10.
- ❖ **L'accompagnement, respectant le principe d'un tutorat mixte**, est assuré par un tuteur de l'Education Nationale et un tuteur INSPÉ. (voir partie II)

### 1.3 Organisation de la formation dispensée.

Le fonctionnaire stagiaire doit bénéficier d'une formation à l'INSPÉ selon des modalités adaptées à son parcours antérieur.

- ❖ **Les lauréats des concours externes 2024 ou des sessions antérieures effectuent dans une logique d'alternance :**

	<b>Un mi-temps en responsabilité de classes</b>	<b>Un mi-temps en formation à l'INSPÉ</b>	
Fonctionnaires stagiaires voie générale affectés dans le Bas-Rhin	Les jeudis et vendredis + certains mercredis mobilisés pour la formation prise dans le cadre des ORS	Les lundis, mardis et certains mercredis	Campus Meinau
Fonctionnaires stagiaires voie bilingue affectés dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin	Les mardis et vendredis + certains mercredis mobilisés pour la formation prise dans le cadre des ORS	Les lundis, jeudis, et certains mercredis	Site de Colmar

- ❖ **Quelle que soit leur formation antérieure, ils s'inscrivent à l'INSPÉ pour y suivre une formation** dans le cadre d'un **diplôme inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier (en alternance à mi-temps en établissement) »** qui permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur. S'inscrivent dans ce DIU les lauréats des concours à qui la commission a fait la proposition de suivre le DIU.
- ❖ **Le cadrage général de la formation** figure dans le document de **cadrage national du diplôme inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier (en alternance à mi-temps en établissement) »**. **La répartition, la description et les volumes des enseignements** figurent dans la maquette du parcours du DIU « premier degré » (professeur des écoles) de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg. Le cas échéant, **des contrats pédagogiques** précisent les adaptations de formation décidées par la commission académique en fonction du parcours antérieur et des besoins du stagiaire.
- ❖ **Une commission académique** présidée par le recteur ou son représentant et dont les membres sont désignés par le recteur est réunie au début du mois de septembre. Elle est chargée de définir le parcours de formation adapté.
- ❖ **Le parcours de formation comprend :**
  - Une préparation à la prise de fonction
  - des formations obligatoires à l'INSPÉ durant l'année universitaire
  - des rencontres et échanges avec le tuteur éducation nationale et le référent INSPÉ
  - des rencontres et entretiens avec les inspecteurs
  - un tutorat mixte instauré pour chaque étudiant / fonctionnaire-stagiaire.

### 1.4 Les acteurs de la formation

- ❖ **Au sein de l'école**, ce sont le directeur d'école et le tuteur avec l'appui des équipes pédagogiques.
- ❖ **L'INSPÉ assure le pilotage des formations dans le cadre de son offre de formation diplômante (DIU)**. Il travaille en collaboration avec l'EAFC, les **services académiques** et les **corps d'inspection**. Des **équipes pluricatégorielles** sont constituées. Elles comprennent :
  - les enseignants-chercheurs, enseignants affectés à temps plein, en temps partagé ou déchargés à l'INSPÉ qui interviennent dans les formations des étudiants / fonctionnaires-stagiaires.

- les corps d'inspection qui participent à la conception des maquettes de formation et interviennent ponctuellement dans les enseignements.
- les PEMF qui ont un service de 32 HTD à effectuer à l'INSPÉ.
- des CPC qui peuvent intervenir dans des formations.
- des vacataires, recrutés par l'INSPÉ.

## 1.5 Présentation des actions de formation des stagiaires

**Liste des activités visées par le diplôme pour le parcours « premier degré » (professeur des écoles) :**

- Partage des principes et des valeurs de la République
- Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative et la prévention du harcèlement
- Promotion de l'égalité filles-garçons
- Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction
- Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner à l'école primaire à partir des textes officiels et définies par le ministère de l'Éducation nationale – avec une priorité donnée au français et aux mathématiques
- Animation et gestion d'un groupe d'élèves
- Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage
- Analyse et adaptation de la pratique professionnelle en fonction des besoins, avec prise en compte de la diversité des élèves, y compris en situation de handicap
- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)
- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires l'EPLE (collectivité territoriale, associations...)
- Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la réglementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle

Les lignes qui suivent présentent les différentes actions de formation ainsi que les objectifs visés.

### ❖ L'accueil de rentrée, préparation à la prise de fonction

Un accent particulier est mis sur l'accueil des stagiaires avant la rentrée. Afin de faciliter leur prise de fonction, des moments d'accueil, d'information et de formation sont organisés fin août.

- Objectif : favoriser la prise de fonction
- Action :
  - accueil par le Recteur, le DASEN, le directeur de l'INSPÉ, les corps d'inspection, la directrice de l'EAFC, les responsables de parcours ;
  - présentation du cadrage général de la formation et du référentiel de compétences ;
  - préparation à la prise de fonction, aux premières heures d'enseignement ;
  - sensibilisation au climat scolaire ;
  - accueil en école et premières rencontres avec le tuteur et le directeur.

### ❖ L'unité d'enseignement (UE) 1 « Comprendre le métier d'enseignant, se situer comme acteur de la communauté éducative membre d'une institution au service de tous les élèves »

- Objectif :
  - construire une posture professionnelle en concordance avec les valeurs de la République et la laïcité dans un cadre institutionnel selon des principes éthiques et responsables
  - comprendre et prendre en compte les singularités des élèves dans une école inclusive.
- Action de formation : enseignements de l'UE.
- Volume : 46 heures lors des journées dévolues à l'INSPÉ.
- Cette UE de tronc commun vise à assurer la construction d'une véritable culture professionnelle commune et à l'acquisition des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation, telles qu'elles sont définies dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Elle intègre en outre les compétences spécifiques aux différentes catégories de personnels, elles-mêmes reprises dans les parcours disciplinaires. Elle initie une formation à la laïcité et

aux valeurs de la République, conformément à l'arrêté du 16 juillet 2021, une formation à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, conformément à l'arrêté du 25 novembre 2020, une formation relative à l'égalité filles-garçons et la prévention du harcèlement, conformément aux orientations définies par le ministre en charge de l'éducation nationale

❖ **L'unité d'enseignement 2 « Construire les savoirs disciplinaires et leurs didactiques »**

- Objectif :
  - Consolider les savoirs fondamentaux et didactiques en français et se former à une pratique experte de l'apprentissage du langage, oral et écrit, et de l'enseignement de la lecture et de l'écriture en mobilisant notamment les références institutionnelles et les acquis de l'ensemble de la recherche.
  - Consolider les savoirs fondamentaux et didactiques en mathématiques et se former à une pratique experte de l'apprentissage de la numération et du calcul puis de la résolution de problèmes mathématiques en mobilisant notamment les références institutionnelles et les acquis de la recherche. Se forger un cadre de référence et les fondamentaux didactiques liés à la polyvalence du professeur des écoles.
  - former à une pratique experte des apprentissages et de l'enseignement en mobilisant notamment les références institutionnelles et les acquis de l'ensemble de la recherche.
  - construire des gestes professionnels dans le champ de l'enseignement.
- Action de formation : enseignements de l'UE
- Volume : 146 heures.
- **L'unité d'enseignement 3 « Concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements en situation et développer une analyse réflexive de sa pratique professionnelle »** Objectif :
  - Construire une posture et gestes professionnels de manière située et référencée
  - Construire des pratiques adaptées au contexte et aux besoins des élèves
  - Développer une analyse réflexive de la pratique professionnelle en mobilisant les travaux de recherche
- Action de formation : enseignements des UE notamment le dispositif d'accompagnement du stage en responsabilité et d'analyse de pratique
- Volume : 32 heures.

❖ **L'unité d'enseignement 4 « Modules à choix »**

- Objectif :
  - Consolider les savoirs fondamentaux et didactiques de l'allemand en contexte bilingue et se former à une pratique experte de l'apprentissage du langage, oral et écrit, et de l'enseignement de la lecture et de l'écriture en mobilisant notamment les références institutionnelles et les acquis de l'ensemble de la recherche (voie bilingue)
  - Articuler les disciplines enseignées à l'école primaire et développer l'interdisciplinarité; développer une pédagogie de projet, notamment en développant des scénarios qui s'appuient sur des pratiques innovantes (voie générale)
- Volume : 36h (voie bilingue) ; 24 heures (voie générale).
- ❖ La répartition, la description détaillée et les volumes des enseignements figurent dans les maquettes des parcours du DIU. Le cas échéant, **des contrats pédagogiques** préciseront les adaptations de formation décidées par la commission académique en fonction du parcours antérieur et des besoins du stagiaire. L'offre de formations est consultable sur :<https://inspe.unistra.fr>, rubrique « formations ».

Ces quatre UE pourront être complétées par des courts stages d'observation de classes avec découverte des trois cycles en autonomie permettant au stagiaire de construire sa professionnalité enseignante et portant sur la découverte des trois cycles, la gestion de classe en maternelle et en élémentaire, la construction et analyse de situations d'enseignement/apprentissage. Il s'agit de pouvoir observer ou intervenir dans des classes d'autres cycles que celui dans lequel le stagiaire est affecté (6 jours maximum).

- ❖ En complément des enseignements de DIU, un dispositif d'**Accompagnement Professionnel Individualisé (API)** est proposé aux stagiaires sur la base du volontariat. L'API se veut un dispositif relevant de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) et

visant à repérer et prendre en charge au plus vite les stagiaires ayant des besoins particuliers et/ou rencontrant des difficultés sur le terrain, susceptibles de trouver à être dépassées grâce à une prise en charge précoce et individualisée. Une équipe API est constituée sur les deux sites de l'INSPÉ autour de deux responsables API qui la coordonnent, pour assurer une écoute, dispenser les premiers conseils et prendre en charge les stagiaires en éprouvant le besoin, le tout dans le non-jugement et en toute confidentialité.

Les responsables API sont :

- Site de Colmar : **Karine Rudloff-Beyer** - [rudloffbeyer@unistra.fr](mailto:rudloffbeyer@unistra.fr) (concerne les étudiants MEEF 1<sup>er</sup> degré bilingue).
- Site de Strasbourg : **Nicolas Galand** - [n.galand@inspe.unistra.fr](mailto:n.galand@inspe.unistra.fr) (concerne les étudiants MEEF 1<sup>er</sup> degré polyvalent).

Lorsque le stagiaire fait part de besoins complémentaires d'accompagnement ou lorsqu'il est constaté des difficultés dans la conduite de la classe ou dans le suivi des formations à l'INSPÉ, difficultés qui ne sont pas préoccupantes au point de déclencher une procédure d'accompagnement renforcé, des aides coordonnées sont apportées au stagiaire. Il convient bien de distinguer les situations de fragilité d'un stagiaire ou les difficultés inhérentes au début de carrière, relevant de l'API, des situations graves nécessitant de déclencher le plan d'accompagnement renforcé (voir partie 3). Dans le cadre de l'API, des dispositifs d'accompagnement et des actions concertées sont mis en place. Une visite anticipée d'un visiteur INSPÉ pourra être envisagée afin de mieux cerner les problèmes et de croiser plusieurs points de vue. Aucun document contractuel n'est renseigné.

- ❖ Au cours de l'année, **des informations sur le statut, la titularisation et la carrière** seront dispensées aux fonctionnaires stagiaires par l'employeur.

## 2 Le tutorat mixte

Le tutorat mixte complète les actions de formation précédemment décrites.

- ❖ **Objectif** : accompagner et conseiller le stagiaire dans son parcours de formation, dans la conduite de sa classe, l'aider à préparer son enseignement et mener avec lui une analyse de sa pratique.

- ❖ Un **tuteur Éducation nationale** est désigné par les services académiques. Il assure le **suivi individualisé du fonctionnaire stagiaire**.

Le tutorat, sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, se déroule tout au long de l'année.

Il se caractérise par des moments d'**accueil du stagiaire dans les classes du tuteur**, des **visites du tuteur dans la classe du stagiaire** (dont deux, si possible avant les vacances de la Toussaint) et des **échanges** invitant à la réflexion sur la didactique et les pratiques pédagogiques. Chacune des visites donnera lieu à un compte-rendu, qui sera partagé par le tuteur, son stagiaire, l'IEN de la circonscription, sur la plateforme COMPAS. Cette plateforme sera aussi le support de deux positionnements du stagiaire, en octobre et mars, en rapport aux compétences attendues pour sa titularisation.

Le tuteur, de part les rapports qu'il rédige, contribue à l'évaluations dans le cadre du DIU.

En fin de formation (dates précisées ultérieurement), le tuteur **rédige un rapport d'évaluation qu'il dépose sur la plateforme COMPAS**. L'IEN en charge de la visite certificative se fonde sur les éléments transmis par le tuteur et ses propres constats pour émettre un avis en vue de la titularisation du fonctionnaire stagiaire.

- ❖ Un **tuteur INSPÉ** est chargé d'accompagner le stagiaire dans le développement de ses compétences dans le cadre l'évaluation par compétences mise en œuvre dans le DIU et en effectue l'évaluation.

- ❖ Le **responsable de parcours de l'INSPÉ** assure une fonction de **suivi et d'aide à la mise en cohérence du dispositif de formation**. Il travaille en étroite collaboration avec le tuteur et a pour mission d'assurer la **coordination entre les actions menées par l'employeur et les formations universitaires**. A distance ou en présentiel, il peut **aider à trouver des solutions aux problèmes rencontrés**, orientant vers des personnes ressources ou des références utiles, en fonction des demandes. Il peut être **médiateur en cas de difficulté**. Tant pour le stagiaire que pour le tuteur, il est **garant des orientations de l'INSPÉ et permet en particulier de situer les ajustements de formation à opérer, l'individualisation de la formation, les besoins d'un accompagnement renforcé**.

Il peut diligenter, en cas de difficultés éprouvées par le stagiaire et après accord du directeur adjoint, une ou plusieurs visites conseils et est responsable du volet INSPÉ des plans d'accompagnement renforcé (PAR, voir annexe 1).

<b>Responsables INSPÉ Sites de Colmar et de Strasbourg</b>	
<b>Voie générale – Bas-Rhin</b>	<b>Voie bilingue – Bas-Rhin et Haut-Rhin</b>
<b>Corinne Jaeck</b> 03.88.43.83.04	<b>Colette Schatz et Laurent Lacroix</b> 03.68.85.73.03

❖ **Récapitulatif du tutorat mixte.**

<b>TUTORAT MIXTE</b>	<p><i>Le tutorat mixte se traduira par une aide au positionnement, un suivi du parcours de formation et la mise en place d'un protocole d'accompagnement renforcé en cas de difficulté du stagiaire.</i></p>		
	<b>5 visites au moins par le tuteur et 1 à 2 visites par le visiteur INSPÉ</b>	Tuteur « Éducation nationale »	<p><b>Visites par le tuteur « Éducation nationale »</b> tout au long de l'année dans la classe du professeur stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 visites au moins dans la classe du stagiaire dont deux si possible avant les congés de la Toussaint qui donnent lieu à rédaction d'un compte-rendu écrit : à la rentrée, dans les deux semaines qui précèdent ou suivent les congés d'automne, en décembre, en janvier et en mars</li> </ul> <p><b>Évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour l'INSPÉ : évaluation intégrale par compétence sur la base d'un portfolio intégrant les rapports de stage des tuteurs (vers novembre/décembre et mars/avril) et des productions à rendre par le stagiaire.</li> <li>- pour la certification : la rédaction du rapport d'évaluation du tuteur en mars.</li> </ul>
	Tuteur « INSPÉ »		<p><b>Accompagnement individualisé par le tuteur INSPÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi et accompagnement du stagiaire dans le cadre de l'évaluation par compétence, validation des compétences acquises sur la base des éléments du portfolio et des échanges avec le stagiaire</li> </ul>
	<b>5 journées d'observation</b>		<p><b>Observation et pratique accompagnée</b> dans la classe du tuteur (stagiaires suivis par un PEMF ou un MAT), d'un PEMF ou d'un MAT (pour les stagiaires suivis par un tuteur qui n'est pas en charge d'une classe) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 temps d'observation et de pratique accompagnée au moins avant les vacances de la Toussaint ;</li> <li>- ensuite, un temps d'observation et de pratique accompagnée par période.</li> </ul> <p>Ces temps sont à positionner par le PEMF ou le MAT « tuteur » dans les créneaux libérés de l'emploi du temps INSPÉ.</p> <p>NB. Les stagiaires qui n'ont pas eu l'occasion dans leur cursus de réaliser des stages en école pourront effectuer plus de journées d'observation et de pratique accompagnée dans la limite de ce que permettent l'emploi du temps INSPÉ et la disponibilité du tuteur.</p>
	<b>2 positionnements</b>	PEMF ou MAT tuteur	<p>Positionnements à partir du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, qui associent stagiaire et tuteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- positionnement 1 : en novembre ;</li> <li>- positionnement 2 : en mars.</li> </ul>

### **3 Accompagnement des stagiaires en difficulté : le plan d'accompagnement renforcé**

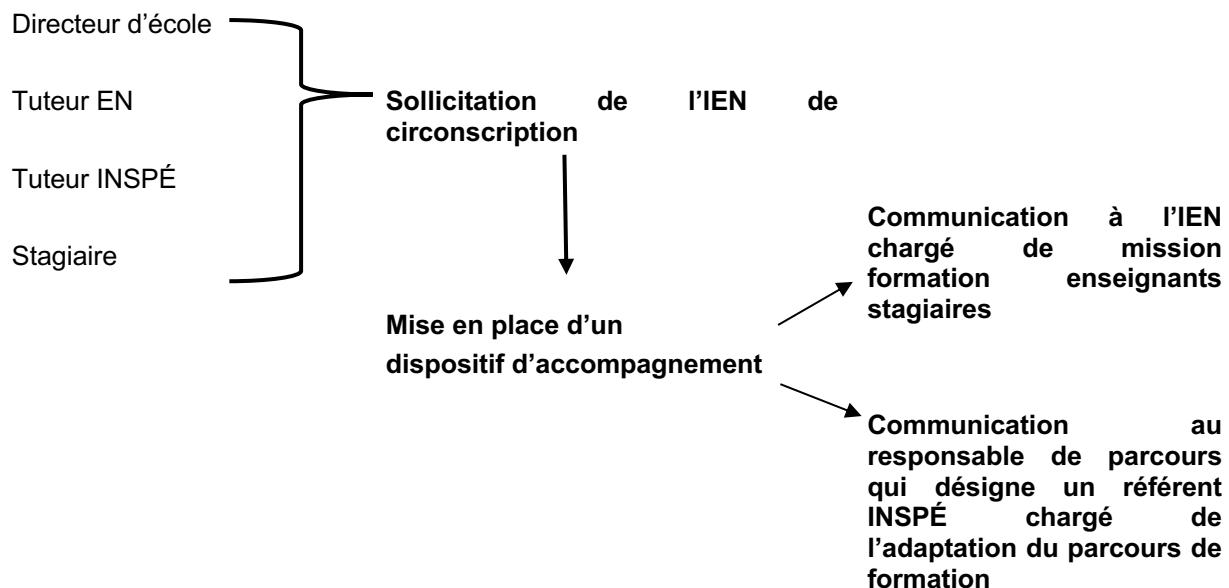
En tant qu'employeur, le Rectorat, via les inspecteurs de l'éducation nationale, initie, pilote et coordonne l'ensemble du dispositif de suivi des stagiaires en difficulté.

Le suivi d'un stagiaire en difficulté donne lieu à la formalisation d'un document spécifiant les modalités d'accompagnement. (Voir annexe 1 : *plan d'accompagnement renforcé*).

### 3.1 La procédure de mise en place du plan d'accompagnement renforcé

Pour quelles raisons alerter ?	Qui alerte ?	Quand alerter ?	A qui s'adresser ?	Comment alerter ?
<p>Toute situation jugée suffisamment inquiétante pour ne pas être surmontée par les aides et conseils des tuteurs mixtes (niveau 1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés importantes dans la gestion de la classe</li> <li>- Mise en danger des élèves</li> <li>- Problèmes graves de maîtrise des contenus disciplinaire...</li> <li>- Souffrance du stagiaire</li> <li>- ...</li> </ul>	<p>Le directeur d'école Le tuteur EN Le tuteur INSPÉ Le stagiaire</p>	<p>Entre les mois de novembre et janvier de préférence</p>	<p>A l'IEN de la circonscription du fonctionnaire stagiaire.</p>	<p><b>Envoyer un mail à l'IEN de circonscription</b> (avec copie au directeur adjoint lorsque l'alerte est opérée par un personnel INSPÉ).</p>

**Suite à un signalement, l'équipe de circonscription met en place des dispositifs d'accompagnement et de suivi en coordination avec l'INSPÉ.**



### **3.2 L'accompagnement du stagiaire suite à la mise en place du plan d'accompagnement renforcé.**

- ❖ **Un programme personnalisé d'aide et de remédiation est proposé au stagiaire en difficulté** (voir document à utiliser en annexe 1). Il consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés du stagiaire, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et le bilan. Il est élaboré conjointement par l'équipe de circonscription et l'INSPÉ, porté à la connaissance du stagiaire qui signe le document de suivi et s'engage à suivre les actions d'accompagnement proposées.  
Il est signé par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, le référent INSPÉ chargé du plan d'accompagnement renforcé, le conseiller pédagogique, le tuteur Éducation nationale et le stagiaire.
- ❖ **L'accompagnement mis en place peut prendre la forme :**
  - **d'un tutorat renforcé, notamment par intervention des conseillers pédagogiques de circonscription** et de la désignation par l'IEN de circonscription d'un **conseiller supplémentaire** qui travaille en collaboration avec le tuteur Éducation nationale et le Référent INSPÉ.
  - **de modules spécifiques de formation** mis en place par l'INSPÉ ou l'équipe de circonscription.
  - **d'un guidage différencié** de l'étudiant (pédagogie différenciée) lors de sa formation à l'INSPÉ.
  - **de temps d'observation dans la classe d'enseignants expérimentés**
- ❖ **Dans tous les cas, les actions de remédiations sont mises en place par l'IEN de circonscription en concertation avec l'INSPÉ.**
- ❖ **Les coresponsables de parcours qui coordonnent la partie INSPÉ des plans d'accompagnement renforcé sont :**
  - Colette Schatz et Laurent Lacroix (DIU 1er degré bilingue)
  - Corinne Jaeck (DIU 1er degré polyvalent)

Une fois contactés par l'IEN les coresponsables désignent un référent INSPÉ qui participe en lien avec l'équipe de circonscription à la rédaction du plan d'accompagnement renforcé et établit la partie « INSPÉ » de ce protocole qui se traduit par des aménagements de formation et éventuellement le suivi de modules API.

## **4 Signalement d'une situation préoccupante**

Il convient de distinguer les situations de fragilité d'un stagiaire ou les difficultés inhérentes au début de carrière, qui relèvent de l'accompagnement renforcé, des situations graves nécessitant un signalement de situation préoccupante à l'IEN de circonscription.

Ces signalements concernent uniquement un manquement manifeste aux règles et à la déontologie du métier ou des actes qui menacent la sécurité des élèves (difficultés graves de gestion de classe, éléments graves, mise en danger d'élèves, mise en danger du stagiaire, comportement ou propos incompatibles avec les valeurs de la République, les devoirs du fonctionnaire...). Ils doivent ainsi être réservés aux cas qui nécessitent d'informer le supérieur hiérarchique du stagiaire dans les plus brefs délais et qui appellent à la mise en œuvre de moyens dépassant le champ d'action des acteurs habituels de la formation.

Le signalement d'une situation préoccupante s'effectue en utilisant le formulaire « **Signalement d'une situation préoccupante** » joint en annexe 2.

## 5 Procédures de gestion des absences

Les stagiaires doivent assurer leur charge d'enseignement et ont obligation d'assiduité à l'INSPÉ. Cette obligation est imposée par l'employeur qui rémunère à temps plein les fonctionnaires stagiaires. En conséquence :

- ❖ **Les demandes d'autorisation d'absence ou les justificatifs d'absence (y compris celles concernant les formations à l'INSPÉ) sont adressés à l'IEN de circonscription avec copie au service de scolarité de l'INSPÉ.**
- ❖ **L'IEN de circonscription est décisionnaire pour autoriser ou non les absences.**
- ❖ **L'IEN de circonscription informe l'INSPÉ de sa décision.**
- ❖ **L'INSPÉ s'engage à faire émarger les fonctionnaires stagiaires et à transmettre aux services académiques les listes d'émargement, les emplois du temps ainsi que les contrats pédagogiques faisant état d'éventuelles dispenses d'enseignement.**
- ❖ **Les services académiques vérifient les données et décident des mesures à prendre suite à des absences non autorisées ou non justifiées.**

Il convient de donner corps dans les faits au principe d'un mi-temps « école » et d'un mi-temps « INSPÉ ». **Les stagiaires sont tenus à leur obligation de service lors des journées de présence à l'école. Les journées dévolues à l'INSPÉ sont intégralement consacrées à la formation INSPÉ.** Ainsi, aucune réunion ou formation ne pourra être organisée par l'INSPÉ sur les journées « école ». Réciproquement, aucune réunion ou formation à destination des stagiaires ne pourra être organisée par la circonscription sur les journées « INSPÉ ». De même, les stagiaires ne sont pas tenus à participer à toutes les réunions organisées dans leur école de rattachement. Ils n'assisteront qu'aux réunions se tenant lors de leurs journées de présence à l'école. **A titre exceptionnel**, l'IEN de circonscription pourra autoriser une absence du stagiaire à une formation INSPÉ à condition que ne soit pas prévue d'évaluation à l'INSPÉ ce jour-là. **Il conviendra donc qu'il contacte l'INSPÉ préalablement à la délivrance de l'autorisation d'absence.**

## 6 Processus de titularisation

L'accompagnement développé dans les pages qui précèdent a vocation à réunir toutes les conditions favorables à la titularisation des stagiaires en les incitant à développer une analyse réflexive sur leurs pratiques professionnelles, à prendre de la hauteur et à considérer de manière globale les situations vécues au quotidien dans la classe afin de se placer dans une posture et une perspective de développement professionnel tout au long de la vie, dès l'entrée dans le métier.

Le processus de titularisation pour les étudiants fonctionnaires stagiaires est organisé comme suit, selon les textes en vigueur : un jury académique composé de membres nommés par monsieur le recteur statue sur les avis de titularisation des stagiaires.

Le jury académique entend au cours d'un entretien tous les fonctionnaires stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation.

Les avis du jury académique sont soumis à monsieur le recteur qui décide de la titularisation, du renouvellement de stage ou du licenciement.

Concernant les étudiants fonctionnaires stagiaires à mi-temps, deux avis sont pris en compte et communiqués au jury académique : l'avis des corps d'inspection et l'avis du directeur de l'INSPÉ.

## Annexe 1 : plan d'accompagnement renforcé

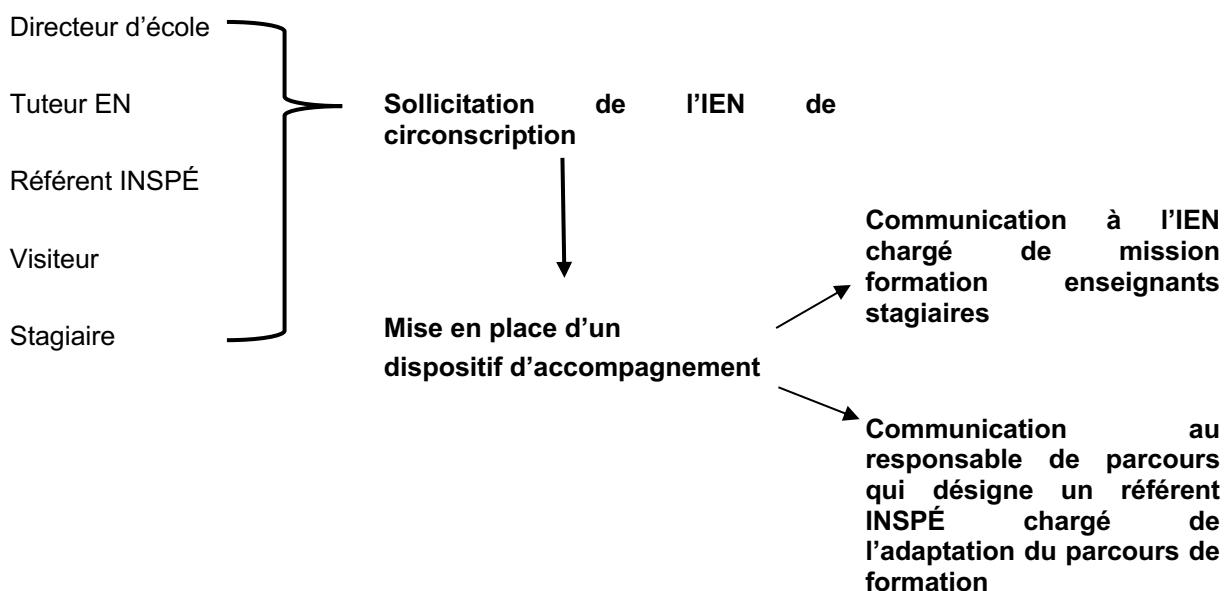
### Plan d'accompagnement renforcé pour un professeur des écoles stagiaire

Un accompagnement renforcé peut être proposé à un professeur des écoles stagiaire lorsqu'il rencontre des difficultés dans la mise en œuvre des conseils prodigués dans le cadre de son activité professionnelle. Cet accompagnement peut également être sollicité par le professeur des écoles stagiaire lui-même.

Ce plan relève d'une approche contractuelle entre les différents protagonistes : le professeur des écoles stagiaire, son tuteur, l'IEN et l'équipe de circonscription, l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg. Le service de la formation continue de la DSDEN est associé à la communication des modalités de cet accompagnement.

Les modalités de l'accompagnement sont élaborées par l'équipe de circonscription en fonction des besoins spécifiques exprimés par le professeur des écoles stagiaire, et des compétences à renforcer selon les constats du tuteur. En complément, l'INSPÉ peut adapter le parcours de formation et proposer des modules complémentaires individualisés.

L'objectif de ce dispositif est d'aider le stagiaire à renforcer les compétences indispensables à l'entrée dans le métier de professeur des écoles. En fonction des situations et des difficultés identifiées, ce temps d'accompagnement personnalisé pourra être l'occasion de nourrir la réflexion du stagiaire sur son parcours professionnel.



Plan d'accompagnement renforcé  
pour un professeur des écoles stagiaire

Date de rédaction	
Présents (cocher)	<input type="checkbox"/> PES :
	<input type="checkbox"/> Tuteur.trice :
	<input type="checkbox"/> IEN, circonscription:
	<input type="checkbox"/> CPC :
	<input type="checkbox"/> Référent INSPÉ :
	<input type="checkbox"/> Directeur.trice :
	<input type="checkbox"/> Autres :

École d'affectation du PES	
Niveau(x) de classe en responsabilité	
Dates des visites du tuteur	
Conseiller(s) pédagogique(s) ayant visité le PES	
Dates de ces visites du CPC	
Nombre total de visites effectuées à ce jour	

BILAN DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES, REALISE LORS DE LA REUNION

Réussites observées	Difficultés persistantes

CE QUE DIT LE PROFESSEUR DES ECOLES STAGIAIRE DE SES DIFFICULTES :

COMPETENCES PROFESSIONNELLES A RENFORCER PRIORITAIREMENT  
(2 à 3 compétences au maximum par étape – cocher)

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction	<input type="checkbox"/> CC1 : Faire partager les valeurs de la République <input type="checkbox"/> CC2 : Incrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école <input type="checkbox"/> CC6 : Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement	<input type="checkbox"/> CC10 : Coopérer au sein d'une équipe <input type="checkbox"/> CC11 : Contribuer à l'action de la communauté éducative <input type="checkbox"/> CC12 : Coopérer avec les parents d'élèves <input type="checkbox"/> CC13 : Coopérer avec les partenaires de l'école <input type="checkbox"/> CC7 : Maîtriser la langue française à des fins de communication
Compétences liées à la	<input type="checkbox"/> P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique	<input type="checkbox"/> <b>P2</b> : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement <input type="checkbox"/> <b>CC8</b> : Utiliser une langue étrangère dans les situations exigées par son métier
<b>Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses</b>	<input type="checkbox"/> <b>P3</b> : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves <input type="checkbox"/> <b>P4</b> : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves <input type="checkbox"/> <b>P5</b> : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves <input type="checkbox"/> <b>CC3</b> : Connaitre les élèves et les processus d'apprentissage <input type="checkbox"/> <b>CC4</b> : Prendre en compte la diversité des élèves <input type="checkbox"/> <b>CC5</b> : Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
<b>Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication</b>	<input type="checkbox"/> <b>CC9</b> : Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier
<b>Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.</b>	<input type="checkbox"/> <b>CC14</b> : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

#### MODALITES ENVISAGEES POUR L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE EN CIRCONSCRIPTION

- Visite(s) complémentaire(s) du tuteur
- Visite(s) du CPC
- Visite(s) croisée(s) tuteur / CPC
- Rédaction conjointe d'outils de préparation avec un formateur en amont d'une visite
- Conseils de lectures ou ressources vidéo à visionner
- Analyse croisée de vidéos pédagogiques entre le PES et un formateur
- Entretien d'auto-confrontation par le recours à la vidéo
- Visite accompagnée du PES par le CPC dans la classe d'un formateur (observation guidée), sur le temps INSPÉ (et avec l'accord de l'INSPÉ)
- Préparation commune PES/tuteur puis co-intervention dans la classe du tuteur (avec l'accord de l'INSPÉ)
- Organisation d'un temps de présence en surnombre dans la classe conduite par le binôme (avec l'accord de l'INSPÉ)
- Autres (préciser):

#### AJUSTEMENT DE LA FORMATION A L'INSPÉ

Référent INSPÉ	
Date	
Bilan de l'entretien avec l'étudiant.e fonctionnaire stagiaire	
Adaptation de la formation et actions mises en place à l'INSPÉ	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre de modules API Préciser : <input type="checkbox"/> Entretien d'auto-confrontation <input type="checkbox"/> Aide à la préparation d'outils professionnels <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :

BILAN D'ETAPE PLURI-PARTENARIAL PREVU LE :	
--	--

**SIGNATURES**

<b>Le professeur des écoles stagiaire</b>	<b>Le tuteur</b>	<b>Le responsable de parcours INSPÉ</b>	<b>L'inspecteur de l'éducation nationale</b>	<b>Le conseiller pédagogique</b>

**AVENANT EVENTUEL AU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE**

<b>Date</b>	
<b>Contenus</b>	

**SIGNATURES**

<b>Le professeur des écoles stagiaire</b>	<b>Le tuteur</b>	<b>Le responsable de parcours INSPÉ</b>	<b>L'inspecteur de l'éducation nationale</b>	<b>Le conseiller pédagogique</b>

## Annexe 2 : signalement d'une situation préoccupante

### Signalement d'une situation préoccupante Professeur des écoles stagiaire

La rédaction d'un tel document est initiée lorsqu'un professionnel (directeur, tuteur, conseiller pédagogique, visiteur INSPE) repère de la part d'un professeur des écoles stagiaire un manquement manifeste qui compromet la sécurité. L'identification de ce manquement est adossée aux seules compétences du référentiel (BOEN du 25 juillet 2013) identifiées ci-dessous.

École d'affectation du PES	
Circonscription	
Niveau(x) de classe en responsabilité	
Nom du tuteur ou de la tutrice	
Date des faits	

#### REDACTEUR(S) :

<input type="checkbox"/> Directeur	<input type="checkbox"/> Témoin de l'incident
<input type="checkbox"/> Tuteur	<input type="checkbox"/> faits rapportés par un tiers (à identifier) :
<input type="checkbox"/> CPC :	
<input type="checkbox"/> visiteur INSPE	
<i>Le PES a été informé de la rédaction de ce signalement le .....</i>	

#### ENTREE(S) DU REFERENTIEL DE COMPETENCES CONCERNEE(S) PAR L'INFORMATION PREOCCUPANTE :

CC1 CC2 CC6	<input type="checkbox"/> respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes les discriminations. <input type="checkbox"/> répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité <input type="checkbox"/> adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe, de l'établissement / l'école <input type="checkbox"/> fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative <input type="checkbox"/> fait respecter le règlement intérieur
P3, P4 CC3, CC4, CC5	<input type="checkbox"/> encadre les élèves et le groupe-classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait apprécier le niveau d'autorité attendu à la situation.

#### ELEMENTS PREOCCUPANTS

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EVENTUELLES LIEES AU CONTEXTE**

Date de rédaction :

Nom et signature du rédacteur :

**REPONSE ENVISAGEE PAR L'EMPLOYEUR, REPRESENTE PAR L'IEN DE LA CIRCONSCRIPTION**

Date :

Nom et signature de l'IEN :